



28/02/2025

Fonds de droit français

**GROUPAMA OBLIG
MONDE**

RAPPORT ANNUEL

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport de gestion	4
3. Informations réglementaires	5
4. Certification du Commissaire aux Comptes	14
5. Comptes de l'exercice	18
6. Annexe(s)	72
Caractéristiques de l'OPC	73
Information SFDR	85
Rapport annuel de l'OPC Maître	97

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

13 juin 2024

- Passage des R/L à J+2
- Rappel du mécanisme de Swing Price et des Gates du maître
- MAJ des narratifs de l'OPC maître
- MAJ des données chiffrées du DIC à la suite de la clôture comptable du FCP à fin février 2024.

24 juin 2024

- Mise à jour de la dénomination de l'OPC Maître :
 - Le nom de la SICAV G Fund devient « GROUPAMA FUND »
 - Le nom du compartiment devient « GROUPAMA GLOBAL BOND »
- Changement de dénomination de la part R qui devient RC
- Ajout d'une note de bas de page pour les frais de souscription non-acquis à l'OPC maître (exonération pour l'OPC nourricier)

2. RAPPORT DE GESTION

AVRIL

Les taux d'intérêt ont ainsi sensiblement augmenté sur le mois. Le rendement américain à 10 ans a atteint un pic de six mois à 4,7% (en hausse de 50bp sur le mois) et le 10 ans allemand a retrouvé ses niveaux de fin novembre à 2,6%. Les courbes se sont aplaties et les spreads de crédit sont demeurés stables au cours du mois. Côté gestion, nous sommes restés sous sensible taux par rapport à notre indice de référence.

MAI

Nous gardons une légère sous sensibilité par rapport à notre indice de référence (-30 bps) et notre sur pondération sur le crédit.

JUIN

Sur le mois nous avons protégé le portefeuille face au risque politique français. Nous avons rentré une position longue R-U contre USA 10 ans.

JUILLET/AOUT

Nous avons profité de la forte correction sur les taux pour remettre une sous-exposition à la sensibilité, principalement sur les taux US.

SEPTEMBRE

Nous avons profité de la correction récente pour sous-sensibiliser le portefeuille et rajouter des points morts d'inflation US 2Y.

OCTOBRE

Nous avons profité du mouvement récent pour remettre un peu de duration en portefeuille et prendre profit sur les BEI Zone Euro.

NOVEMBRE

Sur le crédit, nous avons assisté à une sous-performance notable du cash vs les indices synthétiques, phénomène qui s'explique essentiellement par des traders qui ont commencé à nettoyer les books de façon anticipée, et ce dès le 15 novembre. Les indices Main/Xover 5 ans se resserrent de 2/16bp à 56/298bp respectivement.

DECEMBRE

Nous avons maintenu une gestion tactique de la duration, notamment sur les taux souverains américains où nous avons pris profit sur notre position longue en début de mois. Nous avons également implémenté une stratégie d'aplatissement de la courbe 2-10 ans en zone euro.

JANVIER

Nous avons pris profit sur notre stratégie de resserrement du spread UK/Allemagne, et avons initié une stratégie d'écartement du spread Italie/Allemagne.

FEVRIER

Nous avons initié une position de pentification de la courbe EU HICP.

Sur la période du 29/02/2024 au 28/02/2025, la performance du fonds GROUPAMA GLOBAL INFLATION SHORT DURATION :

- Part GC s'établit à +4.24%
- Part NC s'établit à +3.74%
- Part GD s'établit à +4,23%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA GLOBAL BOND - OAD EUR	2 198 886,89	3 803 267,51

3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA)

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00**

- o Prêts de titres : 0,00
- o Emprunt de titres : 0,00
- o Prises en pensions : 0,00
- o Mises en pensions : 0,00

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 0,00**

- o Change à terme : 0,00
- o Future : 0,00
- o Options : 0,00
- o Swap : 0,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,01
Total	0,01
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	0,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	0,00
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	0,00

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

FRAIS D'INTERMÉDIATION

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas de titres gérés par le groupe GROUPAMA et ses filiales.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr> et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur la part distribuant sont soumis à abattement de 40%.

FRAIS DE GESTION

Votre OPC est nourricier de **G FUND – GLOBAL BONDS**. Le total des frais effectivement prélevés s'élève à **0,58%** pour la part GC, **1,06%** pour la part NC et enfin **0,58%** pour la part GD de l'actif net à la charge de l'entreprise).

Durant l'exercice, les frais de gestion indirects s'élèvent à **0,46%** TTC pour la part GC, **0,46%** pour la part NC et enfin **0,46%** pour la part GD.

REMUNERATIONS

Eléments relatifs à la politique de rémunération de Groupama AM

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment et conformément aux exigences de la directive SFDR, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité, au niveau de la fixation des objectifs comme de la détermination des rémunérations variables ainsi qu'aux orientations MIF.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2024, 104.4 Mrds d'actifs dont 17% de FIA, 36% d'OPCVM et 47% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- La responsable Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Les Responsables de pôle de recherche et stratégie ESG
- Le responsable de l'Ingénierie Financière

- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
 - Opérations
 - Juridique
 - Marketing
 - Informatique

Par ailleurs, Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Concerné au sens de la directive MIF II. Ces Personnels Concernés ne sont pas considérés comme preneurs de risques. Il s'agit :

- Du Directeur Service Clients
- Des responsables relations filiales et relations Groupe

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Mise à jour : Février 2025 – données 2024

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année et qui comprennent pour les fonctions concernées un objectif de durabilité et, pour les gérants de portefeuille, le strict respect du cadre de gestion, du cadre ESG et des politiques en matière de durabilité ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
 - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : par exemple certains postes de junior ou certains postes de gérants comportant une part plus importante de commercialisation)

Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de conformité au cadre de gestion (notamment du cadre ESG et des risques de durabilité, respect de la Politique Energie Fossiles, de la Politique d'exclusion des armes controversées, de la

Politique des grands risques ESG définies par Groupama AM). Ainsi, dans le cadre de la gestion financière d'OPC et en particulier d'OPC justifiant d'un label ISR ou d'OPC ou mandats qui assurent la promotion de caractéristique environnementales ou sociales (article 8 SFDR) ou qui poursuivent un objectif d'investissement durable (article 9 SFDR), les gérants ont pour objectif la performance financière tout en prenant en compte des enjeux extra-financiers dans leurs actes de gestion, qui se traduisent en contraintes dans leur processus d'investissement.

Mise à jour : Février 2025 – données 2024

- Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des facteurs de durabilité, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations
- La Direction des Ressources Humaines s'assure que les objectifs du Personnel Concerné au sens de MIF II ne les incitent pas à agir contre l'intérêt des clients ou à favoriser leur intérêt au détriment de celui des clients

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous forme de cash indexé et sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Mise à jour : Février 2025 – données 2024

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné. Le cas échéant, ce malus peut être étendu au(x) Responsable(s) de la personne sanctionnée sur proposition de la Direction Générale au Comité des Rémunérations.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit principalement en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

Florence Soulé de Lafont, Présidente
Franck Guiader
Olivier Pequeux
Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- o De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- o De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- o D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - ✓ le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
 - ✓ la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- o D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

Mise à jour : Février 2025 – données 2024

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2024 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Deux recommandations ont été émises et adoptées par le Comité des Rémunérations ; Elles ne remettent pas en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2024.

Masse salariale 2024	30 149 532 euros
<i>Dont rémunérations variables versées en 2024</i>	<i>8 052 665 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2020 et versé en 2024 (3^e tiers)</i>	<i>85 927 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2021 et versé en 2024 (2^e tiers)</i>	<i>219 740 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2022 et versé en 2024 (1^{er} tiers)</i>	<i>138 620 euros</i>

Mise à jour : Février 2025 – données 2024

La Masse Salariale 2024 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 98 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2024 de l'ensemble du personnel Identifié	<i>16 823 961 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (55 collaborateurs)</i>	<i>9 906 883 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>6 917 078 euros</i>

Mise à jour : Février 2025 – données 2024

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

25 rue de la Ville l'Evêque

75008 PARIS

sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.

4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Groupama Oblig Monde

Exercice clos le 28 février 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Groupama Oblig Monde,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Groupama Oblig Monde constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 28 février 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mars 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthodes comptables exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les titres financiers, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que notre rapport sur les comptes annuels n'a pas pu être mis à votre disposition dans le délai prescrit par l'article 411-37 du Règlement général de l'AMF, les informations et les éléments nécessaires à son établissement ne nous ayant pas été communiqués dans le délai prévu par ce même article.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 1^{er} juillet 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

**Youssef
BOUJANOUI**

Digitally signed by Youssef
BOUJANOUI
DN: cn=Youssef BOUJANOUI,
o=EY Associes, ou=0002
817723687,
email=youssef.boujanoui@fr.ey.com
Date: 2025.07.01 10:07:15 +02'00'

Youssef Boujanoui

5. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 28/02/2025 en EUR	28/02/2025
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	53 235 966,23
OPCVM	53 235 966,23
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	53 235 966,23
Créances et comptes d'ajustement actifs	8 757,96
Comptes financiers	266 292,65
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	275 050,61
Total de l'actif I+II	53 511 016,84

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 28/02/2025 en EUR	28/02/2025
Capitaux propres :	
Capital	51 365 152,48
Report à nouveau sur revenu net	3,22
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	2 128 484,25
Capitaux propres I	53 493 639,95
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	53 493 639,95
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	17 376,89
Concours bancaires	
Sous-total autres passifs IV	17 376,89
Total Passifs : I+II+III+IV	53 511 016,84

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 28/02/2025 en EUR	28/02/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	1 289 343,41
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	7 929,24
Sous-total produits sur opérations financières	1 297 272,65
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-1,30
Sous-total charges sur opérations financières	-1,30
Total revenus financiers nets (A)	1 297 271,35
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-114 200,86
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-114 200,86
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	1 183 070,49
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-27 247,03
Sous-total revenus nets I = (C+D)	1 155 823,46
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-482 900,11
Frais de transactions externes et frais de cession	
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-482 900,11
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	11 114,36
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-471 785,75

Compte de résultat au 28/02/2025 en EUR	28/02/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 476 333,40
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	578,03
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	1 476 911,43
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-32 464,89
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	1 444 446,54
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	2 128 484,25

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'OPCVM est un nourricier du compartiment « GROUPAMA GLOBAL BOND » (classe d'actions OAD) de la Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois « Groupama Fund » dont l'objectif de gestion est de surperformer l'indice Bloomberg Global Aggregate ex China, S Korea, Taiwan Total Return Hedged USD, par le biais d'une gestion active.

La performance de l'OPCVM pourra être inférieure à celle de son OPCVM maître en raison notamment des frais de gestion propres au nourricier.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	26/02/2021	28/02/2022	28/02/2023	29/02/2024	28/02/2025
Actif net Global en EUR	382 992 155,91	70 456 276,72	56 408 640,09	54 091 814,15	53 493 639,95
Part GROUPAMA OBLIG MONDE GC en EUR					
Actif net	361 923 794,03	47 766 421,69	38 448 203,02	37 604 817,88	37 565 967,10
Nombre de titres	847 264,917200	115 097,945600	102 395,256600	97 434,565000	93 379,968300
Valeur liquidative unitaire	427,16	415,00	375,48	385,94	402,29
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,10	1,80	-8,91	-5,50	-3,54
Capitalisation unitaire sur revenu	8,27	6,63	6,10	6,70	9,04
Part GROUPAMA OBLIG MONDE GD en EUR					
Actif net	3 498 417,89	8 653 910,49	6 660 579,48	6 299 897,35	6 005 688,29
Nombre de titres	335,5150	871,2400	754,6080	705,7320	656,7320
Valeur liquidative unitaire	10 427,00	9 932,86	8 826,54	8 926,75	9 144,80
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées		43,16			
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	3,59		-166,85	-127,90	-81,02
Distribution unitaire sur revenu	206,46	162,18	143,39	154,93	205,45
Crédit d'impôt unitaire					
Part GROUPAMA OBLIG MONDE NC en EUR					
Actif net	17 569 943,99	14 035 944,54	11 299 857,59	10 187 098,92	9 921 984,56
Nombre de titres	26 119,308700	21 581,011700	19 294,996800	17 004,335200	15 964,998900
Valeur liquidative unitaire	672,68	650,38	585,63	599,08	621,48
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,17	2,82	-13,93	-8,56	-5,48
Capitalisation unitaire sur revenu	9,83	7,18	6,65	7,61	11,06

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthodes de valorisation

L'OPCVM se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

La devise de comptabilité de référence est l'euro.

Les titres détenus dans le portefeuille de l'OPCVM nourricier sont évalués sur la dernière valeur liquidative de l'OPCVM maître.

☐ **Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe**

Méthode des coupons courus.

☐ **Méthode de comptabilisation des frais**

Les opérations sont comptabilisées en frais exclus.

Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ; des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Informations clés (DIC).

Parts GD :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,20% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 0,90% TTC
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire Caceis Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* selon la complexité

Parts GC :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,30% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 0,90% TTC
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire Caceis Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 €TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : max0,1% Obligations et assimilés : max0,03% Futures et options : max 1€ par lot
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* selon la complexité

Parts NC :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,60% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 0,90% TTC
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire Caceis Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot
Commission de surperformance	Actif net	Néant

*selon la complexité

Parts RC (inactive):

Frais facturés l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,70% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 0,90% TTC*
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire Caceis Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

*selon la complexité

Les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM pourront s'ajouter aux frais affichés ci-dessus.

La contribution à l'AMF sera également prise en charge par l'OPCVM.

La totalité des revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent à l'OPCVM. Les indemnités, coûts et frais de ces opérations sont facturés par le dépositaire et payés par l'OPCVM. Les indemnités, coûts et frais de ces opérations sont facturés par le dépositaire et payés par le FCP.

Rappel des frais et commissions de l'OPCVM maître « GROUPAMA GLOBAL BOND » (classe d'actions OAD)

Rappel des Commissions de souscription et de rachat de l'OPCVM maître « Groupama Global Bonds (classe d'actions OAD)

Pour les actions émises dans les Sous-classes destinées aux fonds et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Oxygène (Classe OA) :

Commission de gestion : taux annuel de 0,60% maximum, payable mensuellement et calculée sur base de l'actif net moyen de la Sous-classe pour le mois considéré.

Commissions d'administration : taux annuel de 0,20% maximum, payable mensuellement et calculée sur base de l'actif net moyen de la Sous-classe pour le mois considéré.

Commission de distribution globale : NEANT

Commission de performance : 20% de la surperformance nette de frais par rapport à l'indice de référence Bloomberg Global Aggregate ex China, S Korea, Taiwan Total Return Hedged USD, conformément aux modalités prévues en Annexe 3.

Commission de souscription maximum au profit des intermédiaires¹: 6,00% de la valeur nette d'inventaire par action.

Commission de rachat maximum au profit des intermédiaires : 0% de la valeur nette d'inventaire par action.

Commission de conversion maximum : 1,00%. En outre, pour éviter tout usage abusif des conversions d'actions, il est admis qu'en cas de passage d'un Compartiment ou d'une Classe d'action dont la commission de souscription est faible, à un Compartiment ou une Classe d'action dont la commission de souscription est élevée ou d'un Compartiment ou d'une Classe d'action dont la commission de rachat est élevée à un Compartiment ou une Classe d'action dont la commission de rachat est faible, une commission en faveur du Compartiment dans lequel le souscripteur désire convertir des actions, soit prélevée à concurrence de la différence existante entre les commissions de souscription et de rachat des Compartiments/Classes respectifs.

¹Exonération : souscriptions effectuées par le FCP nourricier GROUPAMA OBLIG MONDE dans l'OPCVM maître, « GROUPAMA GLOBAL BOND » (classe d'actions OAD).

Commission de performance

La commission de performance prélevée en fin d'exercice (l'arrêté sera calculé le dernier jour ouvrable de l'exercice) est calculée comme suit :

- Commission de performance latente : cette commission est calculée et provisionnée à chaque valeur liquidative, mais ne devient payable au Gestionnaire Financier du Compartiment qu'en cas de rachats d'actions par un ou plusieurs investisseurs (voir paragraphe ci-après), ou lorsque le jour de calcul de la valeur liquidative est le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable de la Société. La commission de performance passe alors du statut de latente au statut de « à payer ».

- Commission de performance acquise lors des rachats d'actions : cette commission correspond à la quote part de commission de performance latente calculée lorsqu'un investisseur rachète tout ou partie des actions qu'il avait souscrites dans la sous-classe, et qu'une commission de performance est provisionnée dans ladite sous-classe à la date de transaction du rachat.

La référence à battre pour obtenir une commission de performance est un indice boursier (spécifié dans la rubrique « Indice de Référence » de chaque fiche Compartiment).

Le Compartiment ne cherche pas à répliquer l'indice boursier de référence, mais à générer un surplus de performance par rapport à celui-ci (la surperformance). Aussi, la performance de l'indice peut diverger de celle du Compartiment, de la Classe ou de la Sous-classe.

La commission de performance rémunère le Gestionnaire Financier dès lors que la ou les sous-classes ont dépassé leurs objectifs en termes d'appréciation d'actif. Elle est donc provisionnée et facturée à la sous-classe. La base de calcul de la commission de performance est l'actif net de la Sous-classe (avant calcul de la commission de performance).

La commission de performance est calculée selon la méthode du « hurdle rate ». Dans le cas présent, l'objectif est que l'évolution de la valeur liquidative de la Sous-classe soit supérieure à l'évolution de l'indice boursier de référence sur la même période. Si l'évolution de l'actif de la Sous-classe, net de frais, mais avant commission de performance, est supérieure à l'évolution de l'indice boursier sur la même période, alors une commission de performance sera calculée et provisionnée au niveau de la Sous-classe en question.

La commission de performance est perçue annuellement à la condition que la performance de la Sous-classe soit supérieure à la performance annualisée de l'indice boursier de référence depuis la fin de l'exercice précédent.

Le taux retenu pour le calcul de la surperformance est mentionné au Livre II du Prospectus dans les fiches des Compartiments, section « Commissions ». Ainsi, si la valorisation de l'actif net de frais, mais brute de commission de performance de la Sous-classe est supérieure à la valorisation de l'actif brut indicé de référence sur la même période, alors ce taux sera appliqué sur ce différentiel. Le montant qui en résultera sera ensuite provisionné au niveau de la Sous-classe, au titre de la commission de performance latente du jour. Comme la commission de performance rémunère uniquement la plus-value apportée par la gestion du Gestionnaire Financier du compartiment, il ne faut donc pas tenir compte des mouvements de souscriptions/rachats dans le calcul du différentiel sur lequel on applique le pourcentage de commission de performance.

Dans le cas d'une sous-performance de la Sous-classe par rapport à la performance de l'indice boursier de référence sur la même période de calcul, la provision pour commission de performance est réajustée par le biais d'une reprise sur provision plafonnée à hauteur de la dotation existante.

Lors de rachats, la quote part de la provision de commission de performance correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise au Gestionnaire Financier. Le montant de commission de performance correspondant à la quote part imputable aux rachats comptabilisés durant l'exercice devient payable dès la fin de l'exercice comptable de la Société.

La commission de performance est calculée et provisionnée à chaque établissement de la valeur liquidative. La commission de performance est remise à zéro à chaque nouvel exercice comptable de la Société.

Commission de transactions

La Société de Gestion de l'OPCVM Maître a mis en place une table de négociation indépendante afin d'assurer la meilleure exécution des ordres et de la sélection des intermédiaires pour la Société.

Le taux maximum des commissions de transactions s'applique selon la grille tarifaire suivante :

Type d'actifs	Taux
Action	0,10%
Obligation	0,05%
Obligation	0,05%
ETF	0,05%
Change	0,005%
Swap de taux	0,02%
Obligation	0,03%
CDS/ABS	0,03%
Dérivés Listés ²	2€

* Calculé sur la valeur de l'ordre

² Le taux de la commission de transaction s'applique par lot de dérivés listés et non pas sur le notionnel traité.

Mécanisme de « swing pricing » :

Un mécanisme dit de « swing pricing » est appliqué sur l'OPCVM maître GROUPAMA GLOBAL BOND.

Rappel du mécanisme de « swing pricing » appliqué sur le compartiment maître GROUPAMA GLOBAL BOND :

Dans certains cas, les souscriptions, rachats et conversions au sein d'un Compartiment peuvent avoir un impact négatif sur la valeur nette d'inventaire par action. Lorsque les souscriptions, rachats et conversions au sein d'un Compartiment entraînent l'obligation pour le Compartiment en question d'acheter et/ou de vendre des actifs sous-jacents, la valeur de ces actifs peut être affectée par les écarts entre offre et demande, les coûts de transactions ainsi que par certaines dépenses y afférentes telles que frais de transactions, frais de courtage et taxes.

Cette opération est susceptible d'avoir un impact négatif sur la valeur nette d'inventaire par action ; on parle alors de « dilution » des actionnaires. Dans le but de protéger les investisseurs existants ou restants contre les effets potentiels de dilution, la Société a la possibilité d'appliquer la méthode du swing pricing, telle que décrite ci-dessous.

La méthode du swing pricing permet d'ajuster valeur nette d'inventaire par action à l'aide d'un swing factor, c'est-à-dire grâce à un pourcentage donné, fixé par le Conseil d'Administration pour chaque Compartiment. Ce swing factor représente ainsi une estimation des écarts entre offre et demande d'actifs dans lesquels le Compartiment investit ainsi qu'une estimation des différents coûts d'opérations, taxes et dépenses y afférentes contractés par le Compartiment lors de l'achat et/ou de la vente des actifs sous-jacents. En règle générale, le swing factor ne dépassera pas 2% de la valeur nette d'inventaire par action, à moins qu'il n'en soit stipulé autrement au sein des fiches des Compartiments. La pertinence du « swing factor » par rapport aux conditions du marché sera revue périodiquement.

Le Conseil d'Administration détermine s'il convient d'adopter un swing partiel ou un swing complet. Dans le cas d'un swing partiel, la valeur nette d'inventaire par action sera revue à la hausse ou à la baisse lorsque les souscriptions ou rachats nets excèdent un certain seuil tel que déterminé par le Conseil d'Administration pour chaque Compartiment (le « Seuil de Swing »). Dans le cas d'un swing complet, aucun Seuil de Swing ne sera appliqué. Le swing factor aura les effets suivants sur les souscriptions et rachats :

- 1) Lorsque, pour un Jour d'Evaluation donné, un Compartiment se trouve dans une situation de souscriptions nettes (i.e. en termes de valeur, les souscriptions sont supérieures aux rachats) (au-dessus du Seuil de Swing, le cas échéant), la valeur nette d'inventaire par action sera revue à la hausse à l'aide du « swing factor » ; et
- 2) Lorsque, pour un Jour d'Evaluation donné, un Compartiment se trouve dans une situation de rachats nets (i.e. en termes de valeur, les rachats sont supérieurs aux souscriptions) (au-dessus du Seuil de Swing, le cas échéant), la valeur nette d'inventaire par action sera revue à la baisse à l'aide du swing factor.

L'application du swing pricing est mentionnée, le cas échéant, dans les fiches des Compartiments reprises dans le Livre II du Prospectus. Au cas où l'utilisation du swing pricing serait étendue à d'autres Compartiments, les investisseurs seraient prévenus par une notification publiée sur le site internet www.groupama-am.com. Le Prospectus sera mis à jour le moment venu.

Lors de l'application de la méthode du swing pricing, la volatilité de la valeur nette d'inventaire par action du Compartiment est susceptible de ne pas refléter la véritable performance du portefeuille (et ainsi, le cas échéant, ne pas s'écarter de l'indice de référence du Compartiment). Le cas échéant, la Commission de performance sera facturée sur la base de la valeur nette d'inventaire habituelle du Compartiment.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part GROUPAMA OBLIG MONDE GD	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part GROUPAMA OBLIG MONDE NC	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA OBLIG MONDE GC	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	28/02/2025
Capitaux propres début d'exercice	54 091 814,15
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 062 605,02
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-3 728 521,98
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 183 070,49
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-482 900,11
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 476 911,43
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-109 339,05
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	53 493 639,95

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part GROUPAMA OBLIG MONDE GC		
Parts souscrites durant l'exercice	491,248900	194 166,95
Parts rachetées durant l'exercice	-4 545,845600	-1 783 498,59
Solde net des souscriptions/rachats	-4 054,596700	-1 589 331,64
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	93 379,968300	
Part GROUPAMA OBLIG MONDE GD		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-49,0000	-447 065,22
Solde net des souscriptions/rachats	-49,0000	-447 065,22
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	656,7320	
Part GROUPAMA OBLIG MONDE NC		
Parts souscrites durant l'exercice	1 420,522900	868 438,07
Parts rachetées durant l'exercice	-2 459,859200	-1 497 958,17
Solde net des souscriptions/rachats	-1 039,336300	-629 520,10
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	15 964,998900	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part GROUPAMA OBLIG MONDE GC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA OBLIG MONDE GD Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA OBLIG MONDE NC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
GROUPAMA OBLIG MONDE GC FR0010295980	Capitalisation	Capitalisation	EUR	37 565 967,10	93 379,968300	402,29
GROUPAMA OBLIG MONDE GD FR0010892661	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	6 005 688,29	656,7320	9 144,80
GROUPAMA OBLIG MONDE NC FR0010290585	Capitalisation	Capitalisation	EUR	9 921 984,56	15 964,998900	621,48

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif Actions et valeurs assimilées Opérations temporaires sur titres						
Passif Opérations de cession sur instruments financiers Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan Futures Options Swaps Autres instruments financiers		NA NA NA NA	NA NA NA NA	NA NA NA NA	NA NA NA NA	NA NA NA NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	266,29				266,29
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					266,29

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	266,29						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	266,29						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 AUD +/-	Devise 3 GBP +/-	Devise 4 DKK +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	14,13	1,41	1,08	1,04	3,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	14,13	1,41	1,08	1,04	3,00

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces Caceis Bank		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU1501414517	GROUPAMA GLOBAL BOND - OAD EUR	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	53 235 966,23
Total						53 235 966,23

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	28/02/2025
Créances		
	Ventes à règlement différé	8 757,96
Total des créances		8 757,96
Dettes		
	Rachats à payer	8 757,33
	Frais de gestion fixe	8 619,55
	Collatéraux	0,01
Total des dettes		17 376,89
Total des créances et des dettes		-8 618,93

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	28/02/2025
Part GROUPAMA OBLIG MONDE GC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	46 366,33
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GROUPAMA OBLIG MONDE GD	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	7 605,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GROUPAMA OBLIG MONDE NC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	60 228,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	28/02/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Engagements de financement reçus mais non encore tirés Engagements de financement donnés mais non encore tirés Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/02/2025
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/02/2025
Actions Obligations TCN OPC Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	28/02/2025
Revenus nets	1 155 823,46
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	1 155 823,46
Report à nouveau	3,22
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 155 826,68

Part GROUPAMA OBLIG MONDE GC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	28/02/2025
Revenus nets	844 185,59
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	844 185,59
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	844 185,59
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	844 185,59
Total	844 185,59
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part GROUPAMA OBLIG MONDE GD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	28/02/2025
Revenus nets	134 928,55
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	134 928,55
Report à nouveau	3,22
Sommes distribuables au titre du revenu net	134 931,77
Affectation :	
Distribution	134 925,59
Report à nouveau du revenu de l'exercice	6,18
Capitalisation	
Total	134 931,77
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	656,7320
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	205,45
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part GROUPAMA OBLIG MONDE NC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	28/02/2025
Revenus nets	176 709,32
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	176 709,32
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	176 709,32
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	176 709,32
Total	176 709,32
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	28/02/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-471 785,75
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-471 785,75
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-471 785,75

Part GROUPAMA OBLIG MONDE GC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	28/02/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-330 934,03
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-330 934,03
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-330 934,03
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-330 934,03
Total	-330 934,03
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part GROUPAMA OBLIG MONDE GD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	28/02/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-53 214,39
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-53 214,39
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-53 214,39
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-53 214,39
Total	-53 214,39
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part GROUPAMA OBLIG MONDE NC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	28/02/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-87 637,33
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-87 637,33
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-87 637,33
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-87 637,33
Total	-87 637,33
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			53 235 966,23	99,52
OPCVM			53 235 966,23	99,52
Gestion collective			53 235 966,23	99,52
GROUPAMA GLOBAL BOND - OAD EUR	EUR	60 339,767	53 235 966,23	99,52
Total			53 235 966,23	99,52

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	53 235 966,23
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	275 050,61
Autres passifs (-)	-17 376,89
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	53 493 639,95

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part GROUPAMA OBLIG MONDE GC	EUR	93 379,968300	402,29
Part GROUPAMA OBLIG MONDE GD	EUR	656,7320	9 144,80
Part GROUPAMA OBLIG MONDE NC	EUR	15 964,998900	621,48

GROUPAMA OBLIG MONDE

COMPTES ANNUELS

29/02/2024

BILAN ACTIF AU 29/02/2024 EN EUR

	29/02/2024	28/02/2023
INSTRUMENTS FINANCIERS	53 846 913,54	56 101 531,58
OPC MAÎTRE	53 846 913,54	56 101 531,58
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	23 515,30	58 011,93
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	23 515,30	58 011,93
COMPTES FINANCIERS	275 957,57	317 470,08
Liquidités	275 957,57	317 470,08
TOTAL DE L'ACTIF	54 146 386,41	56 477 013,59

BILAN PASSIF AU 29/02/2024 EN EUR

	29/02/2024	28/02/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	53 972 376,95	56 855 325,67
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	32 571,21
Report à nouveau (a)	2,61	3,11
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-772 213,35	-1 340 686,78
Résultat de l'exercice (a,b)	891 647,94	861 426,88
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	54 091 814,15	56 408 640,09
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	54 572,25	67 584,68
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	54 572,25	67 584,68
COMPTES FINANCIERS	0,01	788,82
Concours bancaires courants	0,01	788,82
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	54 146 386,41	56 477 013,59

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/02/2024 EN EUR

	29/02/2024	28/02/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/02/2024 EN EUR

	29/02/2024	28/02/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	9 200,84	1 737,09
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	1 034 647,19	1 071 255,96
TOTAL (1)	1 043 848,03	1 072 993,05
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	2 220,71	573,78
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	2 220,71	573,78
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 041 627,32	1 072 419,27
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	119 862,47	133 570,28
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	921 764,85	938 848,99
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-30 116,91	-77 422,11
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	891 647,94	861 426,88

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthodes de valorisation

L'OPCVM se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

La devise de comptabilité de référence est l'euro.

Les titres détenus dans le portefeuille de l'OPCVM nourricier sont évalués sur la dernière valeur liquidative de l'OPCVM maître.

☐ Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

Méthode des coupons courus.

☐ Méthode de comptabilisation des frais

Les opérations sont comptabilisées en frais exclus.

Frais de gestion

☐ Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
-

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie Frais du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Parts GC

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,30 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 0,90% TTC
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire Caceis Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* selon la complexité

Parts GD

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion inclus les frais de gestion externes (Cac,dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,20 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 0,90% TTC
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire Caceis Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* selon la complexité

Parts R (inactive)

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,70 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 0,90% TTC
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire Caceis Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* selon la complexité

Parts NC

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,60 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 0,90% TTC
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire Caceis Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* selon la complexité

Les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM pourront s'ajouter aux frais affichés ci-dessus.

La contribution à l'AMF sera également prise en charge par l'OPCVM.

La totalité des revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent à l'OPCVM.

Les indemnités, coûts et frais de ces opérations sont facturés par le dépositaire et payés par l'OPCVM. Les indemnités, coûts et frais de ces opérations sont facturés par le dépositaire et payés par le FCP.

Rappel des frais et commissions de l'OPCVM maître « G FUND – GLOBAL BONDS » (classe d'actions OD)

Rappel des Commissions de souscription et de rachat de l'OPCVM maître « G FUND - Total Return All Cap Europe » (classe d'actions IC)

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM*	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 6%
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant

*Exonération : souscriptions effectuées par l'OPCVM nourricier GROUPAMA OBLIG MONDE dans l'OPCVM maître, « G FUND – GLOBAL BONDS » (classe d'actions OD).

Rappel des frais de fonctionnement et de gestion de l'OPCVM maître « G FUND – GLOBAL BONDS » (classe d'actions OD)

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,60 % TTC
Commission de surperformance	Actif net	20% de la surperformance nette de frais par rapport à l'indicateur de référence Barclays Capital Global Aggregate couvert en Euros
Commission d'administration annuelle maximum	Actif net	0.20%

* La commission de performance prélevée en fin d'exercice (l'arrêté sera calculé le dernier jour ouvrable de l'exercice) est calculée comme suit :

- Commission de performance latente : cette commission est calculée et provisionnée à chaque valeur liquidative, mais ne devient payable au Gestionnaire Financier du Compartiment qu'en cas de rachats d'actions par un ou plusieurs investisseurs (voir paragraphe ci-après), ou lorsque le jour de calcul de la valeur liquidative est le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable de la Société. La commission de performance passe alors du statut de latente au statut de « à payer ».

- Commission de performance acquise lors des rachats d'actions : cette commission correspond à la quote part de commission de performance latente calculée lorsqu'un investisseur rachète tout ou partie des actions qu'il avait souscrites dans la sous-classe, et qu'une commission de performance est provisionnée dans ladite sous-classe à la date de transaction du rachat.

La référence à battre pour obtenir une commission de performance est un indice boursier (spécifié dans la rubrique « Indice de Référence » de chaque fiche Compartiment).

Le Compartiment ne cherche pas à répliquer l'indice boursier de référence, mais à générer un surplus de performance par rapport à celui-ci (la surperformance). Aussi, la performance de l'indice peut diverger de celle du Compartiment, de la Classe ou de la Sous-classe.

La commission de performance rémunère le Gestionnaire Financier dès lors que la ou les sous-classes ont dépassé leurs objectifs en termes d'appréciation d'actif. Elle est donc provisionnée et facturée à la sous-classe. La base de calcul de la commission de performance est l'actif net de la Sous-classe (avant calcul de la commission de performance).

La commission de performance est calculée selon la méthode du « hurdle rate ». Dans le cas présent, l'objectif est que l'évolution de la valeur liquidative de la Sous-classe soit supérieure à l'évolution de l'indice boursier de référence sur la même période. Si l'évolution de l'actif de la Sous-classe, net de frais, mais avant commission de performance, est supérieure à l'évolution de l'indice boursier sur la même période, alors une commission de performance sera calculée et provisionnée au niveau de la Sous-classe en question.

La commission de performance est perçue annuellement à la condition que la performance de la Sous-classe soit supérieure à la performance annualisée de l'indice boursier de référence depuis la fin de l'exercice précédent.

Le taux retenu pour le calcul de la surperformance est mentionné au Livre II du Prospectus dans les fiches des Compartiments, section « Commissions ». Ainsi, si la valorisation de l'actif net de frais, mais brute de commission de performance de la Sous-classe est supérieure à la valorisation de l'actif brut indicé de

référence sur la même période, alors ce taux sera appliqué sur ce différentiel. Le montant qui en résultera sera ensuite provisionné au niveau de la Sous-classe, au titre de la commission de performance latente du jour. Comme la commission de performance rémunère uniquement la plus-value apportée par la gestion du Gestionnaire Financier du compartiment, il ne faut donc pas tenir compte des mouvements de souscriptions/rachats dans le calcul du différentiel sur lequel on applique le pourcentage de commission de performance.

Dans le cas d'une sous-performance de la Sous-classe par rapport à la performance de l'indice boursier de référence sur la même période de calcul, la provision pour commission de performance est réajustée par le biais d'une reprise sur provision plafonnée à hauteur de la dotation existante.

Lors de rachats, la quote part de la provision de commission de performance correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise au Gestionnaire Financier. Le montant de commission de performance correspondant à la quote part imputable aux rachats comptabilisés durant l'exercice devient payable dès la fin de l'exercice comptable de la Société.

La commission de performance est calculée et provisionnée à chaque établissement de la valeur liquidative. La commission de performance est remise à zéro à chaque nouvel exercice comptable de la Société.

Commission de transactions

La Société de Gestion de l'OPCVM Maître a mis en place une table de négociation indépendante afin d'assurer la meilleure exécution des ordres et de la sélection des intermédiaires pour la Société.

Le taux maximum des commissions de transactions s'applique selon la grille tarifaire suivante :

Type d'actifs	Taux maximum*
Action	0,10%
Obligation convertible	0,05%
Obligation corporate	0,05%
ETF	0,05%
Change	0,005%
Swap de taux d'intérêt	0,02%
Obligation souveraine	0,03%
CDS/ABS	0,03%
Dérivés Listés ¹	2€

* Calculé sur la valeur de l'ordre

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts GROUPAMA OBLIG MONDE GC	Capitalisation	Capitalisation
Parts GROUPAMA OBLIG MONDE GD	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts GROUPAMA OBLIG MONDE NC	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/02/2024 EN EUR

	29/02/2024	28/02/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	56 408 640,09	70 456 276,72
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	5 944 129,87	2 479 557,90
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-9 605 984,09	-9 727 468,83
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-798 126,67	-1 395 039,59
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	-479,55	404,54
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 330 072,89	-6 202 641,94
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-7 464 104,65</i>	<i>-8 794 177,54</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>8 794 177,54</i>	<i>2 591 535,60</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-108 203,24	-141 297,70
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	921 764,85	938 848,99
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	54 091 814,15	56 408 640,09

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 AUD		Devise 3 DKK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	13 056,24	0,02	1 374,43	0,00	1 013,60	0,00	3 964,33	0,01
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/02/2024
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	17 997,45
	Souscriptions à recevoir	5 517,85
TOTAL DES CRÉANCES		23 515,30
DETTES		
	Achats à règlement différé	5 518,39
	Rachats à payer	39 886,39
	Frais de gestion fixe	9 167,47
TOTAL DES DETTES		54 572,25
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-31 056,95

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part GROUPAMA OBLIG MONDE GC		
Parts souscrites durant l'exercice	12 337,593400	4 665 389,23
Parts rachetées durant l'exercice	-17 298,285000	-6 549 583,70
Solde net des souscriptions/rachats	-4 960,691600	-1 884 194,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	97 434,565000	
Part GROUPAMA OBLIG MONDE GD		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-48,8760	-428 785,73
Solde net des souscriptions/rachats	-48,8760	-428 785,73
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	705,7320	
Part GROUPAMA OBLIG MONDE NC		
Parts souscrites durant l'exercice	2 162,511700	1 278 740,64
Parts rachetées durant l'exercice	-4 453,173300	-2 627 614,66
Solde net des souscriptions/rachats	-2 290,661600	-1 348 874,02
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	17 004,335200	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part GROUPAMA OBLIG MONDE GC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part GROUPAMA OBLIG MONDE GD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part GROUPAMA OBLIG MONDE NC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/02/2024
Parts GROUPAMA OBLIG MONDE GC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	47 265,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts GROUPAMA OBLIG MONDE GD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	7 942,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts GROUPAMA OBLIG MONDE NC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	64 653,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/02/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/02/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/02/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/02/2024	28/02/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	2,61	3,11
Résultat	891 647,94	861 426,88
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	891 650,55	861 429,99

	29/02/2024	28/02/2023
Parts GROUPAMA OBLIG MONDE GC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	652 859,05	624 879,01
Total	652 859,05	624 879,01

	29/02/2024	28/02/2023
Parts GROUPAMA OBLIG MONDE GD		
Affectation		
Distribution	109 339,06	108 203,24
Report à nouveau de l'exercice	3,46	2,79
Capitalisation	0,00	0,00
Total	109 342,52	108 206,03
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	705,7320	754,6080
Distribution unitaire	154,93	143,39
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	29/02/2024	28/02/2023
Parts GROUPAMA OBLIG MONDE NC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	129 448,98	128 344,95
Total	129 448,98	128 344,95

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/02/2024	28/02/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	32 571,21
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-772 213,35	-1 340 686,78
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-772 213,35	-1 308 115,57

	29/02/2024	28/02/2023
Parts GROUPAMA OBLIG MONDE GC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-536 292,95	-913 360,73
Total	-536 292,95	-913 360,73

	29/02/2024	28/02/2023
Parts GROUPAMA OBLIG MONDE GD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-90 263,37	-125 910,86
Total	-90 263,37	-125 910,86

	29/02/2024	28/02/2023
Parts GROUPAMA OBLIG MONDE NC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-145 657,03	-268 843,98
Total	-145 657,03	-268 843,98

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/02/2020	26/02/2021	28/02/2022	28/02/2023	29/02/2024
Actif net Global en EUR	384 080 404,25	382 992 155,91	70 456 276,72	56 408 640,09	54 091 814,15
Parts GROUPAMA OBLIG MONDE GC en EUR					
Actif net	362 242 202,63	361 923 794,03	47 766 421,69	38 448 203,02	37 604 817,88
Nombre de titres	847 579,492800	847 264,917200	115 097,945600	102 395,256600	97 434,565000
Valeur liquidative unitaire	427,38	427,16	415,00	375,48	385,94
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,03	0,10	1,80	-8,91	-5,50
Capitalisation unitaire sur résultat	9,04	8,27	6,63	6,10	6,70
Parts GROUPAMA OBLIG MONDE GD en EUR					
Actif net	2 073 237,54	3 498 417,89	8 653 910,49	6 660 579,48	6 299 897,35
Nombre de titres	194,5000	335,5150	871,2400	754,6080	705,7320
Valeur liquidative unitaire	10 659,31	10 427,00	9 932,86	8 826,54	8 926,75
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,92	0,00	43,16	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	3,59	0,00	-166,85	-127,90
Distribution unitaire sur résultat	228,83	206,46	162,18	143,39	154,93
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Parts GROUPAMA OBLIG MONDE NC en EUR					
Actif net	19 764 964,08	17 569 943,99	14 035 944,54	11 299 857,59	10 187 098,92
Nombre de titres	29 227,614400	26 119,308700	21 581,011700	19 294,996800	17 004,335200
Valeur liquidative unitaire	676,24	672,68	650,38	585,63	599,08
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,05	0,17	2,82	-13,93	-8,56
Capitalisation unitaire sur résultat	11,18	9,83	7,18	6,65	7,61

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
LUXEMBOURG				
G FUND - GLOBAL BONDS OD EUR	EUR	62 178,884	53 846 913,54	99,55
TOTAL LUXEMBOURG			53 846 913,54	99,55
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			53 846 913,54	99,55
TOTAL Organismes de placement collectif			53 846 913,54	99,55
Créances			23 515,30	0,04
Dettes			-54 572,25	-0,10
Comptes financiers			275 957,56	0,51
Actif net			54 091 814,15	100,00

Parts GROUPAMA OBLIG MONDE GD	EUR	705,7320	8 926,75
Parts GROUPAMA OBLIG MONDE NC	EUR	17 004,335200	599,08
Parts GROUPAMA OBLIG MONDE GC	EUR	97 434,565000	385,94

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part GROUPAMA OBLIG MONDE GD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	790,42	EUR	1,12	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	108 548,639	EUR	153,81	EUR
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	109 339,059	EUR	154,93	EUR

6. ANNEXE(S)

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA OBLIG MONDE
Part RC Code ISIN : FR0013319811 (C - EUR)

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 24 juin 2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français. . Ce produit est nourricier de GROUPAMA GLOBAL BOND - Part OAD (LU1501414517)

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Il sera en permanence investi dans son maître et en liquidités à titre accessoire. Son objectif de gestion est le même que celui de son maître. Sa performance pourra être inférieure à celle de son maître compte tenu de ses propres frais de gestion.

Rappel des objectifs du maître : L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Bloomberg Global Aggregate ex China, S Korea, Taiwan Total Return couvert en USD, sur la durée de placement recommandée, supérieure à 3 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des obligations internationales, répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).

Rappel de la stratégie d'investissement du maître :

Le produit a pour objet la gestion d'un portefeuille diversifié de valeurs mobilières dans l'univers obligataire international investi tant en obligations, qu'en titres de créances et instruments du marché monétaire, en instruments dérivés ou devises. Le total des titres spéculatifs (dont la notation est strictement inférieure à BBB-) et des titres non notés ne pourra excéder 25% de l'actif net du produit. En fonction des résultats de ses analyses macro-économique et de marché, l'équipe de gestion prend des positions directionnelles et tactiques ainsi que des arbitrages, sur les taux d'intérêt via les marchés de taux, les marchés à terme, les marchés de devises et/ou les instruments dérivés. Le produit pourra investir jusqu'à 20% de ses actifs en ABS et MBS. Le produit pourra investir au maximum 10% de ses actifs nets en contingent convertible bonds ("Coco Bonds"). Le produit suit une approche ESG Best-in-Universe visant à sélectionner, en excluant 20% des valeurs les moins bien notées de son univers d'investissement (hors émetteurs souverains), les émetteurs répondant à des critères environnementaux

(biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux, de toutes zones géographiques.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 10.

Le produit est exposé au minimum à 50% de son actif net

aux instruments de taux.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée.

Conditions de rachat : Tous les jours ouvrés jusqu'à 10:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil au sens de la réglementation européenne MIF2, une gestion individuelle de portefeuille sous mandat et lorsqu'ils sont exclusivement rémunérés par leurs clients..

Dépositaire : CACEIS BANK

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Rappel des risques du maître :

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- *Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement*
- *Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit*

Veuillez vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit/d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans Pour un investissement de : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	7 600 €	8 030 €
	Rendement annuel moyen	-24,05 %	-7,04 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 370 €	8 470 €
	Rendement annuel moyen	-16,32 %	-5,37 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 850 €	10 390 €
	Rendement annuel moyen	-1,51 %	1,29 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	13 420 €	14 640 €
	Rendement annuel moyen	34,24 %	13,55 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 10/2020 et 10/2023. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 02/2014 et 02/2017. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 04/2017 et 04/2020.

QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	396 €	612 €
Incidence des coûts annuels*	3,99 %	2,05 % chaque année

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,34 % avant déduction des coûts et de 1,29 % après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	300 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,99 % de la valeur de votre investissement par an.	96 €



Coûts de transaction sur le portefeuille	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	0 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du Développement - Réclamation Client, 25 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les rapports financiers et d'autres documents d'informations relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/. L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion. Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site <https://www.groupama-am.com/fra/fr/institutionnel/nos-fonds>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA OBLIG MONDE Part NC Code ISIN : FR0010290585 (C - EUR)

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 24 juin 2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français. Ce produit est nourricier de GROUPAMA GLOBAL BOND - Part OAD (LU1501414517)

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Il sera en permanence investi dans son maître et en liquidités à titre accessoire. Son objectif de gestion est le même que celui de son maître. Sa performance pourra être inférieure à celle de son maître compte tenu de ses propres frais de gestion.

Rappel des objectifs du maître : L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Bloomberg Global Aggregate ex China, S Korea, Taiwan Total Return couvert en USD, sur la durée de placement recommandée, supérieure à 3 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des obligations internationales, répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).

Rappel de la stratégie d'investissement du maître :

Le produit a pour objet la gestion d'un portefeuille diversifié de valeurs mobilières dans l'univers obligataire international investi tant en obligations, qu'en titres de créances et instruments du marché monétaire, en instruments dérivés ou devises. Le total des titres spéculatifs (dont la notation est strictement inférieure à BBB-) et des titres non notés ne pourra excéder 25% de l'actif net du produit. En fonction des résultats de ses analyses macro-économique et de marché, l'équipe de gestion prend des positions directionnelles et tactiques ainsi que des arbitrages, sur les taux d'intérêt via les marchés de taux, les marchés à terme, les marchés de devises et/ou les instruments dérivés. Le produit pourra investir jusqu'à 20% de ses actifs en ABS et MBS. Le produit pourra investir au maximum 10% de ses actifs nets en contingent convertible bonds ("Coco Bonds"). Le produit suit une approche ESG Best-in-Universe visant à sélectionner, en excluant 20% des valeurs les

moins bien notées de son univers d'investissement (hors émetteurs souverains), les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux, de toutes zones géographiques.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 10.

Le produit est exposé au minimum à 50% de son actif net

aux instruments de taux.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée.

Conditions de rachat : Tous les jours ouvrés jusqu'à 10:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est ouverte à tous souscripteurs..

Dépositaire : CACEIS BANK

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Rappel des risques du maître :

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- *Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement*
- *Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit*

Veuillez vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit/d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans Pour un investissement de : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	7 620 €	8 060 €
	Rendement annuel moyen	-23,78 %	-6,93 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 300 €	8 210 €
	Rendement annuel moyen	-17,03 %	-6,36 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 780 €	10 060 €
	Rendement annuel moyen	-2,18 %	0,21 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	13 460 €	14 770 €
	Rendement annuel moyen	34,59 %	13,89 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 10/2020 et 10/2023. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 02/2014 et 02/2017. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 11/2016 et 11/2019.

QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	376 €	592 €
Incidence des coûts annuels*	3,79 %	1,99 % chaque année

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,20 % avant déduction des coûts et de 0,21 % après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	2,75 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	275 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,04 % de la valeur de votre investissement par an.	101 €



Coûts de transaction sur le portefeuille	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	0 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du Développement - Réclamation Client, 25 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les rapports financiers et d'autres documents d'informations relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/. L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion. Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site <https://www.groupama-am.com/fra/fr/institutionnel/nos-fonds>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA OBLIG MONDE Part GC Code ISIN : FR0010295980 (C - EUR)

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 24 juin 2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français. Ce produit est nourricier de GROUPAMA GLOBAL BOND - Part OAD (LU1501414517)

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Il sera en permanence investi dans son maître et en liquidités à titre accessoire. Son objectif de gestion est le même que celui de son maître. Sa performance pourra être inférieure à celle de son maître compte tenu de ses propres frais de gestion.

Rappel des objectifs du maître : L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Bloomberg Global Aggregate ex China, S Korea, Taiwan Total Return couvert en USD, sur la durée de placement recommandée, supérieure à 3 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des obligations internationales, répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).

Rappel de la stratégie d'investissement du maître :

Le produit a pour objet la gestion d'un portefeuille diversifié de valeurs mobilières dans l'univers obligataire international investi tant en obligations, qu'en titres de créances et instruments du marché monétaire, en instruments dérivés ou devises. Le total des titres spéculatifs (dont la notation est strictement inférieure à BBB-) et des titres non notés ne pourra excéder 25% de l'actif net du produit. En fonction des résultats de ses analyses macro-économique et de marché, l'équipe de gestion prend des positions directionnelles et tactiques ainsi que des arbitrages, sur les taux d'intérêt via les marchés de taux, les marchés à terme, les marchés de devises et/ou les instruments dérivés. Le produit pourra investir jusqu'à 20% de ses actifs en ABS et MBS. Le produit pourra investir au maximum 10% de ses actifs nets en contingent convertible bonds ("Coco Bonds"). Le produit suit une approche ESG Best-in-Universe visant à sélectionner, en excluant 20% des valeurs les moins bien notées de son univers d'investissement (hors émetteurs

souverains), les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux, de toutes zones géographiques.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 10.

Le produit est exposé au minimum à 50% de son actif net

aux instruments de taux.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée.

Conditions de rachat : Tous les jours ouvrés jusqu'à 10:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Réservées aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles..

Dépositaire : CACEIS BANK

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Rappel des risques du maître :

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- *Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement*
- *Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit*

Veuillez vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit/d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans Pour un investissement de : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	7 620 €	8 060 €
	Rendement annuel moyen	-23,78 %	-6,92 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 340 €	8 330 €
	Rendement annuel moyen	-16,63 %	-5,91 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 810 €	10 190 €
	Rendement annuel moyen	-1,87 %	0,63 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	13 460 €	14 770 €
	Rendement annuel moyen	34,59 %	13,89 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 10/2020 et 10/2023. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 02/2014 et 02/2017. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 04/2017 et 04/2020.

QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	330 €	448 €
Incidence des coûts annuels*	3,31 %	1,51 % chaque année

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,14 % avant déduction des coûts et de 0,63 % après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	2,75 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	275 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,56 % de la valeur de votre investissement par an.	55 €



Coûts de transaction sur le portefeuille	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	0 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du Développement - Réclamation Client, 25 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les rapports financiers et d'autres documents d'informations relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/. L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion. Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site <https://www.groupama-am.com/fra/fr/institutionnel/nos-fonds>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA OBLIG MONDE Part GD Code ISIN : FR0010892661 (D - EUR)

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 24 juin 2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français. Ce produit est nourricier de GROUPAMA GLOBAL BOND - Part OAD (LU1501414517)

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Il sera en permanence investi dans son maître et en liquidités à titre accessoire. Son objectif de gestion est le même que celui de son maître. Sa performance pourra être inférieure à celle de son maître compte tenu de ses propres frais de gestion.

Rappel des objectifs du maître : L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Bloomberg Global Aggregate ex China, S Korea, Taiwan Total Return couvert en USD, sur la durée de placement recommandée, supérieure à 3 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des obligations internationales, répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).

Rappel de la stratégie d'investissement du maître :

Le produit a pour objet la gestion d'un portefeuille diversifié de valeurs mobilières dans l'univers obligataire international investi tant en obligations, qu'en titres de créances et instruments du marché monétaire, en instruments dérivés ou devises. Le total des titres spéculatifs (dont la notation est strictement inférieure à BBB-) et des titres non notés ne pourra excéder 25% de l'actif net du produit. En fonction des résultats de ses analyses macro-économique et de marché, l'équipe de gestion prend des positions directionnelles et tactiques ainsi que des arbitrages, sur les taux d'intérêt via les marchés de taux, les marchés à terme, les marchés de devises et/ou les instruments dérivés. Le produit pourra investir jusqu'à 20% de ses actifs en ABS et MBS. Le produit pourra investir au maximum 10% de ses actifs nets en contingent convertible bonds ("Coco Bonds"). Le produit suit une approche ESG Best-in-Universe visant à sélectionner, en excluant 20% des valeurs les moins bien notées de son univers d'investissement (hors émetteurs

souverains), les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux, de toutes zones géographiques.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 10.

Le produit est exposé au minimum à 50% de son actif net

aux instruments de taux.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée.

Conditions de rachat : Tous les jours ouvrés jusqu'à 10:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Distribution.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles..

Dépositaire : CACEIS BANK

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Rappel des risques du maître :

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- *Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement*
- *Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit*

Veuillez vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit/d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans Pour un investissement de : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	7 520 €	7 960 €
	Rendement annuel moyen	-24,76 %	-7,33 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 230 €	8 220 €
	Rendement annuel moyen	-17,70 %	-6,31 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 690 €	10 080 €
	Rendement annuel moyen	-3,08 %	0,26 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	13 290 €	14 580 €
	Rendement annuel moyen	32,86 %	13,40 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 10/2020 et 10/2023. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 02/2014 et 02/2017. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 04/2017 et 04/2020.

QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	454 €	571 €
Incidence des coûts annuels*	4,56 %	1,95 % chaque année

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,20 % avant déduction des coûts et de 0,26 % après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	4,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	400 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,56 % de la valeur de votre investissement par an.	54 €



Coûts de transaction sur le portefeuille	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	0 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du Développement - Réclamation Client, 25 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les rapports financiers et d'autres documents d'informations relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/. L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion. Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site <https://www.groupama-am.com/fra/fr/institutionnel/nos-fonds>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8

Dénomination du produit : GROUPAMA
MONDE

OBLIG

Identifiant d'entité juridique : 96950003NUWIFWUNHV80

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _ ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 36,41%	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 44,7% ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ ayant un objectif social ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Exercice comptable	Indicateurs ESG	OPC	OPC	Univers d'investissement ESG	Univers d'investissement ESG
		Mesure	Taux de couverture (%)	Mesure	Taux de couverture (%)
02/2024 - 02/2025	Conseil à majorité d'indépendants (%)	90,11	43,67	49,59	98,07
02/2024 - 02/2025	Politique en matière des droits de l'homme (%)	43,6	43,67	91,51	98,07
02/2024-02/2025	Note ESG	77,66	99,33	50	100,00
02/2024-02/2025	Part d'investissement durable	44,7	N/A	N/A	N/A
02/2023 - 02/2024	Conseil à majorité d'indépendants (%)	87,1	42,53	48,94	98,14
02/2023 - 02/2024	Politique en matière des droits de l'homme (%)	41,81	42,53	90,85	98,14
02/2023-02/2024	Note ESG	80,66	95,86	60	100
02/2023-02/2024	Part d'investissement durable	26,84	NA	N/A	N/A

● **Quels étaient les objectifs de développement durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'ID a-t-il contribué à ces objectifs ?**

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Notre approche des investissements durables se base sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.

- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;
- La performance ESG de l'émetteur ;
- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;
- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Part des investissements durables	44,7%

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif d'investissement durable car toute entreprise contribuant négativement à au moins un ODD n'est pas considérée comme répondant à l'objectif d'investissement durable.

Pour les obligations vertes, sociales et durables, cette absence de préjudice est vérifiée à travers l'analyse systématique de la performance ESG de l'émetteur.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'effectue à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/> ».

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
2	54



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 (Tonne de CO2 équivalente)	2 410,93	23 883,29		
		Émissions de GES de niveau 2 (Tonne de CO2 équivalente)	426,59	2 625,82		
		Émissions de GES de niveau 3 (Tonne de CO2 équivalente)	15 070,19	248 868,12		
		Émissions totales de GES (Tonne de CO2 équivalente)	17 852,74	265 951,57		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	298,97	1 143,47		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	397,22	1 212,78		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (Pourcentage)	4,04	4,51		
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non	45,78	28,45		

		renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (Pourcentage)				
	6.Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (Gigawatt par M EUR de CA Emetteur)	0,16	0,14		
Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (Pourcentage)	0,72	0,42		
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	0,04	135,85		
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	1,38	9 120,81		
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Pourcentage)	2	8,18		
	11.Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier	54	0,05		

		à de telles violations (Pourcentage)				
	12.Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (Pourcentage)	5,65	4,02		
	13.Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (Pourcentage)	18,35	16,06		
	14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (Pourcentage)	0,00	0,00		
Environnement	15.Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (Pourcentage)	N/A	N/A		
Social	16.Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. (Pourcentage)	N/A	N/A		

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	244,33

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3.Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	144,51



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/03/2024 au 28/02/2025

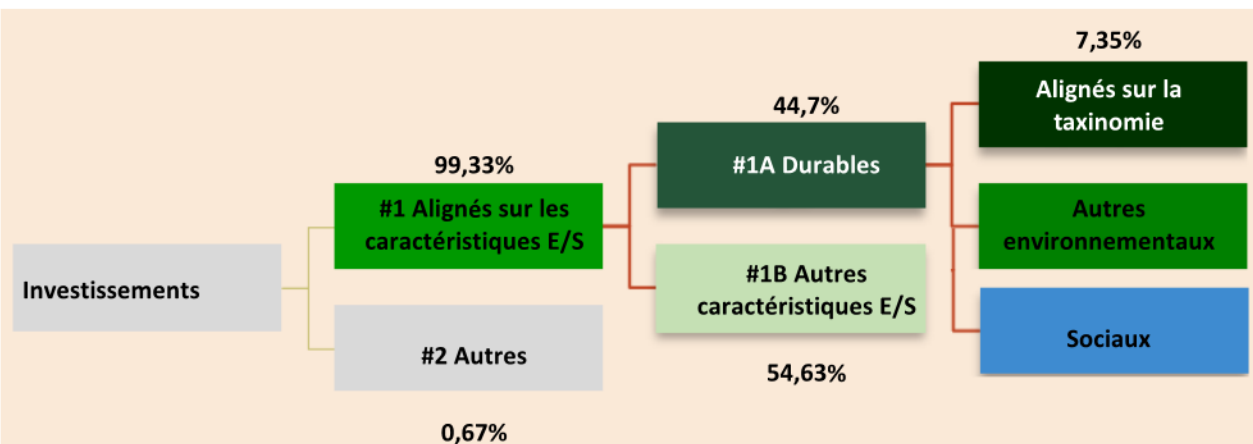
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
T 3 1/8 08/31/27 - 31/08/27	TREASURIES	3.27%	USA
T 4 7/8 10/31/28 - 31/10/28	TREASURIES	2.64%	USA
T 4 1/8 11/15/32 - 15/11/32	TREASURIES	2.64%	USA
GROUPAMA ENTREPRISES - IC	OPC	2.13%	France
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS - IC	OPC	2.12%	France
SMGB 6 1/2 01/19/27 - 19/01/27	SOVEREIGN	2.07%	Saint-Marin
T 2 7/8 05/15/52 - 15/05/52	TREASURIES	1.73%	USA
T 0 5/8 08/15/30 - 15/08/30	TREASURIES	1.44%	USA
T 3 1/2 01/31/30 - 31/01/30	TREASURIES	1.31%	USA
JGB 1 1/2 03/20/33 - 20/03/33	TREASURIES	1.25%	Japon
JGB 2.3 06/20/27 - 20/06/27	TREASURIES	1.24%	Japon
T 3 08/15/52 - 15/08/52	TREASURIES	1.21%	USA
JGB 2.1 03/20/26 - 20/03/26	TREASURIES	1.11%	Japon
POLAND 1 03/07/29 - 07/03/29	SOVEREIGN	1.04%	Pologne
GEHC 5.905 11/22/32 - 22/11/32	CONSUMER_NON_CYCLICAL	0.93%	USA



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

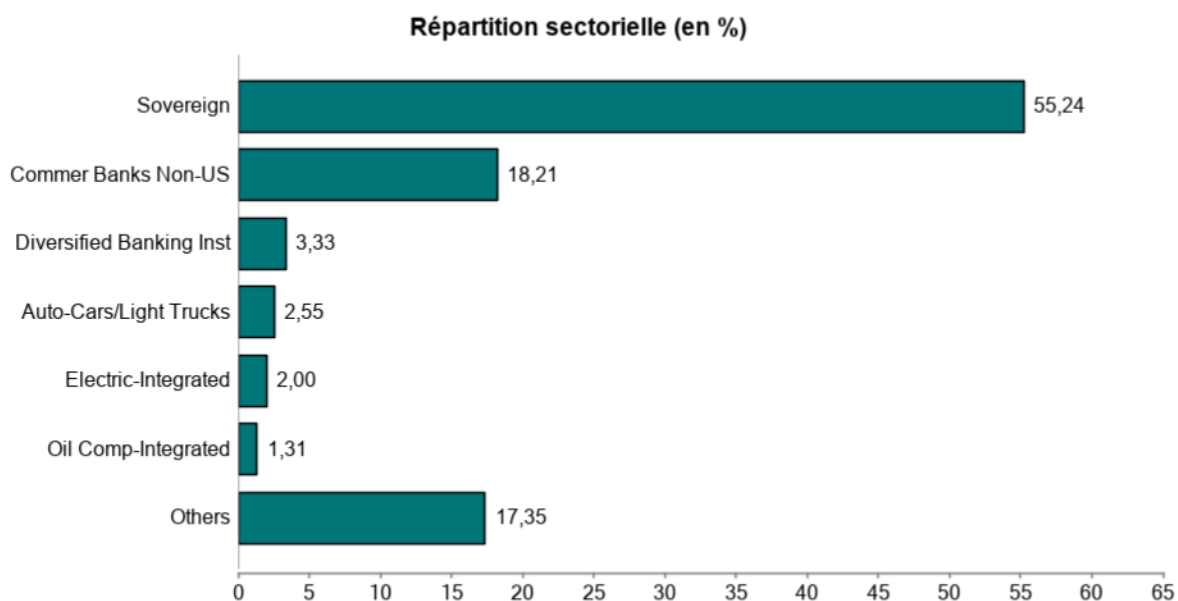
La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie** de l'UE ?**

☒ **Oui**

☒ **Nucléaire**

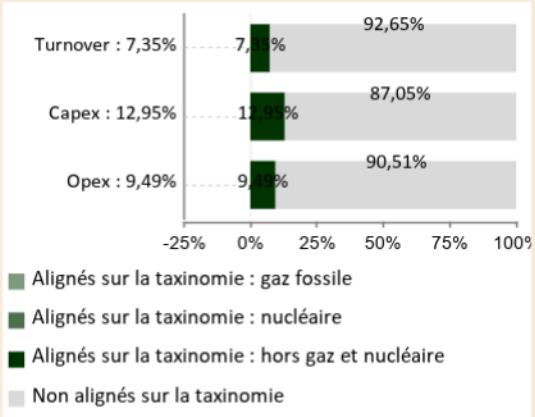
☒ **Gaz fossile**

☐ **Non**

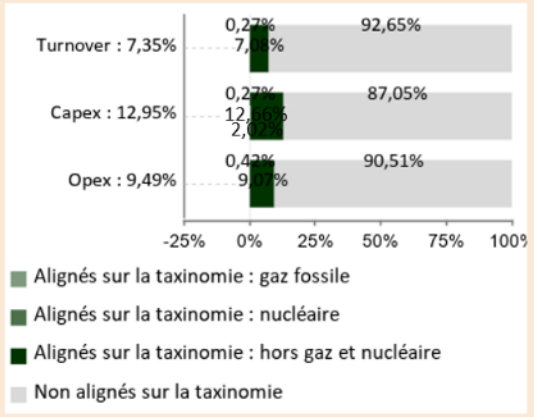
Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines incluses



2. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines exclues



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires et habilitantes	3,19%

Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE
2025	7,35%
2024	3,24%



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie	37,35%



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quels étaient leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » est composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période ?

Suivi des controverses et exclusion de l'univers d'investissement en cas de grands risques avérés. Conformément à l'engagement, le taux de couverture ESG du portefeuille est resté supérieur à 90% et le score ESG du portefeuille est resté supérieur à celui de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées durant tout l'exercice.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable



En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable



Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)



Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Rapport annuel révisé au 28/02/25

R.C.S. Luxembourg B 157527

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Table des Matières

Organisation et administration	3
Rapport d'audit	4
Etat combiné des actifs nets au 28/02/25	8
Etat combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 28/02/25	9
Compartiments :	10
GROUPAMA AVENIR EUROPE	10
GROUPAMA AVENIR EURO FEEDER (précédemment Avenir Euro)	18
GROUPAMA EUROPE ACTIVE EQUITY (précédemment Total Return All Cap Europe)	25
GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE (précédemment European Convertible Bonds)	33
GROUPAMA EURO HIGH YIELD (précédemment Euro High Yield Bonds)	42
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME	52
GROUPAMA NEW DEAL EUROPE	60
GROUPAMA DYNAMIC BOND (précédemment Total Return Bonds)	68
GROUPAMA GLOBAL BOND (précédemment Global Bonds)	78
GROUPAMA AVENIR PME EUROPE (précédemment Avenir Small Cap)	87
GROUPAMA GLOBAL INFLATION SHORT DURATION	95
GROUPAMA EURO FINANCIAL DEBT FEEDER (précédemment Legacy)	103
GROUPAMA GLOBAL CONVERTIBLE (précédemment Global Convertible Bonds)	110
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS	119
GROUPAMA GLOBAL DISRUPTION	127
GROUPAMA CORPORATE HYBRID (précédemment Hybrid Corporate Bonds)	135
GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2028 (précédemment High Yield Maturity 2028)	143
GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2029 (précédemment GROUPAMA HIGH YIELD MATURITY 5)	151
Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés	159
Notes aux états financiers	175
Informations supplémentaires non auditées	192

Aucune souscription ne peut être reçue sur la base des rapports financiers. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont reçues sur la base du prospectus d'émission courant accompagné du dernier rapport annuel et, après sa parution, du dernier rapport semestriel.

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Organisation et administration

Siège social	GROUPAMA FUND 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg
Présidente du Conseil d'Administration	Madame M. AGACHE-DURAND Directrice Générale, Groupama Asset Management, Paris
Membres du Conseil d'Administration	Madame Ö. GÜLBAY Administratrice externe, Onder S.à.r.l., Luxembourg Monsieur P. MARNAY Directeur des Risques Financiers et Performances, Groupama Asset Management, Paris Monsieur X. HOCHÉ Directeur de Gestion (CIO) et Directeur Général Délégué, Groupama Asset Management, Paris Madame H. FILIPPI Directrice du Conseil et des Contrôles, Groupama Asset Management, Paris
Société de Gestion	Groupama Asset Management 25, rue de la Ville l'Evêque F-75008 Paris
Gestionnaire financier et Distributeur global	Groupama Asset Management 25, rue de la Ville l'Evêque F-75008 Paris
Banque dépositaire et Agent payeur	CACEIS Bank, Luxembourg Branch 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg
Agent administratif et Agent de registre et de transfert par délégation	CACEIS Bank, Luxembourg Branch 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg
Auditeur	PricewaterhouseCoopers, Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg



Rapport d'audit

Aux Actionnaires de
Groupama Fund

Notre opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de Groupama Fund (le « Fonds ») et de chacun de ses compartiments au 28 février 2025, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les états financiers du Fonds comprennent :

- l'état combiné des actifs nets du Fonds et l'état des actifs nets de chacun de ses compartiments au 28 février 2025 ;
- l'état combiné des opérations et des variations des actifs nets du Fonds et l'état des opérations et des variations des actifs nets de chacun des compartiments pour l'exercice clos à cette date ;
- le portefeuille-titres au 28 février 2025 ; et
- les notes aux états financiers - état des instruments dérivés et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration du Fonds. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport d'audit sur ces états financiers.

*PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, www.pwc.lu*

*Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518*

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration du Fonds pour les états financiers

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds et de ses compartiments à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou certains de ses compartiments ou de cesser leur activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration du Fonds, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds ou de ses compartiments à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Fonds ou ses compartiments (à l'exception des compartiments GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2028 (précédemment High Yield Maturity 2028) et GROUPAMA NEW DEAL EUROPE qui font l'objet d'une décision de mise en liquidation) à cesser leur exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 20 juin 2025

Sébastien Sadzot

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)
Etats financiers combinés

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Etat combiné des actifs nets au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		4.407.221.883,00
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	4.056.190.448,66
<i>Prix de revient</i>		3.817.485.807,78
Options (positions longues) à la valeur d'évaluation	2.6	4.866.709,68
<i>Options achetées au prix de revient</i>		5.918.407,63
Avoirs en banque et liquidités		169.433.172,68
A recevoir sur investissements vendus		137.532.177,11
A recevoir sur souscriptions		2.243.290,36
A recevoir sur swaps		586.249,95
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.7	756.147,47
Plus-value nette non réalisée sur contrats futures	2.8	1.884.173,98
Plus-value nette non réalisée sur swaps	2.10	2.118.899,54
Dividendes à recevoir, nets		3.598.651,27
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		26.455.253,03
Intérêts à recevoir sur swaps		1.531.703,08
Autres actifs		25.006,19
Passifs		244.484.738,92
Options (positions courtes) à la valeur d'évaluation	2.6	2.813.671,63
<i>Options vendues au prix de revient</i>		2.834.377,24
Découvert bancaire		11.700.445,55
A payer sur investissements achetés		210.267.207,65
A payer sur rachats		886.806,20
A payer sur swaps		844.796,44
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.7	1.718.693,98
Moins-value nette non réalisée sur contrats futures	2.8	1.955.930,43
Moins-value nette non réalisée sur swaps	2.10	3.988.927,92
Commissions de gestion à payer	3	4.152.492,45
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	216.076,23
Commissions d'administration à payer	6	117.941,06
Commissions de performance à payer	4	2.823.485,91
Taxe d'abonnement à payer	8	156.304,02
Intérêts à payer sur swaps		2.051.898,58
Autres intérêts à payer		35,02
Autres passifs		790.025,85
Valeur nette d'inventaire		4.162.737.144,08

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Etat combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		98.120.053,04
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		17.563.937,23
Intérêts reçus sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		65.268.176,31
Intérêts reçus sur swaps		9.831.052,98
Intérêts bancaires		4.832.061,28
Autres revenus		624.825,24
Dépenses		52.522.437,42
Commissions de gestion	3	22.148.456,05
Commissions de performance	4	2.726.525,33
Commissions de dépositaire	5	1.236.487,80
Commissions d'administration	6	1.180.384,81
Commissions de distribution		944,63
Amortissement des frais d'établissement	2.12	1.212,65
Frais légaux		294.903,02
Frais de transaction	2.13,7	3.412.296,36
Rémunération administrateurs		24.206,00
Taxe d'abonnement	8	790.710,79
Intérêts payés sur découvert bancaire		655.377,73
Intérêts payés sur swaps		18.887.654,13
Frais bancaires		59.631,40
Autres dépenses	13	1.103.646,72
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		45.597.615,62
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	69.577.108,28
- options	2.6	6.137.023,38
- contrats de change à terme	2.7	-18.046.871,23
- contrats futures	2.8	2.390.151,92
- swaps	2.10	4.592.793,94
- change	2.4	-458.768,89
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		109.789.053,02
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	134.653.205,14
- options	2.6	-703.912,73
- contrats de change à terme	2.7	-1.219.460,22
- contrats futures	2.8	-956.227,51
- swaps	2.10	1.509.533,11
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		243.072.190,81
Dividendes versés	10	-16.275.042,99
Souscriptions d'actions de capitalisation		2.361.779.889,42
Souscriptions d'actions de distribution		538.259.377,02
Rachats d'actions de capitalisation		-1.630.947.918,31
Rachats d'actions de distribution		-627.081.163,54
Augmentation / (diminution) nette des actifs		868.807.332,41
Réévaluation de la balance d'ouverture		8.784.194,21
Actifs nets au début de l'exercice		3.285.145.617,44
Actifs nets à la fin de l'exercice		4.162.737.144,08

GROUPAMA AVENIR EUROPE

GROUPAMA AVENIR EUROPE

Rapport du Conseil d'Administration

Votre fonds a terminé l'exercice 2024-25 sur une performance pratiquement égale alors que son indice de référence s'est apprécié de +11,5%. La sous-performance s'explique principalement par l'orientation résolument stable de sa gestion. Ainsi le fonds a été largement sous-exposé au secteur financier, du fait du faible nombre de valeurs financières capables de générer une croissance forte et endogène sur la durée. Ce secteur représente environ 16,3% du benchmark et s'est apprécié de l'ordre +37,6% sur l'exercice, engendrant ainsi une forte sous-performance du fonds vis-à-vis de son indice de référence. L'autre facteur fortement pénalisant a été l'exposition sensible du fonds aux valeurs de semi-conducteurs qui ont connu une sensible baisse de leur valorisation au cours de l'exercice, après un exercice précédent souvent excellent. Les investisseurs ont notamment été confrontés à des mauvaises nouvelles sur le secteur automobile ainsi qu'à des doutes sur l'essor de la demande liée à l'Intelligence Artificielle après l'arrivée de DeepSeek.

Certaines valeurs du fonds ont cependant remarquablement tiré leur épingle du jeu à l'image de VusionGroup (digitalisation du commerce physique, +43,2%). La société a signé plusieurs contrats structurants en 2024, notamment l'extension du contrat Walmart (+1mds€) et un accord avec The Fresh Market aux États-Unis, confirmant son leadership technologique. Le groupe a publié une croissance du chiffre d'affaires de +25% et un EBITDA en hausse de +51%. Pour 2025, le management prévoit une progression de l'activité d'environ +40% et une amélioration de 100 à 200 bps de sa marge d'EBITDA ajustée.

FinecoBank (banque spécialisée dans le courtage en ligne et la gestion d'actifs, +40,5%) a bénéficié en 2024 d'un environnement de taux d'intérêts élevés qui a soutenu sa rentabilité. La banque a de plus enregistré une collecte nette positive, un rebond marqué de l'activité brokerage ainsi qu'une bonne dynamique en gestion d'actifs, entraînant une hausse des commissions. La maîtrise des coûts a permis de préserver les marges, et le management reste confiant sur la poursuite de la croissance hors revenus d'intérêts.

A l'inverse Alten (R&D externalisée, -35,4%) a vu sa croissance organique ralentir fortement en 2024, passant de +1,0% au T2 à +0,1% au T3 avant de reculer de -2,7% au T4. La baisse des appels à projets et le non-renouvellement de missions ont pesé sur la grande majorité des secteurs où Alten est présent. En février 2025, le management a toutefois indiqué que la situation avait cessé de se dégrader et qu'il entrevoyait une intensification des discussions commerciales. Plusieurs opportunités de M&A ont également été identifiées pour relancer la dynamique.

Soitec (matériaux pour les semi-conducteurs, -57,3%) a été le pire contributeur au fonds, la société ayant connu un affaiblissement brutal de ses perspectives de croissance. Soitec a dû faire face en effet à un déstockage inattendu de ses produits dans le domaine de la téléphonie mobile ainsi qu'au ralentissement du marché de l'automobile et en particulier du véhicule électrique. Les relais de croissance que sont les filtres pour la téléphonie mobile (technologie POI) ainsi que les matériaux pour les communications optiques (silicon photonics) sont encore trop petits à l'échelle du groupe pour contrer ces vents défavorables.

Nous sommes confiants pour le nouvel exercice dans la capacité des sociétés en portefeuille, généralement leaders de leur marché, à continuer leur développement dans un environnement économique et géopolitique qui restera sans doute perturbé. L'analyse des performances opérationnelles des sociétés du portefeuille et du niveau de valorisation du fonds nous permet d'envisager l'avenir avec confiance, tout en restant conscients des risques potentiels.

Performances des différentes parts du compartiment Groupama Avenir Europe :

Parts du fonds	ISIN	Performance sur la période sous revue	Performance du Benchmark sur la période sous revue
GROUPAMA AVENIR EUROPE - AC	LU1866781336	- 0,37	11,46
GROUPAMA AVENIR EUROPE - E3C	LU2486820355	0,12	11,46
GROUPAMA AVENIR EUROPE - GD	LU0675297153	0,87	11,46
GROUPAMA AVENIR EUROPE - IC	LU0675296932	0,12	11,46
GROUPAMA AVENIR EUROPE - IC USD	LU1515102991	- 3,61	7,12
GROUPAMA AVENIR EUROPE - IC USDH	LU1515103296	4,13	11,46
GROUPAMA AVENIR EUROPE - NC	LU0675297237	- 0,78	11,46
GROUPAMA AVENIR EUROPE - NC USDH	LU1515102728	1,09	11,46
GROUPAMA AVENIR EUROPE - OAD	LU1501411687	0,98	11,46
GROUPAMA AVENIR EUROPE - OSD	LU2679895321	- 2,57	11,46
GROUPAMA AVENIR EUROPE - RC	LU1622556907	- 0,01	11,46

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

GROUPAMA AVENIR EUROPE

Etat des actifs nets au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		111.117.459,90
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	109.382.852,33
<i>Prix de revient</i>		<i>100.802.108,56</i>
Avoirs en banque et liquidités		1.331.841,67
A recevoir sur investissements vendus		381.936,37
A recevoir sur souscriptions		20.829,53
Passifs		1.554.414,40
A payer sur investissements achetés		1.127.305,00
A payer sur rachats		111.834,42
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.7	46,09
Commissions de gestion à payer	3	296.542,90
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	6.109,11
Commissions d'administration à payer	6	3.338,92
Commissions de performance à payer	4	1,80
Taxe d'abonnement à payer	8	8.022,82
Autres intérêts à payer		35,02
Autres passifs		1.178,32
Valeur nette d'inventaire		109.563.045,50

GROUPAMA AVENIR EUROPE

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/03/24 au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		2.163.445,94
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		2.116.183,80
Intérêts reçus sur obligations, nets		137,69
Intérêts bancaires		46.819,34
Autres revenus		305,11
Dépenses		2.436.574,85
Commissions de gestion	3	2.028.659,80
Commissions de performance	4	1,80
Commissions de dépositaire	5	48.735,21
Commissions d'administration	6	92.460,47
Frais légaux		18.848,18
Frais de transaction	2.13,7	141.823,82
Rémunération administrateurs		887,40
Taxe d'abonnement	8	53.781,33
Intérêts payés sur découvert bancaire		35,04
Frais bancaires		0,01
Autres dépenses	13	51.341,79
Revenus / (Pertés) net(te)s des investissements		-273.128,91
Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	8.001.174,97
- contrats de change à terme	2.7	5.232,34
- change	2.4	1.327.253,43
Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s		9.060.531,83
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	-12.494.010,10
- contrats de change à terme	2.7	170,42
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		-3.433.307,85
Dividendes versés	10	-297.049,65
Souscriptions d'actions de capitalisation		4.393.596,08
Souscriptions d'actions de distribution		1.933,23
Rachats d'actions de capitalisation		-59.131.669,74
Rachats d'actions de distribution		-45.167.500,12
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-103.633.998,05
Actifs nets au début de l'exercice		213.197.043,55
Actifs nets à la fin de l'exercice		109.563.045,50

GROUPAMA AVENIR EUROPE

Statistiques

		28/02/25	29/02/24	28/02/23
Total des actifs nets	EUR	109.563.045,50	213.197.043,55	347.606.006,72
Classe E3C EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		9.326,308	12.890,132	10.504,657
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	110,43	110,30	112,44
Classe NC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		410.701,588	528.162,534	643.345,661
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	228,14	229,93	236,51
Classe NC USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		196,000	196,000	696,000
Valeur nette d'inventaire par action	USD	128,47	127,08	127,59
Classe IC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		5.864,867	17.206,202	21.984,052
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	2.451,11	2.448,19	2.495,58
Classe IC USD - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,489	30,631	30,631
Valeur nette d'inventaire par action	USD	1.065,95	1.105,84	1.104,71
Classe IC USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,000	1,000	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	USD	1.536,74	1.475,81	1.467,50
Classe RC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		3.415,865	11.369,058	16.602,507
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	123,01	123,02	125,57
Classe OAD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		1,500	68.433,593	59.090,066
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	681,78	683,09	695,25
Dividende par action		7,42	4,71	-
Classe OSD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		1,001	0,001	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.013,32	1.040,00	-
Classe GD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		1,000	1,000	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	2.413,41	2.417,63	2.463,65
Dividende par action		23,39	16,45	4,67
Classe PC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	-	50.801,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	-	1.414,47
Classe AC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		5,567	5,567	19.675,567
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.199,38	1.203,89	1.233,23

GROUPAMA AVENIR EUROPE

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/03/24 au 28/02/25

	Nombre d'actions au 01/03/24	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 28/02/25
Classe E3C EUR - Capitalisation	12.890,132	1.844,716	5.408,540	9.326,308
Classe NC EUR - Capitalisation	528.162,534	8.897,799	126.358,745	410.701,588
Classe NC USD Hedged - Capitalisation	196,000	0,000	0,000	196,000
Classe IC EUR - Capitalisation	17.206,202	869,593	12.210,928	5.864,867
Classe IC USD - Capitalisation	30,631	1,000	30,142	1,489
Classe IC USD Hedged - Capitalisation	1,000	0,000	0,000	1,000
Classe RC EUR - Capitalisation	11.369,058	750,000	8.703,193	3.415,865
Classe OAD EUR - Distribution	68.433,593	1,500	68.433,593	1,500
Classe OSD EUR - Distribution	0,001	1,000	0,000	1,001
Classe GD EUR - Distribution	1,000	0,000	0,000	1,000
Classe AC EUR - Capitalisation	5,567	0,000	0,000	5,567

GROUPAMA AVENIR EUROPE

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			107.153.418,13	97,80
Actions			107.153.418,13	97,80
Royaume-Uni			21.723.090,09	19,83
ADVANCED MEDICAL SOLUTIONS	GBP	832.044	2.135.641,72	1,95
ASHTAD GROUP PLC	GBP	58.516	3.404.193,72	3,11
DIPLOMA PLC	GBP	76.966	4.189.589,39	3,82
FUTURE PLC	GBP	44.882	496.122,84	0,45
GB GROUP PLC	GBP	642.957	2.495.696,03	2,28
HALMA PLC	GBP	118.249	4.008.683,33	3,66
SAGE GROUP PLC/THE	GBP	199.817	3.060.336,64	2,79
WATCHES OF SWITZERLAND GROUP	GBP	335.664	1.932.826,42	1,76
Suède			16.272.968,62	14,85
BEIJER REF AB	SEK	84.624	1.216.548,17	1,11
BIOTAGE AB	SEK	135.714	1.355.377,40	1,24
FORTNOX AB	SEK	568.490	3.507.330,49	3,20
HEXAGON AB-B SHS	SEK	138.981	1.524.315,77	1,39
HMS NETWORKS AB	SEK	16.092	702.804,35	0,64
INDUTRADE AB	SEK	114.528	3.136.966,49	2,86
LIME TECHNOLOGIES AB	SEK	69.010	2.327.221,55	2,12
MIPS AB	SEK	41.216	1.805.241,97	1,65
VITROLIFE AB	SEK	39.510	697.162,43	0,64
Suisse			15.677.384,65	14,31
BELIMO HOLDING AG-REG	CHF	1.431	926.448,02	0,85
INTERROLL HOLDING AG-REG	CHF	469	1.082.096,23	0,99
KARDEX HOLDING AG-REG	CHF	11.414	3.174.779,13	2,90
MEDARTIS HOLDING AG	CHF	10.080	793.853,04	0,72
SANDOZ GROUP AG	CHF	44.155	1.861.064,90	1,70
STRAUMANN HOLDING AG-REG	CHF	24.555	3.193.837,85	2,92
TEMENOS AG - REG	CHF	59.024	4.645.305,48	4,24
Italie			13.941.930,19	12,73
BREMBO N.V.	EUR	160.210	1.545.225,45	1,41
DE'LONGHI SPA	EUR	24.262	817.144,16	0,75
FINECOBANK SPA	EUR	232.829	4.181.608,84	3,82
REPLY SPA	EUR	30.249	4.664.395,80	4,26
TECHNOGYM SPA	EUR	237.494	2.733.555,94	2,49
France			10.431.210,48	9,52
ALTEN SA	EUR	30.264	2.654.152,80	2,42
S.O.I.T.E.C.	EUR	22.709	1.310.309,30	1,20
TELEPERFORMANCE	EUR	26.003	2.409.437,98	2,20
VUSIONGROUP	EUR	19.734	4.057.310,40	3,70
Allemagne			7.274.512,20	6,64
CARL ZEISS MEDITEC AG - BR	EUR	17.717	1.063.905,85	0,97
NEMETSCHEK SE	EUR	18.683	2.092.496,00	1,91
SIXT SE	EUR	41.944	3.586.212,00	3,27
STABILUS SE	EUR	18.373	531.898,35	0,49
Pays-Bas			6.924.908,80	6,32
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	8.938	4.586.981,60	4,19
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	21.973	2.337.927,20	2,13
Danemark			5.868.085,73	5,36
ALK-ABELLO A/S	DKK	84.828	1.741.432,31	1,59
AMBU A/S-B	DKK	101.823	1.795.410,75	1,64
NETCOMPANY GROUP AS	DKK	58.935	2.331.242,67	2,13

GROUPAMA AVENIR EUROPE

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Finlande			2.248.226,45	2,05
QT GROUP OYJ	EUR	26.941	2.248.226,45	2,05
Autriche			2.119.439,00	1,93
DO & CO AG	EUR	9.767	2.119.439,00	1,93
Luxembourg			1.819.451,22	1,66
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	37.662	1.819.451,22	1,66
Belgique			1.728.831,15	1,58
MELEXIS NV	EUR	30.357	1.728.831,15	1,58
Irlande			1.123.379,55	1,03
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	14.211	1.123.379,55	1,03
Organismes de placement collectif			2.229.434,20	2,03
Actions/Parts de fonds d'investissements			2.229.434,20	2,03
France			1.149.067,03	1,05
GROUPAMA MONETAIRE - IC	EUR	5	1.149.067,03	1,05
Luxembourg			1.080.367,17	0,99
GROUPAMA AVENIR PME EUROPE - IC EUR	EUR	1.013	1.080.367,17	0,99
Total du portefeuille-titres			109.382.852,33	99,84

GROUPAMA AVENIR EURO FEEDER (précédemment Avenir Euro)

GROUPAMA AVENIR EURO FEEDER (précédemment Avenir Euro)

Rapport du Conseil d'Administration

Votre fonds a terminé l'exercice 2024-25 sur une performance en légère baisse alors que son indice de référence s'est apprécié de +9%. La sous-performance s'explique principalement par l'orientation résolument stable de sa gestion. Ainsi le fonds a été largement sous-exposé au secteur financier, du fait du faible nombre de valeurs financières capables de générer une croissance forte et endogène sur la durée. Ce secteur représente environ 15,8% du benchmark et s'est apprécié de l'ordre +46,9% sur l'exercice, engendrant ainsi une forte sous-performance du fonds vis-à-vis de son indice de référence. L'autre facteur fortement pénalisant a été l'exposition sensible du fonds aux valeurs de semi-conducteurs qui ont connu une sensible baisse de leur valorisation au cours de l'exercice, après un exercice précédent souvent excellent. Les investisseurs ont notamment été confrontés à des mauvaises nouvelles sur le secteur automobile ainsi qu'à des doutes sur l'essor de la demande liée à l'Intelligence Artificielle après l'arrivée de DeepSeek.

Certaines valeurs du fonds ont cependant remarquablement tiré leur épingle du jeu à l'image de VusionGroup (digitalisation du commerce physique, +43,2%). La société a signé plusieurs contrats structurants en 2024, notamment l'extension du contrat Walmart (+1mds€) et un accord avec The Fresh Market aux États-Unis, confirmant son leadership technologique. Le groupe a publié une croissance du chiffre d'affaires de +25% et un EBITDA en hausse de +51%. Pour 2025, le management prévoit une progression de l'activité d'environ +40% et une amélioration de 100 à 200 bps de sa marge d'EBITDA ajustée.

Do&Co (traiteur haut de gamme pour compagnies aériennes et événements internationaux, +50,9%) a poursuivi son expansion avec la signature de contrats majeurs, notamment avec Delta Airlines à JFK. Le groupe a enchaîné les bonnes publications avec une accélération de la croissance, affichant +21% et +34% de hausse des revenus aux T2 et T3 de son exercice fiscal. Parallèlement, la marge opérationnelle a continué de progresser pour atteindre 8,7% au T3 (+100bps). Le management reste confiant sur ses perspectives, tablant sur une dynamique soutenue pour les trimestres à venir.

A l'inverse Alten (R&D externalisée, -35,4%) a vu sa croissance organique ralentir fortement en 2024, passant de +1,0% au T2 à +0,1% au T3 avant de reculer de -2,7% au T4. La baisse des appels à projets et le non-renouvellement de missions ont pesé sur la grande majorité des secteurs où Alten est présent. En février 2025, le management a toutefois indiqué que la situation avait cessé de se dégrader et qu'il entrevoyait une intensification des discussions commerciales. Plusieurs opportunités de M&A ont également été identifiées pour relancer la dynamique.

Soitec (matériaux pour les semi-conducteurs, -57,3%) a été le pire contributeur au fonds, la société ayant connu un affaiblissement brutal de ses perspectives de croissance. Soitec a dû faire face en effet à un déstockage inattendu de ses produits dans le domaine de la téléphonie mobile ainsi qu'au ralentissement du marché de l'automobile et en particulier du véhicule électrique. Les relais de croissance que sont les filtres pour la téléphonie mobile (technologie POI) ainsi que les matériaux pour les communications optiques (silicon photonics) sont encore trop petits à l'échelle du groupe pour contrer ces vents défavorables.

Nous sommes confiants pour le nouvel exercice dans la capacité des sociétés en portefeuille, généralement leaders de leur marché, à continuer leur développement dans un environnement économique et géopolitique qui restera sans doute perturbé. L'analyse des performances opérationnelles des sociétés du portefeuille et du niveau de valorisation du fonds nous permet d'envisager l'avenir avec confiance, tout en restant conscients des risques potentiels.

Performances des différentes parts du compartiment Groupama Avenir Euro Feeder :

Parts du fonds	ISIN	Performance sur la période sous revue	Performance du Benchmark sur la période sous revue
GROUPAMA AVENIR EURO FEEDER - IC	LU1150710686	0,32	9,01
GROUPAMA AVENIR EURO FEEDER - NC	LU1150711494	- 0,53	9,01
GROUPAMA AVENIR EURO FEEDER - RC	LU1622557202	- 0,03	9,01

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

GROUPAMA AVENIR EURO FEEDER (précédemment Avenir Euro)

Etat des actifs nets au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		1.435.536,51
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	1.369.512,91
<i>Prix de revient</i>		1.141.386,55
Avoirs en banque et liquidités		65.447,49
Autres actifs		576,11
Passifs		3.188,50
Commissions de gestion à payer	3	2.852,45
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	89,88
Commissions d'administration à payer	6	49,09
Taxe d'abonnement à payer	8	45,54
Autres passifs		151,54
Valeur nette d'inventaire		1.432.348,01

GROUPAMA AVENIR EURO FEEDER (précédemment Avenir Euro)

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/03/24 au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		39.184,03
Intérêts bancaires		1.002,84
Autres revenus		38.181,19
Dépenses		51.777,55
Commissions de gestion	3	23.319,01
Commissions de dépositaire	5	720,52
Commissions d'administration	6	416,28
Frais légaux		3.488,85
Frais de transaction	2.13,7	0,59
Rémunération administrateurs		13,24
Taxe d'abonnement	8	340,37
Autres dépenses	13	23.478,69
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		-12.593,52
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	383.458,12
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		370.864,60
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	-365.046,39
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		5.818,21
Souscriptions d'actions de capitalisation		118.662,22
Rachats d'actions de capitalisation		-2.261.415,60
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-2.136.935,17
Actifs nets au début de l'exercice		3.569.283,18
Actifs nets à la fin de l'exercice		1.432.348,01

GROUPAMA AVENIR EURO FEEDER (précédemment Avenir Euro)

Statistiques

		28/02/25	29/02/24	28/02/23
Total des actifs nets	EUR	1.432.348,01	3.569.283,18	4.456.306,72
Classe NC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1.272,137	4.267,338	6.474,748
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	254,35	255,71	258,59
Classe IC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		400,157	898,157	1.005,157
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	2.767,56	2.758,79	2.767,61
Classe RC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		10,336	2,000	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	127,46	127,50	128,30

GROUPAMA AVENIR EURO FEEDER (précédemment Avenir Euro)

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/03/24 au 28/02/25

	Nombre d'actions au 01/03/24	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 28/02/25
Classe NC EUR - Capitalisation	4.267,338	0,000	2.995,201	1.272,137
Classe IC EUR - Capitalisation	898,157	43,000	541,000	400,157
Classe RC EUR - Capitalisation	2,000	8,336	0,000	10,336

GROUPAMA AVENIR EURO FEEDER (précédemment Avenir Euro)

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Organismes de placement collectif			1.369.512,91	95,61
Actions/Parts de fonds d'investissements			1.369.512,91	95,61
France			1.369.512,91	95,61
GROUPAMA AVENIR EURO - OSC	EUR	28	1.369.512,91	95,61
Total du portefeuille-titres			1.369.512,91	95,61

**GROUPAMA EUROPE ACTIVE EQUITY
(précédemment Total Return All Cap Europe)**

GROUPAMA EUROPE ACTIVE EQUITY (précédemment Total Return All Cap Europe)

Rapport du Conseil d'Administration

La période sous revue débute positivement pour les marchés actions sous l'impulsion de publications micro et macro résilientes, compensant la hausse des rendements et les tensions géopolitiques. Cependant durant l'été, les publications du 2e trimestre et les données macro s'avèrent plus mitigées, l'économie chinoise se dégrade et l'incertitude politique s'invite en France et en Allemagne. L'élection de D.Trump est accueillie positivement par les marchés US grâce aux espoirs de baisses d'impôts, mais est source d'incertitude en raison des menaces de guerre commerciale. La fin d'exercice est marquée par le lancement d'un modèle d'Intelligence Artificielle, à moindre coût de développement, par la startup chinoise Deepseek, rebattant les cartes des modèles occidentaux et mettant sous-pression l'écosystème de l'IA. L'Allemagne sort enfin de l'incertitude politique et un plan de relance massif est anticipé autour de la défense et de l'infrastructure. Dans ce contexte, le classement sectoriel est dominé par les banques (+62%), les télécommunications (+37%) et l'assurance (+30%), loin devant l'automobile (-11%), la consommation discrétionnaire (+1%) et les technologies (+1%).

Le biais long sur la France a été pénalisant durant l'année, de même que la surpondération sur les technologies, alors que l'effet sélection s'est avéré positif via Rolls-Royce, SAP et D.Telekom.

Les principaux mouvements intervenus durant l'exercice ont visé à réduire la surpondération sur la France, rebalancée sur une sélection de titres anglais, et à renforcer les banques au détriment de l'énergie.

Performances des différentes parts du compartiment Groupama Europe Active Equity :

Parts du fonds	ISIN	Performance sur la période sous revue	Performance du Benchmark sur la période sous revue
GROUPAMA EUROPE ACTIVE EQUITY - GC	LU0857959539	14,01	15,7
GROUPAMA EUROPE ACTIVE EQUITY - GD	LU0987164919	14,02	15,7
GROUPAMA EUROPE ACTIVE EQUITY - IC	LU0857959455	13,56	15,7
GROUPAMA EUROPE ACTIVE EQUITY - NC	LU0857959612	13,03	15,7
GROUPAMA EUROPE ACTIVE EQUITY - OAC	LU1717594557	14,23	15,7
GROUPAMA EUROPE ACTIVE EQUITY - OAD	LU1501412651	14,23	15,7
GROUPAMA EUROPE ACTIVE EQUITY - OSC	LU2679895834	14,24	15,7
GROUPAMA EUROPE ACTIVE EQUITY - OSD	LU2679895750	3,77	15,7

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

GROUPAMA EUROPE ACTIVE EQUITY (précédemment Total Return All Cap Europe)

Etat des actifs nets au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		651.374.416,87
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	643.297.500,86
<i>Prix de revient</i>		534.004.312,37
Avoirs en banque et liquidités		7.291.373,96
A recevoir sur souscriptions		74.985,71
Plus-value nette non réalisée sur contrats futures	2.8	117.475,00
Dividendes à recevoir, nets		593.081,34
Passifs		591.051,15
Découvert bancaire		0,03
A payer sur rachats		65.614,27
Commissions de gestion à payer	3	436.087,68
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	32.364,69
Commissions d'administration à payer	6	17.688,80
Commissions de performance à payer	4	569,24
Taxe d'abonnement à payer	8	10.881,98
Autres passifs		27.844,46
Valeur nette d'inventaire		650.783.365,72

GROUPAMA EUROPE ACTIVE EQUITY (précédemment Total Return All Cap Europe)

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/03/24 au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		10.618.807,12
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		10.511.743,37
Intérêts reçus sur obligations, nets		8.537,09
Intérêts bancaires		97.153,19
Autres revenus		1.373,47
Dépenses		3.629.892,96
Commissions de gestion	3	2.119.966,75
Commissions de performance	4	569,24
Commissions de dépositaire	5	160.224,11
Commissions d'administration	6	222.684,53
Frais légaux		34.436,76
Frais de transaction	2.13,7	895.617,83
Rémunération administrateurs		3.118,89
Taxe d'abonnement	8	53.207,79
Intérêts payés sur découvert bancaire		12.730,06
Autres dépenses	13	127.337,00
Revenus / (Pertés) net(te)s des investissements		6.988.914,16
Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2,3	1.217.874,91
- contrats de change à terme	2,7	30.898,65
- contrats futures	2,8	-143.005,00
- change	2,4	164.230,89
Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s		8.258.913,61
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2,2	51.360.104,14
- contrats futures	2,8	117.475,00
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		59.736.492,75
Dividendes versés	10	-2.011.081,21
Souscriptions d'actions de capitalisation		362.264.730,76
Souscriptions d'actions de distribution		4.173.180,14
Rachats d'actions de capitalisation		-42.565.689,17
Rachats d'actions de distribution		-12.647.261,53
Augmentation / (diminution) nette des actifs		368.950.371,74
Actifs nets au début de l'exercice		281.832.993,98
Actifs nets à la fin de l'exercice		650.783.365,72

GROUPAMA EUROPE ACTIVE EQUITY (précédemment Total Return All Cap Europe)

Statistiques

		28/02/25	29/02/24	28/02/23
Total des actifs nets	EUR	650.783.365,72	281.832.993,98	210.193.449,45
Classe NC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1.963,922	1.114,946	692,635
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	270,66	239,45	216,15
Classe IC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		156.011,920	59.361,433	30.797,269
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	2.850,09	2.509,79	2.255,07
Classe OAD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		57.517,530	62.627,503	76.092,773
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.577,59	1.414,89	1.293,27
Dividende par action		33,84	30,44	22,38
Classe OSD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		0,963	0,001	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.027,29	990,00	-
Classe GC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1.651,368	1.651,368	1.651,368
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	2.992,18	2.624,41	2.348,60
Classe GD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		193,327	693,327	4.539,327
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.934,59	1.735,11	1.585,87
Dividende par action		38,34	34,39	24,88
Classe OAC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		59.536,799	23.859,558	21.598,830
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.839,98	1.610,79	1.440,24
Classe OSC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		0,894	0,001	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.233,76	1.080,00	-

GROUPAMA EUROPE ACTIVE EQUITY (précédemment Total Return All Cap Europe)

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/03/24 au 28/02/25

	Nombre d'actions au 01/03/24	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 28/02/25
Classe NC EUR - Capitalisation	1.114,946	1.104,448	255,472	1.963,922
Classe IC EUR - Capitalisation	59.361,433	107.580,710	10.930,223	156.011,920
Classe OAD EUR - Distribution	62.627,503	2.876,688	7.986,661	57.517,530
Classe OSD EUR - Distribution	0,001	0,962	0,000	0,963
Classe GC EUR - Capitalisation	1.651,368	0,000	0,000	1.651,368
Classe GD EUR - Distribution	693,327	0,000	500,000	193,327
Classe OAC EUR - Capitalisation	23.859,558	43.659,348	7.982,107	59.536,799
Classe OSC EUR - Capitalisation	0,001	0,893	0,000	0,894

GROUPAMA EUROPE ACTIVE EQUITY (précédemment Total Return All Cap Europe)

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			617.073.018,47	94,82
Actions			617.073.018,47	94,82
France			111.806.528,00	17,18
AIR LIQUIDE SA	EUR	60.300	10.650.186,00	1,64
AXA SA	EUR	326.800	12.235.392,00	1,88
BNP PARIBAS	EUR	156.000	11.366.160,00	1,75
CAPGEMINI SE	EUR	12.500	1.864.375,00	0,29
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	160.000	15.475.200,00	2,38
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	45.200	6.644.400,00	1,02
L'OREAL	EUR	23.200	8.189.600,00	1,26
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	13.000	9.033.700,00	1,39
REXEL SA	EUR	72.000	1.876.320,00	0,29
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	92.100	21.546.795,00	3,31
TOTALENERGIES SE	EUR	156.000	9.013.680,00	1,39
VINCI SA	EUR	35.200	3.910.720,00	0,60
Suisse			110.163.295,15	16,93
BELIMO HOLDING AG-REG	CHF	8.100	5.244.045,40	0,81
CHOCOLADEFABRIKEN LINDT-REG	CHF	44	5.157.990,09	0,79
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	59.800	11.694.250,55	1,80
LONZA GROUP AG-REG	CHF	6.300	3.817.530,77	0,59
NESTLE SA-REG	CHF	158.000	14.669.323,81	2,25
NOVARTIS AG-REG	CHF	204.300	21.262.788,94	3,27
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	CHF	43.100	13.742.761,23	2,11
SANDOZ GROUP AG	CHF	200.000	8.429.690,41	1,30
SIKA AG-REG	CHF	29.500	7.189.907,82	1,10
STRAUMANN HOLDING AG-REG	CHF	47.000	6.113.230,67	0,94
ZURICH INSURANCE GROUP AG	CHF	20.300	12.841.775,46	1,97
Royaume-Uni			106.278.921,23	16,33
ASHTAD GROUP PLC	GBP	135.500	7.882.771,35	1,21
ASTRAZENECA PLC	GBP	162.400	23.531.729,52	3,62
BARCLAYS PLC	GBP	1.280.000	4.824.311,40	0,74
DIAGEO PLC	GBP	188.000	4.923.348,87	0,76
HSBC HOLDINGS PLC	GBP	1.858.000	21.001.619,95	3,23
RELX PLC	GBP	107.000	4.946.134,75	0,76
RIO TINTO PLC	GBP	134.000	7.777.662,09	1,20
ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC	GBP	2.422.000	21.816.913,86	3,35
SHELL PLC	GBP	300.000	9.574.429,44	1,47
Allemagne			97.954.360,00	15,05
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	59.200	14.871.040,00	2,29
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	836.000	29.051.000,00	4,46
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	EUR	37.600	20.552.160,00	3,16
NEMETSCHEK SE	EUR	45.000	5.040.000,00	0,77
SAP SE	EUR	107.200	28.440.160,00	4,37
Italie			60.100.607,00	9,24
ENEL SPA	EUR	1.243.000	8.774.337,00	1,35
FERRARI NV	EUR	17.900	8.055.000,00	1,24
FINECOBANK SPA	EUR	527.000	9.464.920,00	1,45
INTESA SANPAOLO	EUR	4.870.000	23.049.710,00	3,54
PRYSMIAN SPA	EUR	101.000	5.761.040,00	0,89
RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA	EUR	92.000	4.995.600,00	0,77
Pays-Bas			47.071.375,00	7,23
AIRBUS SE	EUR	15.500	2.568.350,00	0,39
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	14.700	7.544.040,00	1,16

GROUPAMA EUROPE ACTIVE EQUITY (précédemment Total Return All Cap Europe)

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
ASML HOLDING NV	EUR	30.200	20.493.720,00	3,15
HEINEKEN NV	EUR	82.500	6.699.000,00	1,03
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N	EUR	216.500	7.354.505,00	1,13
STELLANTIS NV	EUR	195.000	2.411.760,00	0,37
Espagne			27.580.500,00	4,24
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	532.000	6.822.900,00	1,05
IBERDROLA SA	EUR	1.488.000	20.757.600,00	3,19
Suède			18.416.093,42	2,83
ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	722.500	11.826.492,45	1,82
EPIROC --- REGISTERED SHS -A-	SEK	351.000	6.589.600,97	1,01
Danemark			15.901.310,72	2,44
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	184.000	15.901.310,72	2,44
Irlande			12.076.517,95	1,86
EXPERIAN PLC	GBP	265.000	12.076.517,95	1,86
Belgique			9.723.510,00	1,49
UCB SA	EUR	32.200	5.845.910,00	0,90
WAREHOUSES DE PAUW SCA	EUR	185.000	3.877.600,00	0,60
Organismes de placement collectif			26.224.482,39	4,03
Actions/Parts de fonds d'investissements			26.224.482,39	4,03
France			26.224.482,39	4,03
GROUPAMA MONETAIRE - IC	EUR	114	26.224.482,39	4,03
Total du portefeuille-titres			643.297.500,86	98,85

GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE
(précédemment European Convertible Bonds)

GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE (précédemment European Convertible Bonds)

Rapport du Conseil d'Administration

La période comprise entre le 29/02/2024 et le 28/02/2025 a été marquée par une très bonne performance des obligations convertibles européennes (+13,91 % pour Refinitiv Europe et 9,21% pour le refinitiv Europe Focus). Dans le même temps, les actions européennes ont progressé de 15,66% (dividendes réinvestis, pour le Stoxx Europe 600). Les performances des titres à haut rendement (+9,09% pour l'indice ICE Bofa euro high yield) ont également été de bonne facture. Le taux à 10 ans américain a été volatile, oscillant entre 4,8% et 3,6%, et s'est stabilisée à 4,2% à la fin de la période. L'obligation allemande à 10 ans est passée de 2,4% à environ 2,0% avant de bondir à 2,8% à la fin de la période en raison de l'annonce de stimuli fiscaux allemands.

Dans ce contexte, la performance des obligations convertibles européennes a donc été très solide : les convertibles ont largement sur-performé leur delta théorique (35% environ). En plus du moteur action, les convertibles ont profité du portage taux et crédit favorable et d'une légère hausse des valorisations. On observe une différence importante de performance entre l'indice Refinitiv Europe (+13,91%) et l'indice Refinitiv Focus (+9,21%) s'expliquant par l'excellente performance des convertibles les moins convexes représentées par les convertibles dites « distressed » d'un côté, et à l'autre extrême, par les convertibles très typées actions qui sont exclues de l'indice Focus.

Si le marché primaire convertible global a connu une année solide en 2024, avec 119 milliards de dollars de nouvelles émissions mondiales (85 milliards de dollars aux États-Unis, 23 milliards de dollars en Asie, 6 milliards de dollars au Japon et 5 milliards de dollars en Europe), la part de l'Europe s'est avérée faible.

Le fonds a donc sous-performé son benchmark, le Refinitiv Europe (+13,91%) : La sous exposition en Rheinmetall (valeur interdite jusqu'à mi-juin 2024 car dans la liste des armes controversées) explique l'essentiel de la sous performance du fonds sur l'exercice. Hors Rheinmetall, les contributions négatives provenant de sous expositions sur les dossiers « distressed » tels que Delivery Hero, Asos, Ocado ou sur le secteur immobilier sont compensées par des contributions positives sur le secteur Banques ainsi que sur la poche C/O, essentiellement sur la jambe actions avec des gains sur Saint Gobain, Deutsche Telecom, Thales, Saab, secteur Banque et Société Générale... La jambe crédit de la poche C/O a également contribué positivement (30 bp environ). Les protections taux (légers gains) et actions (primes décaissées) ont globalement peu coûté.

Nous avons terminé la période avec une sensibilité aux actions supérieure à celle du benchmark, un risque crédit en deçà de celui de l'indice et une sensibilité aux taux plutôt conforme à celle du benchmark. Au niveau sectoriel, nous sommes surpondérés sur l'Industrie, les Banques et la Technologie. Le fonds est parallèlement sous exposé sur l'Immobilier, les services de communication et la consommation discrétionnaire.

Perspectives

Nous pensons que l'activité du marché primaire pourrait reprendre en Europe, ce qui stimulerait l'activité et l'intérêt pour cette classe d'actifs. Néanmoins, dans le contexte de faible activité primaire en Europe en 2024, la poche C/O (crédit / options) a montré son utilité pour élargir l'univers convertible sur des secteurs absents ou peu présents dans le gisement convertible.

Pour 2025, nous restons constructifs après le fort rebond du marché actions en 2024 tout en reconnaissant que des épisodes de volatilité ne sont pas à écarter devant le manque de clarté de la politique américaine. Dans ce contexte, le positionnement du portefeuille au début de l'année 2024 est le suivant :

- une priorité au stock-picking qui sera probablement encore la clé pour surperformer en 2025,
- une sensibilité action supérieure à l'indice de référence accompagnée de protections pour optimiser la convexité,
- une exposition sur crédit « distress » inférieure à l'indice de référence,
- un risque de taux en ligne avec l'indice de référence.

Avec l'arrivée de D. Trump à la tête des États-Unis, les marchés pourraient être plus volatils en 2025, nous continuerons donc à optimiser la convexité du portefeuille par implémentation de protections actions et taux pour atténuer les potentiels chocs de marché.

Nous restons optimistes sur la partie portage taux du gisement avec un peu plus de 50 % du portefeuille qui présente un rendement positif et 25% environ du portefeuille au-delà de 3%.

Enfin, du point de vue des actions, l'univers des entreprises de taille moyenne a accusé un retard par rapport aux grandes capitalisations. Étant donné l'exposition des obligations convertibles à la croissance des entreprises de taille moyenne, la reprise de ce segment serait positive pour les obligations convertibles.

Performances des différentes parts du compartiment Groupama Europe Convertible :

Parts du fonds	ISIN	Performance sur la période sous revue	Performance du Benchmark sur la période sous revue
GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE - GD	LU0571100741	11,68	13,91
GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE - IC	LU0571100584	11,29	13,91
GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE - NC	LU0571100824	10,69	13,91
GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE - NC USDH	LU1515103536	12,34	11,97
GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE - RC	LU1622557467	11,19	13,91

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE (précédemment European Convertible Bonds)

Etat des actifs nets au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		385.391.548,95
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	370.128.332,93
<i>Prix de revient</i>		355.928.789,73
Options (positions longues) à la valeur d'évaluation	2.6	3.783.985,04
<i>Options achetées au prix de revient</i>		4.432.025,80
Avoirs en banque et liquidités		3.216.821,36
A recevoir sur investissements vendus		5.204.973,66
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.7	290.115,62
Plus-value nette non réalisée sur contrats futures	2.8	1.451.092,42
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		1.316.227,92
Passifs		5.472.835,12
Options (positions courtes) à la valeur d'évaluation	2.6	2.078.360,67
<i>Options vendues au prix de revient</i>		2.063.690,27
Découvert bancaire		799.495,42
A payer sur investissements achetés		2.195.598,48
A payer sur rachats		6,97
Commissions de gestion à payer	3	277.104,37
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	19.908,88
Commissions d'administration à payer	6	10.881,15
Taxe d'abonnement à payer	8	9.302,19
Autres passifs		82.176,99
Valeur nette d'inventaire		379.918.713,83

GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE (précédemment European Convertible Bonds)

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/03/24 au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		4.587.604,30
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		462.696,70
Intérêts reçus sur obligations, nets		3.939.846,09
Intérêts bancaires		177.038,13
Autres revenus		8.023,38
Dépenses		2.701.410,95
Commissions de gestion	3	1.611.144,61
Commissions de dépositaire	5	117.680,64
Commissions d'administration	6	156.598,01
Commissions de distribution		944,63
Frais légaux		28.646,36
Frais de transaction	2.13,7	619.307,55
Rémunération administrateurs		2.248,06
Taxe d'abonnement	8	51.574,84
Intérêts payés sur découvert bancaire		15.209,50
Frais bancaires		0,01
Autres dépenses	13	98.056,74
Revenus / (Pertés) net(te)s des investissements		1.886.193,35
Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2,3	4.651.309,18
- options	2.6	2.066.007,34
- contrats de change à terme	2.7	-1.371.162,04
- contrats futures	2.8	740.015,30
- change	2.4	2.471.888,78
Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s		10.444.251,91
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	26.800.502,27
- options	2.6	-536.656,11
- contrats de change à terme	2.7	791.437,96
- contrats futures	2.8	1.138.842,42
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		38.638.378,45
Souscriptions d'actions de capitalisation		72.547.197,11
Rachats d'actions de capitalisation		-107.736.423,78
Rachats d'actions de distribution		-1.092.514,16
Augmentation / (diminution) nette des actifs		2.356.637,62
Actifs nets au début de l'exercice		377.562.076,21
Actifs nets à la fin de l'exercice		379.918.713,83

GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE (précédemment European Convertible Bonds)

Statistiques

		28/02/25	29/02/24	28/02/23
Total des actifs nets	EUR	379.918.713,83	377.562.076,21	433.986.307,13
Classe NC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		263.302,117	207.507,161	111.037,379
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	163,73	147,92	144,07
Classe NC USD - Capitalisation				
Nombre d'actions		10,000	10,000	10,000
Valeur nette d'inventaire par action	USD	107,70	95,87	91,64
Classe IC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		117.762,517	161.632,784	201.776,816
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.745,91	1.568,82	1.519,63
Classe ID EUR - Distribution				
Nombre d'actions		-	-	3.160,283
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	-	1.006,02
Dividende par action		-	1,81	-
Classe GD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		66.607,349	67.345,639	79.559,159
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.519,78	1.360,85	1.333,48
Dividende par action		-	19,95	-
Classe RC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		13.763,873	15.668,140	20.550,802
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	116,71	104,96	101,76
Classe TC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		26.621,000	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.065,65	-	-

GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE (précédemment European Convertible Bonds)

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/03/24 au 28/02/25

	Nombre d'actions au 01/03/24	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 28/02/25
Classe NC EUR - Capitalisation	207.507,161	87.974,466	32.179,510	263.302,117
Classe NC USD - Capitalisation	10,000	0,000	0,000	10,000
Classe IC EUR - Capitalisation	161.632,784	15.588,612	59.458,879	117.762,517
Classe GD EUR - Distribution	67.345,639	0,000	738,290	66.607,349
Classe RC EUR - Capitalisation	15.668,140	5.123,444	7.027,711	13.763,873
Classe TC EUR - Capitalisation	0,000	32.771,000	6.150,000	26.621,000

GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE (précédemment European Convertible Bonds)

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			361.000.332,96	95,02
Actions			11.601.499,97	3,05
Allemagne			3.892.722,00	1,02
DHL GROUP	EUR	60.000	2.261.400,00	0,60
HEIDELBERG MATERIALS AG	EUR	11.235	1.631.322,00	0,43
France			3.292.175,00	0,87
SOCIETE GENERALE SA	EUR	35.000	1.375.675,00	0,36
THALES SA	EUR	10.000	1.916.500,00	0,50
Pays-Bas			1.902.041,44	0,50
ASML HOLDING NV	EUR	1.500	1.017.900,00	0,27
PROSUS NV	EUR	21.056	884.141,44	0,23
États-Unis			1.647.961,53	0,43
BILL HOLDINGS INC	USD	20.000	1.061.538,46	0,28
PG&E --- PFD SHS -A- NON VOTING	USD	15.000	586.423,07	0,15
Italie			866.600,00	0,23
ITALGAS SPA	EUR	140.000	866.600,00	0,23
Obligations			13.243.434,70	3,49
France			5.304.742,00	1,40
EDF 7.5% PERP EMTN	EUR	1.200.000	1.334.442,00	0,35
SG 3.75% 17-05-35 EMTN	EUR	4.000.000	3.970.300,00	1,05
Irlande			1.925.791,17	0,51
VIRGIN MEDIA O2 VENDOR FINANCING NOTES V 7.875% 15-03-32	GBP	1.600.000	1.925.791,17	0,51
Allemagne			1.692.860,00	0,45
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 2.625% 08-12-28	EUR	1.700.000	1.692.860,00	0,45
Royaume-Uni			1.625.773,19	0,43
OCADO GROUP 10.5% 08-08-29	GBP	1.300.000	1.625.773,19	0,43
Luxembourg			1.327.990,54	0,35
CONTOURGLOBAL POWER 5.0% 28-02-30	EUR	1.300.000	1.327.990,54	0,35
Suède			1.006.475,00	0,26
FASTIGHETS AB BALDER 4.0% 19-02-32	EUR	1.000.000	1.006.475,00	0,26
Autriche			359.802,80	0,09
CA IMMOBILIEN ANLAGEN 1.875% 26-03-26	EUR	370.000	359.802,80	0,09
Obligations convertibles			336.155.398,29	88,48
France			102.422.387,25	26,96
AIR FR KLM 6.5% PERP CV	EUR	3.000.000	3.063.555,00	0,81
BNP PAR ZCP 13-05-25 CV	EUR	2.700.000	3.899.731,50	1,03
CLARIANE 1.875% PERP CV	EUR	107.786	4.246.069,82	1,12
EDENRED ZCP 14-06-28 CV	EUR	152.000	9.003.036,00	2,37
ELIS EX HOLDELIS 2.25% 22-09-29	EUR	3.500.000	4.748.992,50	1,25
FNAC DARTY SA CV 0.25 21-27 23/03A	EUR	37.000	2.821.793,53	0,74
FRAN ZCP 01-04-28 CV	EUR	40.455	10.198.948,23	2,68
NEXITY 0.25% 02-03-25 CV	EUR	70.000	4.811.644,37	1,27
ORPAR 2.0% 07-02-31 CV	EUR	2.000.000	1.879.360,00	0,49
SCHNEIDER ELECTRIC CV 1.97 23-30 27/11S	EUR	4.000.000	5.107.020,00	1,34
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.625% 28-06-31 CV	EUR	13.300.000	14.346.710,00	3,78
SELENA SARL ZCP 25-06-25 CV	EUR	60	5.939.040,00	1,56
SOITEC ZCP 01-10-25 CV	EUR	13.000	2.216.812,00	0,58
SPIE 2.0% 17-01-28 CV	EUR	5.500.000	6.545.742,50	1,72
UBISOFT CV 2.875 23-31 05/12S	EUR	2.100.000	1.783.981,50	0,47

GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE (précédemment European Convertible Bonds)

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
VINCI 0.7% 18-02-30 CV	EUR	4.500.000	4.515.907,50	1,19
WENDEL 2.625% 27-03-26 CV	EUR	10.000.000	10.348.500,00	2,72
WORLDLINE ZCP 30-07-25 CV	EUR	30.000	3.525.810,00	0,93
WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	EUR	35.200	3.419.732,80	0,90
Allemagne			77.041.113,50	20,28
BECHTLE AG 2.0% 08-12-30 CV	EUR	3.000.000	2.980.680,00	0,78
DELIVERY HERO SE 1.0% 23-01-27	EUR	4.000.000	3.779.760,00	0,99
DELIVERY HERO SE 3.25% 21-02-30	EUR	5.000.000	5.086.575,00	1,34
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 17-11-25 CV	EUR	2.000.000	2.030.500,00	0,53
DURR AG 0.75% 15-01-26 CV	EUR	2.000.000	2.004.030,00	0,53
MTU AERO ENGINES 0.05% 18-03-27	EUR	11.000.000	11.896.335,00	3,13
NORDEX AG 4.25% 14-04-30 CV	EUR	1.100.000	1.305.914,50	0,34
RAG STIFTUNG 1.875% 16-11-29	EUR	7.000.000	7.909.650,00	2,08
RAG STIFTUNG 2.25% 28-11-30 CV	EUR	1.000.000	1.143.240,00	0,30
RHEINMETALL AG 2.25% 07-02-30	EUR	6.000.000	19.526.070,00	5,14
SGL CARBON AG 5.75% 21-09-27	EUR	2.500.000	2.483.050,00	0,65
SGL CARBON AG CV 5.75 23-28 28/06S	EUR	1.300.000	1.280.207,50	0,34
TAG IMMOBILIEN AG 0.625% 27-08-26	EUR	4.000.000	3.868.980,00	1,02
TUI AG 1.95% 26-07-31 CV	EUR	5.000.000	5.542.375,00	1,46
TUI AG 5.0% 16-04-28 CV	EUR	1.300.000	1.312.421,50	0,35
ZALANDO SE 0.05% 06-08-25 CV	EUR	4.000.000	3.949.860,00	1,04
ZALANDO SE 0.625% 06-08-27 CV	EUR	1.000.000	941.465,00	0,25
Pays-Bas			31.658.769,23	8,33
BASIC FIT NV 1.5% 17-06-28 CV	EUR	3.500.000	3.392.917,50	0,89
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV 1.875% 06-04-29	EUR	4.000.000	5.067.460,00	1,33
JUST EAT TAKEAWAYCOM NV ZCP 09-08-25	EUR	8.500.000	8.359.367,50	2,20
LEG PROPERTIES BV 1.0% 04-09-30	EUR	8.500.000	8.825.167,50	2,32
QIAGEN NV 2.5% 10-09-31 CV	USD	5.400.000	5.090.226,92	1,34
QIAGEN NV ZCP 17-12-27 CV	USD	1.000.000	923.629,81	0,24
Italie			28.477.822,50	7,50
DAVIDE CAMPARI MILANO 2.375% 17-01-29	EUR	5.000.000	4.812.075,00	1,27
DIASORIN ZCP 05-05-28 CV	EUR	4.000.000	3.576.100,00	0,94
NEXI ZCP 24-02-28 CV	EUR	6.500.000	5.891.372,50	1,55
PIRELLI C ZCP 22-12-25 CV	EUR	6.500.000	7.050.680,00	1,86
SAIPEM 2.875% 11-09-29 CV	EUR	5.000.000	6.620.775,00	1,74
SELINI 4.0% 30-05-28 CV	EUR	400.000	526.820,00	0,14
Espagne			26.610.364,00	7,00
AMADEUS CM 1.5% 09-04-25 CV	EUR	2.500.000	3.413.350,00	0,90
CELLNEX TELECOM 0.5% 05-07-28 CV	EUR	9.300.000	9.953.604,00	2,62
CELLNEX TELECOM 0.75% 20-11-31 CV	EUR	9.000.000	8.083.710,00	2,13
IBERDROLA FINANZAS SAU 0.8% 07-12-27 CV	EUR	4.500.000	5.159.700,00	1,36
Royaume-Uni			17.258.695,14	4,54
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.125% 18-05-28	EUR	7.000.000	9.604.210,00	2,53
JET2 PLC CV 1.625 21-26 10/06S	GBP	5.000.000	6.191.597,56	1,63
OCADO GROUP 6.25% 06-08-29 CV	GBP	1.300.000	1.462.887,58	0,39
Suisse			16.387.096,15	4,31
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-27	USD	18.000.000	16.387.096,15	4,31
États-Unis			11.163.815,19	2,94
CITIGROUP GLOBAL MKTS 0.8% 05-02-30 CV	EUR	5.000.000	5.026.750,00	1,32
CITIGROUP GLOBAL MKTS 1.0% 09-04-29 CV	EUR	2.500.000	2.502.437,50	0,66
DATADOG ZCP 01-12-29 CV	USD	2.333.000	2.024.842,11	0,53
PARSONS CORPORATION 2.625% 01-03-29	USD	1.700.000	1.609.785,58	0,42

GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE (précédemment European Convertible Bonds)

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Belgique			10.972.653,75	2,89
BNP PAR FORTIS E3R+2.0% PERP	EUR	6.750.000	6.521.478,75	1,72
UMICORE ZCP 23-06-25 CV	EUR	4.500.000	4.451.175,00	1,17
Suède			4.211.773,50	1,11
FASTIGHETS AB BALDER 3.5% 23-02-28	EUR	3.300.000	4.211.773,50	1,11
Autriche			3.950.320,00	1,04
VOESTALPHOL AG 2.75% 28-04-28	EUR	4.000.000	3.950.320,00	1,04
Antilles Néerlandaises			2.294.980,00	0,60
SIMON GLOBAL DEVELOPMENT BV 3.5% 14-11-26	EUR	2.000.000	2.294.980,00	0,60
Luxembourg			2.070.310,00	0,54
CITIGROUP GLOBAL MKTS FUNDING ZCP 15-03-28 CV	EUR	2.000.000	2.070.310,00	0,54
Corée du Sud			1.635.298,08	0,43
SK HYNIX 1.75% 11-04-30 CV	USD	1.000.000	1.635.298,08	0,43
Organismes de placement collectif			9.127.999,97	2,40
Actions/Parts de fonds d'investissements			9.127.999,97	2,40
France			7.546.289,97	1,99
GROUPAMA MONETAIRE - IC	EUR	33	7.546.289,97	1,99
Luxembourg			1.581.710,00	0,42
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS IC EUR	EUR	1.000	1.123.520,00	0,30
GROUPAMA GLOBAL CONVERTIBLE - SC EUR	EUR	500	458.190,00	0,12
Total du portefeuille-titres			370.128.332,93	97,42

GROUPAMA EURO HIGH YIELD (précédemment Euro High Yield Bonds)

GROUPAMA EURO HIGH YIELD (précédemment Euro High Yield Bonds)

Rapport du Conseil d'Administration

La fin de l'année 2024 a été marquée par un rebond significatif des taux souverains. En Europe, la BCE a baissé ses taux directeurs de 25 points de base mi-décembre, signant ainsi sa quatrième réduction de l'année, dont trois consécutives. Toutefois, c'est aux États-Unis que le tournant le plus marquant est survenu : la FED a également abaissé son taux directeur de 25 points de base et révisé à la baisse ses prévisions pour 2025, de -100 bps à -50 bps. Cette décision repose sur une économie et un marché de l'emploi toujours dynamiques à l'approche de l'investiture du Président Trump.

Le marché High Yield reste ponctué pour autant d'événements de restructurations et de défauts, qui influencent directement les performances des fonds. Parmi les cas les plus notables de 2024, quelques-uns autour de l'affaiblissement du marché immobilier connu en 2022 – 2023 qui ont trouvé leurs conclusions cette année, comme **AdlerGroup** (2,8 Mds€) **Samhallsbyggnadbolaget** (638 M€) ou encore **Consolis** (sous LBO avec Bain Capital). **Atos**, autrefois un fleuron français des services numériques et classé parmi les dix premières ESN mondiales, a dû engager une restructuration de 1,15 Mds€ ou encore **Intrum** dont nous avons mentionné sa restructuration sur 2 Mds€ dans notre dernier post. Ces épisodes, bien identifiés n'ont eu qu'un impact marginal sur les performances globales. Le fonds n'était pas investi sur ces entreprises. Le marché High Yield a continué à attirer des investisseurs, avec des flux nets de +10 Mds€, représentant plus de 15 % des encours.

Performances des différentes parts du compartiment Groupama Euro High Yield :

Parts du fonds	ISIN	Performance sur la période sous revue	Performance du Benchmark sur la période sous revue
GROUPAMA EURO HIGH YIELD - GD	LU0571101475	9,75	8,92
GROUPAMA EURO HIGH YIELD - ID	LU0571101129	9,51	8,92
GROUPAMA EURO HIGH YIELD - NC	LU0571101558	8,88	8,92
GROUPAMA EURO HIGH YIELD - OAD	LU1501412909	9,85	8,92
GROUPAMA EURO HIGH YIELD - OSD	LU2679895677	3,9	8,92
GROUPAMA EURO HIGH YIELD - SC	LU1749433204	9,57	8,92

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

GROUPAMA EURO HIGH YIELD (précédemment Euro High Yield Bonds)

Etat des actifs nets au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		49.896.382,22
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	48.637.772,30
<i>Prix de revient</i>		<i>47.148.502,45</i>
Avoirs en banque et liquidités		340.346,37
Plus-value nette non réalisée sur swaps	2.10	66.862,25
Dividendes à recevoir, nets		36.857,83
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		804.682,35
Intérêts à recevoir sur swaps		9.861,12
Passifs		1.529.121,37
A payer sur investissements achetés		1.415.027,24
Commissions de gestion à payer	3	14.025,03
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	2.603,61
Commissions d'administration à payer	6	1.423,01
Commissions de performance à payer	4	85.218,67
Taxe d'abonnement à payer	8	824,86
Autres passifs		9.998,95
Valeur nette d'inventaire		48.367.260,85

GROUPAMA EURO HIGH YIELD (précédemment Euro High Yield Bonds)

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/03/24 au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		3.330.641,61
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		46.400,00
Intérêts reçus sur obligations, nets		2.699.266,07
Intérêts reçus sur swaps		559.017,87
Intérêts bancaires		24.739,24
Autres revenus		1.218,43
Dépenses		809.990,97
Commissions de gestion	3	86.653,39
Commissions de performance	4	85.218,67
Commissions de dépositaire	5	17.086,93
Commissions d'administration	6	13.612,68
Frais légaux		7.124,60
Frais de transaction	2.13,7	46.304,90
Rémunération administrateurs		319,66
Taxe d'abonnement	8	5.112,74
Intérêts payés sur découvert bancaire		6.772,62
Intérêts payés sur swaps		508.323,47
Frais bancaires		1.874,60
Autres dépenses	13	31.586,71
Revenus / (Pertés) net(te)s des investissements		2.520.650,64
Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	1.340.951,99
- contrats de change à terme	2.7	189,33
- change	2.4	326,40
Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s		3.862.118,36
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	842.028,48
- contrats de change à terme	2.7	-365,63
- swaps	2.10	-22.107,50
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		4.681.673,71
Dividendes versés	10	-1.216.585,00
Souscriptions d'actions de capitalisation		979.111,64
Souscriptions d'actions de distribution		8.339.852,01
Rachats d'actions de capitalisation		-15.323,59
Rachats d'actions de distribution		-24.198.026,10
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-11.429.297,33
Actifs nets au début de l'exercice		59.796.558,18
Actifs nets à la fin de l'exercice		48.367.260,85

GROUPAMA EURO HIGH YIELD (précédemment Euro High Yield Bonds)

Statistiques

		28/02/25	29/02/24	28/02/23
Total des actifs nets	EUR	48.367.260,85	59.796.558,18	33.294.208,05
Classe NC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1.642,128	100,421	532,392
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	171,62	157,62	142,42
Classe ID EUR - Distribution				
Nombre d'actions		4.141,354	3.328,462	110,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.270,40	1.207,18	1.089,91
Dividende par action		48,60	3,75	36,12
Classe IC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,000	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.013,01	-	-
Classe OAD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		6.020,000	12.349,770	13.575,753
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.042,24	991,94	923,86
Dividende par action		44,53	36,27	34,38
Classe OSD EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		7.905,551	0,001	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	872,76	840,00	-
Classe RC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		7.010,000	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	104,60	-	-
Classe GD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		21.168,754	35.364,776	13.524,026
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.232,71	1.157,58	1.075,33
Dividende par action		35,50	39,83	30,96
Classe SC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1.999,568	1.999,568	5.200,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.410,83	1.287,66	1.156,46

GROUPAMA EURO HIGH YIELD (précédemment Euro High Yield Bonds)

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/03/24 au 28/02/25

	Nombre d'actions au 01/03/24	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 28/02/25
Classe NC EUR - Capitalisation	100,421	1.632,105	90,398	1.642,128
Classe ID EUR - Distribution	3.328,462	812,892	0,000	4.141,354
Classe IC EUR - Capitalisation	0,000	1,000	0,000	1,000
Classe OAD EUR - Distribution	12.349,770	987,000	7.316,770	6.020,000
Classe OSD EUR - Capitalisation	0,001	7.905,550	0,000	7.905,551
Classe RC EUR - Capitalisation	0,000	7.010,000	0,000	7.010,000
Classe GD EUR - Distribution	35.364,776	0,000	14.196,022	21.168,754
Classe SC EUR - Capitalisation	1.999,568	0,000	0,000	1.999,568

GROUPAMA EURO HIGH YIELD (précédemment Euro High Yield Bonds)

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			47.909.411,12	99,05
Obligations			41.679.031,50	86,17
France			7.847.901,85	16,23
ACCOR 4.875% PERP	EUR	200.000	206.812,00	0,43
ACCOR 7.25% PERP	EUR	100.000	111.220,70	0,23
ALSTOM 5.868% PERP	EUR	300.000	315.729,39	0,65
ALTAREA COGEDIM 5.5% 02-10-31	EUR	400.000	419.560,00	0,87
BANIJAY ENTERTAINMENT SASU 7.0% 01-05-29	EUR	300.000	315.429,10	0,65
BERTRAND FRANCHISE FINANCE SAS 6.5% 18-07-30	EUR	200.000	209.632,42	0,43
CCF 5.0% 27-05-35	EUR	200.000	202.616,00	0,42
CMA CGM 5.5% 15-07-29	EUR	300.000	312.739,70	0,65
CONSTELLIUM SE 5.375% 15-08-32	EUR	300.000	304.488,45	0,63
EDF 3.375% PERP	EUR	600.000	569.817,00	1,18
EDF 7.5% PERP EMTN	EUR	600.000	667.221,00	1,38
FORVIA 5.125% 15-06-29	EUR	269.000	274.264,33	0,57
GOLDSTORY SAS 6.75% 01-02-30	EUR	200.000	209.988,49	0,43
ILIAD HOLDING SAS 5.375% 15-04-30	EUR	200.000	204.829,33	0,42
ILIAD HOLDING SAS 5.625% 15-10-28	EUR	1.000.000	1.022.558,53	2,11
ILIAD HOLDING SAS 6.875% 15-04-31	EUR	480.000	518.213,93	1,07
ITM ENTREPRISES 4.125% 29-01-30	EUR	200.000	202.414,00	0,42
ITM ENTREPRISES 5.75% 22-07-29	EUR	300.000	324.539,84	0,67
LA POSTE 5.0% PERP	EUR	200.000	206.545,00	0,43
LOXAM SAS 4.25% 15-02-30	EUR	400.000	404.698,00	0,84
LOXAM SAS 4.5% 15-04-27	EUR	100.000	99.646,53	0,21
LOXAM SAS 6.375% 31-05-29	EUR	200.000	210.635,07	0,44
PICARD GROUPE 3.875% 01-07-26	EUR	250.000	249.240,26	0,52
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.5% PERP	EUR	300.000	285.062,78	0,59
Pays-Bas			6.263.496,33	12,95
ABERTIS FINANCE BV 4.87% PERP	EUR	300.000	306.760,78	0,63
ASR NEDERLAND NV 6.625% PERP	EUR	200.000	213.337,00	0,44
ATHORA NETHERLANDS NV 6.75% PERP	EUR	400.000	423.164,00	0,87
IPD 3 BV 8.0% 15-05-25	EUR	400.000	420.971,88	0,87
NIBC BANK NV 4.5% 12-06-35	EUR	200.000	203.986,00	0,42
QPARK HOLDING I BV 5.125% 15-02-30	EUR	400.000	413.169,18	0,85
SAIPEM FINANCE INTL BV 4.875% 30-05-30	EUR	300.000	317.494,63	0,66
SUMMER BIDCO BV 10.0% 15-02-29	EUR	228.521	236.509,39	0,49
TELEFONICA EUROPE BV 5.7522% PERP	EUR	600.000	640.447,29	1,32
TELEFONICA EUROPE BV 6.75% PERP	EUR	500.000	560.763,97	1,16
TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE II BV 7.375% 15-09-29	EUR	300.000	345.516,00	0,71
TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE II BV 7.875% 15-09-31	EUR	200.000	243.422,00	0,50
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.875% PERP	EUR	500.000	475.000,00	0,98
WINTERSHALL DEA FINANCE 2 BV 3.0% PERP	EUR	300.000	283.548,41	0,59
ZF EUROPE FINANCE BV 4.75% 31-01-29	EUR	500.000	494.962,50	1,02
ZIGGO BOND COMPANY BV 6.125% 15-11-32	EUR	700.000	684.443,30	1,42
Italie			5.360.387,24	11,08
ALMAVIVA THE ITALIAN INNOVATION 5.0% 30-10-30	EUR	600.000	617.566,23	1,28
BANCO BPM 5.0% 18-06-34 EMTN	EUR	300.000	314.205,00	0,65
BUBBLES BID 6.5% 30-09-31	EUR	400.000	410.803,52	0,85
CASSA DI RISPARMIO DI ASTI SPA E 7.375% 23-01-35	EUR	400.000	413.776,00	0,86
DOVALUE 7.0% 28-02-30	EUR	400.000	420.156,00	0,87
ENEL 4.75% PERP	EUR	200.000	205.549,55	0,42
INTE 6.184% 20-02-34 EMTN	EUR	500.000	544.994,60	1,13
INTE 9.125% PERP	EUR	300.000	350.415,00	0,72
IREN 4.5% PERP	EUR	200.000	203.968,93	0,42
LIBRA GROUP 5.0% 15-05-27	EUR	300.000	300.517,35	0,62

GROUPAMA EURO HIGH YIELD (précédemment Euro High Yield Bonds)

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
POSTE ITALIANE 2.625% PERP	EUR	544.000	515.717,44	1,07
SNAM 4.5% PERP	EUR	300.000	306.850,72	0,63
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 6.875% 15-02-28	EUR	300.000	325.487,97	0,67
WEBUILD 5.375% 20-06-29	EUR	200.000	211.101,26	0,44
WEBUILD 7.0% 27-09-28	EUR	200.000	219.277,67	0,45
Luxembourg			4.799.833,43	9,92
ACCORINVEST GROUP 6.375% 15-10-29	EUR	450.000	475.199,03	0,98
CIRSA FINANCE INTL SARL 7.875% 31-07-28	EUR	400.000	421.783,92	0,87
CONTOURGLOBAL POWER 5.0% 28-02-30	EUR	200.000	204.306,24	0,42
EPHIOS SUBCO SA RL 7.875% 31-01-31	EUR	200.000	217.330,66	0,45
GRAND CITY PROPERTIES 6.125% PERP	EUR	440.000	446.619,80	0,92
LHMC FINCO 2 SARL 7.25% 12-05-25	EUR	120.969	121.276,42	0,25
MATTERHORN TELECOM 4.5% 30-01-30	EUR	600.000	608.284,86	1,26
PLT VII FINANCE SA RL 6.0% 15-06-31	EUR	480.000	503.174,92	1,04
ROSSINI SARL 6.75% 31-12-29	EUR	200.000	212.048,65	0,44
SANIKOS FINANCIAL HOLDINGS 1 SARL 7.25% 31-07-30	EUR	250.000	264.633,47	0,55
STENA INTL 7.25% 26-03-25	EUR	300.000	311.333,20	0,64
SUMMER BC HOLDCO A SARL 9.25% 31-10-27	EUR	630.737	637.258,31	1,32
SUMMER BC HOLDCO B SARL 5.875% 15-02-30	EUR	300.000	302.107,50	0,62
TELECOM ITALIA FINANCE 7.75% 24-01-33	EUR	60.000	74.476,45	0,15
Royaume-Uni			3.685.786,33	7,62
ALLWYN ENTERTAINMENT FINANCING UK 7.25% 30-04-30	EUR	220.000	235.821,30	0,49
AMBER FIN 6.625% 15-07-29	EUR	200.000	211.722,07	0,44
BCP V MODULAR SERVICES FINANCE II 4.75% 30-11-28	EUR	210.000	207.561,89	0,43
BP CAP MK 4.375% 31-12-99	EUR	700.000	702.026,96	1,45
BRITISH TEL 5.125% 03-10-54	EUR	400.000	418.261,70	0,86
DRAX FIN 5.875% 15-04-29	EUR	400.000	418.760,00	0,87
INEOS FINANCE 6.375% 15-04-29	EUR	200.000	209.374,47	0,43
INEOS FINANCE 6.625% 15-05-28	EUR	100.000	103.641,79	0,21
INEOS QUATTRO FINANCE 2 8.5% 15-03-29	EUR	200.000	213.034,60	0,44
NOMAD FOODS BOND 2.5% 24-06-28	EUR	280.000	270.453,39	0,56
VIRGIN MEDIA FINANCE 3.75% 15-07-30	EUR	130.000	118.625,00	0,25
VMED O2 UK FINANCING I 3.25% 31-01-31	EUR	160.000	149.861,38	0,31
ZEGONA FINANCE LC 6.75% 15-07-29	EUR	400.000	426.641,78	0,88
Allemagne			3.476.789,06	7,19
CECONOMY AG 6.25% 15-07-29	EUR	700.000	736.507,23	1,52
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 5.25% 15-01-55	EUR	800.000	807.025,46	1,67
FRESSNAPF HOLDING SE 5.25% 31-10-31	EUR	400.000	413.441,46	0,85
MAHLESTIFTUNG 2.375% 14-05-28	EUR	800.000	733.560,98	1,52
ONE HOTELS 7.75% 02-04-31	EUR	400.000	434.268,34	0,90
TECHEM VERWALTUNGSGESELLSCHAFT 674 MBH 6.0% 30-07-26	EUR	351.679	351.985,59	0,73
Grèce			2.173.916,61	4,49
ALPHA SERVICES AND 6.0% 13-09-34	EUR	480.000	516.301,95	1,07
ALPHA SERVICES AND 7.5% PERP	EUR	400.000	428.118,00	0,89
EFG EUROBANK 5.875% 28-11-29	EUR	200.000	217.754,73	0,45
NATL BANK OF GREECE 5.875% 28-06-35	EUR	500.000	539.576,68	1,12
PIRAEUS FINANCIAL 5.375% 18-09-35	EUR	200.000	209.764,00	0,43
PIRAEUS FINANCIAL 8.75% PERP	EUR	250.000	262.401,25	0,54
Espagne			2.029.611,20	4,20
BANCO DE BADELL 5.125% 27-06-34	EUR	400.000	421.557,52	0,87
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 7.0% PERP	EUR	200.000	215.827,00	0,45
BBVA 4.375% 29-08-36 EMTN	EUR	500.000	512.633,43	1,06
CAIXABANK 8.25% PERP	EUR	200.000	223.182,00	0,46
KAIXO BONDCO TELECOM 5.125% 30-09-29	EUR	450.000	457.093,25	0,95
UNICAJA BANCO SA E 4.875% PERP	EUR	200.000	199.318,00	0,41

GROUPAMA EURO HIGH YIELD (précédemment Euro High Yield Bonds)

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Suède			1.959.349,95	4,05
AKELIUS RESIDENTIAL PROPERTY AB 2.249% 17-05-81	EUR	165.000	161.414,52	0,33
ASMODEE GROUP AB 5.75% 15-12-29	EUR	106.667	111.988,90	0,23
ASSEMBLIN GROUP AB 6.25% 01-07-30	EUR	200.000	209.107,46	0,43
CASTELLUM AB 3.125% PERP	EUR	200.000	195.815,08	0,40
CASTELLUM AB 4.125% 10-12-30	EUR	200.000	204.997,00	0,42
HEIMSTADEN BOSTAD AB 3.625% PERP	EUR	200.000	192.409,60	0,40
HEIMSTADEN BOSTAD AB 6.25% PERP	EUR	400.000	403.090,11	0,83
VERISURE HOLDING AB 5.5% 15-05-30	EUR	300.000	312.462,64	0,65
VERISURE HOLDING AB 9.25% 15-10-27	EUR	160.000	168.064,64	0,35
Portugal			1.176.417,86	2,43
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 8.5% 12-06-34	EUR	400.000	448.446,86	0,93
EDP S.A 4.625% 16-09-54	EUR	300.000	306.519,00	0,63
EDP S.A 5.943% 23-04-83	EUR	400.000	421.452,00	0,87
Lettonie			798.024,50	1,65
AIR BALTIC CORPORATION AS 14.5% 14-08-29	EUR	700.000	798.024,50	1,65
États-Unis			549.849,50	1,14
ATT 2.875% PERP	EUR	300.000	299.974,50	0,62
PRIMO WATER 3.875% 31-10-28	EUR	250.000	249.875,00	0,52
Irlande			530.802,00	1,10
AIB GROUP 7.125% PERP	EUR	200.000	215.052,00	0,44
EIRCOM FINANCE 5.75% 15-12-29	EUR	300.000	315.750,00	0,65
Roumanie			407.586,00	0,84
CEC BANK 5.625% 28-11-29 EMTN	EUR	400.000	407.586,00	0,84
Australie			220.033,46	0,45
APA INFRASTRUCTURE 7.125% 09-11-83	EUR	200.000	220.033,46	0,45
Finlande			207.103,00	0,43
FINNAIR 4.75% 24-05-29	EUR	200.000	207.103,00	0,43
Japon			192.143,18	0,40
RAKUTEN GROUP 4.25% PERP	EUR	200.000	192.143,18	0,40
Obligations à taux variables			5.777.197,12	11,94
France			1.561.847,10	3,23
BERTRAND FRANCHISE FINANCE SAS E3R+3.75% 18-07-30	EUR	400.000	405.362,00	0,84
GOLDSTORY SAS E3R+4.0% 01-02-30	EUR	400.000	407.002,00	0,84
KAPLA E3R+3.5% 31-07-30	EUR	740.000	749.483,10	1,55
Italie			1.466.216,50	3,03
INDUSTRIA MACCHINE E3R+3.75% 15-04-29	EUR	200.000	201.811,00	0,42
LA DORIA E3R+4.5% 12-11-29	EUR	500.000	506.467,50	1,05
LOTTOMATICA GROUP E3R+3.25% 01-06-31	EUR	450.000	455.557,50	0,94
NW GLOBAL VENDING E3R+5.25% 09-04-29	EUR	300.000	302.380,50	0,63
Luxembourg			1.110.783,00	2,30
LIONPOLARIS LUX 4 E3R+3.625% 01-07-29	EUR	300.000	302.727,00	0,63
SUMMER BC HOLDCO B SARL E3R+4.25% 15-02-30	EUR	800.000	808.056,00	1,67
Allemagne			720.547,87	1,49
DEUTSCHE LUFTHANSA AG EUAR05+4.783% 12-08-75	EUR	200.000	200.657,00	0,41
IHO VERWALTUNGS AUTRE R+0.0% 15-05-28	EUR	300.000	316.298,87	0,65
PRESTIGEBID E3R+3.75% 01-07-29	EUR	200.000	203.592,00	0,42
Pays-Bas			716.169,65	1,48
IPD 3 BV E3R+3.375% 15-06-31	EUR	240.000	242.412,00	0,50
UNITED GROUP BV E3R+4.25% 01-02-29	EUR	470.000	473.757,65	0,98

GROUPAMA EURO HIGH YIELD (précédemment Euro High Yield Bonds)

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Suède			201.633,00	0,42
ASSEMBLIN GROUP AB E3R+3.5% 01-07-31	EUR	200.000	201.633,00	0,42
Obligations convertibles			453.182,50	0,94
Italie			453.182,50	0,94
NEXI ZCP 24-02-28 CV	EUR	500.000	453.182,50	0,94
Organismes de placement collectif			728.361,18	1,51
Actions/Parts de fonds d'investissements			728.361,18	1,51
France			728.361,18	1,51
GROUPAMA ENTREPRISES - IC	EUR	299	728.361,18	1,51
Total du portefeuille-titres			48.637.772,30	100,56

GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME

GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME

Rapport du Conseil d'Administration

En mars, les bourses ont poursuivi leur envolée, portées par la vague IA et une Fed accommodante, entraînant un fort resserrement des indices crédit. Le marché obligataire a été plus mesuré, malgré une baisse des taux. Le crédit cash a sous-performé les dérivés, pesant sur le fonds. Nous avons toutefois enregistré des gains via la gestion dynamique des obligations couvertes.

En avril, les investisseurs ont revu à la baisse leurs perspectives optimistes à cause des pressions inflationnistes et des tensions géopolitiques. La hausse des taux a généré une phase d'ajustement, avec une performance du crédit cash IG en retrait des dérivés. Ce contexte n'a pas été favorable au fonds. Nous avons néanmoins enregistré des gains en jouant la décompression IG/HY via des couvertures sur obligations et un trade base ETF vs CDS.

En mai, le portefeuille affiche une performance positive. Le flux important d'émissions primaires a généré de jolis gains sur nos stratégies d'arbitrage de prime. Nous avons aussi mis en place une stratégie iota via l'émission d'une OAT*€i* (OAT indexée sur les prix de la zone euro), clôturée avec profit. Côté indices, nous conservons notre base longue obligations HY US contre CDX HY, convaincus d'une reconvergence malgré la sous-performance du cash.

En juin, dans un marché attentiste, la faible volatilité implicite a limité les opportunités sur dérivés. Le fonds a poursuivi sa stratégie d'arbitrage cash/CDS, de compression entre seniors et subs, et a exploité des situations spécifiques comme Volkswagen ou Renault.

En juillet, la compression généralisée des spreads a soutenu le marché. Le fonds a profité de positions directionnelles modérées, d'arbitrages primaires sélectifs (Orange, Enel, Iberdrola) et d'une poche alpha pleinement mobilisée.

En août, dans un marché technique, le fonds a généré de la performance via des décompressions sur dossiers périphériques ou hybrides, tout en maintenant une gestion active de nos obligations, notamment sur les financières.

En septembre, le retour de la volatilité sur les taux a eu un impact modéré grâce à notre couverture. Les arbitrages cash/dérivés ont continué de fonctionner. Le fonds a bénéficié de la surperformance des subordonnées bancaires.

En octobre, le positionnement neutre de GAFI s'est révélé payant dans un contexte de stress généralisé. Le fonds a tiré parti de stratégies de compression (CDS vs cash, seniors vs subs), d'arbitrages primaires (Vodafone, Société Générale) et de la surperformance des sub bancaires (HSBC LT2).

En novembre, le marché est resté figé autour des résultats, focalisé sur les bons et les mauvais élèves. Nous avons pris nos profits sur nos seniors grecques et réduit notre exposition en base 10-12 ans, moins attractive avec la baisse des taux. La tension sur la France n'a pas impacté notre portefeuille peu exposé. Nous avons réactivé une stratégie de décompression HY vs IG.

En décembre, le fonds, structurellement long de base, a bien performé grâce à la pression acheteuse post-fermeture du primaire et à son positionnement market neutre. L'écartement des indices crédits nous a été favorable. La position de base via ETF vs synthétique a significativement contribué. Nous avons réinvesti le cash sur des bancaires en vue d'un upgrade très prochain.

En janvier, le fonds affiche une performance positive en absolu et en relatif dans un contexte de hausse des taux et de volatilité crédit. Nous avons tiré parti de la réouverture du primaire et mis en place des arbitrages secondaires sur des émetteurs à fort potentiel. Nous avons pris nos profits sur notre position inflation 5y5y US vs Euro, et conservé la décompression HY vs IG US.

Le mois de février a été marqué par une forte volatilité, alimentée par l'incertitude géopolitique avec l'annonce par D. Trump de taxes douanières sur le Canada, le Mexique et l'Europe, touchant notamment l'acier et l'aluminium. Nous avons profité d'un mouvement haussier des taux mi-février pour acheter des signatures notées A/A- à maturité 10-12 ans offrant des opportunités de resserrement. Malgré un ralentissement du primaire dû au blackout, nous avons matérialisé un gain significatif sur un retailer ayant laissé 25 bps de prime à l'émission, secteur sous pression. Jugeant les subordonnées chères par rapport au senior, nous avons initié un trade de décompression via indice, position défensive avec portage neutre. L'ensemble de nos stratégies reste couvert en taux et en crédit via dérivés.

Performances des différentes parts du compartiment Groupama Alpha Fixed Income :

Parts du fonds	ISIN	Performance sur la période sous revue	Performance du Benchmark sur la période sous revue
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME - GD	LU0571101988	4,19	3,58
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME - IC	LU0571101715	4,19	3,58
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME - ID	LU0857959968	4,19	3,58
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME - NC	LU0571102010	3,94	3,58
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME - ND	LU2473700214	4,17	3,58
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME - OAD	LU1501413113	4,76	3,58
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME - OSD	LU2679896055	4,17	3,58
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME - PC	LU1251655087	4,46	3,58
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME - RC	LU1622557624	4,09	3,58
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME - RD	LU2473700305	4,58	3,58

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME

Etat des actifs nets au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		837.775.522,13
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	712.014.923,02
<i>Prix de revient</i>		<i>707.346.341,54</i>
Avoirs en banque et liquidités		90.928.629,55
A recevoir sur investissements vendus		24.753.200,14
A recevoir sur souscriptions		230.892,95
A recevoir sur swaps		293.124,98
Dividendes à recevoir, nets		1.676.889,10
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		7.159.158,07
Intérêts à recevoir sur swaps		718.704,32
Passifs		104.653.355,48
Découvert bancaire		3.630.922,91
A payer sur investissements achetés		96.321.140,71
A payer sur rachats		194.130,78
A payer sur swaps		508.116,29
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.7	142.797,34
Moins-value nette non réalisée sur contrats futures	2.8	343.980,00
Moins-value nette non réalisée sur swaps	2.10	1.653.673,95
Commissions de gestion à payer	3	606.639,47
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	38.982,83
Commissions d'administration à payer	6	21.305,95
Taxe d'abonnement à payer	8	17.175,26
Intérêts à payer sur swaps		998.614,02
Autres passifs		175.875,97
Valeur nette d'inventaire		733.122.166,65

GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/03/24 au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		28.027.572,32
Intérêts reçus sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		20.702.678,88
Intérêts reçus sur swaps		4.839.272,17
Intérêts bancaires		2.405.299,63
Autres revenus		80.321,64
Dépenses		14.165.639,31
Commissions de gestion	3	3.990.704,16
Commissions de dépositaire	5	256.809,59
Commissions d'administration	6	151.758,65
Frais légaux		57.114,59
Frais de transaction	2.13,7	193.456,58
Rémunération administrateurs		4.846,02
Taxe d'abonnement	8	87.282,53
Intérêts payés sur découvert bancaire		408.702,58
Intérêts payés sur swaps		8.798.531,48
Frais bancaires		17.203,95
Autres dépenses	13	199.229,18
Revenus / (Pertés) net(te)s des investissements		13.861.933,01
Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2,3	14.007.894,91
- options	2.6	28,80
- contrats de change à terme	2.7	-482.603,61
- contrats futures	2.8	-182.008,94
- swaps	2.10	492.562,23
- change	2.4	378.843,29
Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s		28.076.649,99
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	2.289.014,55
- contrats de change à terme	2.7	129.459,21
- contrats futures	2.8	-634.610,00
- swaps	2.10	1.391.289,10
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		31.251.802,55
Dividendes versés	10	-5.494.057,76
Souscriptions d'actions de capitalisation		374.178.087,78
Souscriptions d'actions de distribution		251.613.995,12
Rachats d'actions de capitalisation		-454.201.001,99
Rachats d'actions de distribution		-335.127.499,17
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-137.778.673,47
Actifs nets au début de l'exercice		870.900.840,12
Actifs nets à la fin de l'exercice		733.122.166,65

GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME

Statistiques

		28/02/25	29/02/24	28/02/23
Total des actifs nets	EUR	733.122.166,65	870.900.840,12	638.909.632,59
Classe NC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		619.268,014	1.801.733,084	241.929,936
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	114,62	110,27	105,65
Classe ND EUR - Distribution				
Nombre d'actions		10,353	1,000	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	107,66	105,00	100,45
Dividende par action		1,68	-	-
Classe IC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		396.665,549	355.631,978	321.810,175
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.223,27	1.174,08	1.122,21
Classe ID EUR - Distribution				
Nombre d'actions		685,000	919,426	1.651,426
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.086,89	1.066,46	1.019,32
Dividende par action		23,73	-	-
Classe OAD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		1,015	0,099	0,099
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.120,64	1.086,16	1.045,96
Dividende par action		16,80	5,30	-
Classe OSD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		1,087	0,001	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	958,40	920,00	-
Classe GD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		153.259,149	227.291,788	233.874,548
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.127,48	1.106,29	1.057,41
Dividende par action		24,62	-	-
Classe PC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,000	1,000	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.188,78	1.137,99	1.084,15
Classe RC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		30.141,544	20.984,267	31.455,869
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	111,41	107,03	102,39
Classe RD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		10,372	1,000	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	107,49	104,68	100,21
Dividende par action		1,94	-	-

GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/03/24 au 28/02/25

	Nombre d'actions au 01/03/24	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 28/02/25
Classe NC EUR - Capitalisation	1.801.733,084	638.843,312	1.821.308,382	619.268,014
Classe ND EUR - Distribution	1,000	9,353	0,000	10,353
Classe IC EUR - Capitalisation	355.631,978	248.949,274	207.915,703	396.665,549
Classe ID EUR - Distribution	919,426	107,000	341,426	685,000
Classe OAD EUR - Distribution	0,099	0,916	0,000	1,015
Classe OSD EUR - Distribution	0,001	1,086	0,000	1,087
Classe GD EUR - Distribution	227.291,788	225.517,127	299.549,766	153.259,149
Classe PC EUR - Capitalisation	1,000	0,000	0,000	1,000
Classe RC EUR - Capitalisation	20.984,267	41.672,158	32.514,881	30.141,544
Classe RD EUR - Distribution	1,000	9,372	0,000	10,372

GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			471.231.335,48	64,28
Obligations			460.615.767,04	62,83
Pays-Bas			96.650.118,00	13,18
ACHMEA BANK NV 0.0100 20-25 16/06A	EUR	14.300.000	14.197.612,00	1,94
KONINKLIJKE DSM NV 3.375% 25-02-36	EUR	4.600.000	4.609.522,00	0,63
KPN 3.375% 17-02-35 EMTN	EUR	5.900.000	5.857.874,00	0,80
MERCEDESBEZ INTL FINANCE BV 2.625% 07-04-25	EUR	22.000.000	21.995.710,00	3,00
UNILEVER FINANCE NETHERLANDS BV 1.25% 25-03-25	EUR	20.000.000	19.982.200,00	2,73
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.5% PERP	EUR	30.000.000	30.007.200,00	4,09
Espagne			84.007.226,54	11,46
BANCO DE BADELL 3.375% 18-02-33	EUR	6.300.000	6.270.768,00	0,86
BBVA 6.5% PERP	USD	34.400.000	33.078.411,54	4,51
CAIXABANK 2.25% 17-04-30 EMTN	EUR	37.700.000	37.666.447,00	5,14
CAIXABANK 4.0% 05-03-37 EMTN	EUR	7.000.000	6.991.600,00	0,95
États-Unis			73.833.086,00	10,07
ATT 2.875% PERP	EUR	28.200.000	28.197.603,00	3,85
EMERSON ELECTRIC 3.5% 15-03-37	EUR	4.700.000	4.735.673,00	0,65
FORD MOTOR CREDIT 2.33% 25-11-25	EUR	16.000.000	15.939.360,00	2,17
GOLD SACH GR 3.375% 27-03-25	EUR	15.000.000	15.004.950,00	2,05
KRAFT HEINZ FOODS 3.25% 15-03-33	EUR	10.000.000	9.955.500,00	1,36
Italie			54.517.595,00	7,44
AUTOSTRADA PER L ITALILIA 2.0% 15-01-30	EUR	4.000.000	3.793.500,00	0,52
FERROVIE DELLO STATO ITALIANE 3.75% 14-04-27	EUR	7.500.000	7.667.700,00	1,05
MONTE PASCHI 2.625% 28-04-25	EUR	15.000.000	14.986.875,00	2,04
MONTE PASCHI 6.75% 02-03-25	EUR	10.000.000	10.005.350,00	1,36
UNICREDIT 5.375% PERP	EUR	18.000.000	18.064.170,00	2,46
Allemagne			48.838.660,50	6,66
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 6.125% PERP	EUR	15.000.000	15.189.075,00	2,07
DEUTSCHE BK 3.375% 13-02-31	EUR	4.700.000	4.698.425,50	0,64
NRW 3.4% 07-03-73 EMTN	EUR	8.500.000	8.950.160,00	1,22
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 3.0% 06-04-25	EUR	20.000.000	20.001.000,00	2,73
Royaume-Uni			31.101.949,00	4,24
MOTABILITY OPERATIONS GROUP 4.0% 22-01-37	EUR	7.300.000	7.449.796,00	1,02
STANDARD CHARTERED 2.5% 09-09-30	EUR	20.200.000	20.148.793,00	2,75
UNITED UTILITIES WATER FINANCE 3.5% 27-02-33	EUR	3.500.000	3.503.360,00	0,48
France			30.859.728,00	4,21
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 1.0% 23-05-25	EUR	5.800.000	5.776.713,00	0,79
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.75% 03-02-34	EUR	100.000	103.039,00	0,01
BPCE 3.875% 26-02-36 EMTN	EUR	8.800.000	8.891.960,00	1,21
BPCE 4.25% 16-07-35 EMTN	EUR	5.200.000	5.310.136,00	0,72
KERING 1.25% 05-05-25 EMTN	EUR	6.800.000	6.780.960,00	0,92
ORANGE 2.375% PERP EMTN	EUR	4.000.000	3.996.920,00	0,55
Suisse			19.937.200,00	2,72
UBS GROUP AG 2.125% 13-10-26	EUR	20.000.000	19.937.200,00	2,72
Grèce			6.008.040,00	0,82
EFG EUROBANK 4.25% 30-04-35	EUR	6.000.000	6.008.040,00	0,82
Autriche			4.188.480,00	0,57
RAIFFEISEN BANK INTL AG 5.25% 02-01-35	EUR	4.000.000	4.188.480,00	0,57
Luxembourg			3.993.140,00	0,54
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 0.125% 24-03-25	EUR	4.000.000	3.993.140,00	0,54

GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Belgique			3.679.884,00	0,50
BPOST SA DE DROIT PUBLIC 3.632% 16-10-34	EUR	3.600.000	3.679.884,00	0,50
Portugal			3.000.660,00	0,41
CAIXA GEN S A 2.875% 15-06-26	EUR	3.000.000	3.000.660,00	0,41
Obligations à taux variables			10.615.568,44	1,45
France			10.615.568,44	1,45
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM EUAR10+0.1% PERP	EUR	5.684.000	5.655.068,44	0,77
SG EUAR10+-0.25% 18-08-25 EMTN	EUR	5.000.000	4.960.500,00	0,68
Instruments du marché monétaire			171.525.604,48	23,40
Commercial papers, certificats de dépôts et titres de créances			171.525.604,48	23,40
France			121.635.858,65	16,59
FORVIA OISEST+0.55% 03-04-25	EUR	10.000.000	10.000.000,00	1,36
FORVIA ZCP 03-03-25	EUR	10.000.000	9.947.264,60	1,36
FORVIA ZCP 05-05-25	EUR	10.000.000	9.925.547,53	1,35
ILIAD ZCP 17-03-25	EUR	17.700.000	17.660.756,83	2,41
ILIAD ZCP 24-03-25	EUR	13.000.000	12.971.691,76	1,77
ITM ENTREPRISES ZCP 10-04-25	EUR	17.000.000	16.926.285,37	2,31
OPMOBILITY ZCP 17-03-25	EUR	20.000.000	19.844.943,06	2,71
ORANO ZCP 23-04-25	EUR	3.500.000	3.482.020,37	0,47
VICAT ZCP 18-03-25	EUR	7.000.000	6.946.145,27	0,95
VICAT ZCP 31-03-25	EUR	14.000.000	13.931.203,86	1,90
Luxembourg			49.889.745,83	6,81
ARCELLOR MITTAL ZCP 03-03-25	EUR	20.000.000	19.957.790,19	2,72
ARCELLOR MITTAL ZCP 03-04-25	EUR	20.000.000	19.952.836,48	2,72
ARCELLOR MITTAL ZCP 06-03-25	EUR	10.000.000	9.979.119,16	1,36
Organismes de placement collectif			69.257.983,06	9,45
Actions/Parts de fonds d'investissements			69.257.983,06	9,45
France			50.637.627,69	6,91
GROUPAMA ULTRA SHORT TERM - IC	EUR	4.667	50.637.627,69	6,91
Luxembourg			18.620.355,37	2,54
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS IC EUR	EUR	16.573	18.620.355,37	2,54
Total du portefeuille-titres			712.014.923,02	97,12

GROUPAMA NEW DEAL EUROPE

GROUPAMA NEW DEAL EUROPE

Rapport du Conseil d'Administration

Les marchés financiers ont connu une volatilité notable en 2024, avec des performances contrastées selon les régions et les secteurs.

La première moitié de l'année a été globalement positive, portée par un début d'année dynamique. Les marchés américains et européens ont bénéficié d'un sentiment favorable lié à des initiatives économiques et à des résultats solides dans le secteur technologique. Cependant, la volatilité s'est accrue au printemps, notamment en raison de tensions géopolitiques au Moyen-Orient et de craintes persistantes sur l'inflation. Les indices européens ont particulièrement souffert, tandis que les États-Unis ont montré une certaine résilience grâce à des données économiques encourageantes.

L'été a été marqué par une rotation sectorielle, avec une surperformance des petites et moyennes capitalisations aux États-Unis, soutenue par des anticipations politiques et économiques favorables. En parallèle, les mesures de relance en Chine ont dynamisé les marchés asiatiques. Toutefois, l'Europe est restée sous pression en raison d'incertitudes politiques, notamment liées à la dissolution de l'Assemblée nationale française.

La fin d'année a été plus contrastée. Les marchés américains ont enregistré leurs meilleures performances mensuelles en novembre, portés par des résultats électoraux favorables et une politique monétaire accommodante. Cependant, décembre a été marqué par une hausse de la volatilité et une divergence régionale : les petites capitalisations américaines ont fortement reculé tandis que l'Asie a continué de progresser. La Réserve fédérale a poursuivi ses baisses de taux tout en adoptant un ton prudent pour 2025.

Sur le plan obligataire, les rendements des obligations souveraines ont fluctué tout au long de l'année, reflétant les tensions inflationnistes et les ajustements monétaires des banques centrales. Le crédit a globalement bien résisté malgré quelques élargissements temporaires des spreads.

Les opportunités se sont concentrées sur certains segments spécifiques (technologie, small caps) et régions (États-Unis, Asie), tandis que l'Europe a fait face à des défis persistants. L'allocation équilibrée entre actions et obligations s'est révélée cruciale pour absorber les chocs tout en capturant la croissance.

Performances des différentes parts du compartiment Groupama New Deal Europe (le fonds n'a pas de benchmark) :

Parts du fonds	ISIN	Performance sur la période sous revue
GROUPAMA NEW DEAL EUROPE - GD	LU0987164323	6,4
GROUPAMA NEW DEAL EUROPE - IC	LU0987164240	5,83
GROUPAMA NEW DEAL EUROPE - NC	LU0987164596	5,08

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

GROUPAMA NEW DEAL EUROPE

Etat des actifs nets au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		17.983.026,97
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	17.095.348,56
<i>Prix de revient</i>		16.667.999,92
Avoirs en banque et liquidités		827.126,97
Dividendes à recevoir, nets		6.294,92
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		54.256,52
Passifs		10.596,22
A payer sur rachats		2,27
Commissions de gestion à payer	3	7.642,08
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	960,93
Commissions d'administration à payer	6	525,25
Taxe d'abonnement à payer	8	378,07
Autres passifs		1.087,62
Valeur nette d'inventaire		17.972.430,75

GROUPAMA NEW DEAL EUROPE

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/03/24 au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		436.288,06
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		278.974,43
Intérêts reçus sur obligations, nets		128.646,69
Intérêts bancaires		28.665,10
Autres revenus		1,84
Dépenses		100.443,75
Commissions de gestion	3	53.118,82
Commissions de dépositaire	5	7.185,81
Commissions d'administration	6	11.026,90
Frais légaux		7.979,41
Frais de transaction	2.13,7	5.613,52
Rémunération administrateurs		137,81
Taxe d'abonnement	8	2.507,44
Autres dépenses	13	12.874,04
Revenus / (Pertés) net(te)s des investissements		335.844,31
Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	262.089,02
- change	2.4	30.758,11
Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s		628.691,44
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	602.025,95
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		1.230.717,39
Dividendes versés	10	-372.109,46
Souscriptions d'actions de capitalisation		203.846,84
Souscriptions d'actions de distribution		8.831.130,84
Rachats d'actions de capitalisation		-238.224,01
Rachats d'actions de distribution		-13.828.646,82
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-4.173.285,22
Actifs nets au début de l'exercice		22.145.715,97
Actifs nets à la fin de l'exercice		17.972.430,75

GROUPAMA NEW DEAL EUROPE

Statistiques

		28/02/25	29/02/24	28/02/23
Total des actifs nets	EUR	17.972.430,75	22.145.715,97	21.549.651,25
Classe NC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		11.446,827	11.793,892	15.303,849
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	102,89	97,92	91,93
Classe IC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		10,000	10,000	154,457
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.062,95	1.004,35	935,57
Classe GD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		16.423,000	21.459,600	21.459,600
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.021,98	977,69	931,91
Dividende par action		17,34	26,28	7,96

GROUPAMA NEW DEAL EUROPE

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/03/24 au 28/02/25

	Nombre d'actions au 01/03/24	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 28/02/25
Classe NC EUR - Capitalisation	11.793,892	2.029,814	2.376,879	11.446,827
Classe IC EUR - Capitalisation	10,000	0,010	0,010	10,000
Classe GD EUR - Distribution	21.459,600	8.783,000	13.819,600	16.423,000

GROUPAMA NEW DEAL EUROPE

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			17.095.348,56	95,12
Actions			10.032.063,06	55,82
France			3.976.275,19	22,12
AIR LIQUIDE SA	EUR	2.152	380.086,24	2,11
BIOMERIEUX	EUR	592	68.376,00	0,38
BUREAU VERITAS SA	EUR	9.935	287.717,60	1,60
CAPGEMINI SE	EUR	1.735	258.775,25	1,44
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	4.399	425.471,28	2,37
ESSILORLUXOTTICA	EUR	1.030	295.507,00	1,64
HERMES INTERNATIONAL	EUR	120	328.440,00	1,83
L'OREAL	EUR	737	260.161,00	1,45
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	450	312.705,00	1,74
MICHELIN (CGDE)	EUR	6.003	205.062,48	1,14
SANOFI	EUR	3.147	328.420,92	1,83
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	1.758	411.284,10	2,29
SEB SA	EUR	1.552	132.075,20	0,73
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	9.812	282.193,12	1,57
Suisse			1.316.730,89	7,33
BELIMO HOLDING AG-REG	CHF	273	176.743,75	0,98
CHOCOLADEFABRIKEN LINDT-PC	CHF	15	182.074,92	1,01
NESTLE SA-REG	CHF	3.167	294.036,38	1,64
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	CHF	1.000	318.857,57	1,77
SANDOZ GROUP AG	CHF	4.138	174.410,29	0,97
SIKA AG-REG	CHF	700	170.607,98	0,95
Pays-Bas			1.187.999,02	6,61
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	426	218.623,20	1,22
ASML HOLDING NV	EUR	666	451.947,60	2,51
STELLANTIS NV	EUR	17.968	222.228,22	1,24
WOLTERS KLUWER	EUR	2.000	295.200,00	1,64
Allemagne			1.168.959,57	6,50
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	10.639	369.705,25	2,06
DHL GROUP	EUR	7.128	268.654,32	1,49
SAP SE	EUR	2.000	530.600,00	2,95
Espagne			591.828,65	3,29
IBERDROLA SA	EUR	23.787	331.828,65	1,85
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL	EUR	5.000	260.000,00	1,45
Norvège			459.339,00	2,56
EQUINOR ASA	NOK	20.867	459.339,00	2,56
Finlande			369.522,29	2,06
NOKIA OYJ	EUR	54.937	254.605,53	1,42
STORA ENSO OYJ-R SHS	EUR	11.087	114.916,76	0,64
Royaume-Uni			311.389,70	1,73
ASTRAZENECA PLC	GBP	2.149	311.389,70	1,73
Danemark			302.470,58	1,68
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	3.500	302.470,58	1,68
Irlande			234.578,17	1,31
SMURFIT WESTROCK PLC	GBP	4.721	234.578,17	1,31
Belgique			112.970,00	0,63
LOTUS BAKERIES	EUR	13	112.970,00	0,63
Obligations			7.063.285,50	39,30

GROUPAMA NEW DEAL EUROPE

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
France			2.210.193,00	12,30
CARREFOUR S A 1.0% 17-05-27	EUR	300.000	289.336,50	1,61
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 1.875% 21-09-28	EUR	300.000	291.789,00	1,62
DEXIA MUN 0.5% 19-02-27 EMTN	EUR	600.000	578.097,00	3,22
ORANGE 1.75% PERP EMTN	EUR	400.000	390.794,00	2,17
PRAEMIA HEALTHCARE 1.375% 17-09-30	EUR	200.000	179.939,00	1,00
VINCI 1.625% 18-01-29 EMTN	EUR	500.000	480.237,50	2,67
Pays-Bas			1.711.637,25	9,52
AKZO NOBEL NV 1.625% 14-04-30	EUR	400.000	372.250,00	2,07
DSV PANALPINA FINANCE BV 0.5% 03-03-31	EUR	500.000	432.572,50	2,41
ESSITY CAPITAL BV 0.25% 15-09-29	EUR	300.000	272.853,00	1,52
GIVAUDAN FINANCE EUROPE BV 1.0% 22-04-27	EUR	300.000	290.175,00	1,61
STELLANTIS NV 0.625% 30-03-27	EUR	150.000	143.694,75	0,80
STELLANTIS NV 2.75% 15-05-26	EUR	200.000	200.092,00	1,11
Luxembourg			1.071.416,50	5,96
GELF BOND ISSUER I 1.125% 18-07-29	EUR	200.000	183.728,00	1,02
NESTLE FIN 3.25% 15-01-31 EMTN	EUR	300.000	308.797,50	1,72
NOVARTIS FINANCE 0.0% 23-09-28	EUR	200.000	183.007,00	1,02
NOVARTIS FINANCE 1.625% 09-11-26	EUR	400.000	395.884,00	2,20
Allemagne			695.983,75	3,87
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 1.25% 29-11-29	EUR	225.000	209.180,25	1,16
FRESENIUS SE 2.875% 24-05-30	EUR	200.000	200.743,00	1,12
INFINEON TECHNOLOGIES AG 1.625% 24-06-29	EUR	300.000	286.060,50	1,59
Belgique			675.869,00	3,76
LONZA FINANCE INTL NV 1.625% 21-04-27	EUR	400.000	392.552,00	2,18
UCB 1.0% 30-03-28 EMTN	EUR	300.000	283.317,00	1,58
Danemark			277.611,00	1,54
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV 0.125% 04-06-28	EUR	300.000	277.611,00	1,54
Suède			219.120,00	1,22
ESSITY AB 0.25% 08-02-31	EUR	250.000	219.120,00	1,22
Royaume-Uni			201.455,00	1,12
GSK CAPITAL BV 3.125% 28-11-32	EUR	200.000	201.455,00	1,12
Total du portefeuille-titres			17.095.348,56	95,12

GROUPAMA DYNAMIC BOND (précédemment Total Return Bonds)

GROUPAMA DYNAMIC BOND (précédemment Total Return Bonds)

Rapport du Conseil d'Administration

En 2024, les marchés obligataires ont été largement influencés par les décisions des banques centrales, les perspectives économiques mondiales et les tensions géopolitiques, entraînant une volatilité marquée des rendements obligataires tout au long de l'année. Les investisseurs ont dû faire face à un environnement économique incertain, avec des attentes fluctuantes concernant les politiques monétaires, notamment aux États-Unis et en Europe.

Aux États-Unis, la Réserve fédérale a adopté une politique monétaire restrictive pour contenir l'inflation, qui a dépassé les attentes au début de l'année. En conséquence, les rendements des obligations américaines ont augmenté, en particulier sur les maturités à long terme, avec une forte volatilité observée en octobre, alimentée par les anticipations de politiques fiscales expansionnistes et la proximité des élections présidentielles. En décembre, la Fed a réduit son taux directeur de 25 points de base, mais a également révisé à la baisse ses prévisions de futures baisses de taux, ce qui a entraîné un rebond des rendements des obligations à long terme. Cette dynamique a favorisé un phénomène de « pentification » de la courbe des rendements, caractérisé par une hausse plus marquée des rendements à long terme par rapport aux rendements à court terme.

En Europe, la Banque centrale européenne (BCE) a adopté une politique accommodante, procédant à plusieurs baisses de taux au cours de l'année pour soutenir l'activité économique et ramener l'inflation à son objectif de 2%. Les rendements des obligations souveraines de la zone euro ont réagi à ces ajustements monétaires, bien que des tensions politiques, notamment en France et en Allemagne, aient contribué à une volatilité accrue. Les spreads entre les obligations d'État françaises et allemandes se sont élargis à plusieurs reprises, en raison des incertitudes politiques, telles que l'instabilité gouvernementale en France et les préoccupations concernant la politique budgétaire du pays. Ces facteurs ont conduit à une hausse des rendements des obligations françaises. En fin d'année, malgré une politique monétaire toujours accommodante de la BCE, les rendements des obligations souveraines européennes ont enregistré une hausse.

Le marché du crédit a également montré une résilience notable. Les rendements des obligations Investment Grade (IG) ont suivi une trajectoire relativement stable, soutenus par des flux entrants importants. En revanche, les obligations High Yield (HY) ont continué de performer favorablement, soutenues par un portage attractif et une forte demande. Néanmoins, une sous-performance a été observée dans le segment des obligations de crédit en cash par rapport aux indices synthétiques en fin d'année, en raison de la baisse des émissions et des flux de vente anticipés.

Dans l'ensemble, 2024 a été une année marquée par une forte volatilité des rendements obligataires, influencée par les décisions des banques centrales, les pressions inflationnistes et les incertitudes géopolitiques. Les rendements des obligations souveraines et des titres de crédit ont connu une tendance haussière en fin d'année, en particulier après les ajustements de politique monétaire opérés par la Fed et la BCE en décembre.

Début 2025, les marchés obligataires ont continué de faire face à une forte volatilité, alimentée par la hausse des rendements suite aux données économiques solides, notamment un rapport de l'emploi aux États-Unis très favorable. Les anticipations d'une politique monétaire plus restrictive de la Fed ont soutenu cette dynamique, étendue aux taux européens, avec un rebond des rendements des obligations allemandes. Toutefois, des chiffres d'inflation inférieurs aux attentes ont tempéré cette tendance. La Fed a maintenu son taux directeur inchangé, tandis que la BCE a baissé ses taux pour soutenir la zone euro. Malgré les incertitudes, le marché du crédit est resté soutenu, avec une forte activité d'émissions obligataires, particulièrement sur le segment Investment Grade.

Le portefeuille a adopté une approche de gestion tactique et active tout au long de la période, avec un accent particulier sur l'optimisation des positions sur les taux et le crédit. La performance positive du fonds a été principalement attribuée aux positions longues stratégiques sur les taux américains et européens, ainsi qu'aux stratégies de pentification, notamment sur la courbe des taux américaine, qui ont permis de générer une surperformance significative. La gestion de la sensibilité taux a été ajustée de manière opportuniste en réponse aux évolutions des marchés, avec des arbitrages ciblés entre différents taux souverains, notamment entre le Royaume-Uni, l'Italie et la France.

Dans le domaine du crédit, la stratégie a consisté à réduire les risques en allégeant les positions dans des secteurs sensibles, tels que l'automobile, et en mettant en place des stratégies de couverture, notamment par le biais d'options sur l'indice Itraxx Crossover, afin de protéger le portefeuille contre un éventuel écartement des spreads de crédit. La gestion du risque inflationniste a également été activement gérée, avec des prises de profits sur certaines positions tactiques, notamment sur l'inflation 5y5y Euro et les breakeven inflation.

Dans l'ensemble, la gestion du portefeuille a continué de se concentrer sur une gestion active de la durée, en maintenant une stratégie de portage sur le crédit primaire, tout en adoptant une approche prudente face aux évolutions économiques et géopolitiques. Les couvertures contre le risque crédit, associées à des arbitrages sur les courbes de taux et une gestion fine de la sensibilité taux, ont permis de maximiser la performance dans un environnement marqué par la volatilité.

GROUPAMA DYNAMIC BOND (précédemment Total Return Bonds)

Rapport du Conseil d'Administration

Performances des différentes parts du compartiment Groupama Dynamic Bond :

Parts du fonds	ISIN	Performance sur la période sous revue	Performance du Benchmark sur la période sous revue
GROUPAMA DYNAMIC BOND - IC	LU1226621792	6,69	4,78
GROUPAMA DYNAMIC BOND - NC	LU1226626759	5,96	4,78

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

GROUPAMA DYNAMIC BOND (précédemment Total Return Bonds)

Etat des actifs nets au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		586.247.167,29
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	558.426.744,31
<i>Prix de revient</i>		552.245.708,91
Options (positions longues) à la valeur d'évaluation	2.6	355.100,00
<i>Options achetées au prix de revient</i>		363.095,00
Avoirs en banque et liquidités		19.487.259,86
A recevoir sur souscriptions		534.498,30
Dividendes à recevoir, nets		235.845,25
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		7.207.719,57
Passifs		3.807.574,78
Options (positions courtes) à la valeur d'évaluation	2.6	213.700,00
<i>Options vendues au prix de revient</i>		192.993,00
Découvert bancaire		250.000,00
A payer sur rachats		47,25
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.7	33.155,72
Moins-value nette non réalisée sur contrats futures	2.8	125.521,21
Moins-value nette non réalisée sur swaps	2.10	1.729.903,80
Commissions de gestion à payer	3	740.515,24
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	24.659,97
Commissions d'administration à payer	6	13.477,80
Commissions de performance à payer	4	367.202,52
Taxe d'abonnement à payer	8	48.095,25
Intérêts à payer sur swaps		194.593,25
Autres passifs		66.702,77
Valeur nette d'inventaire		582.439.592,51

GROUPAMA DYNAMIC BOND (précédemment Total Return Bonds)

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/03/24 au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		8.391.658,06
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		161.277,25
Intérêts reçus sur obligations, nets		7.580.933,01
Intérêts reçus sur swaps		287.869,53
Intérêts bancaires		346.014,43
Autres revenus		15.563,84
Dépenses		4.531.067,15
Commissions de gestion	3	2.617.119,06
Commissions de performance	4	367.202,52
Commissions de dépositaire	5	86.802,12
Commissions d'administration	6	53.203,58
Frais légaux		14.710,33
Frais de transaction	2.13,7	126.802,40
Rémunération administrateurs		1.946,70
Taxe d'abonnement	8	139.883,51
Intérêts payés sur découvert bancaire		43.716,58
Intérêts payés sur swaps		1.004.115,56
Frais bancaires		4.892,50
Autres dépenses	13	70.672,29
Revenus / (Pertés) net(te)s des investissements		3.860.590,91
Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2,3	4.627.214,92
- options	2.6	2.074.508,41
- contrats de change à terme	2.7	-1.939.210,87
- contrats futures	2.8	1.719.274,91
- swaps	2.10	2.760.784,77
- change	2.4	1.283.453,77
Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s		14.386.616,82
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	4.514.392,02
- options	2.6	-44.052,00
- contrats de change à terme	2.7	-55.671,95
- contrats futures	2.8	237.803,84
- swaps	2.10	-1.882.287,17
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		17.156.801,56
Souscriptions d'actions de capitalisation		387.737.753,47
Rachats d'actions de capitalisation		-22.187.800,38
Augmentation / (diminution) nette des actifs		382.706.754,65
Actifs nets au début de l'exercice		199.732.837,86
Actifs nets à la fin de l'exercice		582.439.592,51

GROUPAMA DYNAMIC BOND (précédemment Total Return Bonds)

Statistiques

		28/02/25	29/02/24	28/02/23
Total des actifs nets	EUR	582.439.592,51	199.732.837,86	124.864.743,53
Classe NC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		5.689.103,721	2.067.512,675	994.299,752
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	102,36	96,60	91,27
Classe IC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		72,229	5,000	5,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.044,12	978,66	919,34
Classe GD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		-	-	39.666,796
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	-	859,85
Dividende par action		-	41,31	10,04

GROUPAMA DYNAMIC BOND (précédemment Total Return Bonds)

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/03/24 au 28/02/25

	Nombre d'actions au 01/03/24	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 28/02/25
Classe NC EUR - Capitalisation	2.067.512,675	3.844.597,343	223.006,297	5.689.103,721
Classe IC EUR - Capitalisation	5,000	67,229	0,000	72,229

GROUPAMA DYNAMIC BOND (précédemment Total Return Bonds)

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			504.058.680,62	86,54
Obligations			503.406.702,81	86,43
Allemagne			135.125.468,05	23,20
COMMERZBANK AKT 4.625 24-31 17/01A	EUR	800.000	846.416,00	0,15
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 5.25% 25-03-29	EUR	1.000.000	1.068.250,00	0,18
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 6.5% PERP	EUR	1.600.000	1.699.232,00	0,29
DEUTSCHE BK 4.625% PERP	EUR	4.200.000	4.053.189,00	0,70
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.0% 15-05-36	EUR	9.393.800	7.125.291,24	1,22
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 1.25% 15-08-48	EUR	5.614.300	4.237.842,07	0,73
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 2.1% 15-11-29	EUR	41.618.300	41.582.300,17	7,14
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 2.4% 15-11-30	EUR	65.746.000	66.543.498,98	11,42
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 2.6% 15-08-33	EUR	7.805.800	7.969.448,59	1,37
France			101.127.465,21	17,36
AIR FR KLM 4.625% 23-05-29	EUR	3.100.000	3.202.842,50	0,55
BNP PAR 1.125% 15-01-32 EMTN	EUR	1.300.000	1.251.932,50	0,21
BNP PAR 2.5% 31-03-32 EMTN	EUR	7.000.000	6.893.810,00	1,18
BPCE 4.25% 16-07-35 EMTN	EUR	3.500.000	3.574.130,00	0,61
BQ POSTALE 3.875% PERP	EUR	1.400.000	1.386.182,00	0,24
FNAC DARTY 6.0% 01-04-29	EUR	4.000.000	4.228.080,00	0,73
FORVIA 3.75% 15-06-28	EUR	1.000.000	985.475,00	0,17
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.5% 24-09-27	EUR	35.031.500	35.240.287,74	6,05
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.0% 25-11-34	EUR	15.724.500	15.596.659,82	2,68
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.25% 25-05-55	EUR	2.368.900	2.163.705,89	0,37
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 4.75% 25-04-35	EUR	8.064.300	9.197.535,76	1,58
ILIAD 5.375% 15-02-29	EUR	3.500.000	3.710.280,00	0,64
LA MONDIALE 4.375% PERP	EUR	3.000.000	2.956.290,00	0,51
RCI BANQUE 3.5% 17-01-28 EMTN	EUR	3.400.000	3.440.664,00	0,59
SCOR 6.0% PERP	EUR	300.000	306.037,50	0,05
SG 1.0% 24-11-30 EMTN	EUR	1.300.000	1.280.766,50	0,22
SOGECAP 6.5% 16-05-44	EUR	3.600.000	4.126.536,00	0,71
VALEO 5.875% 12-04-29 EMTN	EUR	1.500.000	1.586.250,00	0,27
Italie			69.753.892,17	11,98
ENI 3.375% PERP	EUR	3.000.000	2.935.035,00	0,50
INTE 2.925% 14-10-30 EMTN	EUR	3.900.000	3.773.698,50	0,65
INTE 5.125% 29-08-31 EMTN	EUR	1.000.000	1.110.870,00	0,19
INTE 6.375% PERP	EUR	2.750.000	2.875.042,50	0,49
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.15% 01-03-72	EUR	2.267.000	1.415.424,12	0,24
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.85% 01-07-34	EUR	19.605.000	20.333.423,78	3,49
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 30-04-35	EUR	8.953.000	9.427.374,70	1,62
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 5.0% 01-08-39	EUR	4.438.000	5.043.321,01	0,87
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 5.0% 01-09-40	EUR	8.459.000	9.597.073,86	1,65
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 2.3% 23-11-30	EUR	3.100.000	3.076.207,50	0,53
RADIOTELEVISIONE ITALIANA 4.375% 10-07-29	EUR	700.000	729.704,50	0,13
UNICREDIT 5.625% PERP EMTN	EUR	9.533.000	9.436.716,70	1,62
Espagne			60.716.007,98	10,42
BANCO DE BADELL 2.5% 15-04-31	EUR	1.500.000	1.491.727,50	0,26
BANCO DE BADELL 2.625% 24-03-26	EUR	1.000.000	1.000.005,00	0,17
BANCO DE BADELL 4.0% 15-01-30	EUR	600.000	622.809,00	0,11
BANCO DE SABADELL FL.R 23-29 07/02A	EUR	4.000.000	4.254.140,00	0,73
BANCO DE SABADELL FL.R 23-33 16/08A	EUR	3.900.000	4.194.898,50	0,72
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 5.75% 23-08-33	EUR	3.800.000	4.069.344,00	0,70
CAIXABANK 5.25% PERP	EUR	3.000.000	3.034.860,00	0,52
CAIXABANK 5.875% PERP	EUR	800.000	829.376,00	0,14
CAIXABANK 6.25% 23-02-33 EMTN	EUR	3.800.000	4.094.937,00	0,70

GROUPAMA DYNAMIC BOND (précédemment Total Return Bonds)

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
CAIXABANK 6.25% PERP	EUR	800.000	827.328,00	0,14
CELLNEX TELECOM 1.875% 26-06-29	EUR	2.000.000	1.909.400,00	0,33
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.875% PERP	EUR	3.100.000	3.229.626,50	0,55
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.85% 30-07-35	EUR	6.151.000	5.478.757,21	0,94
SPAIN GOVERNMENT BOND 2.7% 31-10-48	EUR	7.137.000	6.092.571,42	1,05
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.25% 30-04-34	EUR	19.210.000	19.586.227,85	3,36
Pays-Bas			27.271.975,49	4,68
ABN AMRO BK 6.875% PERP	EUR	4.000.000	4.323.400,00	0,74
ACHMEA BV 6.125% PERP	EUR	1.140.000	1.164.646,80	0,20
DIGITAL INTREPID HOLDING BV 0.625% 15-07-31	EUR	500.000	421.082,50	0,07
DUFREY ONE BV 4.75% 18-04-31	EUR	1.800.000	1.872.477,00	0,32
ING GROEP NV 4.375% 15-08-34	EUR	4.300.000	4.446.759,00	0,76
NETHERLANDS GOVERNMENT 4.0% 15-01-37	EUR	2.379.088	2.684.741,34	0,46
REPSOL INTL FINANCE BV 3.75% PERP	EUR	817.000	821.317,85	0,14
TELEFONICA EUROPE BV 6.135% PERP	EUR	3.900.000	4.219.995,00	0,72
TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE II BV 7.375% 15-09-29	EUR	3.800.000	4.376.536,00	0,75
WIZZ AIR FINANCE CO BV 1.0% 19-01-26	EUR	3.000.000	2.941.020,00	0,50
Royaume-Uni			14.542.682,00	2,50
ALLWYN ENTERTAINMENT FINANCING UK 7.25% 30-04-30	EUR	4.300.000	4.609.234,50	0,79
AMCOR UK FINANCE 3.95% 29-05-32	EUR	1.400.000	1.439.172,00	0,25
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 3.75% 25-03-29	EUR	300.000	307.336,50	0,05
NATWEST GROUP 1.043% 14-09-32	EUR	2.000.000	1.900.480,00	0,33
ROLLS ROYCE 1.625% 09-05-28	EUR	2.000.000	1.931.040,00	0,33
STANDARD CHARTERED 2.5% 09-09-30	EUR	600.000	598.479,00	0,10
SWISS RE FINANCE UK 2.714% 04-06-52	EUR	4.000.000	3.756.940,00	0,65
Saint-Marin			12.030.365,33	2,07
SAN MARINO GOVERNMENT BOND 6.5% 19-01-27	EUR	11.607.000	12.030.365,33	2,07
États-Unis			11.274.021,00	1,94
BECTON DICKINSON AND 3.519% 08-02-31	EUR	1.000.000	1.021.425,00	0,18
FORD MOTOR CREDIT 4.165% 21-11-28	EUR	2.000.000	2.039.960,00	0,35
FORD MOTOR CREDIT 4.445% 14-02-30	EUR	3.000.000	3.063.120,00	0,53
FORD MOTOR CREDIT 6.125% 15-05-28	EUR	4.000.000	4.326.840,00	0,74
PVH EX PHILLIPS VAN HEUSEN 4.125% 16-07-29	EUR	800.000	822.676,00	0,14
Belgique			11.201.274,73	1,92
BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.9% 22-06-38	EUR	2.042.100	1.757.206,63	0,30
BELGIUM GOVERNMENT BOND 2.25% 22-06-57	EUR	3.063.200	2.263.138,10	0,39
KBC GROUPE 4.25% PERP	EUR	3.000.000	3.005.490,00	0,52
SOLVAY 4.25% 03-10-31	EUR	4.000.000	4.175.440,00	0,72
Portugal			10.080.940,00	1,73
BCO SANT TOT LISBOA 3.25% 15-02-31	EUR	2.000.000	2.064.140,00	0,35
BCP 3.871% 27-03-30 EMTN	EUR	3.800.000	3.802.280,00	0,65
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 5.943% 23-04-83	EUR	4.000.000	4.214.520,00	0,72
Roumanie			9.061.663,20	1,56
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 5.625% 22-02-36	EUR	9.420.000	9.061.663,20	1,56
Danemark			8.813.543,00	1,51
DANSKE BK 1.5% 02-09-30 EMTN	EUR	4.000.000	3.965.340,00	0,68
NYKREDIT 4.0% 17-07-28 EMTN	EUR	1.000.000	1.034.960,00	0,18
NYKREDIT 4.125% PERP	EUR	3.800.000	3.813.243,00	0,65
Grèce			8.130.958,42	1,40
ALPHA SERVICES AND 5.5% 11-06-31	EUR	4.000.000	4.090.600,00	0,70
HELLENIC REPUBLIC GOVERNMENT BOND 4.125% 15-06-54	EUR	1.289.000	1.341.687,88	0,23
HELLENIC REPUBLIC GOVERNMENT BOND 4.25% 15-06-33	EUR	2.481.000	2.698.670,54	0,46

GROUPAMA DYNAMIC BOND (précédemment Total Return Bonds)

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Suisse			4.984.300,00	0,86
UBS GROUP AG 2.125% 13-10-26	EUR	5.000.000	4.984.300,00	0,86
Luxembourg			4.930.508,24	0,85
GRAND CITY PROPERTIES 6.125% PERP	EUR	3.572.000	3.625.740,74	0,62
HOLCIM FINANCE LUXEMBOURG 0.5% 03-09-30	EUR	1.500.000	1.304.767,50	0,22
Pologne			4.866.660,00	0,84
BANK MILLENNIUM 5.308% 25-09-29	EUR	2.750.000	2.847.240,00	0,49
PKO BANK POLSKI 3.875% 12-09-27	EUR	2.000.000	2.019.420,00	0,35
Suède			4.412.742,64	0,76
AB SAGAX 4.375% 29-05-30 EMTN	EUR	800.000	838.080,00	0,14
HEIMSTADEN BOSTAD AB 3.375% PERP	EUR	3.657.000	3.574.662,64	0,61
Irlande			3.140.770,00	0,54
AIB GROUP 4.625% 23-07-29 EMTN	EUR	1.000.000	1.056.680,00	0,18
CRH SMW FINANCE DAC 4.0% 11-07-31	EUR	1.000.000	1.049.365,00	0,18
SECURITAS TREASURY IRELAND DAC 3.875% 23-02-30	EUR	1.000.000	1.034.725,00	0,18
Autriche			1.941.465,35	0,33
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 3.8% 26-01-62	EUR	1.021.000	1.156.129,35	0,20
ERSTE GR BK 4.25% PERP	EUR	800.000	785.336,00	0,13
Obligations convertibles			651.977,81	0,11
France			651.977,81	0,11
NEXITY 0.25% 02-03-25 CV	EUR	9.485	651.977,81	0,11
Organismes de placement collectif			54.368.063,69	9,33
Actions/Parts de fonds d'investissements			54.368.063,69	9,33
Luxembourg			44.829.246,91	7,70
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS IC EUR	EUR	29.215	32.823.494,11	5,64
GROUPAMA CORPORATE HYBRID - IC EUR	EUR	6.480	6.757.652,50	1,16
GROUPAMA EURO HIGH YIELD - ID EUR	EUR	4.131	5.248.100,30	0,90
France			9.538.816,78	1,64
GROUPAMA EURO FINANCIAL DEBT IC	EUR	8.062	9.538.816,78	1,64
Total du portefeuille-titres			558.426.744,31	95,88

GROUPAMA GLOBAL BOND (précédemment Global Bonds)

GROUPAMA GLOBAL BOND (précédemment Global Bonds)

Rapport du Conseil d'Administration

AVRIL

Les taux d'intérêt ont ainsi sensiblement augmenté sur le mois. Le rendement américain à 10 ans a atteint un pic de six mois à 4,7 % (en hausse de 50bp sur le mois) et le 10 ans allemand a retrouvé ses niveaux de fin novembre à 2,6 %. Les courbes se sont aplaties et les spreads de crédit sont demeurés stables au cours du mois. Côté gestion, nous sommes restés sous sensible taux par rapport à notre indice de référence.

MAI

Nous gardons une légère sous sensibilité par rapport à notre indice de référence (-30 bps) et notre sur pondération sur le crédit.

JUIN

Sur le mois nous avons protégé le portefeuille face au risque politique français. Nous avons rentré une position longue R-U contre USA 10 ans.

JUILLET/AOUT

Nous avons profité de la forte correction sur les taux pour remettre une sous-exposition à la sensibilité, principalement sur les taux US.

SEPTEMBRE

Nous avons profité de la correction récente pour sous-sensibiliser le portefeuille et rajouter des points morts d'inflation US 2Y

OCTOBRE

Nous avons profité du mouvement récent pour remettre un peu de duration en portefeuille et prendre profit sur les BEI Zone Euro.

NOVEMBRE

Sur le crédit, nous avons assisté à une sous-performance notable du cash vs les indices synthétiques, phénomène qui s'explique essentiellement par des traders qui ont commencé à nettoyer les books de façon anticipée, et ce dès le 15 novembre. Les indices Main/Xover 5 ans se resserrent de 2/16bp à 56/298bp respectivement.

DECEMBRE

Nous avons maintenu une gestion tactique de la duration, notamment sur les taux souverains américains où nous avons pris profit sur notre position longue en début de mois. Nous avons également implémenté une stratégie d'aplatissement de la courbe 2-10 ans en zone euro.

JANVIER

Nous avons pris profit sur notre stratégie de resserrement du spread UK/Allemagne, et avons initié une stratégie d'écartement du spread Italie/Allemagne.

FEVRIER

Nous avons initié une position de pentification de la courbe EU HICP.

Performances des différentes parts du compartiment Groupama Global Bond :

Parts du fonds	ISIN	Performance sur la période sous revue	Performance du Benchmark sur la période sous revue
GROUPAMA GLOBAL BOND - IC	LU1501414277	4,12	9,71
GROUPAMA GLOBAL BOND - NC	LU1501413972	3,43	9,71
GROUPAMA GLOBAL BOND - OAD	LU1501414517	4,36	9,71

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

GROUPAMA GLOBAL BOND (précédemment Global Bonds)

Etat des actifs nets au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		59.983.865,36
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	58.219.885,80
<i>Prix de revient</i>		59.510.528,76
Avoirs en banque et liquidités		1.106.388,70
A recevoir sur souscriptions		14,64
Plus-value nette non réalisée sur contrats futures	2.8	55.300,14
Dividendes à recevoir, nets		7.913,75
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		594.362,33
Passifs		422.165,28
A payer sur rachats		9.065,57
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.7	228.621,60
Commissions de gestion à payer	3	8.957,77
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	3.134,02
Commissions d'administration à payer	6	1.712,83
Commissions de performance à payer	4	155.353,35
Taxe d'abonnement à payer	8	1.247,02
Autres passifs		14.073,12
Valeur nette d'inventaire		59.561.700,08

GROUPAMA GLOBAL BOND (précédemment Global Bonds)

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/03/24 au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		2.833.041,45
Intérêts reçus sur obligations, nets		2.750.162,82
Intérêts bancaires		82.514,80
Autres revenus		363,83
Dépenses		582.891,87
Commissions de gestion	3	246.901,41
Commissions de performance	4	155.353,35
Commissions de dépositaire	5	31.515,38
Commissions d'administration	6	21.993,60
Frais légaux		6.227,01
Frais de transaction	2.13,7	57.759,71
Rémunération administrateurs		664,56
Taxe d'abonnement	8	8.580,04
Intérêts payés sur découvert bancaire		17.876,21
Frais bancaires		621,30
Autres dépenses	13	35.399,30
Revenus / (Pertés) net(te)s des investissements		2.250.149,58
Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2,3	-8.407.823,46
- contrats de change à terme	2.7	1.867.911,50
- contrats futures	2.8	736.407,56
- swaps	2.10	478.400,89
- change	2.4	-4.633.566,98
Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s		-7.708.520,91
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	12.362.195,07
- contrats de change à terme	2.7	-803.393,54
- contrats futures	2.8	-691.053,97
- swaps	2.10	-456.816,37
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		2.702.410,28
Dividendes versés	10	-1.289.364,74
Souscriptions d'actions de capitalisation		3.248.497,11
Souscriptions d'actions de distribution		4.656.407,89
Rachats d'actions de capitalisation		-178.508.720,52
Rachats d'actions de distribution		-3.803.267,51
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-172.994.037,49
Actifs nets au début de l'exercice		232.555.737,57
Actifs nets à la fin de l'exercice		59.561.700,08

GROUPAMA GLOBAL BOND (précédemment Global Bonds)

Statistiques

		28/02/25	29/02/24	28/02/23
Total des actifs nets	EUR	59.561.700,08	232.555.737,57	238.318.211,21
Classe NC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		39.981,415	31.033,374	408.308,014
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	95,37	92,21	90,43
Classe IC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,000	185.273,418	156.854,642
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	988,27	949,12	926,29
Classe OAD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		63.186,767	62.179,884	65.421,712
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	882,27	866,00	857,55
Dividende par action		21,32	16,33	15,30

GROUPAMA GLOBAL BOND (précédemment Global Bonds)

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/03/24 au 28/02/25

	Nombre d'actions au 01/03/24	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 28/02/25
Classe NC EUR - Capitalisation	31.033,374	16.087,185	7.139,144	39.981,415
Classe IC EUR - Capitalisation	185.273,418	1.836,386	187.108,804	1,000
Classe OAD EUR - Distribution	62.179,884	5.363,142	4.356,259	63.186,767

GROUPAMA GLOBAL BOND (précédemment Global Bonds)

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			54.049.594,24	90,75
Obligations			54.049.594,24	90,75
États-Unis			16.498.667,59	27,70
AMERICAN TOWER 4.125% 16-05-27	EUR	272.000	279.183,69	0,47
GEN MILLS 0.45% 15-01-26	EUR	352.000	345.692,16	0,58
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 1.625% 15-05-26	USD	2.018.200	1.884.936,95	3,16
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 2.375% 15-05-29	USD	1.300.000	1.171.777,34	1,97
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 2.75% 30-06-25	USD	599.100	573.256,17	0,96
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 2.875% 15-05-52	USD	5.442.800	3.867.037,44	6,49
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 4.125% 15-11-32	USD	8.275.200	7.959.409,62	13,36
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 4.25% 15-05-39	USD	438.800	417.374,22	0,70
Japon			7.672.701,32	12,88
JAPAN10 YEAR ISSUE 0.1% 20-12-26	JPY	296.500.000	1.869.941,08	3,14
JAPAN 20 YEAR ISSUE 1.5% 20-03-33	JPY	428.900.000	2.802.486,75	4,71
JAPAN 20 YEAR ISSUE 2.2% 20-06-29	JPY	189.200.000	1.269.747,80	2,13
JAPAN 30 YEAR ISSUE 1.8% 20-03-43	JPY	277.400.000	1.730.525,69	2,91
France			5.607.556,10	9,41
ACCOR 1.75% 04-02-26	EUR	300.000	297.747,00	0,50
ARKEMA 1.5% PERP	EUR	300.000	295.128,00	0,50
ARVAL SERVICE LEASE SAFRANCE COMPANY 4.0% 22-09-26	EUR	300.000	304.952,72	0,51
AXA 6.375% PERP EMTN	EUR	272.000	295.009,84	0,50
BNP PAR 2.5% 31-03-32 EMTN	EUR	300.000	295.449,00	0,50
BPCE 2.25% 02-03-32 EMTN	EUR	300.000	294.249,90	0,49
BQ POSTALE 0.875% 26-01-31	EUR	300.000	295.326,00	0,50
CA 6.5% PERP EMTN	EUR	300.000	316.477,50	0,53
EDF 4.375% 12-10-29 EMTN	EUR	300.000	318.313,50	0,53
IMERYS 1.0% 15-07-31	EUR	300.000	260.984,14	0,44
JC DECAUX SE 5.0% 11-01-29	EUR	300.000	319.082,54	0,54
ORANGE 5.375% PERP EMTN	EUR	300.000	320.717,78	0,54
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	300.000	302.610,00	0,51
RCI BANQUE 1.125% 15-01-27	EUR	304.000	295.045,68	0,50
SG 1.0% 24-11-30 EMTN	EUR	300.000	295.561,50	0,50
SOGECAP 6.5% 16-05-44	EUR	300.000	343.878,00	0,58
TIKEHAU CAPITAL 2.25% 14-10-26	EUR	300.000	296.812,50	0,50
TOTALENERGIES SE FR 2.0% PERP	EUR	150.000	136.938,00	0,23
VEOLIA ENVIRONNEMENT 5.993% PERP	EUR	300.000	323.272,50	0,54
Pays-Bas			3.797.720,08	6,38
ABN AMRO BK 5.5% 21-09-33 EMTN	EUR	300.000	320.040,00	0,54
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.25% PERP	EUR	400.000	391.170,00	0,66
DAIMLER TRUCK INTL FINANCE BV 3.875% 19-06-26	EUR	300.000	304.893,11	0,51
DIGITAL INTREPID HOLDING BV 0.625% 15-07-31	EUR	364.000	306.548,06	0,51
EDP FIN 1.875% 13-10-25 EMTN	EUR	289.000	287.862,78	0,48
EDP FIN 1.875% 21-09-29 EMTN	EUR	300.000	286.770,00	0,48
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	EUR	200.000	193.448,00	0,32
ING GROEP NV 4.5% 23-05-29	EUR	300.000	314.357,17	0,53
REPSOL INTL FINANCE BV 3.75% PERP	EUR	280.000	281.479,80	0,47
SARTORIUS FINANCE BV 4.375% 14-09-29	EUR	300.000	315.919,23	0,53
STELLANTIS NV 0.625% 30-03-27	EUR	309.000	296.011,19	0,50
STELLANTIS NV 3.875% 05-01-26	EUR	280.000	281.972,60	0,47
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 7.5% PERP	EUR	200.000	217.248,14	0,36
Royaume-Uni			3.427.881,11	5,76
BP CAP MK 3.25% PERP	EUR	284.000	283.478,86	0,48
NATWEST GROUP 4.771% 16-02-29	EUR	274.000	288.565,60	0,48
NGG FINANCE 2.125% 05-09-82	EUR	200.000	194.051,78	0,33

GROUPAMA GLOBAL BOND (précédemment Global Bonds)

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
TESCO CORPORATE TREASURY SERVICES 0.875% 29-05-26	EUR	299.000	293.156,04	0,49
UNITED KINGDOM GILT 1.0% 31-01-32	GBP	907.691	887.932,58	1,49
UNITED KINGDOM GILT 3.75% 22-07-52	GBP	761.300	744.441,20	1,25
UNITED KINGDOM GILT 6.0% 07-12-28	GBP	568.100	736.255,05	1,24
Allemagne			2.820.976,94	4,74
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 5.25% 25-03-29	EUR	300.000	320.475,00	0,54
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 6.125% PERP	EUR	200.000	202.521,00	0,34
EUROGRID GMBH 1 3.915% 01-02-34	EUR	300.000	310.843,50	0,52
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.0% 15-08-50	EUR	836.643	433.979,50	0,73
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 2.3% 15-02-33	EUR	300.000	300.693,18	0,50
SANTANDER CONSUMER BANK 4.5% 30-06-26	EUR	300.000	307.172,72	0,52
SCHAEFFLER AG 4.75% 14-08-29	EUR	300.000	306.657,00	0,51
VONOVIA SE 0.625% 24-03-31	EUR	400.000	341.968,04	0,57
VONOVIA SE 1.375% 28-01-26	EUR	300.000	296.667,00	0,50
Italie			2.688.255,44	4,51
ASS GENERALI 5.272% 12-09-33	EUR	263.000	290.561,09	0,49
BANCO BPM 6.0% 14-06-28 EMTN	EUR	259.000	276.604,23	0,46
ENEL 1.375% PERP	EUR	316.000	299.640,68	0,50
FERRARI NV E 1.5% 27-05-25	EUR	288.000	287.156,16	0,48
ICCREA BANCA 4.25% 05-02-30	EUR	282.000	293.453,43	0,49
INTE 0.625% 24-02-26 EMTN	EUR	301.000	295.362,27	0,50
INTE 2.925% 14-10-30 EMTN	EUR	300.000	290.284,50	0,49
INTE 5.0% 08-03-28 EMTN	EUR	275.000	286.879,28	0,48
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.45% 01-09-33	EUR	95.000	89.511,85	0,15
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	265.000	278.801,95	0,47
Espagne			2.161.404,00	3,63
BANCO DE BADELL 2.5% 15-04-31	EUR	300.000	298.345,50	0,50
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 5.75% 23-08-33	EUR	300.000	321.264,00	0,54
BBVA 4.875% 08-02-36 EMTN	EUR	300.000	315.627,00	0,53
CAIXABANK 0.375% 18-11-26 EMTN	EUR	300.000	295.090,50	0,50
CAIXABANK 1.375% 19-06-26 EMTN	EUR	300.000	295.248,00	0,50
CAIXABANK 6.25% 23-02-33 EMTN	EUR	300.000	323.284,50	0,54
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.875% PERP	EUR	300.000	312.544,50	0,52
Canada			1.588.602,27	2,67
CANADIAN GOVERNMENT BOND 2.0% 01-06-32	CAD	885.000	560.438,82	0,94
CANADIAN GOVERNMENT BOND 2.0% 01-12-51	CAD	718.000	381.794,14	0,64
CANADIAN GOVERNMENT BOND 8.0% 01-06-27	CAD	866.000	646.369,31	1,09
Irlande			1.427.944,75	2,40
AIB GROUP 5.75% 16-02-29	EUR	265.000	286.635,92	0,48
BK IRELAND GROUP 4.625% 13-11-29	EUR	272.000	287.937,84	0,48
BK IRELAND GROUP 4.875% 16-07-28	EUR	266.000	278.681,55	0,47
RYANAIR 0.875% 25-05-26 EMTN	EUR	299.000	292.389,11	0,49
RYANAIR 2.875% 15-09-25 EMTN	EUR	282.000	282.300,33	0,47
Australie			1.005.689,60	1,69
AUSTRALIA GOVERNMENT BOND 1.0% 21-11-31	AUD	1.444.000	709.073,81	1,19
WESTPAC BANKING 0.766% 13-05-31	EUR	305.000	296.615,79	0,50
Belgique			895.939,52	1,50
BELFIUS SANV 3.75% 22-01-29	EUR	300.000	308.268,00	0,52
BELFIUS SANV 4.125% 12-09-29	EUR	300.000	316.384,52	0,53
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 0.875% 28-04-30	EUR	300.000	271.287,00	0,46
Luxembourg			867.248,03	1,46
ARCELLOR MITTAL 1.75% 19-11-25	EUR	292.000	290.306,40	0,49
BECTON DICKINSON EURO FINANCE SARL 1.208% 04-06-26	EUR	296.000	290.895,48	0,49
BECTON DICKINSON EURO FINANCE SARL 3.553% 13-09-29	EUR	279.000	286.046,15	0,48

GROUPAMA GLOBAL BOND (précédemment Global Bonds)

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Danemark			854.582,91	1,43
DANSKE BK 4.125% 10-01-31	EUR	276.000	291.523,14	0,49
DANSKE BK 4.75% 21-06-30 EMTN	EUR	264.000	282.597,59	0,47
JYSKE BANK DNK 5.5% 16-11-27	EUR	268.000	280.462,18	0,47
Norvège			571.059,03	0,96
DNB BANK A 4.5% 19-07-28 EMTN	EUR	269.000	279.684,69	0,47
DNB BANK A 4.625% 28-02-33	EUR	280.000	291.374,34	0,49
Suisse			451.635,42	0,76
SWITZERLAND GOVERNMENT BOND 2.25% 22-06-31	CHF	378.000	451.635,42	0,76
Autriche			450.666,51	0,76
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.0% 20-02-31	EUR	522.000	450.666,51	0,76
Suède			385.584,38	0,65
TELIA COMPANY AB 4.625% 21-12-82	EUR	375.000	385.584,38	0,65
Portugal			304.645,50	0,51
BCP 5.625% 02-10-26 EMTN	EUR	300.000	304.645,50	0,51
Grèce			293.564,99	0,49
NATL BANK OF GREECE 4.5% 29-01-29	EUR	282.000	293.564,99	0,49
Finlande			277.268,75	0,47
NORDEA BKP 4.375% 06-09-26	EUR	275.000	277.268,75	0,47
Organismes de placement collectif			4.170.291,56	7,00
Actions/Parts de fonds d'investissements			4.170.291,56	7,00
France			4.170.291,56	7,00
GROUPAMA ENTREPRISES - IC	EUR	1.713	4.170.291,56	7,00
Total du portefeuille-titres			58.219.885,80	97,75

**GROUPAMA AVENIR PME EUROPE
(précédemment Avenir Small Cap)**

GROUPAMA AVENIR PME EUROPE (précédemment Avenir Small Cap)

Rapport du Conseil d'Administration

Dans un contexte économique et géopolitique instable (élections américaines, multiples conflits armés, incertitudes sur l'inflation, ralentissement de la croissance) votre fonds a surperformé son indice de référence, essentiellement porté par une sélection de titre fructueuse, toujours orienté sur des sociétés disposant de leurs propres moteurs de croissance et de tendances de fonds favorables.

Ainsi notre première conviction Do&Co (traiteur et restauration aérienne, +50,0%) a continué de bénéficier du rebond du trafic aérien et de l'acquisition de nouveaux contrats avec des compagnies aériennes. Cela s'est traduit par une croissance supérieure à +30% de la société, et des marges en amélioration.

VusionGroup (étiquettes électroniques, +43,5%) a commencé le déploiement de son contrat géant avec Walmart, avec à la clé une croissance de +26,1% sur l'année et +49,7% sur le dernier trimestre. Les premiers déploiements ont été couronnés de succès puisque le contrat a été étendu en cours d'année.

Parmi les performances notables, on peut saluer les retours en grâce de Flatexdegiro (courtier en ligne, +96,7%) et MIPS (sécurité des casques, +57,2%). A l'inverse, Talenom (cabinet d'audit, -36,7%) et Trifork (société IT, -40,2%) sont les lanternes rouges, ayant fortement investies au moment où le cycle s'est retourner contre elles.

Le fonds a bénéficié d'offre publiques d'achat sur Keywords Studios (externalisation pour l'industrie du Jeux Video, +69,3%), Esker (Dématérialisation de la facturation, +69,4%), Nexus (logiciels d'imagerie médicale, +19,8%), Clasquin (logisticien, +10,0%) et Voyageurs du Monde (agence de voyage, +12,1%).

Nous abordons l'exercice fiscal 2025-26 avec confiance, convaincus de la capacité des entreprises de notre portefeuille, souvent leaders sur leur marché, à poursuivre leur développement malgré un contexte économique et géopolitique probablement instable. Cette confiance est renforcée par l'excellente tenue des performances opérationnelles des sociétés du portefeuille durant l'année 2024 et par le retour du fonds à une valorisation inférieure à sa moyenne historique.

L'encours de Groupama Avenir PME Europe au 28 février 2025 est de 106 755 452 euros.

Performances des différentes parts du compartiment Groupama Avenir PME Europe :

Parts du fonds	ISIN	Performance sur la période sous revue	Performance du Benchmark sur la période sous revue
GROUPAMA AVENIR PME EUROPE - E1C	LU2486818961	5,45	3,22
GROUPAMA AVENIR PME EUROPE - E2C	LU2486819001	6,43	3,22
GROUPAMA AVENIR PME EUROPE - E3C	LU2486819183	5,84	3,22
GROUPAMA AVENIR PME EUROPE - EC	LU2486818888	7,1	3,22
GROUPAMA AVENIR PME EUROPE - GD	LU1611032688	7,33	3,22
GROUPAMA AVENIR PME EUROPE - IC	LU1611032092	6,45	3,22
GROUPAMA AVENIR PME EUROPE - NC	LU1611031870	5,36	3,22
GROUPAMA AVENIR PME EUROPE - OAD	LU1611032506	7,11	3,22
GROUPAMA AVENIR PME EUROPE - OSD	LU2679897376	8,64	3,22
GROUPAMA AVENIR PME EUROPE - RC	LU1611032258	6,08	3,22

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

GROUPAMA AVENIR PME EUROPE (précédemment Avenir Small Cap)

Etat des actifs nets au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		107.800.564,47
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	106.277.205,90
<i>Prix de revient</i>		<i>105.411.038,31</i>
Avoirs en banque et liquidités		1.314.443,62
A recevoir sur investissements vendus		199.556,21
A recevoir sur souscriptions		9.355,47
Autres actifs		3,27
Passifs		1.045.111,57
A payer sur investissements achetés		129.556,25
A payer sur rachats		97.503,01
Commissions de gestion à payer	3	166.497,43
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	5.652,66
Commissions d'administration à payer	6	3.089,47
Commissions de performance à payer	4	631.426,07
Taxe d'abonnement à payer	8	4.666,06
Autres passifs		6.720,62
Valeur nette d'inventaire		106.755.452,90

GROUPAMA AVENIR PME EUROPE (précédemment Avenir Small Cap)

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/03/24 au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		1.228.689,17
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		1.173.259,77
Intérêts bancaires		55.253,73
Autres revenus		175,67
Dépenses		1.756.167,36
Commissions de gestion	3	855.787,72
Commissions de performance	4	626.048,74
Commissions de dépositaire	5	31.514,31
Commissions d'administration	6	54.129,38
Frais légaux		19.093,28
Frais de transaction	2.13,7	95.257,75
Rémunération administrateurs		612,81
Taxe d'abonnement	8	24.021,63
Autres dépenses	13	49.701,74
Revenus / (Pertres) net(te)s des investissements		-527.478,19
Bénéfices / (Pertres) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	2.470.445,74
- contrats de change à terme	2.7	-5.491,19
- change	2.4	-543.594,27
Bénéfices / (Pertres) net(te)s réalisé(e)s		1.393.882,09
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	5.073.103,93
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		6.466.986,02
Dividendes versés	10	-555.410,78
Souscriptions d'actions de capitalisation		20.622.718,10
Souscriptions d'actions de distribution		22.717.252,60
Rachats d'actions de capitalisation		-7.226.417,07
Rachats d'actions de distribution		-23.421.305,30
Augmentation / (diminution) nette des actifs		18.603.823,57
Actifs nets au début de l'exercice		88.151.629,33
Actifs nets à la fin de l'exercice		106.755.452,90

GROUPAMA AVENIR PME EUROPE (précédemment Avenir Small Cap)

Statistiques

		28/02/25	29/02/24	28/02/23
Total des actifs nets	EUR	106.755.452,90	88.151.629,33	75.215.301,04
Classe EC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		9,355	0,200	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	108,44	101,25	-
Classe E1C EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		41.365,317	4.377,304	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	101,28	96,05	-
Classe E2C EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		9,333	0,200	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	107,97	101,45	-
Classe E3C EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		2.063,440	2.289,174	520,721
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	109,03	103,01	106,97
Classe NC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		438.455,682	320.197,154	210.534,199
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	98,74	93,72	96,66
Classe IC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		2.358,898	3.772,518	2.525,164
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.064,13	999,61	1.014,86
Classe RC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		5.360,843	4.650,791	3.915,868
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	102,78	96,89	98,47
Classe OAD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		25.257,139	22.367,130	20.163,823
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.029,85	969,20	986,44
Dividende par action		7,70	10,43	1,97
Classe OSD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		499,691	0,001	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.097,30	1.010,00	-
Classe GD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		27.262,000	31.039,000	31.039,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.079,39	1.017,64	1.030,01
Dividende par action		12,05	9,01	8,72

GROUPAMA AVENIR PME EUROPE (précédemment Avenir Small Cap)

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/03/24 au 28/02/25

	Nombre d'actions au 01/03/24	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 28/02/25
Classe EC EUR - Capitalisation	0,200	9,355	0,200	9,355
Classe E1C EUR - Capitalisation	4.377,304	38.766,882	1.778,869	41.365,317
Classe E2C EUR - Capitalisation	0,200	9,333	0,200	9,333
Classe E3C EUR - Capitalisation	2.289,174	1.188,080	1.413,814	2.063,440
Classe NC EUR - Capitalisation	320.197,154	173.920,358	55.661,830	438.455,682
Classe IC EUR - Capitalisation	3.772,518	0,000	1.413,620	2.358,898
Classe RC EUR - Capitalisation	4.650,791	1.567,639	857,587	5.360,843
Classe OAD EUR - Distribution	22.367,130	7.284,730	4.394,721	25.257,139
Classe OSD EUR - Distribution	0,001	840,622	340,932	499,691
Classe GD EUR - Distribution	31.039,000	14.034,000	17.811,000	27.262,000

GROUPAMA AVENIR PME EUROPE (précédemment Avenir Small Cap)

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			106.277.205,90	99,55
Actions			106.277.205,90	99,55
France			29.327.007,42	27,47
BILENDI	EUR	93.047	1.953.987,00	1,83
CHARGEURS SA	EUR	76.407	915.355,86	0,86
DELTA PLUS GROUP	EUR	39.429	2.223.795,60	2,08
EQUASENS	EUR	29.124	1.080.500,40	1,01
EXOSENS SAS	EUR	66.532	1.728.501,36	1,62
ID LOGISTICS GROUP	EUR	9.234	3.809.025,00	3,57
LECTRA	EUR	89.099	2.512.591,80	2,35
NEURONES	EUR	43.328	2.170.732,80	2,03
TFF GROUP	EUR	34.787	904.462,00	0,85
TRIGANO SA	EUR	11.723	1.568.537,40	1,47
VENTE-UNIQUE.COM SA	EUR	191.414	2.402.245,70	2,25
VUSIONGROUP	EUR	22.727	4.672.671,20	4,38
WAVESTONE	EUR	69.499	3.384.601,30	3,17
Allemagne			22.708.533,31	21,27
ADESSO SE	EUR	28.670	2.396.812,00	2,25
AMADEUS FIRE AG	EUR	12.105	924.822,00	0,87
ATOSS SOFTWARE SE	EUR	25.235	2.952.495,00	2,77
DATAGROUP SE	EUR	52.490	2.123.220,50	1,99
ECKERT & ZIEGLER SE	EUR	14.129	816.656,20	0,76
ELMOS SEMICONDUCTOR SE	EUR	44.444	3.013.303,20	2,82
FLATEXDEGIRO AG	EUR	160.738	3.047.592,48	2,85
MEDIOS AG	EUR	153.528	1.882.253,28	1,76
MENSCH UND MASCHINE SOFTWARE	EUR	76.246	3.675.057,20	3,44
NEXUS AG	EUR	3.254	223.875,20	0,21
STEICO SE	EUR	72.635	1.652.446,25	1,55
Suède			16.179.036,34	15,16
BHG GROUP AB	SEK	448.093	983.320,21	0,92
BTS GROUP AB-B SHARES	SEK	148.650	3.794.639,26	3,55
BUFAB AB	SEK	58.391	2.366.078,95	2,22
CTT SYSTEMS AB	SEK	41.976	872.267,63	0,82
FORTNOX AB	SEK	202.262	1.247.866,59	1,17
INSTALCO AB	SEK	567.756	1.716.820,51	1,61
LIME TECHNOLOGIES AB	SEK	88.852	2.996.352,55	2,81
MIPS AB	SEK	23.301	1.020.573,16	0,96
RVRC HOLDING AB	SEK	302.029	1.181.117,48	1,11
Italie			14.131.091,14	13,24
BFF BANK SPA	EUR	146.105	1.176.875,78	1,10
ESPRINET SPA	EUR	152.486	741.386,93	0,69
INTERCOS SPA	EUR	224.743	3.218.319,76	3,01
LU-VE SPA	EUR	52.759	1.611.787,45	1,51
SESA SPA	EUR	44.296	3.202.600,80	3,00
TECHNOGYM SPA	EUR	187.576	2.158.999,76	2,02
WIIT SPA	EUR	116.023	2.021.120,66	1,89
Finlande			8.834.163,30	8,28
PUIILO OYJ	EUR	458.712	4.555.010,16	4,27
QT GROUP OYJ	EUR	33.816	2.821.945,20	2,64
REVENIO GROUP OYJ	EUR	38.153	981.295,16	0,92
TALENOM OYJ	EUR	147.799	475.912,78	0,45
Autriche			8.760.897,34	8,21
DO & CO AG	EUR	26.230	5.691.910,00	5,33

GROUPAMA AVENIR PME EUROPE (précédemment Avenir Small Cap)

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
KONTRON AG	EUR	146.561	3.068.987,34	2,87
Norvège			3.098.546,68	2,90
BOUVET ASA	NOK	510.311	3.098.546,68	2,90
Luxembourg			2.699.923,60	2,53
SWORD GROUP	EUR	81.323	2.699.923,60	2,53
Suisse			538.006,77	0,50
TRIFORK GROUP AG	DKK	50.154	538.006,77	0,50
Total du portefeuille-titres			106.277.205,90	99,55

GROUPAMA GLOBAL INFLATION SHORT DURATION

GROUPAMA GLOBAL INFLATION SHORT DURATION

Rapport du Conseil d'Administration

AVRIL

Nous avons profité de la hausse des taux pour réduire notre position short duration. Nous avons pris des profits sur le 2 ans BEI euro et nous avons renforcé le 5y5y USCPI vs HICP.

MAI

Nous avons pris profit sur le 5y5y short inflation zone euro entré tactiquement. Nous avons été dynamique sur la duration pour profiter des niveaux bornés des taux.

JUIN

Nous avons protégé le portefeuille face au risque politique français. Nous avons rentré une position longue R-U contre USA 10 ans.

JUILLET/AOUT

Nous avons profité de la forte correction sur les taux pour remettre une sous-exposition à la sensibilité, principalement sur les taux US.

SEPTEMBRE

Nous avons profité de la correction récente pour sous-sensibiliser le portefeuille et rajouter des points morts d'inflation US 2Y

OCTOBRE

Nous avons profité du mouvement récent pour remettre un peu de duration en portefeuille et prendre profit sur les BEI Zone Euro.

NOVEMBRE

Nous avons pris profits sur notre sous-exposition à la duration ainsi que les BEI US 2Y rentrés mi-septembre.

DECEMBRE

Nous avons maintenu une gestion tactique de la duration, notamment sur les taux souverains américains où nous avons pris profit sur notre position longue en début de mois. Nous avons également implémenté une stratégie d'aplatissement de la courbe 2-10 ans en zone euro.

JANVIER

Nous avons pris profit sur notre stratégie de resserrement du spread UK/Allemagne, et avons initié une stratégie d'écartement du spread Italie/Allemagne.

FEVRIER

Nous avons initié une position de pentification de la courbe EU HICP.

MARS

Nous avons pris profit sur la stratégie de pentification EU-HICP et initié une stratégie de resserrement FR-CPI/EU-HICP 10Y.

Performances des différentes parts du compartiment Groupama Global Inflation Short Duration :

Parts du fonds	ISIN	Performance sur la période sous revue	Performance du Benchmark sur la période sous revue
GROUPAMA GLOBAL INFLATION SHORT DURATION - GD	LU1717592775	5,09	4,65
GROUPAMA GLOBAL INFLATION SHORT DURATION - IC	LU1717592346	4,82	4,65
GROUPAMA GLOBAL INFLATION SHORT DURATION - NC	LU1717592262	4,53	4,65
GROUPAMA GLOBAL INFLATION SHORT DURATION - OAC	LU1717592692	5,16	4,65
GROUPAMA GLOBAL INFLATION SHORT DURATION - OSC	LU2679896642	5,22	4,65
GROUPAMA GLOBAL INFLATION SHORT DURATION - RC	LU1717592429	4,87	4,65
GROUPAMA GLOBAL INFLATION SHORT DURATION - SC	LU1717592932	4,91	4,65

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

GROUPAMA GLOBAL INFLATION SHORT DURATION

Etat des actifs nets au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		198.829.551,06
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	193.309.890,70
<i>Prix de revient</i>		<i>181.071.198,22</i>
Avoirs en banque et liquidités		4.516.471,41
Plus-value nette non réalisée sur contrats futures	2.8	260.306,42
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		742.882,53
Passifs		2.346.228,43
Découvert bancaire		680.000,00
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.7	1.288.872,59
Moins-value nette non réalisée sur swaps	2.10	40.233,55
Commissions de gestion à payer	3	63.484,78
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	12.290,09
Commissions d'administration à payer	6	6.717,08
Commissions de performance à payer	4	147.062,36
Taxe d'abonnement à payer	8	8.652,39
Autres passifs		98.915,59
Valeur nette d'inventaire		196.483.322,63

GROUPAMA GLOBAL INFLATION SHORT DURATION

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/03/24 au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		3.246.334,33
Intérêts reçus sur obligations, nets		3.008.858,29
Intérêts bancaires		223.673,96
Autres revenus		13.802,08
Dépenses		1.156.242,03
Commissions de gestion	3	440.096,48
Commissions de performance	4	64.770,84
Commissions de dépositaire	5	94.724,40
Commissions d'administration	6	58.403,15
Frais légaux		8.721,97
Frais de transaction	2.13,7	222.636,57
Rémunération administrateurs		1.753,77
Taxe d'abonnement	8	63.593,42
Intérêts payés sur découvert bancaire		96.975,85
Intérêts payés sur swaps		837,21
Frais bancaires		7.167,83
Autres dépenses	13	96.560,54
Revenus / (Pertés) net(te)s des investissements		2.090.092,30
Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2,3	9.080.266,25
- options	2.6	1.843.916,29
- contrats de change à terme	2.7	-9.712.045,52
- contrats futures	2.8	-1.990.185,54
- swaps	2.10	1.056.182,15
- change	2.4	-1.786.988,36
Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s		581.237,57
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	15.134.183,77
- options	2.6	-26.888,47
- contrats de change à terme	2.7	-2.590.568,04
- contrats futures	2.8	438.768,54
- swaps	2.10	-224.445,12
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		13.312.288,25
Dividendes versés	10	-25.536,71
Souscriptions d'actions de capitalisation		51.612.297,85
Rachats d'actions de capitalisation		-183.406.232,71
Rachats d'actions de distribution		-40.080,76
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-118.547.264,08
Actifs nets au début de l'exercice		315.030.586,71
Actifs nets à la fin de l'exercice		196.483.322,63

GROUPAMA GLOBAL INFLATION SHORT DURATION

Statistiques

		28/02/25	29/02/24	28/02/23
Total des actifs nets	EUR	196.483.322,63	315.030.586,71	325.792.257,58
Classe NC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		56,526	82,997	578.940,232
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	104,02	99,51	96,96
Classe IC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		76.889,501	84.416,258	75.780,232
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.049,02	1.000,82	972,64
Classe RC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		20,000	20,000	20,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	105,06	100,18	97,32
Classe OAC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		40.088,181	154.640,577	179.789,157
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.048,73	997,26	965,75
Classe OSC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		47.854,737	53.905,976	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.057,51	1.005,05	-
Classe GD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		5.276,179	5.318,829	5.318,829
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	981,28	938,50	913,63
Dividende par action		4,84	4,15	14,48
Classe SC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		17.000,000	17.000,000	17.823,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.058,25	1.008,76	979,49

GROUPAMA GLOBAL INFLATION SHORT DURATION

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/03/24 au 28/02/25

	Nombre d'actions au 01/03/24	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 28/02/25
Classe NC EUR - Capitalisation	82,997	10,418	36,889	56,526
Classe IC EUR - Capitalisation	84.416,258	47.365,433	54.892,190	76.889,501
Classe RC EUR - Capitalisation	20,000	0,000	0,000	20,000
Classe OAC EUR - Capitalisation	154.640,577	0,000	114.552,396	40.088,181
Classe OSC EUR - Capitalisation	53.905,976	3.376,931	9.428,170	47.854,737
Classe GD EUR - Distribution	5.318,829	0,000	42,650	5.276,179
Classe SC EUR - Capitalisation	17.000,000	0,000	0,000	17.000,000

GROUPAMA GLOBAL INFLATION SHORT DURATION

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			190.508.023,66	96,96
Obligations			190.508.023,66	96,96
États-Unis			132.219.084,15	67,29
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.125% 15-01-30	USD	3.667.200	4.055.152,35	2,06
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.125% 15-04-26	USD	2.565.500	2.940.617,73	1,50
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.125% 15-04-27	USD	6.075.600	6.385.858,26	3,25
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.125% 15-07-26	USD	4.491.400	5.641.060,39	2,87
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.125% 15-10-26	USD	6.200.000	6.811.652,24	3,47
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.25% 15-07-29	USD	4.670.300	5.291.573,57	2,69
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.375% 15-01-27	USD	8.300.000	10.296.415,87	5,24
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.375% 15-07-27	USD	3.540.200	4.326.372,74	2,20
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.5% 15-01-28	USD	4.164.200	5.014.070,57	2,55
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.75% 15-07-28	USD	5.229.000	6.227.070,29	3,17
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.875% 15-01-29	USD	5.942.700	7.006.994,66	3,57
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 1.25% 15-04-28	USD	5.903.500	5.957.503,74	3,03
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 1.625% 15-10-27	USD	4.791.000	4.977.644,33	2,53
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 1.625% 15-10-29	USD	5.121.500	4.981.052,71	2,54
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 1.75% 15-01-28	USD	3.865.000	5.677.806,72	2,89
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 2.125% 15-04-29	USD	6.702.800	6.758.992,76	3,44
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 2.375% 15-01-27	USD	6.281.100	9.684.286,63	4,93
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 2.375% 15-10-28	USD	7.374.400	7.595.174,32	3,87
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 2.5% 15-01-29	USD	4.646.000	6.845.612,55	3,48
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 3.625% 15-04-28	USD	4.195.300	8.428.455,56	4,29
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 3.875% 15-04-29	USD	3.608.800	7.315.716,16	3,72
Royaume-Uni			16.256.219,71	8,27
UNITED KINGDOM GILT INFLATION LINKED 0.125% 10-08-28	GBP	2.985.200	5.055.537,60	2,57
UNITED KINGDOM GILT INFLATION LINKED 0.125% 22-03-29	GBP	2.502.100	4.941.772,71	2,52
UNITED KINGDOM GILT INFLATION LINKED 1.25% 22-11-27	GBP	2.483.200	6.258.909,40	3,19
France			14.654.386,18	7,46
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.1% 01-03-28	EUR	2.520.000	2.925.442,40	1,49
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.1% 01-03-29	EUR	3.534.928	4.200.814,29	2,14
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.85% 25-07-27	EUR	3.539.000	4.956.985,55	2,52
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.4% 25-07-29	EUR	1.555.200	2.571.143,94	1,31
Italie			11.591.151,16	5,90
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.65% 15-05-26	EUR	2.473.000	2.976.271,78	1,51
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.3% 15-05-28	EUR	2.253.000	2.885.912,98	1,47
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.5% 15-05-29	EUR	2.994.000	3.195.023,31	1,63
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.1% 15-09-26	EUR	1.812.000	2.533.943,09	1,29
Japon			4.919.411,64	2,50
JAPAN GOVT CPI LINKED 0.1% 10-03-27	JPY	213.200.000	1.580.149,80	0,80
JAPAN GOVT CPI LINKED 0.1% 10-03-28	JPY	262.700.000	1.939.631,09	0,99
JAPAN GOVT CPI LINKED 0.1% 10-03-29	JPY	190.800.000	1.399.630,75	0,71
Espagne			4.057.361,36	2,06
SPAIN IL BOND 0.65% 30-11-27	EUR	3.210.000	4.057.361,36	2,06
Allemagne			3.038.990,98	1,55
DEUTSCHE BUNDES INFLATION LINKED BOND 0.1% 15-04-26	EUR	2.406.500	3.038.990,98	1,55
Suède			1.722.352,83	0,88
SWEDEN INFLATION LINKED BOND 0.125% 01-12-27	SEK	9.610.000	1.102.259,98	0,56
SWEDEN INFLATION LINKED BOND 3.5% 01-12-28	SEK	3.865.000	620.092,85	0,32
Australie			1.114.966,12	0,57
AUSTRALIA GOVERNMENT BOND 0.75% 21-11-27	AUD	1.511.000	1.114.966,12	0,57

GROUPAMA GLOBAL INFLATION SHORT DURATION

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Canada			934.099,53	0,48
CANADIAN GOVERNMENT REAL RETURN BOND 4.25% 01-12-26	CAD	716.000	934.099,53	0,48
Organismes de placement collectif			2.801.867,04	1,43
Actions/Parts de fonds d'investissements			2.801.867,04	1,43
France			2.801.867,04	1,43
GROUPAMA ENTREPRISES - IC	EUR	1.151	2.801.867,04	1,43
Total du portefeuille-titres			193.309.890,70	98,38

GROUPAMA EURO FINANCIAL DEBT FEEDER (précédemment Legacy)

GROUPAMA EURO FINANCIAL DEBT FEEDER (précédemment Legacy)

Rapport du Conseil d'Administration

Après deux années de volatilité marquée sur les marchés du crédit, en particulier celui de la dette subordonnée financière, l'année 2024 fut un bon cru pour le segment.

La normalisation entrevue lors du deuxième semestre 2023, après la résolution de Credit Suisse en mars, s'est ainsi poursuivie de manière continue avec un resserrement progressif des primes de risque sur toutes les strates de la dette bancaire, des AT1 aux Senior en passant par les Tier2.

Cette performance s'explique par le niveau encore relativement élevé des primes de risques en début d'année, alors même que le secteur bancaire poursuivait son amélioration fondamentale, que ce soit en termes de rentabilité ou de renforcement des bilans. Les revenus bancaires continuent d'être supportés par le nouvel environnement de taux, ainsi qu'une reprise des activités de commissions (banque d'investissement, gestion d'actifs ou autres), les provisions pour pertes de crédit restent à des niveaux historiquement faibles de par un environnement macro-économique porteur, et la rentabilité du secteur s'améliore ainsi une nouvelle fois : le retour sur fonds propres moyen du secteur s'affiche en moyenne à 10.7% (source EBA). Les principaux ratios bancaires restent stables sur des points hauts historiques, le ratio CET1 moyen fin 2024 s'affiche à 16.0% (source EBA), bien au-delà des minima réglementaires, tandis que le ratio moyen de créances douteuses s'établit à 1.9% (source EBA).

L'activité du marché primaire reflète les meilleures conditions de marché, avec des montants records d'émissions subordonnées enregistrés : € 45Mds d'émissions AT1 et € 46Mds d'émissions Tier2. Ces montants s'expliquent par plusieurs facteurs, un rattrapage des années 2022-2023 ou la volatilité de marché avait restreint les nouvelles émissions, et une tendance au refinancement anticipé des émissions existantes, les banques – encouragées par le régulateur – n'hésitant pas à refinancer leurs dettes parfois plus d'un an en avance.

La performance du fonds reflète donc cet environnement porteur, ainsi qu'une activité favorable sur le segment des dettes dites « legacy », ces titres hybrides émis avant la refonte réglementaire et maintenant exclus des ratios de solvabilité. De nombreux titres ont été remboursés, avec des primes importantes vs. Leur prix de marché (par exemple HSBC10.176, BFCM titres CMS, etc), fournissant au fond une source de performance non négligeable.

Enfin nous attirons votre attention sur le changement opéré le 10 décembre 2024. Le fonds, anciennement Groupama Axiom Legacy, qui était depuis sa création en délégation de gestion chez nos partenaires Axiom, a été internalisé intégralement chez Groupama AM. Son nom a donc changé, de Groupama Axiom Legacy à Groupama Euro Financial Debt Feeder et son indice de performance a lui aussi été modifié, anciennement Euribor 3 mois capitalisé + 3%, et maintenant 40% indice CoCo BAML (hedgé en Euro) + 60% indice EB00, reflétant ainsi la disparition progressive des titres « legacy » et la nouvelle stratégie du fonds, plus diversifiée sur tous les segments de la dette financière.

Perspectives 2025

Nous attendons un marché primaire toujours dynamique en 2025, en particulier sur la partie subordonnée. Le niveau des primes de risque justifie un refinancement anticipé du stock existant, et pourrait permettre l'accès au marché de plus petits émetteurs.

Le secteur financier devrait continuer de poster des résultats robustes en 2025, entre stabilité des revenus et des bases de coûts, et une légère augmentation du coût du risque vers sa moyenne à travers le cycle. Les niveaux de solvabilité sont attendus résilients malgré des programmes ambitieux de distributions (Dividendes et rachats d'actions).

A noter deux événements importants :

- La délégation de gestion du fonds auprès de la société Axiom Alternative Investment a pris fin de manière effective le 10 décembre 2024, depuis cette date la gestion est assurée par la société Groupama Asset Management
- Depuis cette date, le fonds a changé de dénomination, de Groupama Axiom Legacy à Groupama Euro Financial Debt Feeder
- Son indice de performance a lui aussi été modifié au 10 décembre 2024, et est maintenant 40% CoCo index (hedgé en Euro) + 60% indice EB00

Performances des différentes parts du compartiment Groupama Avenir Euro financial Debt Feeder :

Parts du fonds	ISIN	Performance sur la période sous revue	Performance du Benchmark sur la période sous revue
GROUPAMA EURO FINANCIAL DEBT FEEDER - IC	LU1856264152	11,46	7,49
GROUPAMA EURO FINANCIAL DEBT FEEDER - JC	LU1856264236	11,78	7,49

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

GROUPAMA EURO FINANCIAL DEBT FEEDER (précédemment Legacy)

Etat des actifs nets au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		16.565.736,59
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	16.078.043,70
<i>Prix de revient</i>		15.586.629,44
Avoirs en banque et liquidités		487.692,89
Passifs		19.237,70
Commissions de gestion à payer	3	17.159,32
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	892,52
Commissions d'administration à payer	6	487,79
Taxe d'abonnement à payer	8	275,78
Autres passifs		422,29
Valeur nette d'inventaire		16.546.498,89

GROUPAMA EURO FINANCIAL DEBT FEEDER (précédemment Legacy)

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/03/24 au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		1.160.600,34
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		943.506,54
Intérêts bancaires		5.275,41
Autres revenus		211.818,39
Dépenses		102.685,98
Commissions de gestion	3	82.371,06
Commissions de dépositaire	5	4.259,26
Commissions d'administration	6	2.453,48
Frais légaux		6.597,47
Frais de transaction	2.13,7	5,78
Rémunération administrateurs		79,96
Taxe d'abonnement	8	1.533,64
Autres dépenses	13	5.385,33
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		1.057.914,36
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	-4.639,39
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		1.053.274,97
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	489.399,22
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		1.542.674,19
Souscriptions d'actions de capitalisation		16.480.742,70
Rachats d'actions de capitalisation		-2.043.157,45
Augmentation / (diminution) nette des actifs		15.980.259,44
Actifs nets au début de l'exercice		566.239,45
Actifs nets à la fin de l'exercice		16.546.498,89

GROUPAMA EURO FINANCIAL DEBT FEEDER (précédemment Legacy)

Statistiques

		28/02/25	29/02/24	28/02/23
Total des actifs nets	EUR	16.546.498,89	566.239,45	2.579.546,85
Classe IC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		22,087	202,087	2.449,294
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.110,21	996,05	955,21
Classe JC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		14.304,000	353,189	244,189
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.155,06	1.033,30	982,67

GROUPAMA EURO FINANCIAL DEBT FEEDER (précédemment Legacy)

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/03/24 au 28/02/25

	Nombre d'actions au 01/03/24	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 28/02/25
Classe IC EUR - Capitalisation	202,087	0,000	180,000	22,087
Classe JC EUR - Capitalisation	353,189	15.616,000	1.665,189	14.304,000

GROUPAMA EURO FINANCIAL DEBT FEEDER (précédemment Legacy)

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Organismes de placement collectif			16.078.043,70	97,17
Actions/Parts de fonds d'investissements			16.078.043,70	97,17
France			16.078.043,70	97,17
GROUPAMA EURO FINANCIAL DEBT OAD	EUR	16.974	16.078.043,70	97,17
Total du portefeuille-titres			16.078.043,70	97,17

GROUPAMA GLOBAL CONVERTIBLE
(précédemment Global Convertible Bonds)

GROUPAMA GLOBAL CONVERTIBLE (précédemment Global Convertible Bonds)

Rapport du Conseil d'Administration

La période comprise entre le 29/02/2024 et le 28/02/2025 a été marquée par une performance solide pour les obligations convertibles mondiales (+10,6 % pour Refinitiv Global Focus Hedged CB EUR). Les actions mondiales ont enregistré de fortes performances dans toutes les régions, à l'exception du Japon (S&P +18,4 %, Nasdaq +18,0 %, Stoxx600 +15,6 %, Nikkei -3,5 %, MSCI Asie hors Japon +14,7 %). Les rendements des titres à haut rendement et IG ont également été solides (ICE BofA Global HY +9,3 %, ICE BofA Global Corp +5,4 %). Le Xover, après avoir fluctué entre 340 et 280 points de base, s'est établi à 288 points de base, se resserrant de 17 points de base sur la période. Le taux à 10 ans américain a été volatil, oscillant entre 4,8% et 3,6%, et s'est stabilisée à 4,2% à la fin de la période. L'obligation allemande à 10 ans est passée de 2,4% à environ 2,0% avant de bondir à 2,8% à la fin de la période en raison de l'annonce de stimuli fiscaux allemands.

Dans ce contexte, la performance des obligations convertibles mondiales a été solide, avec le benchmark enregistrant une hausse de +10,6 % sur cette période. Cela représente environ 66 % de participation à la hausse du MSCI World (+16,2 %) et 159 % de participation à celle du Russell 2000 (+6,7 %). Les émetteurs d'obligations convertibles sont principalement des entreprises en phase de démarrage et de petite taille, et elles reflètent généralement davantage les émetteurs de petite capitalisation qui composent le Russell 2000 que ceux du S&P 500 ou du Nasdaq. De plus, le marché primaire a connu une année solide en 2024, avec 119 milliards de dollars de nouvelles émissions mondiales (85 milliards de dollars aux États-Unis, 23 milliards de dollars en Asie, 6 milliards de dollars au Japon et 5 milliards de dollars en Europe).

Le fonds a sous-performé son benchmark en raison d'un manque d'exposition aux émissions hors OCDE, surtout la Chine, mais aussi Hong Kong, Taiwan, Singapour... (actuellement environ 20 % du benchmark), ce qui a coûté au fonds -442 points de base. De plus, le fonds était sous-pondéré dans les émetteurs liés aux crypto-monnaies, ce qui a coûté au fonds -260 points de base. Les principaux contributeurs négatifs étaient des entreprises dans lesquelles nous étions absents ou sous-pondérés : MicroStrategy (États-Unis, crypto), Ping An Insurance (Chine, assurance), et Alibaba (Chine, consommation). Les principaux contributeurs relatifs du portefeuille étaient Cyberark (États-Unis, cybersécurité), Axon (États-Unis, défense) et Rheinmetall (Europe, défense).

La "poche crédit/options" a été un contributeur solide, avec des gains sur des stratégies d'options telles que Micron (États-Unis, semi-conducteurs), Broadcom (États-Unis, semi-conducteurs et logiciels) et KPN (télécoms européens). La poche crédit a également contribué avec des gains sur des noms tels que EDF, Webuild et Intesa San Paolo. Les protections sur actions ont été négatives tandis que les stratégies de taux ont eu une contribution légèrement positive.

Nous avons terminé la période avec une sensibilité aux actions supérieure à celle du benchmark (avec une surpondération aux États-Unis et en Europe contre un sous-pondération en Asie et au Japon) et une sensibilité aux taux plutôt conforme à celle du benchmark. Au niveau sectoriel, nous sommes surpondérés dans les secteurs exposés aux mégatendances : numérisation, santé, transition énergétique. Nous sommes sous-pondérés dans le secteur de la consommation discrétionnaire (principalement en raison de la Chine) et des services publics (en raison de contraintes ESG).

Perspectives

Nous pensons que l'activité du marché primaire restera solide (nous prévoyons environ 90 milliards de dollars d'émissions en 2025), ce qui stimulera l'activité et l'intérêt pour cette classe d'actifs : un contexte de taux plus élevés a favorisé les obligations convertibles par rapport au financement par de la dette non convertible, car les obligations convertibles permettent aux émetteurs d'économiser sur leurs frais d'intérêts par rapport à la dette non convertible.

Nous sommes optimistes quant à l'opportunité de rendement des obligations convertibles. Environ 50 % de notre portefeuille a un rendement positif. Environ 22% du portefeuille ont un rendement supérieur à 3% (par rapport à 18 % dans le benchmark).

Enfin, du point de vue des actions, l'univers des entreprises de taille moyenne a accusé un retard par rapport aux grandes capitalisations et aux "Magnificent 7". Étant donné l'exposition des obligations convertibles à la croissance des entreprises de taille moyenne, la reprise de ce segment serait positive pour les obligations convertibles.

Performances des différentes parts du compartiment Groupama Global Convertible :

Parts du fonds	ISIN	Performance sur la période sous revue	Performance du Benchmark sur la période sous revue
GROUPAMA GLOBAL CONVERTIBLE - GD	LU1856265472	4,96	10,63
GROUPAMA GLOBAL CONVERTIBLE - IC	LU1856265043	4,53	10,63
GROUPAMA GLOBAL CONVERTIBLE - NC	LU1856264822	3,85	10,63
GROUPAMA GLOBAL CONVERTIBLE - SC	LU1856265555	4,7	10,63
GROUPAMA GLOBAL CONVERTIBLE - VD	LU2293580655	5,09	10,63

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

GROUPAMA GLOBAL CONVERTIBLE (précédemment Global Convertible Bonds)

Etat des actifs nets au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		110.283.286,20
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	103.150.630,92
<i>Prix de revient</i>		97.143.838,69
Options (positions longues) à la valeur d'évaluation	2.6	727.624,64
<i>Options achetées au prix de revient</i>		1.123.286,83
Avoirs en banque et liquidités		5.183.593,76
A recevoir sur investissements vendus		401.451,53
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.7	466.031,85
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		353.953,50
Passifs		1.755.209,24
Options (positions courtes) à la valeur d'évaluation	2.6	521.610,96
<i>Options vendues au prix de revient</i>		577.693,97
Découvert bancaire		638.360,63
A payer sur investissements achetés		399.199,72
Moins-value nette non réalisée sur contrats futures	2.8	140.854,22
Commissions de gestion à payer	3	16.151,10
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	5.935,70
Commissions d'administration à payer	6	3.215,15
Commissions de performance à payer	4	3,51
Taxe d'abonnement à payer	8	1.815,21
Autres passifs		28.063,04
Valeur nette d'inventaire		108.528.076,96

GROUPAMA GLOBAL CONVERTIBLE (précédemment Global Convertible Bonds)

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/03/24 au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		1.461.231,10
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		117.715,39
Intérêts reçus sur obligations, nets		1.076.284,38
Intérêts bancaires		266.133,46
Autres revenus		1.097,87
Dépenses		414.300,49
Commissions de gestion	3	94.973,39
Commissions de performance	4	3,51
Commissions de dépositaire	5	34.810,65
Commissions d'administration	6	48.281,25
Frais légaux		10.494,79
Frais de transaction	2.13,7	163.875,99
Rémunération administrateurs		676,90
Taxe d'abonnement	8	10.605,46
Intérêts payés sur découvert bancaire		4.690,16
Autres dépenses	13	45.888,39
Revenus / (Pertres) net(te)s des investissements		1.046.930,61
Bénéfices / (Pertres) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2,3	827.716,55
- options	2.6	171.281,54
- contrats de change à terme	2.7	-5.486.860,78
- contrats futures	2.8	1.215.218,33
- change	2.4	1.069.655,70
Bénéfices / (Pertres) net(te)s réalisé(e)s		-1.156.058,05
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	5.457.985,02
- options	2.6	-99.002,15
- contrats de change à terme	2.7	1.359.668,37
- contrats futures	2.8	-406.114,01
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		5.156.479,18
Dividendes versés	10	-452.674,30
Souscriptions d'actions de capitalisation		62.426,54
Souscriptions d'actions de distribution		2.660.049,36
Rachats d'actions de capitalisation		-25.605,79
Rachats d'actions de distribution		-176.326,09
Augmentation / (diminution) nette des actifs		7.224.348,90
Actifs nets au début de l'exercice		101.303.728,06
Actifs nets à la fin de l'exercice		108.528.076,96

GROUPAMA GLOBAL CONVERTIBLE (précédemment Global Convertible Bonds)

Statistiques

		28/02/25	29/02/24	28/02/23
Total des actifs nets	EUR	108.528.076,96	101.303.728,06	95.491.023,05
Classe NC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1.029,920	683,419	615,649
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	108,74	104,71	99,22
Classe IC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,000	1,000	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.213,03	1.160,48	1.091,89
Classe GD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		45.581,000	43.581,000	43.581,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.135,06	1.081,53	1.025,58
Dividende par action		0,11	10,56	-
Classe SC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		500,000	500,000	500,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	920,58	879,24	826,49
Classe VD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		61.165,346	60.834,032	60.605,881
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	919,11	882,02	830,28
Dividende par action		7,37	5,60	2,20

GROUPAMA GLOBAL CONVERTIBLE (précédemment Global Convertible Bonds)

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/03/24 au 28/02/25

	Nombre d'actions au 01/03/24	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 28/02/25
Classe NC EUR - Capitalisation	683,419	583,869	237,368	1.029,920
Classe IC EUR - Capitalisation	1,000	0,000	0,000	1,000
Classe GD EUR - Distribution	43.581,000	2.000,000	0,000	45.581,000
Classe SC EUR - Capitalisation	500,000	0,000	0,000	500,000
Classe VD EUR - Distribution	60.834,032	526,438	195,124	61.165,346

GROUPAMA GLOBAL CONVERTIBLE (précédemment Global Convertible Bonds)

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			103.150.630,92	95,05
Actions			5.405.369,53	4,98
Israël			2.220.534,57	2,05
CYBERARK SOFTWARE LTD/ISRAEL	USD	6.347	2.220.534,57	2,05
Allemagne			1.049.882,40	0,97
DHL GROUP	EUR	15.000	565.350,00	0,52
HEIDELBERG MATERIALS AG	EUR	3.337	484.532,40	0,45
États-Unis			982.786,54	0,91
BROADCOM INC	USD	2.500	479.399,04	0,44
NATERA INC	USD	2.620	391.967,12	0,36
PG&E --- PFD SHS -A- NON VOTING	USD	2.850	111.420,38	0,10
Pays-Bas			759.116,02	0,70
ASML HOLDING NV	EUR	500	339.300,00	0,31
PROSUS NV	EUR	9.998	419.816,02	0,39
France			393.050,00	0,36
SOCIETE GENERALE SA	EUR	10.000	393.050,00	0,36
Obligations			4.077.838,95	3,76
France			1.659.796,00	1,53
EDF 7.5% PERP EMTN	EUR	600.000	667.221,00	0,61
SG 3.75% 17-05-35 EMTN	EUR	1.000.000	992.575,00	0,91
États-Unis			757.913,46	0,70
EVOLENT HEALTH 3.5% 01-12-29	USD	100.000	79.562,50	0,07
VENTAS REALTY LP 3.75% 01-06-26	USD	550.000	678.350,96	0,63
Irlande			722.171,70	0,67
VIRGIN MEDIA O2 VENDOR FINANCING NOTES V 7.875% 15-03-32	GBP	600.000	722.171,70	0,67
Italie			535.367,79	0,49
INTE 7.2% 28-11-33	USD	500.000	535.367,79	0,49
Suède			402.590,00	0,37
FASTIGHETS AB BALDER 4.0% 19-02-32	EUR	400.000	402.590,00	0,37
Obligations convertibles			93.667.422,44	86,31
États-Unis			56.193.497,26	51,78
AFFIRM 0.75% 15-12-29 CV	USD	250.000	242.263,22	0,22
AKAMAI TECHNOLOGIES 0.375% 01-09-27	USD	2.000.000	1.867.673,07	1,72
ALNYLAM PHARMACEUTICALS 1.0% 15-09-27	USD	1.500.000	1.584.021,63	1,46
AMERICAN WATER CAPITAL 3.625% 15-06-26	USD	700.000	673.803,85	0,62
AXON ENTERPRISE INC CV 0.5 23-27 15/12S	USD	500.000	1.128.125,00	1,04
BILL ZCP 01-04-27 CV	USD	2.150.000	1.859.956,73	1,71
BILL ZCP 01-04-30 CV	USD	2.300.000	1.879.431,73	1,73
CITIGROUP GLOBAL MKTS 0.8% 05-02-30 CV	EUR	1.000.000	1.005.350,00	0,93
CITIGROUP GLOBAL MKTS 1.0% 09-04-29 CV	EUR	600.000	600.585,00	0,55
COINBASE GLOBAL 0.25% 01-04-30	USD	750.000	717.959,14	0,66
COINBASE GLOBAL INC CV 0.5 21-26 01/06S	USD	750.000	727.712,74	0,67
CORE SCIENTIFIC ZCP 15-06-31	USD	400.000	357.005,77	0,33
CYTOKINETICS 3.5% 01-07-27 CV	USD	350.000	402.213,94	0,37
DATADOG ZCP 01-12-29 CV	USD	4.267.000	3.703.386,74	3,41
DROPBOX ZCP 01-03-28 CV	USD	600.000	561.314,42	0,52
ENPHASE ENERGY ZCP 01-03-28 CV	USD	400.000	327.311,54	0,30
EXACT SCIENCES 0.375% 15-03-27	USD	1.200.000	1.064.780,77	0,98
FORD MOTOR COMPANY ZCP 15-03-26	USD	1.550.000	1.448.020,43	1,33
GLOBAL PAYMENTS 1.5% 01-03-31	USD	150.000	137.273,80	0,13

GROUPAMA GLOBAL CONVERTIBLE (précédemment Global Convertible Bonds)

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
GUIDEWIRE SOFTWARE 1.25% 01-11-29	USD	250.000	255.647,83	0,24
HAEMONETICS 2.5% 01-06-29 CV	USD	250.000	229.799,28	0,21
HALOZYME THERAPEUTICS 1.0% 15-08-28	USD	1.200.000	1.408.811,54	1,30
HUBSPOT 0.375% 01-06-25 CV	USD	700.000	1.705.260,58	1,57
INSMED 0.75% 01-06-28 CV	USD	400.000	976.176,93	0,90
INSULET 0.375% 01-09-26 CV	USD	1.050.000	1.312.500,00	1,21
IONIS PHARMACEUTICALS 1.75% 15-06-28	USD	500.000	474.661,06	0,44
LANTHEUS 2.625% 15-12-27 CV	USD	400.000	525.971,15	0,48
LIVE NATION 2.875% 15-01-30 CV	USD	2.000.000	2.012.509,61	1,85
LUMENTUM 1.5% 15-12-29 CV	USD	600.000	722.186,54	0,67
LYFT 0.625% 01-03-29 CV	USD	1.000.000	947.798,08	0,87
MARATHON DIGITAL ZCP 01-03-30	USD	400.000	297.276,92	0,27
MERITAGE HOMES 1.75% 15-05-28	USD	500.000	466.776,44	0,43
MERIT MEDICAL SYSTEMS 3.0% 01-02-29	USD	400.000	505.905,77	0,47
NEXTERA ENERGY CAPITAL 3.0% 01-03-27	USD	1.350.000	1.476.049,76	1,36
NUTANIX INC CV 0.25 21-27 01/10S	USD	700.000	955.234,14	0,88
ON SEMICONDUCTOR 0.5% 01-03-29	USD	500.000	425.495,19	0,39
PALO ALTO NETWORKS 0.375% 01-06-25	USD	350.000	1.278.997,60	1,18
PARSONS CORPORATION 2.625% 01-03-29	USD	600.000	568.159,62	0,52
PG AND E CORPORATION 4.25% 01-12-27	USD	1.850.000	1.853.335,34	1,71
REPLIGEN 1.0% 15-12-28 CV	USD	400.000	409.769,23	0,38
RIVIAN AUTOMOTIVE 3.625% 15-10-30	USD	2.000.000	1.643.990,38	1,51
SAREPTA THERAPEUTIC CV 1.25 23-27 16/09A	USD	1.300.000	1.302.875,00	1,20
SHIFT4 PAYMENTS 0.5% 01-08-27	USD	300.000	309.600,00	0,29
SHIFT4 PAYMENTS ZCP 15-12-25	USD	500.000	620.947,12	0,57
SNAP 0.75% 01-08-26 CV	USD	700.000	660.409,62	0,61
SNAP ZCP 01-05-27 CV	USD	500.000	428.572,12	0,39
SNOWFLAKE ZCP 01-10-29 CV	USD	2.000.000	2.528.942,31	2,33
SYNAPTICS 0.75% 01-12-31 CV	USD	500.000	460.338,95	0,42
TELADOC HEALTH 1.25% 01-06-27	USD	600.000	527.480,77	0,49
TETRA TECH 2.25% 15-08-28 CV	USD	750.000	737.956,73	0,68
UPWORK 0.25% 15-08-26 CV	USD	700.000	630.134,62	0,58
VARONIS SYSTEMS 1.0% 15-09-29	USD	1.250.000	1.128.569,72	1,04
WAYFAIR INC CV 3.25 23-27 15/09S	USD	1.000.000	998.846,15	0,92
WELLTOWER OP LLC 3.125% 15-07-29	USD	1.900.000	2.385.468,27	2,20
WORKIVA 1.25% 15-08-28 CV	USD	500.000	466.165,87	0,43
ZILLOW GROUP 2.75% 15-05-25 CV	USD	900.000	1.004.149,04	0,93
ZSCALER 0.125% 01-07-25 CV	USD	1.000.000	1.262.538,46	1,16
France			9.333.950,27	8,60
AIR FR KLM 6.5% PERP CV	EUR	500.000	510.592,50	0,47
BNP PAR ZCP 13-05-25 CV	EUR	200.000	288.869,00	0,27
EDENRED ZCP 14-06-28 CV	EUR	7.000	414.613,50	0,38
ELIS EX HOLDELIS 2.25% 22-09-29	EUR	400.000	542.742,00	0,50
FRAN ZCP 01-04-28 CV	EUR	5.000	1.260.530,00	1,16
NEXITY 0.25% 02-03-25 CV	EUR	5.000	343.688,88	0,32
ORPAR 2.0% 07-02-31 CV	EUR	500.000	469.840,00	0,43
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.625% 28-06-31 CV	EUR	2.500.000	2.696.750,00	2,48
SOITEC ZCP 01-10-25 CV	EUR	5.000	852.620,00	0,79
SPIE 2.0% 17-01-28 CV	EUR	500.000	595.067,50	0,55
WENDEL 2.625% 27-03-26 CV	EUR	1.000.000	1.034.850,00	0,95
WORLDLINE ZCP 30-07-25 CV	EUR	2.755	323.786,89	0,30
Allemagne			5.684.280,50	5,24
DELIVERY HERO SE 1.0% 23-01-27	EUR	1.200.000	1.133.928,00	1,04
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 17-11-25 CV	EUR	1.000.000	1.015.250,00	0,94
MTU AERO ENGINES 0.05% 18-03-27	EUR	1.200.000	1.297.782,00	1,20
RHEINMETALL AG 2.25% 07-02-30	EUR	300.000	976.303,50	0,90
SGL CARBON AG 5.75% 21-09-27	EUR	600.000	595.932,00	0,55

GROUPAMA GLOBAL CONVERTIBLE (précédemment Global Convertible Bonds)

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
TUI AG 1.95% 26-07-31 CV	EUR	600.000	665.085,00	0,61
Royaume-Uni			3.746.799,22	3,45
BARCLAYS BK 1.0% 16-02-29 CV	USD	2.000.000	1.885.192,30	1,74
IMMUNOCORE 2.5% 01-02-30 CV	USD	600.000	489.576,92	0,45
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.125% 18-05-28	EUR	1.000.000	1.372.030,00	1,26
Espagne			3.182.474,00	2,93
AMADEUS CM 1.5% 09-04-25 CV	EUR	500.000	682.670,00	0,63
CELLNEX TELECOM 0.5% 05-07-28 CV	EUR	1.800.000	1.926.504,00	1,78
IBERDROLA FINANZAS SAU 0.8% 07-12-27 CV	EUR	500.000	573.300,00	0,53
Pays-Bas			2.868.512,61	2,64
BASIC FIT NV 1.5% 17-06-28 CV	EUR	500.000	484.702,50	0,45
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV 1.875% 06-04-29	EUR	400.000	506.746,00	0,47
LEG PROPERTIES BV 1.0% 04-09-30	EUR	900.000	934.429,50	0,86
QIAGEN NV 2.5% 10-09-31 CV	USD	1.000.000	942.634,61	0,87
Israël			2.714.534,13	2,50
NICE SYSTEMS ZCP 15-09-25 CV	USD	2.000.000	1.868.451,92	1,72
WIXCOM ZCP 15-08-25 CV	USD	900.000	846.082,21	0,78
Italie			2.407.222,50	2,22
DAVIDE CAMPARI MILANO 2.375% 17-01-29	EUR	1.200.000	1.154.898,00	1,06
PIRELLI C ZCP 22-12-25 CV	EUR	300.000	325.416,00	0,30
SAIPEM 2.875% 11-09-29 CV	EUR	700.000	926.908,50	0,85
Japon			1.588.704,07	1,46
ALL NIPPON AIRWAYS ZCP 10-12-31	JPY	80.000.000	557.343,28	0,51
JFE ZCP 28-09-28 CV	JPY	100.000.000	635.820,06	0,59
TAKASHIMAYA ZCP 06-12-28 CV	JPY	50.000.000	395.540,73	0,36
Suisse			1.456.630,77	1,34
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-27	USD	1.600.000	1.456.630,77	1,34
Corée du Sud			1.308.238,46	1,21
SK HYNIX 1.75% 11-04-30 CV	USD	800.000	1.308.238,46	1,21
Belgique			977.647,50	0,90
BNP PAR FORTIS E3R+2.0% PERP	EUR	500.000	483.072,50	0,45
UMICORE ZCP 23-06-25 CV	EUR	500.000	494.575,00	0,46
Taïwan			854.244,00	0,79
GLOBALWAFERS 1.5% 23-01-29 CV	EUR	900.000	854.244,00	0,79
Luxembourg			517.577,50	0,48
CITIGROUP GLOBAL MKTS FUNDING ZCP 15-03-28 CV	EUR	500.000	517.577,50	0,48
Danemark			450.221,15	0,41
ASCENDIS PHARMA AS 2.25% 01-04-28	USD	400.000	450.221,15	0,41
Suède			382.888,50	0,35
FASTIGHETS AB BALDER 3.5% 23-02-28	EUR	300.000	382.888,50	0,35
Total du portefeuille-titres			103.150.630,92	95,05

GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS

GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS

Rapport du Conseil d'Administration

En mars, les marchés actions restent optimistes grâce à l'engouement pour l'IA et au ton accommodant du FOMC. Les indices crédit se resserrent fortement, et l'appétence pour la tech soutient également les cryptos. Cependant, l'enthousiasme est plus modéré sur l'obligataire : malgré la baisse des taux, les inquiétudes sur l'inflation persistent. Le crédit cash sous-performe les dérivés, affectant ainsi la performance du fonds. Néanmoins, nous réalisons des gains grâce à la gestion active d'obligations couvertes, exploitant certaines émissions (Delhaize, Stellantis, Ab InBev). Des stratégies d'arbitrage inflation (US vs Euro, pente Euro) sont mises en place, et nous prenons profit sur un capital arbitrage Main vs SX5E ainsi qu'une décompression CDX IG vs CDX HY.

En avril, les perspectives sont revues à la baisse. L'inflation US progresse pour le deuxième mois consécutif, remettant en cause les anticipations de baisse des taux. En Europe, la stabilité de l'inflation soutient l'idée d'une baisse de la BCE. Globalement, les taux remontent et le crédit cash IG reste en retrait des dérivés, situation peu favorable au fonds. Malgré cela, nous enregistrons des gains sur une décompression IG/HY via nos couvertures et sur un arbitrage base ETF vs CDS. Nous lançons aussi un capital arbitrage S&P vs CDX IG et une position short Hybride vs Main.

En mai, la performance du portefeuille est positive grâce à un marché primaire actif offrant des opportunités d'arbitrage de prime. Nous réalisons un arbitrage sur le iota lors d'une émission d'OATe, clôturé avec profit. Sur les indices, nous maintenons notre base longue obligations HY US contre CDX HY. Malgré la sous-performance du cash dans ce segment, nous anticipons une reconvergence de notre arbitrage.

En juin, la position longue de base est bénéfique malgré les incertitudes politiques françaises. La décompression d'indice (long CDS IG vs short CDS HY) initiée précédemment joue son rôle protecteur. Les indices IG, exposés aux bancaires et utilities françaises, subissent des pressions. Nos positions françaises en alpha sont couvertes via futures OAT, générant des profits. Nous prenons aussi profit sur un capital arbitrage Eurostoxx 50 vs Main et sur notre short Eurofins.

En juillet, notre sélection d'obligations à potentiel de compression génère des gains malgré le risque lié à la position longue. Nous profitons du stress post-élections européennes pour investir dans une preferred senior bancaire française à spread élevé. Un pair trade short CDS Italy vs long CDS sub bancaire italienne est également initié.

En août, légère sous-performance du fonds. Peu d'arbitrages prime vs secondaire sont possibles. Les stratégies inflation et crédit restent stables. La volatilité des actifs risqués crée des dislocations entre crédit cash et indices, rendant certaines bases attractives. Le roll des indices CDS en septembre ouvre de nouvelles opportunités.

En septembre, la position longue de base génère des gains. Le redémarrage du primaire nécessite de la sélectivité. Nous entrons sur des émetteurs auto à spreads élevés et couverture faible. Nous prenons profit sur l'arbitrage Itrax Main vs Eurostoxx 50 et lançons une base ETF IG vs Itrax Main. En octobre, notre position neutre réussit malgré la hausse des taux. Le ralentissement du primaire soutient nos titres. Un upgrade immobilier génère un gain supplémentaire. Nous réalisons des profits sur ETF IG vs Itrax Main et sur un capital arbitrage Finsen vs Eurostoxx bancaire.

En novembre, nous poursuivons le thème compression, prenons profit sur des seniors preferred grecques et réduisons la base 10-12 ans. Notre faible exposition à la France nous protège. Nous mettons en place un arbitrage SX7E vs Itrax Finsen, une base cash vs CDX HY et une décompression HY vs IG.

En décembre, la clôture rapide du primaire soutient nos positions. Notre stratégie neutre nous protège de la hausse des taux. L'élargissement des indices crédit est bénéfique. L'arbitrage ETF vs Synthétique performe bien. Nous réinvestissons dans des bancaires en vue d'un upgrade et prenons profit sur crédit vs equity.

En janvier, la reprise du primaire permet plusieurs arbitrages sur le secondaire. Nous prenons profit sur inflation US vs Euro (5y5y) et maintenons la décompression HY US vs IG US.

En février, la volatilité liée aux taxes US est exploitée avec des achats sur signatures A/A- (10-12 ans), matérialisant un gain sur un retailer. Nous lançons une décompression sub vs senior via indice, trade défensif neutre en portage.

Performances des différentes parts du compartiment Groupama Alpha Fixed Income Plus :

Parts du fonds	ISIN	Performance sur la période sous revue	Performance du Benchmark sur la période sous revue
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS - GD	LU1891751247	6,16	3,58
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS - IC	LU2550878602	5,47	3,58
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS - NC	LU1891750868	4,91	3,58
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS - OSC	LU2679895917	6,57	3,58
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS - SC	LU1891751320	6,17	3,58

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS

Etat des actifs nets au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		521.615.791,70
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	382.408.390,56
<i>Prix de revient</i>		<i>379.192.714,68</i>
Avoirs en banque et liquidités		24.792.826,29
A recevoir sur investissements vendus		106.591.059,20
A recevoir sur souscriptions		213.999,18
A recevoir sur swaps		293.124,97
Plus-value nette non réalisée sur swaps	2.10	2.052.037,29
Dividendes à recevoir, nets		520.619,18
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		3.940.597,39
Intérêts à recevoir sur swaps		803.137,64
Passifs		114.550.760,50
Découvert bancaire		5.455.000,00
A payer sur investissements achetés		104.745.190,00
A payer sur rachats		12.049,03
A payer sur swaps		336.680,15
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.7	13.975,46
Moins-value nette non réalisée sur contrats futures	2.8	1.345.575,00
Commissions de gestion à payer	3	358.886,79
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	22.876,55
Commissions d'administration à payer	6	12.503,12
Commissions de performance à payer	4	1.182.516,72
Taxe d'abonnement à payer	8	8.938,01
Intérêts à payer sur swaps		858.691,31
Autres passifs		197.878,36
Valeur nette d'inventaire		407.065.031,20

GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/03/24 au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		16.399.996,56
Intérêts reçus sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		11.450.033,36
Intérêts reçus sur swaps		4.144.893,41
Intérêts bancaires		757.273,23
Autres revenus		47.796,56
Dépenses		13.645.099,56
Commissions de gestion	3	3.073.213,62
Commissions de performance	4	1.182.476,69
Commissions de dépositaire	5	128.805,39
Commissions d'administration	6	78.263,68
Frais légaux		24.519,05
Frais de transaction	2.13,7	288.308,96
Rémunération administrateurs		2.584,33
Taxe d'abonnement	8	128.697,35
Intérêts payés sur découvert bancaire		47.437,62
Intérêts payés sur swaps		8.575.846,41
Frais bancaires		21.260,70
Autres dépenses	13	93.685,76
Revenus / (Pertés) net(te)s des investissements		2.754.897,00
Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2,3	11.300.524,20
- options	2.6	-18.719,00
- contrats de change à terme	2.7	99.802,88
- contrats futures	2.8	468.665,30
- swaps	2.10	1.531.182,05
- change	2.4	-135.487,09
Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s		16.000.865,34
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	2.783.842,18
- options	2.6	2.686,00
- contrats de change à terme	2.7	-19.867,61
- contrats futures	2.8	-1.292.069,33
- swaps	2.10	1.913.958,83
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		19.389.415,41
Dividendes versés	10	-446.400,00
Souscriptions d'actions de capitalisation		539.745.898,00
Souscriptions d'actions de distribution		125.228.959,34
Rachats d'actions de capitalisation		-345.266.076,52
Rachats d'actions de distribution		-26.025.712,70
Augmentation / (diminution) nette des actifs		312.626.083,53
Actifs nets au début de l'exercice		94.438.947,67
Actifs nets à la fin de l'exercice		407.065.031,20

GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS

Statistiques

		28/02/25	29/02/24	28/02/23
Total des actifs nets	EUR	407.065.031,20	94.438.947,67	65.046.969,06
Classe NC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		266.138,044	2.631,000	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	111,75	106,52	101,06
Classe NC USD - Capitalisation				
Nombre d'actions		301,000	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	USD	104,36	-	-
Classe NC CHF - Capitalisation				
Nombre d'actions		10,270	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	101,68	-	-
Classe IC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		129.764,206	43.992,817	30.692,081
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.123,42	1.065,15	1.009,28
Classe IC USD - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,000	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	USD	1.045,19	-	-
Classe IC CHF - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,000	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	1.017,25	-	-
Classe RC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		50.000,000	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	100,17	-	-
Classe OAC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		15.074,553	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.034,66	-	-
Classe OSC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		12.290,472	7.468,592	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.069,20	1.003,24	-
Classe GD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		127.822,000	30.000,000	30.000,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.021,57	976,74	972,05
Dividende par action		14,88	51,39	5,60
Classe SC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		62.032,404	10.297,000	4.998,588
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.083,06	1.020,16	981,99

GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/03/24 au 28/02/25

	Nombre d'actions au 01/03/24	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 28/02/25
Classe NC EUR - Capitalisation	2.631,000	3.009.497,880	2.745.990,836	266.138,044
Classe NC USD - Capitalisation	0,000	301,000	0,000	301,000
Classe NC CHF - Capitalisation	0,000	10,270	0,000	10,270
Classe IC EUR - Capitalisation	43.992,817	109.730,310	23.958,921	129.764,206
Classe IC USD - Capitalisation	0,000	1,000	0,000	1,000
Classe IC CHF - Capitalisation	0,000	1,000	0,000	1,000
Classe RC EUR - Capitalisation	0,000	50.000,000	0,000	50.000,000
Classe OAC EUR - Capitalisation	0,000	16.725,097	1.650,544	15.074,553
Classe OSC EUR - Capitalisation	7.468,592	4.821,880	0,000	12.290,472
Classe GD EUR - Distribution	30.000,000	123.822,000	26.000,000	127.822,000
Classe SC EUR - Capitalisation	10.297,000	65.558,404	13.823,000	62.032,404

GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			296.069.620,54	72,73
Obligations			266.971.808,12	65,58
France			49.646.565,77	12,20
BNP PAR CARDIF 4.032% PERP	EUR	2.800.000	2.813.608,00	0,69
BPCE 3.875% 26-02-36 EMTN	EUR	7.000.000	7.073.150,00	1,74
BPCE 4.25% 16-07-35 EMTN	EUR	6.600.000	6.739.788,00	1,66
BQ POSTALE 0.875% 26-01-31	EUR	2.000.000	1.968.840,00	0,48
CNP ASSURANCES 4.25% 05-06-45	EUR	2.000.000	2.004.680,00	0,49
ELO 2.375% 25-04-25 EMTN	EUR	3.300.000	3.297.211,50	0,81
ELO 6.0% 22-03-29 EMTN	EUR	8.000.000	7.457.432,24	1,83
RENAULT 1.25% 24-06-25 EMTN	EUR	4.600.000	4.577.046,00	1,12
RENAULT 2.375% 25-05-26 EMTN	EUR	6.000.000	5.953.410,00	1,46
SPCM 2.625% 01-02-29	EUR	3.000.000	2.897.025,03	0,71
VERALLIA SASU 1.625% 14-05-28	EUR	5.000.000	4.864.375,00	1,19
États-Unis			47.266.772,81	11,61
ATT 2.875% PERP	EUR	21.600.000	21.598.164,00	5,31
EMERSON ELECTRIC 3.5% 15-03-37	EUR	4.700.000	4.735.673,00	1,16
FORD MOTOR CREDIT 3.25% 15-09-25	EUR	15.000.000	15.022.800,00	3,69
KRAFT HEINZ FOODS 3.25% 15-03-33	EUR	5.000.000	4.977.750,00	1,22
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.125% 15-07-31	USD	900.000	932.385,81	0,23
Pays-Bas			47.041.216,90	11,56
ABN AMRO BK 4.375% PERP	EUR	10.000.000	10.025.150,00	2,46
ELM BV FOR FIRMENICH INTL 3.75% PERP	EUR	6.235.000	6.245.848,90	1,53
ING GROEP NV 2.0% 22-03-30	EUR	2.500.000	2.498.550,00	0,61
KONINKLIJKE DSM NV 3.375% 25-02-36	EUR	4.600.000	4.609.522,00	1,13
KPN 3.375% 17-02-35 EMTN	EUR	5.900.000	5.857.874,00	1,44
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.5% PERP	EUR	17.800.000	17.804.272,00	4,37
Italie			25.874.928,83	6,36
AUTOSTRADA PER L ITALILIA 2.0% 15-01-30	EUR	750.000	711.281,25	0,17
IREN 4.5% PERP	EUR	4.400.000	4.487.316,33	1,10
MONTE PASCHI 2.625% 28-04-25	EUR	10.650.000	10.640.681,25	2,61
UNICREDIT 5.375% PERP	EUR	10.000.000	10.035.650,00	2,47
Espagne			20.470.429,00	5,03
BANCO DE BADELL 3.375% 18-02-33	EUR	6.300.000	6.270.768,00	1,54
BBVA 4.0% 25-02-37	EUR	4.200.000	4.210.731,00	1,03
CAIXABANK 2.25% 17-04-30 EMTN	EUR	3.000.000	2.997.330,00	0,74
CAIXABANK 4.0% 05-03-37 EMTN	EUR	7.000.000	6.991.600,00	1,72
Royaume-Uni			20.455.199,00	5,03
BARCLAYS 3.941% 31-01-36	EUR	4.000.000	4.040.920,00	0,99
BRITISH TEL 1.874% 18-08-80	EUR	2.000.000	1.987.420,00	0,49
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 3.75% 25-03-29	EUR	1.000.000	1.024.455,00	0,25
MOTABILITY OPERATIONS GROUP 4.0% 22-01-37	EUR	9.700.000	9.899.044,00	2,43
UNITED UTILITIES WATER FINANCE 3.5% 27-02-33	EUR	3.500.000	3.503.360,00	0,86
Allemagne			18.754.844,50	4,61
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 6.125% PERP	EUR	8.000.000	8.100.840,00	1,99
DEUTSCHE BK 3.375% 13-02-31	EUR	3.900.000	3.898.693,50	0,96
EUROGRID GMBH 1 3.732% 18-10-35	EUR	5.000.000	5.070.575,00	1,25
NRW 3.4% 07-03-73 EMTN	EUR	1.600.000	1.684.736,00	0,41
Irlande			14.598.747,31	3,59
AIB GROUP 6.25% PERP	EUR	10.087.000	10.169.007,31	2,50
PERMANENT TSB GROUP 6.625% 30-06-29	EUR	4.000.000	4.429.740,00	1,09

GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Grèce			6.008.040,00	1,48
EFG EUROBANK 4.25% 30-04-35	EUR	6.000.000	6.008.040,00	1,48
Suisse			4.984.300,00	1,22
UBS GROUP AG 2.125% 13-10-26	EUR	5.000.000	4.984.300,00	1,22
Autriche			4.188.480,00	1,03
RAIFFEISEN BANK INTL AG 5.25% 02-01-35	EUR	4.000.000	4.188.480,00	1,03
Portugal			4.002.400,00	0,98
BCP 3.871% 27-03-30 EMTN	EUR	4.000.000	4.002.400,00	0,98
Belgique			3.679.884,00	0,90
BPOST SA DE DROIT PUBLIC 3.632% 16-10-34	EUR	3.600.000	3.679.884,00	0,90
Obligations à taux variables			13.367.610,76	3,28
France			13.367.610,76	3,28
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM EUAR10+0.1% PERP	EUR	13.436.000	13.367.610,76	3,28
Obligations convertibles			15.730.201,66	3,86
France			15.730.201,66	3,86
AIR FR KLM 6.5% PERP CV	EUR	15.000.000	15.317.775,00	3,76
NEXITY 0.25% 02-03-25 CV	EUR	6.000	412.426,66	0,10
Instruments du marché monétaire			51.202.897,59	12,58
Commercial papers, certificats de dépôts et titres de créances			51.202.897,59	12,58
France			41.269.812,10	10,14
FORVIA ZCP 05-05-25	EUR	5.000.000	4.962.773,76	1,22
ILIAD ZCP 24-03-25	EUR	4.000.000	3.991.289,78	0,98
ITM ENTREPRISES ZCP 10-04-25	EUR	8.000.000	7.965.310,76	1,96
OPMOBILITY ZCP 17-03-25	EUR	10.000.000	9.922.471,53	2,44
ORANO ZCP 23-04-25	EUR	3.500.000	3.482.020,37	0,86
VICAT ZCP 31-03-25	EUR	11.000.000	10.945.945,90	2,69
Luxembourg			9.933.085,49	2,44
ARCELLOR MITTAL ZCP 30-05-25	EUR	10.000.000	9.933.085,49	2,44
Organismes de placement collectif			35.135.872,43	8,63
Actions/Parts de fonds d'investissements			35.135.872,43	8,63
France			35.135.872,43	8,63
GROUPAMA ULTRA SHORT TERM - IC	EUR	3.238	35.135.872,43	8,63
Total du portefeuille-titres			382.408.390,56	93,94

GROUPAMA GLOBAL DISRUPTION

GROUPAMA GLOBAL DISRUPTION

Rapport du Conseil d'Administration

L'année 2024 a été robuste pour les marchés actions mondiaux. Le début de l'année 2025 a maintenu cette dynamique positive, mais février 2025 a vu un léger recul des indices, avec les actions mondiales en baisse de 0,72%.

Le secteur technologique mondial a été porté par l'essor de l'IA et les résultats exceptionnels de Nvidia. En Europe, les banques ont surperformé, soutenues par des marges nettes élevées et une reprise des activités de fusions-acquisitions. Le secteur des Voyages & Loisirs a bénéficié d'une reprise post-COVID et d'une demande accrue en Chine. A l'inverse, Les constructeurs automobiles européens ont souffert de la concurrence chinoise et du ralentissement des ventes. Malgré un prix du pétrole fluctuant, le secteur pétrolier a été pénalisé par une baisse de la demande mondiale.

La Fed a entamé un cycle de baisses de taux (-100 pdb en 2024), tandis que la BCE a abaissé ses taux à 2,75%. La Banque du Japon a relevé ses taux pour la première fois depuis 17 ans (0,25%), tandis que la Chine a assoupli sa politique monétaire pour stimuler son économie. En Europe, les crises politiques en France (dissolution parlementaire) et en Allemagne (élections anticipées) ont pesé sur les marchés en 2024. L'élection de Donald Trump aux États-Unis a amplifié les tensions commerciales avec la Chine (droits de douane jusqu'à 60 %)

Aux États-Unis, la croissance est restée robuste tandis que l'Europe affichait une progression modérée. La Chine a montré des signes de ralentissement, avec une faible consommation domestique et un secteur immobilier en crise.

Après une forte performance en 2024, les actions américaines ont connu des difficultés en février 2025, particulièrement dans le secteur technologique à forte capitalisation après la diffusion du modèle IA « low cost » Deepseek qui fait craindre un ralentissement des investissements dans la puissance de calcul des datacenters dédiés. Une rotation s'est opérée, avec les valeurs de croissance en recul tandis que les valeurs défensives ont légèrement progressé. Les actions européennes ont surperformé en février 2025, enregistrant une hausse de 3,69% soutenues par l'optimisme concernant un possible cessez-le-feu en Ukraine mais aussi par l'annonce de plans de d'investissements en Europe en matière de défense et d'infrastructures.

Fin février 2025, les marchés restaient attentifs à plusieurs facteurs. L'évolution des politiques monétaires, avec plusieurs banques centrales ayant déjà entamé des cycles d'assouplissement. Les risques géopolitiques, particulièrement concernant les relations commerciales entre les États-Unis et la Chine. La croissance économique, résiliente aux États-Unis mais confrontée à des vents contraires en Chine. Les investissements liés à l'IA, qui continuaient de stimuler la croissance des bénéfices dans le secteur technologique malgré une volatilité accrue

Dans ce contexte, le fonds a sous performé le MSCI World net EUR sur la durée de l'exercice. Les principaux contributeurs négatifs ont été Regeneron Pharmaceuticals (-24,6% en EUR), Mongo DB (-37,8%), Cadence Design Systems (-14,4%) et ASML (-21,4%). Les principaux contributeurs positifs ont été Broadcom (+61,7%), Baker Hugues (+60,5%), Intuitive Surgical (+54,7%) et T-Mobile (+74,2%).

Au cours de l'exercice, nous avons notamment renforcé Boston Scientific, Baker Hugues, Teck Resources, Cyberark et avons acheté AstraZeneca, en prévision d'une année 2025 particulièrement active sur le plan des résultats de R&D. Parallèlement nous avons notamment fortement réduit Novo Nordisk et cédé Sartorius Stedim Biotech, Bausch Health, Comcast et NCR Voyix.

Performances des différentes parts du compartiment Groupama Global Disruption :

Parts du fonds	ISIN	Performance sur la période sous revue	Performance du Benchmark sur la période sous revue
GROUPAMA GLOBAL DISRUPTION - EC	LU2486819936	16,82	20,31
GROUPAMA GLOBAL DISRUPTION - IC EUR	LU1897556350	15,32	20,31
GROUPAMA GLOBAL DISRUPTION - IC USD	LU1897556434	10,87	15,63
GROUPAMA GLOBAL DISRUPTION - NC	LU1897556517	14,4	20,31
GROUPAMA GLOBAL DISRUPTION - OAD	LU1897556608	16,25	20,31
GROUPAMA GLOBAL DISRUPTION - OSD	LU2679896212	16,85	20,31
GROUPAMA GLOBAL DISRUPTION - RC	LU1897556780	15,17	20,31

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

GROUPAMA GLOBAL DISRUPTION

Etat des actifs nets au 28/02/25

	Note	Exprimé en USD
Actifs		517.140.021,27
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	512.846.826,39
<i>Prix de revient</i>		<i>446.067.564,81</i>
Avoirs en banque et liquidités		2.773.020,47
A recevoir sur souscriptions		1.205.063,16
Dividendes à recevoir, nets		289.707,37
Autres actifs		25.403,88
Passifs		1.594.957,73
A payer sur rachats		412.414,74
Commissions de gestion à payer	3	1.047.942,04
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	26.776,28
Commissions d'administration à payer	6	14.503,80
Commissions de performance à payer	4	14.447,60
Taxe d'abonnement à payer	8	32.955,75
Autres passifs		45.917,52
Valeur nette d'inventaire		515.545.063,54

GROUPAMA GLOBAL DISRUPTION

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/03/24 au 28/02/25

	Note	Exprimé en USD
Revenus		1.955.770,39
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		1.822.267,18
Intérêts bancaires		121.940,40
Autres revenus		11.562,81
Dépenses		5.078.956,93
Commissions de gestion	3	4.087.127,56
Commissions de performance	4	12.201,51
Commissions de dépositaire	5	121.109,91
Commissions d'administration	6	155.638,53
Frais légaux		22.530,40
Frais de transaction	2.13,7	460.136,30
Rémunération administrateurs		2.473,43
Taxe d'abonnement	8	132.683,10
Intérêts payés sur découvert bancaire		35,88
Autres dépenses	13	85.020,31
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		-3.123.186,54
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	12.885.566,20
- change	2.4	-568.725,25
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		9.193.654,41
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	15.845.240,85
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		25.038.895,26
Dividendes versés	10	-481,66
Souscriptions d'actions de capitalisation		402.597.255,55
Souscriptions d'actions de distribution		14.599.556,49
Rachats d'actions de capitalisation		-92.952.346,19
Rachats d'actions de distribution		-68.282.262,11
Augmentation / (diminution) nette des actifs		281.000.617,34
Actifs nets au début de l'exercice		234.544.446,20
Actifs nets à la fin de l'exercice		515.545.063,54

GROUPAMA GLOBAL DISRUPTION

Statistiques

		28/02/25	29/02/24	28/02/23
Total des actifs nets	USD	515.545.063,54	234.544.446,20	142.831.327,89
Classe EC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		62.135,307	29.616,352	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	153,03	131,00	-
Classe NC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1.198.456,815	502.660,196	167.773,805
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	283,78	248,05	190,49
Classe IC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		51.980,270	17.660,340	9.518,031
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	2.531,18	2.194,98	1.672,98
Classe IC USD - Capitalisation				
Nombre d'actions		2.246,902	101,000	76,000
Valeur nette d'inventaire par action	USD	2.707,86	2.442,31	1.824,33
Classe RC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		6.987,785	1.246,842	157,426
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	252,77	219,47	167,47
Classe OC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	-	45.506,271
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	-	1.562,72
Classe OAD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		2.882,984	22.699,877	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	2.400,87	2.065,24	-
Classe OSD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		1,101	2.002,361	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.182,82	1.012,34	-
Dividende par action		0,22	-	-
Classe GD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		-	-	8.442,476
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	-	1.839,51
Dividende par action		-	18,47	16,13

GROUPAMA GLOBAL DISRUPTION

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/03/24 au 28/02/25

	Nombre d'actions au 01/03/24	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 28/02/25
Classe EC EUR - Capitalisation	29.616,352	57.209,674	24.690,719	62.135,307
Classe NC EUR - Capitalisation	502.660,196	946.878,505	251.081,886	1.198.456,815
Classe IC EUR - Capitalisation	17.660,340	39.911,612	5.591,682	51.980,270
Classe IC USD - Capitalisation	101,000	2.225,813	79,911	2.246,902
Classe RC EUR - Capitalisation	1.246,842	7.187,127	1.446,184	6.987,785
Classe OAD EUR - Distribution	22.699,877	6.414,161	26.231,054	2.882,984
Classe OSD EUR - Distribution	2.002,361	1,100	2.002,360	1,101

GROUPAMA GLOBAL DISRUPTION

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en USD)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			498.282.789,73	96,65
Actions			498.282.789,73	96,65
États-Unis			381.053.544,27	73,91
ADVANCED MICRO DEVICES	USD	26.579	2.654.178,94	0,51
ALNYLAM PHARMACEUTICALS INC	USD	31.777	7.840.974,75	1,52
BAKER HUGHES CO	USD	684.608	30.526.670,72	5,92
BOSTON SCIENTIFIC CORP	USD	250.749	26.025.238,71	5,05
BROADCOM INC	USD	119.273	23.786.614,39	4,61
CADENCE DESIGN SYS INC	USD	74.511	18.665.005,50	3,62
DENALI THERAPEUTICS INC	USD	136.050	2.252.988,00	0,44
HCA HEALTHCARE INC	USD	50.151	15.361.251,30	2,98
INTUITIVE SURGICAL INC	USD	54.186	31.056.705,90	6,02
IONIS PHARMACEUTICALS INC	USD	243.250	8.073.467,50	1,57
MADRIGAL PHARMACEUTICALS INC	USD	29.930	10.214.211,10	1,98
MICROSOFT CORP	USD	69.065	27.418.114,35	5,32
MONGODB INC	USD	21.915	5.860.728,45	1,14
MOTOROLA SOLUTIONS INC	USD	61.251	26.963.915,22	5,23
NATERA INC	USD	71.091	11.061.048,69	2,15
NVIDIA CORP	USD	164.093	20.498.497,56	3,98
PALO ALTO NETWORKS INC	USD	125.892	23.973.613,56	4,65
REGENERON PHARMACEUTICALS	USD	19.525	13.642.898,50	2,65
T-MOBILE US INC	USD	80.008	21.577.357,52	4,19
UNITEDHEALTH GROUP INC	USD	21.207	10.072.476,72	1,95
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	USD	30.631	14.696.447,49	2,85
WATTS WATER TECHNOLOGIES-A	USD	70.034	15.027.895,72	2,91
XPO INC	USD	112.258	13.803.243,68	2,68
Israël			28.047.377,25	5,44
CYBERARK SOFTWARE LTD/ISRAEL	USD	77.085	28.047.377,25	5,44
Canada			23.345.262,48	4,53
TECK RESOURCES LTD-CLS B	USD	578.856	23.345.262,48	4,53
Pays-Bas			20.750.586,06	4,02
ARGENX SE	EUR	13.285	8.251.154,08	1,60
ASML HOLDING NV	EUR	17.711	12.499.431,98	2,42
Royaume-Uni			13.394.596,61	2,60
ASTRAZENECA PLC	GBP	88.885	13.394.596,61	2,60
Allemagne			10.370.459,88	2,01
BIONTECH SE-ADR	USD	91.839	10.370.459,88	2,01
France			7.810.391,25	1,51
AELIS FARMA SAS	EUR	3.000	5.148,00	0,00
AUBAY	EUR	37.122	1.737.309,60	0,34
EXOSENS SAS	EUR	5.700	154.009,44	0,03
LECTRA	EUR	69.170	2.028.617,76	0,39
PLANISWARE SA	EUR	119.245	3.396.765,37	0,66
WAGA ENERGY SA	EUR	33.363	488.541,08	0,09
Danemark			6.761.264,97	1,31
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	75.228	6.761.264,97	1,31
Italie			5.136.396,26	1,00
MAIRE TECNIMONT SPA	EUR	528.784	5.136.396,26	1,00
Îles Caïmans			1.612.910,70	0,31
LEGEND BIOTECH CORP-ADR	USD	46.070	1.612.910,70	0,31
Organismes de placement collectif			14.564.036,66	2,82

GROUPAMA GLOBAL DISRUPTION

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en USD)	% actifs nets
Actions/Parts de fonds d'investissements			14.564.036,66	2,82
France			14.564.036,66	2,82
GROUPAMA MONETAIRE - IC	EUR	61	14.564.036,66	2,82
Total du portefeuille-titres			512.846.826,39	99,48

**GROUPAMA CORPORATE HYBRID
(précédemment Hybrid Corporate Bonds)**

GROUPAMA CORPORATE HYBRID (précédemment Hybrid Corporate Bonds)

Rapport du Conseil d'Administration

La performance du marché des hybrides corporates a continué d’être solide avec une performance de 10.71% pour l’indice « ICE Bofa Euro Hybrid Non Financial 5 % Constrained Custom Index ». Cette performance est la résultante d’un taux de portage attractif (contribution 5.26%) mais aussi une contraction des primes de crédit (contribution 3.09%) et la baisse des taux de base sur la période (2.42%).

2024 aura été le retour à la normale du marché des hybrides. Le marché primaire a retrouvé son rythme de croisière habituel avec 30 mds EUR pour l’année 2024. Avec des coûts de financement plus attractif et une activité M&A qui a été plus importante, les principaux émetteurs ont été de retour avec 4.2 mds émis sur la période.

Il n’y a pas eu de mauvaise surprise concernant les rappels : tous les émetteurs ont exercé leur option de remboursement. Seuls les émetteurs du secteur immobilier ont dans un premier temps persisté dans leur politique d’échange des titres arrivant à leur date de rappel. La situation du secteur immobilier s’est fortement améliorée tout au long de l’année. En fin d’année, Heimstaden Bostad, la foncière Suédoise, est revenu sur le marché primaire, couronnant ainsi le retour en grâce du secteur. C’est d’ailleurs ce secteur qui a porté une bonne partie de la performance des hybrides. Le secteur a ainsi contribué à 3.28% de la performance de l’indice alors qu’il ne constituait que 3.8% de ce dernier en début de période. Cette très nette surperformance du secteur immobilier explique l’essentiel de la sous performance du fonds par rapport au benchmark. Nous n’anticipons pas cette trajectoire baissière sur les taux ce qui en conséquence limitait notre appétence pour le secteur. Par ailleurs, pour des raisons de gouvernance, Grand City Properties, un des 3 émetteurs du secteur présent dans l’indice était dans la liste des grands risques GAM, ce qui prohibe tout investissement sur ces émetteurs pour les fonds Article 8 dont fait partie Groupama Corporate Hybrid.

Pour 2025 nous anticipons un marché primaire en légère baisse à environ 25 mds EUR puisque près de la moitié des tombées 2025 (24 mds) ont d’ores et déjà été préfinancées. Le secteur des utilities devraient cette année encore dominer le marché avec enfin 5 mds de tombées et une estimation à 5 mds de besoin de financement hybride incrémental pour le secteur qui doit adresser des besoins importants d’investissement.

Globalement les fondamentaux des émetteurs Investment grade sont en amélioration avec des leviers stables. En termes de valorisation les niveaux actuels de primes de crédit (212 bps de prime) laissent peu de marge au resserrement. Les hybrides non financières sont toutefois une des rares classes d’actif IG, qui offre un taux supérieur à 4%.

Les émetteurs hybrides sont dans leur grande majorité des acteurs domestiques et ne devraient que faiblement être impactés par la « guerre commerciale » en cours. Par ailleurs le secteur des utilities constitue toujours le cœur de notre portefeuille, devrait être le principal bénéficiaire du plan d’investissement dans les infrastructures qui est le pendant du fonds pour la défense en Allemagne.

Performances des différentes parts du compartiment Groupama Corporate Hybrid :

Parts du fonds	ISIN	Performance sur la période sous revue	Performance du Benchmark sur la période sous revue
GROUPAMA CORPORATE HYBRID - GD	LU2023296085	8,69	10,71
GROUPAMA CORPORATE HYBRID - IC	LU2023296168	8,21	10,71
GROUPAMA CORPORATE HYBRID - NC	LU2023296242	7,55	10,71
GROUPAMA CORPORATE HYBRID - SC	LU2679896568	8,67	10,71
GROUPAMA CORPORATE HYBRID - SD	LU2023296671	8,37	10,71

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l’OPCVM.

GROUPAMA CORPORATE HYBRID (précédemment Hybrid Corporate Bonds)

Etat des actifs nets au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		145.317.916,75
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	140.256.852,11
<i>Prix de revient</i>		<i>135.648.329,71</i>
Avoirs en banque et liquidités		2.076.591,19
Dividendes à recevoir, nets		198.051,37
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		2.786.422,08
Passifs		116.390,70
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.7	11.225,18
Commissions de gestion à payer	3	72.790,21
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	7.618,60
Commissions d'administration à payer	6	4.163,90
Commissions de performance à payer	4	2.016,76
Taxe d'abonnement à payer	8	2.431,34
Autres passifs		16.144,71
Valeur nette d'inventaire		145.201.526,05

GROUPAMA CORPORATE HYBRID (précédemment Hybrid Corporate Bonds)

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/03/24 au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		5.759.834,50
Intérêts reçus sur obligations, nets		5.698.345,74
Intérêts bancaires		61.105,43
Autres revenus		383,33
Dépenses		682.278,02
Commissions de gestion	3	431.393,04
Commissions de performance	4	2.016,76
Commissions de dépositaire	5	51.121,08
Commissions d'administration	6	33.194,72
Amortissement des frais d'établissement	2.12	1.212,65
Frais légaux		8.176,25
Frais de transaction	2.13,7	99.744,05
Rémunération administrateurs		998,25
Taxe d'abonnement	8	15.518,26
Intérêts payés sur découvert bancaire		1.102,28
Autres dépenses	13	37.800,68
Revenus / (Pertés) net(te)s des investissements		5.077.556,48
Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	1.484.677,50
- contrats de change à terme	2.7	-1.053.531,92
- contrats futures	2.8	-174.230,00
- change	2.4	461.308,64
Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s		5.795.780,70
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	6.454.012,86
- contrats de change à terme	2.7	-30.329,41
- contrats futures	2.8	134.730,00
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		12.354.194,15
Dividendes versés	10	-3.976.375,35
Souscriptions d'actions de capitalisation		46.954.837,33
Souscriptions d'actions de distribution		83.988.161,15
Rachats d'actions de capitalisation		-13.542.398,98
Rachats d'actions de distribution		-75.843.557,30
Augmentation / (diminution) nette des actifs		49.934.861,00
Actifs nets au début de l'exercice		95.266.665,05
Actifs nets à la fin de l'exercice		145.201.526,05

GROUPAMA CORPORATE HYBRID (précédemment Hybrid Corporate Bonds)

Statistiques

		28/02/25	29/02/24	28/02/23
Total des actifs nets	EUR	145.201.526,05	95.266.665,05	75.677.706,18
Classe NC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1.633,351	109,346	36,471
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	103,64	96,36	89,57
Classe IC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		35.149,654	16.375,278	16.545,756
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.042,70	963,63	889,97
Classe GD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		88.938,756	79.395,760	71.806,760
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	942,57	893,76	848,80
Dividende par action		27,37	27,58	21,66
Classe SD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		7.932,573	7.932,573	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.157,70	1.073,53	-
Dividende par action		5,36	-	-
Classe SC EUR - Distribution				
Nombre d'actions		14.129,994	0,100	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.087,49	1.000,70	-
Classe OSC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,000	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.005,03	-	-

GROUPAMA CORPORATE HYBRID (précédemment Hybrid Corporate Bonds)

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/03/24 au 28/02/25

	Nombre d'actions au 01/03/24	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 28/02/25
Classe NC EUR - Capitalisation	109,346	1.597,609	73,604	1.633,351
Classe IC EUR - Capitalisation	16.375,278	31.908,528	13.134,152	35.149,654
Classe GD EUR - Distribution	79.395,760	92.298,268	82.755,272	88.938,756
Classe SD EUR - Distribution	7.932,573	0,000	0,000	7.932,573
Classe SC EUR - Distribution	0,100	14.129,894	0,000	14.129,994
Classe OSC EUR - Capitalisation	0,000	1,000	0,000	1,000

GROUPAMA CORPORATE HYBRID (précédemment Hybrid Corporate Bonds)

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			133.859.858,70	92,19
Obligations			132.445.627,88	91,22
France			28.434.069,81	19,58
ACCOR 4.875% PERP	EUR	600.000	620.436,00	0,43
ACCOR 7.25% PERP	EUR	1.200.000	1.334.648,41	0,92
ALSTOM 5.868% PERP	EUR	2.000.000	2.104.862,64	1,45
EDF 2.625% PERP	EUR	600.000	578.871,00	0,40
EDF 3.375% PERP	EUR	4.400.000	4.178.658,00	2,88
EDF 5.625% PERP EMTN	EUR	600.000	629.430,00	0,43
EDF 7.375% PERP EMTN	GBP	400.000	498.185,12	0,34
EDF 7.5% PERP EMTN	EUR	1.200.000	1.334.442,00	0,92
ENGIE 4.75% PERP	EUR	2.100.000	2.175.531,64	1,50
ENGIE 5.125% PERP	EUR	2.200.000	2.299.348,41	1,58
LA POSTE 5.0% PERP	EUR	1.700.000	1.755.632,50	1,21
ORANGE 4.5% PERP	EUR	300.000	309.735,17	0,21
ORANGE 5.375% PERP EMTN	EUR	900.000	962.153,34	0,66
TOTALENERGIES SE FR 2.0% PERP	EUR	1.044.000	953.088,48	0,66
TOTALENERGIES SE FR 4.5% PERP	EUR	1.800.000	1.824.436,06	1,26
UNIBAIL RODAMCO SE 2.875% PERP	EUR	1.700.000	1.687.837,82	1,16
UNIBAIL RODAMCO SE 7.25% PERP	EUR	1.600.000	1.746.411,60	1,20
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.5% PERP	EUR	2.600.000	2.470.544,12	1,70
VEOLIA ENVIRONNEMENT 5.993% PERP	EUR	900.000	969.817,50	0,67
Pays-Bas			22.061.449,01	15,19
ABERTIS FINANCE BV 4.87% PERP	EUR	1.000.000	1.022.535,92	0,70
IBERDROLA INTL BV 2.25% PERP	EUR	3.200.000	3.025.157,67	2,08
KONINKLIJKE FRIESLANDCAMPINA NV 4.85% PERP	EUR	1.450.000	1.472.286,12	1,01
REPSOL INTL FINANCE BV 4.247% PERP	EUR	598.000	608.809,34	0,42
TELEFONICA EUROPE BV 5.7522% PERP	EUR	1.400.000	1.494.377,02	1,03
TELEFONICA EUROPE BV 6.135% PERP	EUR	1.700.000	1.839.485,00	1,27
TELEFONICA EUROPE BV 6.75% PERP	EUR	800.000	897.222,34	0,62
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.875% PERP	EUR	2.500.000	2.477.587,50	1,71
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.875% PERP	EUR	4.500.000	4.275.000,00	2,94
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 7.5% PERP	EUR	500.000	543.120,35	0,37
WINTERSHALL DEA FINANCE 2 BV 2.4985% PERP	EUR	1.700.000	1.664.899,81	1,15
WINTERSHALL DEA FINANCE 2 BV 3.0% PERP	EUR	2.900.000	2.740.967,94	1,89
Royaume-Uni			19.799.080,37	13,64
BP CAP MK 4.375% 31-12-99	EUR	6.300.000	6.318.242,66	4,35
BRITISH AMERICAN TOBAC 3.0% PERP	EUR	1.800.000	1.779.750,00	1,23
BRITISH AMERICAN TOBAC 3.75% PERP	EUR	4.600.000	4.482.089,90	3,09
BRITISH TEL 5.125% 03-10-54	EUR	1.491.000	1.559.070,51	1,07
BRITISH TEL 8.375% 20-12-83	GBP	2.500.000	3.260.610,21	2,25
SSE 3.125% PERP	EUR	600.000	594.707,94	0,41
SSE 4.0% PERP	EUR	1.789.000	1.804.609,15	1,24
Italie			19.181.701,84	13,21
A2A EX AEM 5.0% PERP	EUR	895.000	929.524,62	0,64
ENEL 4.75% PERP	EUR	1.174.000	1.206.575,89	0,83
ENEL 6.375% PERP EMTN	EUR	1.000.000	1.076.219,91	0,74
ENEL 6.625% PERP EMTN	EUR	3.063.000	3.450.136,09	2,38
ENI 2.75% PERP	EUR	1.789.000	1.677.187,50	1,16
ENI 3.375% PERP	EUR	3.801.000	3.718.689,35	2,56
IREN 4.5% PERP	EUR	2.000.000	2.039.689,24	1,40
POSTE ITALIANE 2.625% PERP	EUR	3.131.000	2.968.219,31	2,04
SNAM 4.5% PERP	EUR	900.000	920.552,17	0,63
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 4.75% PERP	EUR	1.156.000	1.194.907,76	0,82

GROUPAMA CORPORATE HYBRID (précédemment Hybrid Corporate Bonds)

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Suède			9.917.076,55	6,83
AKELIUS RESIDENTIAL PROPERTY AB 2.249% 17-05-81	EUR	2.050.000	2.005.453,09	1,38
CASTELLUM AB 3.125% PERP	EUR	2.136.000	2.091.305,14	1,44
FASTIGHETS AB BALDER 2.873% 02-06-81	EUR	683.000	667.959,21	0,46
HEIMSTADEN BOSTAD AB 2.625% PERP	EUR	1.111.000	1.040.221,63	0,72
HEIMSTADEN BOSTAD AB 3.375% PERP	EUR	1.269.000	1.240.428,47	0,85
HEIMSTADEN BOSTAD AB 3.625% PERP	EUR	1.000.000	962.047,98	0,66
HEIMSTADEN BOSTAD AB 6.25% PERP	EUR	700.000	705.407,70	0,49
VATTENFALL AB 3.0% 19-03-77	EUR	1.215.000	1.204.253,33	0,83
États-Unis			6.836.921,63	4,71
ATT 2.875% PERP	EUR	5.000.000	4.999.575,00	3,44
ENERGY TRANSFER LP 8.0% 15-05-54	USD	1.800.000	1.837.346,63	1,27
Allemagne			5.330.726,86	3,67
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 5.25% 15-01-55	EUR	3.200.000	3.228.101,86	2,22
INFINEON TECHNOLOGIES AG 3.625% PERP	EUR	2.100.000	2.102.625,00	1,45
Canada			5.240.279,33	3,61
ENBRIDGE 5.5% 15-07-77	USD	400.000	376.446,15	0,26
ENBRIDGE 5.75% 15-07-80	USD	1.200.000	1.125.559,62	0,78
ENBRIDGE 6.0% 15-01-77	USD	1.400.000	1.340.351,92	0,92
TRANSCANADA TRUST 5.625% 20-05-75	USD	1.200.000	1.153.240,39	0,79
TRANSCANADA TRUST 5.875% 15-08-76	USD	1.300.000	1.244.681,25	0,86
Luxembourg			5.207.161,03	3,59
AROUNDTOWN 1.625% PERP EMTN	EUR	900.000	845.014,50	0,58
AROUNDTOWN FINANCE SARL 5.0% PERP	EUR	800.000	737.814,72	0,51
AROUNDTOWN FINANCE SARL 7.125% PERP	EUR	1.000.000	1.035.967,06	0,71
GRAND CITY PROPERTIES 6.125% PERP	EUR	2.550.000	2.588.364,75	1,78
Australie			3.915.649,07	2,70
APA INFRASTRUCTURE 7.125% 09-11-83	EUR	895.000	984.649,74	0,68
AUSNET SERVICES HOLDINGS PTY 1.625% 11-03-81	EUR	3.018.000	2.930.999,33	2,02
Japon			2.640.406,77	1,82
RAKUTEN GROUP 4.25% PERP	EUR	1.450.000	1.393.038,02	0,96
SOFTBANK GROUP 6.875% PERP	USD	1.300.000	1.247.368,75	0,86
Portugal			2.481.874,23	1,71
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 4.625% 16-09-54	EUR	1.200.000	1.226.076,00	0,84
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 4.75% 29-05-54	EUR	300.000	307.531,23	0,21
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 5.943% 23-04-83	EUR	900.000	948.267,00	0,65
Irlande			1.399.231,38	0,96
AERCAP IRELAND CAP LTDA 6.95% 10-03-55	USD	1.415.000	1.399.231,38	0,96
Obligations à taux variables			803.631,28	0,55
Allemagne			803.631,28	0,55
DEUTSCHE LUFTHANSA AG EUAR05+4.783% 12-08-75	EUR	801.000	803.631,28	0,55
Obligations convertibles			610.599,54	0,42
France			610.599,54	0,42
CLARIANE 1.875% PERP CV	EUR	15.500	610.599,54	0,42
Organismes de placement collectif			6.396.993,41	4,41
Actions/Parts de fonds d'investissements			6.396.993,41	4,41
France			6.396.993,41	4,41
GROUPAMA MONETAIRE - IC	EUR	28	6.396.993,41	4,41
Total du portefeuille-titres			140.256.852,11	96,59

GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2028
(précédemment High Yield Maturity 2028)

GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2028 (précédemment High Yield Maturity 2028)

Rapport du Conseil d'Administration

La fin de l'année 2024 a été marquée par un rebond significatif des taux souverains. En Europe, la BCE a baissé ses taux directeurs de 25 points de base mi-décembre, signant ainsi sa quatrième réduction de l'année, dont trois consécutives. Toutefois, c'est aux États-Unis que le tournant le plus marquant est survenu : la FED a également abaissé son taux directeur de 25 points de base et révisé à la baisse ses prévisions pour 2025, de -100 bps à -50 bps. Cette décision repose sur une économie et un marché de l'emploi toujours dynamiques à l'approche de l'investiture du Président Trump.

Le marché High Yield reste ponctué pour autant d'événements de restructurations et de défauts, qui influencent directement les performances des fonds. Parmi les cas les plus notables de 2024, quelques-uns autour de l'affaiblissement du marché immobilier connu en 2022 – 2023 qui ont trouvé leurs conclusions cette année, comme **AdlerGroup** (2,8 Mds€) **Samhallsbyggnadbolaget** (638 M€) ou encore **Consolis** (sous LBO avec Bain Capital). **Atos**, autrefois un fleuron français des services numériques et classé parmi les dix premières ESN mondiales, a dû engager une restructuration de 1,15 Mds€ ou encore **Intrum** dont nous avons mentionné sa restructuration sur 2 Mds€ dans notre dernier post. Ces épisodes, bien identifiés n'ont eu qu'un impact marginal sur les performances globales. Le fonds n'était pas investi sur ces entreprises. Le marché High Yield a continué à attirer des investisseurs, avec des flux nets de +10 Mds€, représentant plus de 15 % des encours.

Performances des différentes parts du compartiment Groupama Europe High Yield Maturity 2028 :

Parts du fonds	ISIN	Performance sur la période sous revue	Performance du Benchmark sur la période sous revue
GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2028 - GD	LU2527589332	5,89	3,58
GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2028 - IC	LU2527589415	5,59	3,58
GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2028 - NC	LU2527589688	5,15	3,58
GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2028 - ND	LU2527589761	5,23	3,58
GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2028 - RC	LU2527589845	5,41	3,58

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2028 (précédemment High Yield Maturity 2028)

Etat des actifs nets au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		28.509.876,85
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	27.051.070,82
<i>Prix de revient</i>		<i>25.350.982,91</i>
Avoirs en banque et liquidités		960.000,16
Dividendes à recevoir, nets		5.110,00
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		493.695,87
Passifs		868.680,85
Découvert bancaire		246.666,56
Moins-value nette non réalisée sur swaps	2.10	565.116,62
Commissions de gestion à payer	3	28.096,70
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	2.420,34
Commissions d'administration à payer	6	1.322,83
Commissions de performance à payer	4	8.652,72
Taxe d'abonnement à payer	8	603,20
Autres passifs		15.801,88
Valeur nette d'inventaire		27.641.196,00

GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2028 (précédemment High Yield Maturity 2028)

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/03/24 au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		4.084.053,13
Intérêts reçus sur obligations, nets		3.793.924,02
Intérêts bancaires		100.868,73
Autres revenus		189.260,38
Dépenses		461.709,49
Commissions de gestion	3	342.493,85
Commissions de performance	4	1.560,72
Commissions de dépositaire	5	33.169,62
Commissions d'administration	6	22.873,45
Frais légaux		4.839,30
Frais de transaction	2.13,7	8.782,29
Rémunération administrateurs		618,62
Taxe d'abonnement	8	11.969,82
Intérêts payés sur découvert bancaire		94,73
Frais bancaires		6.610,50
Autres dépenses	13	28.696,59
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		3.622.343,64
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	6.054.880,93
- swaps	2.10	-1.726.318,15
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		7.950.906,42
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	-3.475.601,80
- swaps	2.10	789.941,34
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		5.265.245,96
Dividendes versés	10	-137.934,90
Souscriptions d'actions de capitalisation		33.415.991,67
Souscriptions d'actions de distribution		10.420,25
Rachats d'actions de capitalisation		-123.214.505,06
Rachats d'actions de distribution		-53.444,72
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-84.714.226,80
Actifs nets au début de l'exercice		112.355.422,80
Actifs nets à la fin de l'exercice		27.641.196,00

GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2028 (précédemment High Yield Maturity 2028)

Statistiques

		28/02/25	29/02/24	28/02/23
Total des actifs nets	EUR	27.641.196,00	112.355.422,80	73.452.856,09
Classe GD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		3.977,574	3.977,574	2.000,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.133,07	1.103,14	1.016,06
Dividende par action		33,72	3,44	-
Classe IC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		17.653,469	26.779,664	11.527,473
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.181,57	1.118,98	1.027,95
Classe NC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		7.289,796	22.909,953	4.235,837
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	116,87	111,15	102,62
Classe ND EUR - Distribution				
Nombre d'actions		1.219,294	1.511,430	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	112,92	110,38	102,64
Dividende par action		3,12	0,78	-
Classe RC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		10.817,631	74.817,631	17.634,593
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	118,86	112,76	103,55
Classe RD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		-	100,000	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	105,25	-
Dividende par action		2,26	-	-
Classe SC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	60.004,000	56.004,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	1.113,95	1.023,32

GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2028 (précédemment High Yield Maturity 2028)

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/03/24 au 28/02/25

	Nombre d'actions au 01/03/24	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 28/02/25
Classe GD EUR - Distribution	3.977,574	0,000	0,000	3.977,574
Classe IC EUR - Capitalisation	26.779,664	6.120,000	15.246,195	17.653,469
Classe NC EUR - Capitalisation	22.909,953	775,260	16.395,417	7.289,796
Classe ND EUR - Distribution	1.511,430	93,010	385,146	1.219,294
Classe RC EUR - Capitalisation	74.817,631	128.000,000	192.000,000	10.817,631
Classe RD EUR - Distribution	100,000	0,000	100,000	0,000
Classe SC EUR - Capitalisation	60.004,000	10.004,000	70.008,000	0,000

GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2028 (précédemment High Yield Maturity 2028)

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			27.051.070,82	97,87
Obligations			25.408.182,97	91,92
France			9.817.299,37	35,52
AFFLELOU SAS 4.25% 19-05-26	EUR	387.000	386.843,13	1,40
AIR FR KLM 8.125% 31-05-28	EUR	700.000	790.298,50	2,86
CAB SELAS 3.375% 01-02-28	EUR	504.000	486.440,09	1,76
ELIOR GROUP SCA 3.75% 15-07-26	EUR	733.000	732.865,29	2,65
ELIS EX HOLDELIS 1.625% 03-04-28	EUR	700.000	671.135,31	2,43
FORVIA 3.75% 15-06-28	EUR	541.000	533.141,97	1,93
ILIAD 1.875% 11-02-28	EUR	700.000	668.998,14	2,42
LOXAM SAS 4.5% 15-02-27	EUR	475.000	479.641,91	1,74
NEXANS 5.5% 05-04-28	EUR	500.000	530.207,50	1,92
ORANO 2.75% 08-03-28 EMTN	EUR	500.000	496.602,14	1,80
PAPREC 6.5% 17-11-27	EUR	622.000	653.904,26	2,37
RENAULT 2.5% 01-04-28 EMTN	EUR	700.000	684.492,75	2,48
REXEL 2.125% 15-06-28	EUR	658.000	633.880,22	2,29
SPCM 2.0% 01-02-26	EUR	475.000	470.956,24	1,70
SPIE 2.625% 18-06-26	EUR	400.000	397.916,92	1,44
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	500.000	518.962,50	1,88
VERALLIA SASU 1.625% 14-05-28	EUR	700.000	681.012,50	2,46
Italie			2.866.242,50	10,37
AMPLIFON 1.125% 13-02-27	EUR	541.000	520.478,02	1,88
BANCO BPM 6.0% 14-06-28 EMTN	EUR	514.000	548.936,58	1,99
INTE 3.928% 15-09-26 EMTN	EUR	438.000	444.398,48	1,61
ITELYUM REGENERATION 4.625% 01-10-26	EUR	230.000	230.116,62	0,83
OPTICS BID 6.875% 15-02-28	EUR	275.000	295.021,25	1,07
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 6.875% 15-02-28	EUR	324.000	351.527,01	1,27
UNICREDIT 2.2% 22-07-27 EMTN	EUR	36.000	35.735,28	0,13
WEBUILD 3.875% 28-07-26	EUR	438.000	440.029,26	1,59
Allemagne			2.548.909,05	9,22
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 4.0% 30-03-27	EUR	504.000	515.909,52	1,87
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 16-05-27	EUR	500.000	500.082,50	1,81
MAHLESTIFTUNG 2.375% 14-05-28	EUR	700.000	641.865,86	2,32
SCHAEFFLER AG 2.875% 26-03-27	EUR	438.000	433.620,00	1,57
TECHEM VERWALTUNGSGESELLSCHAFT 674 MBH 6.0% 30-07-26	EUR	269.035	269.268,98	0,97
WEPA HYGIENPRODUKTE 2.875% 15-12-27	EUR	191.000	188.162,19	0,68
Espagne			2.075.323,40	7,51
BANCO DE BADELL 5.625% 06-05-26	EUR	400.000	412.293,50	1,49
CELLNEX FINANCE COMPANY SAU 1.0% 15-09-27	EUR	600.000	576.024,00	2,08
LORCA TELECOM BONDCO SAU 4.0% 18-09-27	EUR	658.000	659.277,68	2,39
UNICAJA BANCO SA E 7.25% 15-11-27	EUR	400.000	427.728,22	1,55
Finlande			1.561.879,54	5,65
HUHTAMAKI OYJ 4.25% 09-06-27	EUR	400.000	410.180,00	1,48
INDUSTRIAL POWER CORPORATION 2.625% 31-03-27	EUR	610.000	607.477,78	2,20
NOKIA OYJ 3.125% 15-05-28 EMTN	EUR	541.000	544.221,76	1,97
Pays-Bas			1.435.000,71	5,19
QPARK HOLDING I BV 2.0% 01-03-27	EUR	511.000	497.827,35	1,80
UNITED GROUP BV 4.0% 15-11-27	EUR	269.000	269.483,61	0,97
ZF EUROPE FINANCE BV 2.5% 23-10-27	EUR	700.000	667.689,75	2,42
Luxembourg			1.284.712,63	4,65
CIRSA FINANCE INTL SARL 10.375% 30-11-27	EUR	394.200	416.111,43	1,51
PICARD BOND 5.5% 01-07-27	EUR	658.000	661.045,73	2,39
STENA INTL 7.25% 15-02-28	EUR	200.000	207.555,47	0,75

GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2028 (précédemment High Yield Maturity 2028)

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Grèce			935.319,73	3,38
ALPHA BANK 2.5% 23-03-28	EUR	504.000	500.754,90	1,81
METLEN ENERGY METALS 2.25% 30-10-26	EUR	438.000	434.564,83	1,57
Royaume-Uni			685.072,20	2,48
INEOS FINANCE 6.625% 15-05-28	EUR	661.000	685.072,20	2,48
Suède			510.916,50	1,85
VERISURE HOLDING AB 9.25% 15-10-27	EUR	486.400	510.916,50	1,85
République tchèque			473.931,59	1,71
SAZKA GROUP AS 3.875% 15-02-27	EUR	475.000	473.931,59	1,71
États-Unis			438.597,87	1,59
COTY 3.875% 15-04-26	EUR	438.000	438.597,87	1,59
Portugal			393.717,48	1,42
BCP 1.125% 12-02-27 EMTN	EUR	400.000	393.717,48	1,42
Irlande			381.260,40	1,38
EIRCOM FINANCE 2.625% 15-02-27	EUR	387.000	381.260,40	1,38
Obligations à taux variables			843.463,66	3,05
Allemagne			843.463,66	3,05
IHO VERWALTUNGS AUTRE R+0.0% 15-05-28	EUR	800.000	843.463,66	3,05
Obligations convertibles			799.424,19	2,89
Italie			453.182,50	1,64
NEXI ZCP 24-02-28 CV	EUR	500.000	453.182,50	1,64
France			346.241,69	1,25
FNAC DARTY SA CV 0.25 21-27 23/03A	EUR	4.540	346.241,69	1,25
Total du portefeuille-titres			27.051.070,82	97,87

**GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2029
(précédemment GROUPAMA HIGH YIELD
MATURITY 5)**

GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2029 (précédemment GROUPAMA HIGH YIELD MATURITY 5)

Rapport du Conseil d'Administration

La fin de l'année 2024 a été marquée par un rebond significatif des taux souverains. En Europe, la BCE a baissé ses taux directeurs de 25 points de base mi-décembre, signant ainsi sa quatrième réduction de l'année, dont trois consécutives. Toutefois, c'est aux États-Unis que le tournant le plus marquant est survenu : la FED a également abaissé son taux directeur de 25 points de base et révisé à la baisse ses prévisions pour 2025, de -100 bps à -50 bps. Cette décision repose sur une économie et un marché de l'emploi toujours dynamiques à l'approche de l'investiture du Président Trump.

Le marché High Yield reste ponctué pour autant d'événements de restructurations et de défauts, qui influencent directement les performances des fonds. Parmi les cas les plus notables de 2024, quelques-uns autour de l'affaiblissement du marché immobilier connu en 2022 – 2023 qui ont trouvé leurs conclusions cette année, comme **AdlerGroup** (2,8 Mds€) **Samhallsbyggnadbolaget** (638 M€) ou encore **Consolis** (sous LBO avec Bain Capital). **Atos**, autrefois un fleuron français des services numériques et classé parmi les dix premières ESN mondiales, a dû engager une restructuration de 1,15 Mds€ ou encore **Intrum** dont nous avons mentionné sa restructuration sur 2 Mds€ dans notre dernier post. Ces épisodes, bien identifiés n'ont eu qu'un impact marginal sur les performances globales. Le fonds n'était pas investi sur ces entreprises. Le marché High Yield a continué à attirer des investisseurs, avec des flux nets de +10 Mds€, représentant plus de 15 % des encours.

Performances des différentes parts du compartiment Groupama Europe High Yield 2029 non disponibles car n'ayant pas une année pleine d'existence.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2029 (précédemment GROUPAMA HIGH YIELD MATURITY 5)

Etat des actifs nets au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		79.844.212,72
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	75.963.542,48
<i>Prix de revient</i>		74.374.277,02
Avoirs en banque et liquidités		2.839.951,59
Dividendes à recevoir, nets		39.423,75
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		1.001.294,90
Passifs		4.205.204,44
A payer sur investissements achetés		3.934.190,25
Commissions de gestion à payer	3	31.422,55
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	3.829,43
Commissions d'administration à payer	6	2.092,96
Commissions de performance à payer	4	229.570,27
Taxe d'abonnement à payer	8	1.260,82
Autres passifs		2.838,16
Valeur nette d'inventaire		75.639.008,28

GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2029 (précédemment GROUPAMA HIGH YIELD MATURITY 5)

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 17/05/24 au 28/02/25

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		2.470.522,57
Intérêts reçus sur obligations, nets		2.430.522,18
Intérêts bancaires		35.980,25
Autres revenus		4.020,14
Dépenses		410.652,69
Commissions de gestion	3	120.609,53
Commissions de performance	4	229.570,27
Commissions de dépositaire	5	14.870,94
Commissions d'administration	6	9.378,57
Frais légaux		12.220,97
Frais de transaction	2.13,7	4.559,32
Rémunération administrateurs		320,72
Taxe d'abonnement	8	4.920,72
Autres dépenses	13	14.201,65
Revenus / (Pertés) net(te)s des investissements		2.059.869,88
Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	-110.875,56
Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s		1.948.994,32
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	1.589.265,46
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		3.538.259,78
Souscriptions d'actions de capitalisation		60.100.748,50
Souscriptions d'actions de distribution		12.000.000,00
Augmentation / (diminution) nette des actifs		75.639.008,28
Actifs nets au début de la période		-
Actifs nets à la fin de la période		75.639.008,28

GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2029 (précédemment GROUPAMA HIGH YIELD MATURITY 5)

Statistiques

28/02/25		
Total des actifs nets	EUR	75.639.008,28
Classe GD EUR - Distribution		
Nombre d'actions		12.000,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.066,62
Classe IC EUR - Capitalisation		
Nombre d'actions		1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.065,36
Classe NC EUR - Capitalisation		
Nombre d'actions		10,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	106,21
Classe RC EUR - Capitalisation		
Nombre d'actions		10,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	106,46
Classe SC EUR - Capitalisation		
Nombre d'actions		58.946,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.066,00

GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2029 (précédemment GROUPAMA HIGH YIELD MATURITY 5)

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 17/05/24 au 28/02/25

	Nombre d'actions au 17/05/24	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 28/02/25
Classe GD EUR - Distribution	0,000	12.000,000	0,000	12.000,000
Classe IC EUR - Capitalisation	0,000	1,000	0,000	1,000
Classe NC EUR - Capitalisation	0,000	10,000	0,000	10,000
Classe RC EUR - Capitalisation	0,000	10,000	0,000	10,000
Classe SC EUR - Capitalisation	0,000	58.946,000	0,000	58.946,000

GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2029 (précédemment GROUPAMA HIGH YIELD MATURITY 5)

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			69.148.398,70	91,42
Obligations			63.761.204,13	84,30
France			21.165.144,67	27,98
AIR FR KLM 4.625% 23-05-29	EUR	1.000.000	1.033.175,00	1,37
BANIJAY ENTERTAINMENT SASU 7.0% 01-05-29	EUR	1.500.000	1.577.145,51	2,09
BERTRAND FRANCHISE FINANCE SAS 6.5% 18-07-30	EUR	1.500.000	1.572.243,15	2,08
CAB SELAS 3.375% 01-02-28	EUR	1.500.000	1.447.738,35	1,91
CMA CGM 5.5% 15-07-29	EUR	1.000.000	1.042.465,67	1,38
CONSTELLIUM SE 3.125% 15-07-29	EUR	500.000	476.914,87	0,63
FNAC DARTY 6.0% 01-04-29	EUR	1.000.000	1.057.020,00	1,40
FORVIA 5.125% 15-06-29	EUR	1.500.000	1.529.355,00	2,02
GOLDSTORY SAS 6.75% 01-02-30	EUR	1.500.000	1.574.913,66	2,08
ILIAD HOLDING SAS 5.625% 15-10-28	EUR	1.500.000	1.539.277,50	2,04
ITM ENTREPRISES 5.75% 22-07-29	EUR	600.000	649.079,69	0,86
LOXAM SAS 4.25% 15-02-30	EUR	1.500.000	1.517.617,50	2,01
MOBILUX FINANCE SAS 7.0% 15-05-30	EUR	1.500.000	1.588.633,45	2,10
PAPREC 7.25% 17-11-29	EUR	1.000.000	1.056.386,80	1,40
PICARD GROUPE 6.375% 01-07-29	EUR	1.000.000	1.046.784,00	1,38
SECHE ENVIRONNEMENT 2.25% 15-11-28	EUR	1.500.000	1.431.133,37	1,89
TEREOS FINANCE GROUPE I 5.875% 30-04-30	EUR	1.000.000	1.025.261,15	1,36
Pays-Bas			8.667.229,19	11,46
BOELS TOPHOLDING BV 5.75% 15-05-30	EUR	1.500.000	1.560.540,78	2,06
DUFREY ONE BV 4.75% 18-04-31	EUR	500.000	520.132,50	0,69
IPD 3 BV 8.0% 15-06-28	EUR	1.500.000	1.578.644,55	2,09
QPARK HOLDING I BV 5.125% 01-03-29	EUR	200.000	206.710,70	0,27
QPARK HOLDING I BV 5.125% 15-02-30	EUR	1.000.000	1.032.922,94	1,37
SUMMER BIDCO BV 10.0% 15-02-29	EUR	1.580.625	1.635.878,80	2,16
TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE II BV 1.625% 15-10-28	EUR	760.000	712.435,88	0,94
ZIGGO BOND COMPANY BV 3.375% 28-02-30	EUR	1.600.000	1.419.963,04	1,88
Luxembourg			5.682.278,66	7,51
CIRSA FINANCE INTL SARL 6.5% 15-03-29	EUR	1.000.000	1.051.670,01	1,39
EPHIOS SUBCO SA RL 7.875% 31-01-31	EUR	1.500.000	1.629.979,95	2,15
MONITCHEM HOLDCO 3 8.75% 01-05-28	EUR	1.000.000	1.025.397,07	1,36
PLT VII FINANCE SA RL 6.0% 15-06-31	EUR	1.500.000	1.572.421,63	2,08
SUMMER BC HOLDCO B SARL 5.875% 15-02-30	EUR	400.000	402.810,00	0,53
Italie			5.532.717,97	7,31
ALMAVIVA THE ITALIAN INNOVATION 5.0% 30-10-30	EUR	900.000	926.349,35	1,22
BANCO BPM 4.875% 17-01-30 EMTN	EUR	500.000	529.735,29	0,70
LOTTOMATICA 5.375% 01-06-30	EUR	1.000.000	1.046.019,11	1,38
SHIBA BID 4.5% 31-10-28	EUR	1.000.000	1.004.395,52	1,33
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 1.625% 18-01-29	EUR	1.000.000	929.830,36	1,23
WEBUILD 7.0% 27-09-28	EUR	1.000.000	1.096.388,34	1,45
Royaume-Uni			5.082.769,55	6,72
ALLWYN ENTERTAINMENT FINANCING UK 7.25% 30-04-30	EUR	700.000	750.340,50	0,99
DRAX FIN 5.875% 15-04-29	EUR	1.000.000	1.046.900,00	1,38
INEOS FINANCE 6.375% 15-04-29	EUR	1.000.000	1.046.872,37	1,38
VIRGIN MEDIA FINANCE 3.75% 15-07-30	EUR	700.000	638.750,00	0,84
ZEGONA FINANCE LC 6.75% 15-07-29	EUR	1.500.000	1.599.906,68	2,12
Espagne			4.070.312,71	5,38
EDREAMS ODIGEO 5.5% 15-07-27	EUR	1.000.000	1.009.885,61	1,34
IBERCAJA 2.75% 23-07-30	EUR	1.000.000	999.660,00	1,32
KAIXO BONDCO TELECOM 5.125% 30-09-29	EUR	1.200.000	1.221.378,00	1,61
KAIXO BONDCO TELECOM 5.125% 30-09-29	EUR	300.000	304.728,83	0,40

GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2029 (précédemment GROUPAMA HIGH YIELD MATURITY 5)

Portefeuille-titres au 28/02/25

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
UNICAJA BANCO SA E 7.25% 15-11-27	EUR	500.000	534.660,27	0,71
Allemagne			3.985.401,33	5,27
CECONOMY AG 6.25% 15-07-29	EUR	1.500.000	1.578.229,77	2,09
MAHLESTIFTUNG 2.375% 14-05-28	EUR	1.500.000	1.375.426,84	1,82
TECHEM VERWALTUNGSGESELLSCHAFT 675 MBH 5.375% 15-07-29	EUR	1.000.000	1.031.744,72	1,36
Suède			3.250.700,56	4,30
ASMODEE GROUP AB 5.75% 15-12-29	EUR	160.000	167.983,34	0,22
ASSEMBLIN GROUP AB 6.25% 01-07-30	EUR	1.500.000	1.568.305,94	2,07
VERISURE MIDHOLDING AB 5.25% 15-02-29	EUR	1.500.000	1.514.411,28	2,00
Lettonie			1.710.052,50	2,26
AIR BALTIC CORPORATION AS 14.5% 14-08-29	EUR	1.500.000	1.710.052,50	2,26
Irlande			1.578.750,00	2,09
EIRCOM FINANCE 5.75% 15-12-29	EUR	1.500.000	1.578.750,00	2,09
Finlande			1.035.515,00	1,37
FINNAIR 4.75% 24-05-29	EUR	1.000.000	1.035.515,00	1,37
États-Unis			972.051,81	1,29
OLYMPUS WATER US HOLDING CORPORATION 3.875% 01-10-28	EUR	1.000.000	972.051,81	1,29
Japon			721.485,18	0,95
SOFTBANK GROUP 5.375% 08-01-29	EUR	700.000	721.485,18	0,95
Grèce			306.795,00	0,41
ALPHA SERVICES AND 5.5% 11-06-31	EUR	300.000	306.795,00	0,41
Obligations à taux variables			4.299.556,57	5,68
Allemagne			2.275.881,57	3,01
IHO VERWALTUNGS AUTRE R+0.0% 15-05-28	EUR	1.000.000	1.054.329,57	1,39
PRESTIGEBID E3R+3.75% 01-07-29	EUR	1.200.000	1.221.552,00	1,61
France			1.519.222,50	2,01
KAPLA E3R+3.5% 31-07-30	EUR	1.500.000	1.519.222,50	2,01
Italie			504.452,50	0,67
LOTTOMATICA GROUP E3R+4.0% 15-12-30	EUR	500.000	504.452,50	0,67
Obligations convertibles			1.087.638,00	1,44
Italie			1.087.638,00	1,44
NEXI ZCP 24-02-28 CV	EUR	1.200.000	1.087.638,00	1,44
Organismes de placement collectif			6.815.143,78	9,01
Actions/Parts de fonds d'investissements			6.815.143,78	9,01
France			6.815.143,78	9,01
GROUPAMA ENTREPRISES - IC	EUR	2.800	6.815.143,78	9,01
Total du portefeuille-titres			75.963.542,48	100,43

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Options

Au 28 février 2025, les positions ouvertes sur contrats d'options sont les suivantes :

GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE (précédemment European Convertible Bonds)

Quantité	Description	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Valeur d'évaluation (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
Options achetées					
Options listées					
Options sur actions					
475,00	AIR LIQUIDE SA 20271217 C180	EUR	-	949.525,00	273.072,75
720,00	BASF SE 20250620 C50	EUR	-	167.760,00	22.687,00
440,00	BNP PARIBAS 20261218 C64	EUR	-	476.520,00	133.050,00
1.200,00	DHL GROUP 20251219 C48	EUR	-	51.600,00	-264.000,00
50,00	RHEINMETALL AG 20250620 P675	EUR	-	54.200,00	-181.900,00
120,00	SAFRAN SA 20250321 P220	EUR	-	720,00	-30.480,00
740,00	SAINT GOBAIN 20261218 C100	EUR	-	863.580,00	48.388,00
270,00	SANOFI 20261218 C110	EUR	-	205.200,00	-57.308,00
1.100,00	TOTAL SA DEC 64.000 18.12.26 CALL	EUR	-	334.356,00	-576.708,00
Options sur indices					
600,00	DJES BANKS 20250321 P157	EUR	-	6.000,00	-81.000,00
225,00	EURO STOXX 50 20250417 P4900	EUR	-	43.875,00	3.375,00
225,00	EURO STOXX 50 20250417 P5400	EUR	-	227.250,00	45.450,00
300,00	EURO STOXX 50 20250516 P5350	EUR	-	391.500,00	91.780,77
Options sur futures					
55,00	EURUSD 20250606 C1.09	USD	-	11.899,04	-74.448,28
				3.783.985,04	-648.040,76
Options émises					
Options listées					
Options sur actions					
15,00	ASML HOLDING NV 20250321 C750	EUR	160.217,46	-6.615,00	24.135,00
360,00	BASF SE 20250620 P48	EUR	887.905,87	-111.960,00	36.879,00
50,00	RHEINMETALL AG 20250620 P540	EUR	121.786,50	-14.950,00	37.550,00
50,00	RHEINMETALL AG 20250919 C1180	EUR	2.033.130,00	-432.050,00	-92.600,00
120,00	SAFRAN SA 20250417 C280	EUR	335.564,17	-13.080,00	9.720,00
250,00	SAINT GOBAIN 20250321 P90	EUR	435.723,60	-18.000,00	93.858,75
114,00	THALES SA 20250620 P200	EUR	1.273.744,23	-201.780,00	261.135,78
Options sur indices					
600,00	DJES BANKS 20250321 C172	EUR	4.618.277,64	-369.000,00	-339.000,00
600,00	DJES BANKS 20250321 P147	EUR	90.641,16	-3.000,00	28.500,00
70,00	EURO STOXX 50 20250321 C5450	EUR	2.056.804,27	-60.480,00	-1.470,00
100,00	EURO STOXX 50 20250417 C5250	EUR	4.027.175,33	-265.600,00	42.530,00
450,00	EURO STOXX 50 20250417 P5150	EUR	4.639.364,99	-189.900,00	-31.500,00
600,00	EURO STOXX 50 20250516 P5050	EUR	6.766.047,94	-338.400,00	-73.712,31
Options sur futures					
55,00	EURUSD 20250606 P1.02	USD	1.989.076,20	-53.545,67	-10.696,62
				-2.078.360,67	-14.670,40

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Options

GROUPAMA DYNAMIC BOND (précédemment Total Return Bonds)

Quantité	Description	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Valeur d'évaluation (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
Options achetées					
Options OTC					
	Autres options				
100.000.000,00	SWO ITRAXX XOVER M C3.50 MSFFDEFX 210525	EUR	-	355.100,00	-7.995,00
				355.100,00	-7.995,00
Options émises					
Options listées					
	Options sur futures				
1.100,00	BUND 10 A 20250321 C133.5	EUR	40.879.377,00	-176.000,00	-176.000,00
1.100,00	BUND 10 A 20250321 P129	EUR	8.455.293,00	159.500,00	159.500,00
Options OTC					
	Autres options				
100.000.000,00	SWO ITRAXX XOVER M P4.00 MSFFDEFX 210525	EUR	45.720.000,00	-197.200,00	-4.207,00
				-213.700,00	-20.707,00

GROUPAMA GLOBAL INFLATION SHORT DURATION

Quantité	Description	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Valeur d'évaluation (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
Options émises					
Options listées					
	Options sur futures				
390,00	BUND 10 A 20250321 C133.5	EUR	14.493.597,30	-62.400,00	-62.400,00
390,00	BUND 10 A 20250321 P129	EUR	2.997.785,70	62.400,00	62.400,00
				-	-

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Options

GROUPAMA GLOBAL CONVERTIBLE (précédemment Global Convertible Bonds)

Quantité	Description	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Valeur d'évaluation (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
Options achetées					
Options listées					
Options sur actions					
200,00	BASF SE 20250620 C50	EUR	-	46.600,00	6.302,00
65,00	BNP PARIBAS 20261218 C64	EUR	-	70.395,00	19.660,00
300,00	DHL GROUP 20251219 C48	EUR	-	12.900,00	-66.000,00
200,00	HALLIBURTON CO 20250321 C29	USD	-	1.923,08	-20.705,74
100,00	MICRON TECH 20250321 C105	USD	-	24.038,46	-65.330,91
50,00	MONGODB INC 20250321 C300	USD	-	43.701,92	-115.896,21
20,00	SAFRAN SA 20250321 P220	EUR	-	120,00	-5.080,00
135,00	SAINT GOBAIN 20261218 C100	EUR	-	157.545,00	8.827,00
120,00	SANOFI 20261218 C110	EUR	-	91.200,00	-25.470,00
230,00	TOTAL SA DEC 64.000 18.12.26 CALL	EUR	-	69.910,80	-120.584,40
Options sur indices					
100,00	DJES BANKS 20250321 P157	EUR	-	1.000,00	-13.500,00
70,00	EURO STOXX 50 20250417 P4900	EUR	-	13.650,00	1.050,00
70,00	EURO STOXX 50 20250417 P5400	EUR	-	70.700,00	14.140,00
90,00	EURO STOXX 50 20250516 P5350	EUR	-	117.450,00	27.534,23
Options sur futures					
30,00	EURUSD 20250606 C1.09	USD	-	6.490,38	-40.608,16
				727.624,64	-395.662,19
Options émises					
Options listées					
Options sur actions					
5,00	ASML HOLDING NV 20250321 C750	EUR	53.405,82	-2.205,00	8.045,00
100,00	BASF SE 20250620 P48	EUR	246.640,52	-31.100,00	10.244,00
200,00	HALLIBURTON CO 20250321 P27	USD	319.584,12	-24.807,69	5.627,59
100,00	MICRON TECH 20250321 P90	USD	415.393,10	-43.461,54	8.639,13
20,00	SAFRAN SA 20250417 C280	EUR	55.927,36	-2.180,00	1.620,00
50,00	SAINT GOBAIN 20250321 P90	EUR	87.144,72	-3.600,00	18.771,75
37,00	THALES SA 20250620 P200	EUR	413.408,22	-65.490,00	80.294,65
Options sur indices					
100,00	DJES BANKS 20250321 C172	EUR	769.712,94	-61.500,00	-56.500,00
100,00	DJES BANKS 20250321 P147	EUR	15.106,86	-500,00	4.750,00
20,00	EURO STOXX 50 20250321 C5450	EUR	587.658,36	-17.280,00	-420,00
30,00	EURO STOXX 50 20250417 C5250	EUR	1.208.152,60	-79.680,00	12.759,10
140,00	EURO STOXX 50 20250417 P5150	EUR	1.443.358,00	-59.080,00	-9.800,00
180,00	EURO STOXX 50 20250516 P5050	EUR	2.029.814,38	-101.520,00	-22.113,69
Options sur futures					
30,00	EURUSD 20250606 P1.02	USD	1.084.950,66	-29.206,73	-5.834,52
				-521.610,96	56.083,01

Tous les contrats d'options ont été conclus avec la contrepartie Société Générale SA.
Il n'y a pas d'engagements pour les options achetées.

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Au 28 février 2025, les contrats de change à terme ouverts sont les suivants :

GROUPAMA AVENIR EUROPE

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
USD	27.281,99	EUR	26.266,30	14/03/25	-46,09 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
					-46,09	

GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE (précédemment European Convertible Bonds)

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	13.651.217,59	USD	14.100.000,00	14/03/25	100.022,74	BNP Paribas Paris
USD	4.620.000,00	EUR	4.419.496,82	14/03/25	20.707,36	BNP Paribas Paris
USD	1.067,28	EUR	1.027,31	14/03/25	-1,57 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	1.298.032,97	GBP	1.100.000,00	14/03/25	-33.119,89	Credit Agricole CIB
GBP	5.870.000,00	EUR	6.986.907,46	14/03/25	116.578,24	Credit Agricole CIB
JPY	60.000.000,00	EUR	370.842,16	14/03/25	12.240,98	Credit Agricole CIB
NOK	45.000.000,00	EUR	3.810.442,19	14/03/25	36.111,82	Credit Agricole CIB
USD	4.500.000,00	EUR	4.367.466,86	14/03/25	-42.622,53	Credit Agricole CIB
EUR	2.034.327,57	USD	2.120.000,00	14/03/25	-3.165,71	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
SEK	35.000.000,00	EUR	3.050.690,09	14/03/25	84.675,27	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
USD	2.200.000,00	EUR	2.102.585,93	14/03/25	11.797,94	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
GBP	150.000,00	EUR	180.522,36	14/03/25	996,73	Natixis
CHF	10.825.000,00	EUR	11.557.925,01	14/03/25	-14.105,76	State Street Bank GmbH
					290.115,62	

GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	33.470.099,36	USD	34.959.000,00	05/03/25	-142.797,34	Credit Agricole CIB
					-142.797,34	

GROUPAMA DYNAMIC BOND (précédemment Total Return Bonds)

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	119.684,15	JPY	19.000.000,00	12/03/25	-1.612,01	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	480.072,20	GBP	400.000,00	12/03/25	-4.031,53	Natixis
EUR	3.240.514,82	USD	3.400.000,00	12/03/25	-27.512,18	Natixis
					-33.155,72	

GROUPAMA GLOBAL BOND (précédemment Global Bonds)

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	703.831,82	AUD	1.160.000,00	12/03/25	10.455,94	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	7.728.395,34	JPY	1.227.000.000,00	12/03/25	-104.782,67	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	1.505.653,59	CAD	2.240.000,00	12/03/25	10.580,41	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	2.316.348,38	GBP	1.930.000,00	12/03/25	-19.452,12	Natixis
EUR	14.772.935,22	USD	15.500.000,00	12/03/25	-125.423,16	Natixis
					-228.621,60	

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats de change à terme

GROUPAMA GLOBAL INFLATION SHORT DURATION

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	107.556,26	JPY	17.000.000,00	19/03/25	-1.019,20	Goldman Sachs Bank Europe SE
EUR	1.122.490,40	AUD	1.850.000,00	12/03/25	16.675,41	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	4.755.451,09	JPY	755.000.000,00	12/03/25	-64.475,07	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	907.425,16	CAD	1.350.000,00	12/03/25	6.376,59	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	1.737.232,46	SEK	19.500.000,00	12/03/25	-9.586,14	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	1.532.184,00	USD	1.600.000,00	19/03/25	-5.148,05	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	16.202.436,85	GBP	13.500.000,00	12/03/25	-136.064,07	Natixis
EUR	129.048.737,34	USD	135.400.000,00	12/03/25	-1.095.632,06	Natixis
					-1.288.872,59	

GROUPAMA GLOBAL CONVERTIBLE (précédemment Global Convertible Bonds)

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	1.724.434,08	JPY	279.000.000,00	14/03/25	-56.902,55	BNP Paribas Paris
EUR	70.821.735,45	USD	73.150.000,00	14/03/25	518.905,42	BNP Paribas Paris
EUR	11.973,94	GBP	10.000,00	14/03/25	-127,37	BNP Paribas Paris
USD	950.000,00	EUR	907.866,07	14/03/25	5.163,36	BNP Paribas Paris
CHF	200.000,00	EUR	213.536,78	14/03/25	-256,05	Credit Agricole CIB
SEK	11.600.000,00	EUR	1.011.035,45	14/03/25	28.114,21	Credit Agricole CIB
USD	400.000,00	EUR	383.307,02	14/03/25	1.125,92	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	1.249.828,89	GBP	1.050.000,00	14/03/25	-20.811,63	Natixis
NOK	10.000.000,00	EUR	846.856,79	14/03/25	7.932,95	Natixis
USD	1.000.000,00	EUR	978.185,29	14/03/25	-17.112,41	State Street Bank GmbH
					466.031,85	

GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
CHF	2.042,94	EUR	2.160,01	14/03/25	18,58 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	31.857,84	EUR	30.671,79	14/03/25	-53,82 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	1.620.073,35	USD	1.700.000,00	12/03/25	-13.940,22	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
					-13.975,46	

GROUPAMA CORPORATE HYBRID (précédemment Hybrid Corporate Bonds)

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	3.727.508,80	GBP	3.110.000,00	10/03/25	-36.780,79	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	10.311.195,74	USD	10.700.000,00	10/03/25	25.555,61	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
					-11.225,18	

Les contrats de change à terme marqués par un * concernent la couverture du risque de change des classes d'actions exprimées en devises autres que la devise de référence du compartiment concerné.

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats futures

Au 28 février 2025, les contrats futures ouverts sont les suivants :

GROUPAMA EUROPE ACTIVE EQUITY (précédemment Total Return All Cap Europe)

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
Futures sur indices					
840,00	STOXX EUR 600 03/25	EUR	23.401.980,00	117.475,00	Société Générale
				117.475,00	

GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE (précédemment European Convertible Bonds)

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
Futures sur indices					
80,00	DJ.STOXX600 BASI 03/25	EUR	2.159.840,00	30.000,00	Société Générale
100,00	DJ.STOXX600 UTI 03/25	EUR	1.989.050,00	75.600,00	Société Générale
200,00	DJ STX 600 REA (EUX) 03/25	EUR	1.303.500,00	60.000,00	Société Générale
775,00	EURO STOXX BANK IDX 03/25	EUR	7.138.912,50	1.226.647,50	Société Générale
20,00	EURO STOXX 50 03/25	EUR	1.092.708,00	-	Société Générale
-2,00	FTSE 100 INDEX 03/25	GBP	213.323,81	-13.100,07	Société Générale
Futures sur obligations					
13,00	EURO BOBL FUTURE 03/25	EUR	1.322.347,00	-4.550,00	Société Générale
3,00	EURO BUND FUTURE 03/25	EUR	296.832,00	2.610,00	Société Générale
-29,00	EURO-OAT-FUTURES-EUX 03/25	EUR	3.012.317,00	42.050,00	Société Générale
33,00	LONG GILT FUT 06/25	GBP	3.640.767,60	33.960,89	Société Générale
-1,00	US 10 YEARS NOTE 06/25	USD	98.296,15	-473,26	Société Générale
-2,00	US 5 YEARS NOTE-CBT 06/25	USD	189.617,31	-1.652,64	Société Générale
				1.451.092,42	

GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
Futures sur obligations					
-161,00	EURO BOBL FUTURE 03/25	EUR	16.376.759,00	-34.740,00	Société Générale
-27,00	EURO BTP FUTURE -EUX 03/25	EUR	2.915.082,00	51.560,00	Société Générale
-324,00	EURO BUND FUTURE 03/25	EUR	32.057.856,00	-369.050,00	Société Générale
-6,00	EURO SCHATZ 03/25	EUR	599.898,00	-1.350,00	Société Générale
-48,00	SHORT EUR-BTP 03/25	EUR	4.691.760,00	9.600,00	Société Générale
				-343.980,00	

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats futures

GROUPAMA DYNAMIC BOND (précédemment Total Return Bonds)

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
Futures sur obligations					
76,00	EURO BOBL FUTURE 03/25	EUR	7.730.644,00	94.240,00	Société Générale
-480,00	EURO BTP FUTURE -EUX 03/25	EUR	51.823.680,00	-602.970,00	Société Générale
638,00	EURO BUND FUTURE 03/25	EUR	63.126.272,00	991.930,00	Société Générale
272,00	EURO BUXL FUTURE 03/25	EUR	26.227.872,00	-1.216.320,00	Société Générale
276,00	EURO-OAT-FUTURES-EUX 03/25	EUR	28.668.948,00	216.170,00	Société Générale
688,00	US 5 YEARS NOTE-CBT 06/25	USD	65.228.353,85	554.026,44	Société Générale
-158,00	US ULTRA BD CBT 30YR 06/25	USD	13.826.215,38	-162.597,65	Société Générale
				-125.521,21	

GROUPAMA GLOBAL BOND (précédemment Global Bonds)

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
Futures sur obligations					
20,00	EURO BUND FUTURE 03/25	EUR	1.978.880,00	-71.600,00	Société Générale
-66,00	EURO SCHATZ 03/25	EUR	6.598.878,00	28.380,00	Société Générale
25,00	US 2 YEARS NOTE- CBT 06/25	USD	4.832.403,85	11.268,03	Société Générale
87,00	US 5 YEARS NOTE-CBT 06/25	USD	8.248.352,88	71.236,48	Société Générale
13,00	US ULTRA BD CBT 30YR 06/25	USD	1.137.600,00	16.015,63	Société Générale
				55.300,14	

GROUPAMA GLOBAL INFLATION SHORT DURATION

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
Futures sur obligations					
-116,00	EURO BTP FUTURE -EUX 03/25	EUR	12.524.056,00	-164.220,00	Société Générale
184,00	EURO BUND FUTURE 03/25	EUR	18.205.696,00	331.460,00	Société Générale
162,00	US 5 YEARS NOTE-CBT 06/25	USD	15.359.001,92	131.144,84	Société Générale
-37,00	US ULTRA BD CBT 30YR 06/25	USD	3.237.784,62	-38.078,42	Société Générale
				260.306,42	

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats futures

GROUPAMA GLOBAL CONVERTIBLE (précédemment Global Convertible Bonds)

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
Futures sur indices					
20,00	DJ.STOXX600 BASI 03/25	EUR	539.960,00	7.500,00	Société Générale
30,00	DJ.STOXX600 UTI 03/25	EUR	596.715,00	22.680,00	Société Générale
50,00	DJ STX 600 REA (EUX) 03/25	EUR	325.875,00	15.000,00	Société Générale
11,00	EM RUSS 2000 03/25	USD	1.143.930,72	-119.944,71	Société Générale
150,00	EURO STOXX BANK IDX 03/25	EUR	1.381.725,00	213.952,50	Société Générale
2,00	EURO STOXX 50 03/25	EUR	109.270,80	-	Société Générale
9,00	NASDAQ 100 E-MIN 03/25	USD	3.614.609,42	-258.630,77	Société Générale
1,00	S&P 500 EMINI INDEX 03/25	USD	286.274,04	-9.213,94	Société Générale
6,00	TOPIX (OSE) 03/25	JPY	1.026.815,50	-27.832,58	Société Générale
Futures sur obligations					
6,00	EURO BOBL FUTURE 03/25	EUR	610.314,00	-2.100,00	Société Générale
1,00	EURO BUND FUTURE 03/25	EUR	98.944,00	870,00	Société Générale
-6,00	EURO-OAT-FUTURES-EUX 03/25	EUR	623.238,00	8.700,00	Société Générale
10,00	LONG GILT FUT 06/25	GBP	1.103.262,91	10.291,18	Société Générale
-1,00	US 10 YEARS NOTE 06/25	USD	98.296,15	-473,26	Société Générale
-2,00	US 5 YEARS NOTE-CBT 06/25	USD	189.617,31	-1.652,64	Société Générale
				-140.854,22	

GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
Futures sur indices					
-180,00	EURO STOXX 50 03/25	EUR	9.834.372,00	-824.400,00	Société Générale
Futures sur obligations					
-183,00	EURO BOBL FUTURE 03/25	EUR	18.614.577,00	-40.020,00	Société Générale
17,00	EURO BTP FUTURE -EUX 03/25	EUR	1.835.422,00	-32.310,00	Société Générale
-441,00	EURO BUND FUTURE 03/25	EUR	43.634.304,00	-443.680,00	Société Générale
-93,00	EURO SCHATZ 03/25	EUR	9.298.419,00	-5.165,00	Société Générale
				-1.345.575,00	

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Credit Default Swaps ("CDS")

Au 28 février 2025, les positions ouvertes sur "Credit default swaps" sont les suivantes :

GROUPAMA EURO HIGH YIELD (précédemment Euro High Yield Bonds)

Description/Sous-jacent	Contrepartie	Nominal	Maturité	Devise	Achat/ Vente	Spread	Non réalisé (en EUR)
CDS Single Name							
ILIAD HOLDING SAS 5.125% 03-12-24	J.P. Morgan SE	250.000	20/12/26	EUR	Vente	5,00	18.512,75
MATTERHORN TELECOM 4.0% 30-01-25	J.P. Morgan SE	250.000	20/12/26	EUR	Vente	5,00	18.248,25
VIRGIN MEDIA 5.5% 15/01/2021	J.P. Morgan SE	250.000	20/12/26	EUR	Vente	5,00	13.989,50
ZIGGO BOND COMPANY BV 3.375% 28-02-30	J.P. Morgan SE	250.000	20/12/26	EUR	Vente	5,00	16.111,75
							66.862,25

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Credit Default Swaps ("CDS")

GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME

Description/Sous-jacent	Contrepartie	Nominal	Maturité	Devise	Achat/ Vente	Spread	Non réalisé (en EUR)
CDS Index							
CDX HY CDSI S43 5Y PRC Corp	BNP Paribas Paris	35.000.000	20/12/29	USD	Achat	5,00	-2.528.447,11
CDX HY CDSI S43 5Y PRC Corp	BNP Paribas Paris	185.000.000	20/12/29	USD	Vente	1,00	3.881.620,19
ITRX EUR CDSI S42 5Y CORP	BNP Paribas Paris	15.000.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	-314.145,00
ITRX EUR CDSI S42 5Y CORP	BNP Paribas Paris	17.000.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	-356.031,00
ITRX EUR CDSI S42 5Y CORP	BNP Paribas Paris	11.000.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	-230.373,00
ITRX EUR CDSI S42 5Y CORP	BNP Paribas Paris	10.500.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	-219.901,50
ITRX XOVER CDSI S42 5Y	BNP Paribas Paris	296.001	20/12/29	EUR	Achat	5,00	-25.938,86
MARKIT ITRAXX EUR SUB FIN 5Y 12/29	BNP Paribas Paris	24.500.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	-6.002,50
SNRFIN CDSI S42 5Y	BNP Paribas Paris	42.875.000	20/12/29	EUR	Vente	1,00	825.643,87
ITRX EUR CDSI S42 5Y CORP	Deutsche Bank AG	6.300.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	-131.940,90
ITRX EUR CDSI S42 5Y CORP	Deutsche Bank AG	5.250.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	-109.950,75
ITRX EUR CDSI S42 5Y CORP	Deutsche Bank AG	6.500.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	-136.129,50
ITRX XOVER CDSI S42 5Y	Deutsche Bank AG	7.696.026	20/12/29	EUR	Achat	5,00	-674.410,45
ITRX XOVER CDSI S42 5Y	Deutsche Bank AG	1.184.004	20/12/29	EUR	Achat	5,00	-103.755,45
ITRX EUR CDSI S42 5Y CORP	Goldman Sachs Bank Europe SE	19.000.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	-397.917,00
ITRX EUR CDSI S42 5Y CORP	J.P. Morgan AG	18.400.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	-385.351,20
ITRX EUR CDSI S42 5Y CORP	J.P. Morgan AG	9.000.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	-188.487,00
ITRX XOVER CDSI S42 5Y	J.P. Morgan AG	1.874.673	20/12/29	EUR	Achat	5,00	-164.279,47
ITRX XOVER CDSI S42 5Y	J.P. Morgan AG	1.184.004	20/12/29	EUR	Achat	5,00	-103.755,45
ITRX XOVER CDSI S42 5Y	J.P. Morgan AG	789.336	20/12/29	EUR	Achat	5,00	-69.170,30
ITRX EUR CDSI S42 5Y CORP	Morgan Stanley Bk AG	1.000.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	-20.943,00
ITRX EUR CDSI S42 5Y CORP	Morgan Stanley Bk AG	4.700.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	-98.432,10
ITRX XOVER CDSI S42 5Y	Morgan Stanley Bk AG	2.960.010	20/12/29	EUR	Achat	5,00	-259.388,63
CDS Single Name							
BK AMERICA 3.5% 19-04-26	BNP Paribas Paris	22.000.000	20/06/28	USD	Vente	1,00	395.936,53
UNIONE DI BANCHE ITAL 1.75 18-23 12/04A	Goldman Sachs Bank Europe SE	15.000.000	20/06/28	EUR	Achat	1,00	-273.045,00
BMW FINANCE NV 0.75 17-24 12/07A	J.P. Morgan AG	21.000.000	20/12/27	EUR	Achat	1,00	-379.176,00
EDF 5.625% 21-02-33 EMTN	J.P. Morgan AG	15.000.000	20/06/27	EUR	Vente	1,00	211.050,00
IBERDROLA INTL BV 1.125 23 27/01A	J.P. Morgan AG	22.000.000	20/06/27	EUR	Achat	1,00	-407.726,00
STELLANTIS NV 2.0% 20-03-25	J.P. Morgan AG	10.000.000	20/12/27	EUR	Vente	5,00	1.135.410,00
BRITISH TEL 5.75% 07-12-28	Morgan Stanley Bk AG	18.000.000	20/06/28	EUR	Achat	1,00	-366.426,00
CRED SU 1.0 12-17	Morgan Stanley Bk AG	5.000.000	20/12/26	EUR	Vente	1,00	72.400,00
KPN 5.625% 30-09-24 EMTN	Morgan Stanley Bk AG	12.500.000	20/06/28	EUR	Achat	1,00	-298.362,50
ORANGE 1.0% 12-05-25 EMTN	Morgan Stanley Bk AG	17.500.000	20/06/28	EUR	Vente	1,00	450.782,50
TELEFONICA EMISIONES SAU 1.528% 17-01-25	Morgan Stanley Bk AG	20.000.000	20/06/28	EUR	Vente	1,00	377.660,00
MERCEDES BENZ GROUP AG 1.4% 12-01-24	Société Générale SA	21.500.000	20/06/28	EUR	Achat	1,00	-412.456,00
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV E3R+1.55% 16-11-24	Société Générale SA	15.000.000	20/06/28	EUR	Vente	1,00	121.215,00
							-1.190.223,58

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Credit Default Swaps ("CDS")

GROUPAMA DYNAMIC BOND (précédemment Total Return Bonds)

Description/Sous-jacent	Contrepartie	Nominal	Maturité	Devise	Achat/ Vente	Spread	Non réalisé (en EUR)
CDS Index							
ITRX XOVER CDSI S42 5Y	Deutsche Bank AG	19.733.400	20/12/29	EUR	Achat	5,00	-1.729.257,58
							-1.729.257,58

GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS

Description/Sous-jacent	Contrepartie	Nominal	Maturité	Devise	Achat/ Vente	Spread	Non réalisé (en EUR)
CDS Index							
CDX HY CDSI S43 5Y PRC Corp	BNP Paribas Paris	185.000.000	20/12/29	USD	Vente	1,00	3.881.620,19
CDX HY CDSI S43 5Y PRC Corp	BNP Paribas Paris	35.000.000	20/12/29	USD	Achat	5,00	-2.528.447,11
ITRX EUR CDSI S42 5Y CORP	BNP Paribas Paris	4.600.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	-96.337,80
ITRX EUR CDSI S42 5Y CORP	BNP Paribas Paris	7.500.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	-157.072,50
ITRX EUR CDSI S42 5Y CORP	BNP Paribas Paris	14.000.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	-293.202,00
ITRX EUR CDSI S42 5Y CORP	BNP Paribas Paris	11.000.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	-230.373,00
ITRX EUR CDSI S42 5Y CORP	BNP Paribas Paris	9.000.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	-188.487,00
ITRX EUR CDSI S42 5Y CORP	BNP Paribas Paris	4.500.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	-94.243,50
ITRX EUR CDSI S42 5Y CORP	BNP Paribas Paris	10.500.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	-219.901,50
ITRX XOVER CDSI S42 5Y	BNP Paribas Paris	296.001	20/12/29	EUR	Achat	5,00	-25.938,86
ITRX XOVER CDSI S42 5Y	BNP Paribas Paris	2.368.008	20/12/29	EUR	Achat	5,00	-207.510,91
MARKIT ITRAXX EUR SUB FIN 5Y 12/29	BNP Paribas Paris	28.000.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	-6.860,00
SNRFIN CDSI S42 5Y	BNP Paribas Paris	49.000.000	20/12/29	EUR	Vente	1,00	943.593,00
ITRX EUR CDSI S42 5Y CORP	CITIBANK DUBLIN DUBLIN	6.000.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	-125.658,00
ITRX XOVER CDSI S42 5Y	DEUTSCHE BANK A.G.	3.354.678	20/12/29	EUR	Achat	5,00	-293.973,79
ITRX EUR CDSI S42 5Y CORP	Deutsche Bank AG	5.250.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	-109.950,75
ITRX XOVER CDSI S42 5Y	Deutsche Bank AG	1.184.004	20/12/29	EUR	Achat	5,00	-103.755,45
ITRX XOVER CDSI S42 5Y	Deutsche Bank AG	3.700.013	20/12/29	EUR	Vente	5,00	324.235,80
ITRX EUR CDSI S42 5Y CORP	Goldman Sachs Bank Europe SE	19.000.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	-397.917,00
ITRX EUR CDSI S42 5Y CORP	J.P. Morgan AG	8.400.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	-175.921,20
ITRX EUR CDSI S42 5Y CORP	J.P. Morgan AG	150.000.000	20/12/29	EUR	Vente	1,00	3.141.450,00
ITRX EUR CDSI S42 5Y CORP	J.P. Morgan AG	9.000.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	-188.487,00
ITRX EUR CDSI S42 5Y CORP	J.P. Morgan AG	21.000.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	-439.803,00
ITRX EUR CDSI S42 5Y CORP	J.P. Morgan AG	7.500.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	-157.072,50
ITRX XOVER CDSI S42 5Y	J.P. Morgan AG	394.668	20/12/29	EUR	Vente	5,00	34.585,15
ITRX XOVER CDSI S42 5Y	J.P. Morgan AG	789.336	20/12/29	EUR	Achat	5,00	-69.170,30
ITRX XOVER CDSI S42 5Y	J.P. Morgan AG	1.874.673	20/12/29	EUR	Achat	5,00	-164.279,47
ITRX EUR CDSI S42 5Y CORP	Morgan Stanley Bk AG	6.500.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	-136.129,50
ITRX EUR CDSI S42 5Y CORP	Morgan Stanley Bk AG	3.900.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	-81.677,70
ITRX EUR CDSI S42 5Y CORP	Morgan Stanley Bk AG	3.000.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	-62.829,00
ITRX EUR CDSI S42 5Y CORP	Morgan Stanley Bk AG	7.400.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	-154.978,20
ITRX EUR CDSI S42 5Y CORP	Morgan Stanley Bk AG	900.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	-18.848,70
ITRX EUR CDSI S42 5Y CORP	Morgan Stanley Bk AG	5.000.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	-104.715,00
ITRX XOVER CDSI S42 5Y	Morgan Stanley Bk AG	1.973.340	20/12/29	EUR	Achat	5,00	-172.925,75
ITRX XOVER CDSI S42 5Y	Morgan Stanley Bk AG	1.973.340	20/12/29	EUR	Vente	5,00	172.925,75
ITRX XOVER CDSI S42 5Y	Morgan Stanley Bk AG	394.668	20/12/29	EUR	Achat	5,00	-34.585,15
CDS Single Name							
RENAULT 1.0% 28-11-25 EMTN	CITIBANK DUBLIN DUBLIN	6.000.000	20/06/26	EUR	Achat	1,00	-49.692,00
ELO 2.375% 25-04-25 EMTN	Deutsche Bank AG	8.000.000	20/12/29	EUR	Achat	1,00	1.132.072,00
							2.539.738,25

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Swaps de taux d'intérêts ("IRS")

Au 28 février 2025, les positions ouvertes sur swaps de taux d'intérêts sont les suivantes :

GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME

Nominal	Devise	Maturité	Contrepartie	Compartiment paie	Compartiment reçoit	Non réalisé (en EUR)
15.000.000	EUR	27/03/25	NATIXIS (NATIXIS CAPITAL MARKET)	3.196%	EURO SHORT TERM RATE COMPOUNDED	-6.190,95
16.000.000	EUR	25/11/25	CREDIT AGRICOLE CIB PARI	2.178%	EURO SHORT TERM RATE COMPOUNDED	24.310,72
7.580.000	EUR	07/03/73	JP MORGAN AG FRANKFURT	2.199%	EUR EURIBOR 6 MONTHS	-400.609,14
						-382.489,37

GROUPAMA DYNAMIC BOND (précédemment Total Return Bonds)

Nominal	Devise	Maturité	Contrepartie	Compartiment paie	Compartiment reçoit	Non réalisé (en EUR)
1.000.000	EUR	15/05/32	NOMURA FINANCIAL PRODUCTS EUROPE	1.754%	EUR EURIBOR 3 MONTHS	18.314,61
						18.314,61

GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS

Nominal	Devise	Maturité	Contrepartie	Compartiment paie	Compartiment reçoit	Non réalisé (en EUR)
5.000.000	EUR	24/06/25	BNP-PARIBAS SA PARIS	3.371%	EURO SHORT TERM RATE COMPOUNDED	-17.551,20
4.100.000	EUR	24/06/25	NATIXIS (NATIXIS CAPITAL MARKET)	3.363%	EURO SHORT TERM RATE COMPOUNDED	-14.543,07
6.000.000	EUR	23/04/25	CITIBANK EUROPE PLC	3.431%	EURO SHORT TERM RATE COMPOUNDED	-13.472,34
850.000	USD	24/06/31	BNP-PARIBAS SA PARIS	1.444%	USD LIBOR 3 MONTHS	122.833,97
1.420.000	EUR	07/03/73	JP MORGAN AG FRANKFURT	2.199%	EUR EURIBOR 6 MONTHS	-75.048,15
25.000.000	GBP	12/02/35	GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE	0.000%	4.009%	42.084,57
107.000.000	GBP	12/02/27	GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE	4.036%	0.000%	-257,80
31.000.000	USD	14/02/35	GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE	4.116%	USD SECURED O/N FINANCING RATE	-768.774,37
133.000.000	USD	14/02/27	GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE	USD SECURED O/N FINANCING RATE	4.136%	679.948,43
						-44.779,96

GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2028 (précédemment High Yield Maturity 2028)

Nominal	Devise	Maturité	Contrepartie	Compartiment paie	Compartiment reçoit	Non réalisé (en EUR)
1.600.000	EUR	30/06/28	NOMURA FINANCIAL PRODUCTS EUROPE	2.568%	EURO SHORT TERM RATE COMPOUNDED	-52.047,36
1.700.000	EUR	30/06/27	BNP-PARIBAS SA PARIS	2.888%	EURO SHORT TERM RATE COMPOUNDED	-37.601,14
1.200.000	EUR	30/06/26	NOMURA FINANCIAL PRODUCTS EUROPE	3.003%	EURO SHORT TERM RATE COMPOUNDED	-16.526,78
6.200.000	EUR	30/06/28	NOMURA FINANCIAL PRODUCTS EUROPE	3.185%	EURO SHORT TERM RATE COMPOUNDED	-351.611,18
1.800.000	EUR	30/06/26	NATIXIS (NATIXIS CAPITAL MARKET)	2.550%	EURO SHORT TERM RATE COMPOUNDED	-35.809,18
2.700.000	EUR	30/06/27	NOMURA FINANCIAL PRODUCTS EUROPE	2.548%	EURO SHORT TERM RATE COMPOUNDED	-71.520,98
						-565.116,62

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Total Return Swaps ("TRS")

Au 28 février 2025, les positions ouvertes sur "Total Return swaps" sont les suivantes :

GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS

Nominal	Devise	Maturité	Contrepartie	Compartiment paie	Compartiment reçoit	Non réalisé (en EUR)
975.175,96	EUR	06/03/2025	BNP-PARIBAS SA PARIS	ERFFP 4 07/06/29 04/12/2023 BNP	EURO SHORT TERM RATE COMPOUNDED	-73 246.83
5.000.691,78	EUR	20/03/2025	BNP-PARIBAS SA PARIS	V.F. CORP, 4.25% 7MAR2029, EUR	EURO SHORT TERM RATE COMPOUNDED	-275 744.10
942.541,67	EUR	20/04/2025	BNP-PARIBAS SA PARIS	TRS CHEPDE 7 1/2 05/15/30 20/04/	2.100%	-20 763.80
						-369 754.73

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Inflation swaps ("IFS")

Au 28 février 2025, les positions ouvertes sur swaps d'inflation sont les suivantes :

GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME

Nominal	Devise	Maturité	Contrepartie	Compartiment paie	Compartiment reçoit	Non réalisé (en EUR)
17.558.580	EUR	15/03/54	JP MORGAN AG FRANKFURT	CPTFEMU EURO EX TOBACCO 150354	2.460%	1.469.165,19
18.819.840	EUR	15/03/34	JP MORGAN AG FRANKFURT	CPTFEMU EURO EX TOBACCO 150334	2.190%	415.572,56
37.955.580	EUR	15/03/44	JP MORGAN AG FRANKFURT	2.350%	CPTFEMU EURO EX TOBACCO 150344	-1.867.189,08
16.100.000	EUR	15/05/44	JP MORGAN AG FRANKFURT	CPTFEMU EURO EX TOBACCO 150544	2.404%	1.050.324,88
16.100.000	EUR	15/05/44	CITIBANK EUROPE PLC	CPTFEMU EURO EX TOBACCO 150544	2.400%	1.037.445,84
5.100.000	EUR	15/05/44	CREDIT AGRICOLE CIB PARI	2.417%	CPTFEMU EURO EX TOBACCO 150544	-345.991,55
11.270.000	EUR	15/05/44	GOLDMAN SACHS INTL SUCC PARIS	0.242%	CPTFEMU EURO EX TOBACCO 150544	-775.879,32
15.830.000	EUR	15/05/44	GOLDMAN SACHS INTL SUCC PARIS	2.414%	CPTFEMU EURO EX TOBACCO 150544	-1.064.409,52
						-80.961,00

GROUPAMA DYNAMIC BOND (précédemment Total Return Bonds)

Nominal	Devise	Maturité	Contrepartie	Compartiment paie	Compartiment reçoit	Non réalisé (en EUR)
13.000.000	EUR	15/11/25	JP MORGAN AG FRANKFURT	2.244%	CPTFEMU EURO EX TOBACCO 151125	-45.783,53
9.000.000	EUR	15/01/26	CITIBANK EUROPE PLC	1.787%	CPTFEMU EURO EX TOBACCO 150126	26.822,70
						-18.960,83

GROUPAMA GLOBAL INFLATION SHORT DURATION

Nominal	Devise	Maturité	Contrepartie	Compartiment paie	Compartiment reçoit	Non réalisé (en EUR)
25.000.000	EUR	15/11/25	JP MORGAN AG FRANKFURT	2.244%	CPTFEMU EURO EX TOBACCO 151125	-88.045,25
42.484.000	EUR	15/03/44	CREDIT AGRICOLE CIB PARI	2.360%	CPTFEMU EURO EX TOBACCO 150344	-2.174.475,14
23.564.000	EUR	15/03/34	CREDIT AGRICOLE CIB PARI	CPTFEMU EURO EX TOBACCO 150334	2.185%	508.588,88
18.920.000	EUR	15/03/54	CREDIT AGRICOLE CIB PARI	CPTFEMU EURO EX TOBACCO 150354	2.476%	1.680.760,28
11.500.000	EUR	15/05/44	CITIBANK EUROPE PLC	CPTFEMU EURO EX TOBACCO 150544	2.400%	741.032,75
11.500.000	EUR	15/05/44	JP MORGAN AG FRANKFURT	2.433%	CPTFEMU EURO EX TOBACCO 150544	-815.975,14
60.680.000	EUR	15/02/27	JP MORGAN AG FRANKFURT	CPTFEMU EURO EX TOBACCO 150227	2.038%	175.952,58
12.300.000	EUR	15/02/35	JP MORGAN AG FRANKFURT	CPTFEMU EURO EX TOBACCO 150235	CPTFEMU EURO EX TOBACCO 150235	-68.072,51
						-40.233,55

GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS

Nominal	Devise	Maturité	Contrepartie	Compartiment paie	Compartiment reçoit	Non réalisé (en EUR)
4.952.420	EUR	15/03/54	JP MORGAN AG FRANKFURT	CPTFEMU EURO EX TOBACCO 150354	2.460%	414.379,93
10.705.420	EUR	15/03/44	JP MORGAN AG FRANKFURT	2.350%	CPTFEMU EURO EX TOBACCO 150344	-526.643,07
5.308.160	EUR	15/03/34	JP MORGAN AG FRANKFURT	CPTFEMU EURO EX TOBACCO 150334	2.190%	117.212,77
20.000.000	EUR	15/03/44	CITIBANK EUROPE PLC	2.388%	CPTFEMU EURO EX TOBACCO 150344	-1.135.464,00
9.000.000	EUR	15/03/54	CITIBANK EUROPE PLC	CPTFEMU EURO EX TOBACCO 150354	2.501%	872.541,72

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Inflation swaps ("IFS")

Nominal	Devise	Maturité	Contrepartie	Compartiment paie	Compartiment reçoit	Non réalisé (en EUR)
11.000.000	EUR	15/03/34	CITIBANK EUROPE PLC	CPTFEMU EURO EX TOBACCO 150334	2.214%	269.242,38
13.800.000	EUR	15/05/44	JP MORGAN AG FRANKFURT	CPTFEMU EURO EX TOBACCO 150544	2.404%	900.278,47
13.800.000	EUR	15/05/44	CITIBANK EUROPE PLC	CPTFEMU EURO EX TOBACCO 150544	2.400%	889.239,29
4.370.000	EUR	15/05/44	CREDIT AGRICOLE CIB PARIS	2.417%	CPTFEMU EURO EX TOBACCO 150544	-296.467,27
9.660.000	EUR	15/05/44	GOLDMAN SACHS INTL SUCC PARIS	2.422%	CPTFEMU EURO EX TOBACCO 150544	-665.039,42
13.570.000	EUR	15/05/44	GOLDMAN SACHS INTL SUCC PARIS	2.414%	CPTFEMU EURO EX TOBACCO 150544	-912.447,07
						-73.166,27

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Notes aux états financiers

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Notes aux états financiers

1 - Généralités

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND) (la « SICAV ») a été constituée le 13 décembre 2010 sous forme de Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois, conformément à la partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 relative aux Organismes de Placement Collectif (« la Loi de 2010 »).

Le Conseil d'Administration de la SICAV a nommé, avec effet au 6 avril 2013, Groupama Asset Management en tant que Société de Gestion conformément aux dispositions de l'article 119 de la loi modifiée du 17 décembre 2010.

Au 28 février 2025, les compartiments ci-après sont actifs :

GROUPAMA AVENIR EUROPE
GROUPAMA AVENIR EURO FEEDER (précédemment Avenir Euro)
GROUPAMA EUROPE ACTIVE EQUITY (précédemment Total Return All Cap Europe)
GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE (précédemment European Convertible Bonds)
GROUPAMA EURO HIGH YIELD (précédemment Euro High Yield Bonds)
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME
GROUPAMA NEW DEAL EUROPE
GROUPAMA DYNAMIC BOND (précédemment Total Return Bonds)
GROUPAMA GLOBAL BOND (précédemment Global Bonds)
GROUPAMA AVENIR PME EUROPE (précédemment Avenir Small Cap)
GROUPAMA GLOBAL INFLATION SHORT DURATION
GROUPAMA EURO FINANCIAL DEBT FEEDER (précédemment Legacy)
GROUPAMA GLOBAL CONVERTIBLE (précédemment Global Convertible Bonds)
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS
GROUPAMA GLOBAL DISRUPTION
GROUPAMA CORPORATE HYBRID (précédemment Hybrid Corporate Bonds)
GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2028 (précédemment High Yield Maturity 2028)
GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2029 (précédemment GROUPAMA HIGH YIELD MATURITY 5) (lancé le 17/05/24)

L'objectif principal de la SICAV est la croissance du capital à long et moyen terme, avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les actionnaires des résultats de la gestion des avoirs.

2 - Principales méthodes comptables

2.1 - Présentation des états financiers

Les états financiers de la SICAV sont préparés conformément à la réglementation en vigueur à Luxembourg concernant les Organismes de Placement Collectif.

Selon le principe de continuité d'exploitation à l'exception des compartiments GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2028 (précédemment High Yield Maturity 2028) et GROUPAMA NEW DEAL EUROPE. Comme indiqué à la note 17, ces compartiments seront mis en liquidation. Par conséquent, les états financiers de ces compartiments ont été établis selon le principe de non-continuité d'exploitation.

Les chiffres présentés dans les tableaux des états financiers peuvent, dans certains cas, présenter des différences non significatives en raison des arrondis. Ces différences n'affectent en rien l'image fidèle des états financiers de la SICAV.

2.2 - Evaluation du portefeuille-titres

La valeur des valeurs mobilières constituant le portefeuille de chaque compartiment est déterminée sur la base du dernier cours de bourse connu de toute bourse à laquelle ces valeurs mobilières sont cotées ou admises à la négociation. La valeur des valeurs mobilières traitées sur un autre marché réglementé est établie de façon similaire.

Pour les valeurs non admises à une cote officielle et non traitées sur un autre marché réglementé, et pour les valeurs admises à une telle cote ou un tel marché et dont le dernier cours n'est pas représentatif, le Conseil d'Administration de la SICAV procédera à l'évaluation sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle est estimée avec prudence et bonne foi.

Les parts d'OPCVM et/ou autres OPC sont évaluées à leur dernière valeur nette d'inventaire par action connue.

Les investissements du fonds nourricier dans le fonds maître sont évalués à la dernière valeur nette d'inventaire par action publiée par le fonds maître.

Le portefeuille titres est évalué aux derniers prix disponibles lors du calcul de la valeur nette d'inventaire (« VNI »), c'est-à-dire aux cours de clôture du 28 février 2025.

Les instruments du marché monétaire avec une échéance inférieure à 3 mois sont évalués en utilisant l'« amortised cost method ».

Des petits écarts peuvent apparaître dans certains sous-totaux de pourcentages dans les portefeuille-titres en raison des arrondis.

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Notes aux états financiers

2 - Principales méthodes comptables

2.3 - Bénéfices ou pertes net(te)s réalisé(e)s sur ventes de titres

Les bénéfices ou pertes réalisé(e)s sur ventes d'investissements sont calculés sur base du coût moyen.

2.4 - Conversion des devises étrangères

Le prix d'acquisition des titres acquis en une devise autre que l'euro est converti en euro sur base des cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les revenus et charges libellés en une devise autre que l'euro sont convertis sur base des cours de change en vigueur à la date de transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs libellés en une devise autre que l'euro sont convertis sur base des cours de change en vigueur à cette date; les différences de change résultant de cette conversion sont incluses dans le résultat net de change de la période.

Les cours de change utilisés pour la conversion des avoirs et dettes de la SICAV en devises autres que l'euro sont ceux du 28 février 2025 :

1 EUR =	1,67245	AUD	1 EUR =	1,4982	CAD	1 EUR =	0,93835	CHF
1 EUR =	7,58425	CNH	1 EUR =	7,45775	DKK	1 EUR =	0,82595	GBP
1 EUR =	8,08755	HKD	1 EUR =	400,025	HUF	1 EUR =	3,7425	ILS
1 EUR =	156,7228	JPY	1 EUR =	21,35065	MXN	1 EUR =	11,69325	NOK
1 EUR =	1,856	NZD	1 EUR =	4,1545	PLN	1 EUR =	11,1645	SEK
1 EUR =	1,40275	SGD	1 EUR =	35,5394	THB	1 EUR =	37,9834	TRY
1 EUR =	1,04	USD	1 EUR =	19,3154	ZAR			

2.5 - Etats financiers combinés

Les états financiers combinés de la SICAV sont exprimés en euro. Au 28 février 2025, le montant total des investissements croisés est de 66.111.679,45 euros. Par conséquent, la valeur nette d'inventaire totale de la SICAV au 28 février 2025 sans investissements croisés s'élève à 4.096.625.464,63 euros.

Ces investissements croisés concernent les compartiments suivants:

Compartiments	Investissements croisés	Montant (en EUR)
GROUPAMA AVENIR EUROPE	Groupama Avenir Pme Europe - Ic EUR	1.080.367,17
GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE (précédemment European Convertible Bonds)	Groupama Alpha Fixed Income Plus Ic EUR	1.123.520,00
GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE (précédemment European Convertible Bonds)	Groupama Global Convertible - Sc EUR	458.190,00
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME	Groupama Alpha Fixed Income Plus Ic EUR	18.620.355,37
GROUPAMA DYNAMIC BOND (précédemment Total Return Bonds)	Groupama Euro High Yield - Id EUR	5.248.100,30
GROUPAMA DYNAMIC BOND (précédemment Total Return Bonds)	Groupama Corporate Hybrid - Ic EUR	6.757.652,50
GROUPAMA DYNAMIC BOND (précédemment Total Return Bonds)	Groupama Alpha Fixed Income Plus Ic EUR	32.823.494,11
		66.111.679,45

2.6 - Evaluation des contrats d'options

Les options sont évaluées à leur dernier cours connu à la date de clôture. Les swaptions sont évaluées « marked to market » à chaque calcul de la valeur nette d'inventaire. La valeur de marché des options est présentée dans l'état des actifs nets, aux postes « Options (positions longues) à la valeur d'évaluation » pour les positions achetées et « Options (positions courtes) à la valeur d'évaluation » pour les positions vendues. Le mouvement des plus- ou moins-values sur options ainsi que le montant réalisé sont présentés dans l'état des opérations et des variations des actifs nets, respectivement aux postes « Variation de la plus-ou moins-value nette non réalisée sur options » et « Bénéfice net / Perte nette réalisé(e) sur options ».

Les contrats des options ouverts à la date de clôture sont détaillés dans la section « Notes aux Etats Financiers - Etat des instruments dérivés ».

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Notes aux états financiers

2 - Principales méthodes comptables

2.7 - Evaluation des contrats de change à terme

Les contrats de change à terme en cours sont évalués à la date de clôture en référence au taux de change applicable à la durée résiduelle du contrat. La plus-value ou la moins-value non réalisée sur les contrats de change à terme est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value/Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme », tandis que le mouvement de ces montants ainsi que le montant réalisé sont présentés dans l'état des opérations et des variations des actifs nets, respectivement aux postes « Variation de la plus-ou moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme » et « Bénéfice net / Perte nette réalisé(e) sur contrats de change à terme ».

Les contrats de change à terme ouverts à la date de clôture sont détaillés dans la section « Notes aux Etats Financiers - Etat des instruments dérivés ».

2.8 - Evaluation des contrats futures

L'évaluation des contrats futures négociés sur des marchés réglementés est basée sur le dernier prix disponible du règlement de ces contrats sur les marchés réglementés sur lesquels ces contrats futures sont négociés par la SICAV. La plus-value ou la moins-value non réalisée sur les contrats futures est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value/Moins-value nette non réalisée sur contrats futures », tandis que le mouvement de ces montants ainsi que le montant réalisé sont présentés dans l'état des opérations et des variations des actifs nets, respectivement aux postes « Variation de la plus-ou moins-value nette non réalisée sur contrats futures » et « Bénéfice net / Perte nette réalisé(e) sur contrats futures ».

Les contrats futures ouverts à la date de clôture sont détaillés dans la section « Notes aux Etats Financiers - Etat des instruments dérivés ».

2.9 - Evaluation des Contracts for Difference ("CFD")

Un «Contract for Difference» (« CFD ») est un contrat financier conclu de gré-à-gré entre un acheteur et un vendeur en vue d'échanger la différence entre le cours actuel d'un actif sous-jacent (action, devise, matière première, indice boursier, etc.) et son cours au moment de la clôture du contrat. Les CFDs permettent de profiter des cours à la hausse (en prenant des positions longues) ou des cours à la baisse (en prenant des positions courtes) des actifs sous-jacents. Les CFDs sont évalués « marked to market » à chaque calcul de la valeur nette d'inventaire sur base des éléments d'évaluation prévus dans les contrats.

La plus-value ou moins-value non réalisée sur CFDs est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value/Moins-value nette non réalisée sur CFDs », tandis que le mouvement de ces montants ainsi que le montant réalisé sont présentés dans l'état des opérations et des variations des actifs nets, respectivement aux postes « Variation de la plus-ou moins-value nette non réalisée sur CFDs » et « Bénéfice net / Perte nette réalisé(e) sur CFDs ».

Les intérêts à recevoir ou à payer sur CFDs sont présentés dans l'état des actifs nets, aux postes « Intérêts à recevoir sur CFDs » et « Intérêts à payer sur CFDs » et dans l'état des opérations et des variations des actifs nets, aux postes « Intérêts reçus sur CFDs » et « Intérêts payés sur CFDs ».

Il n'y avait pas de « CFDs » ouverts à la date de clôture.

2.10 - Evaluation des contrats de swaps

Evaluation des Credit Default Swaps ("CDS")

Un Credit Default Swap (« CDS ») est un contrat bilatéral selon lequel une contrepartie (l'acheteur de protection) verse une prime périodique en retour d'un paiement contingent du vendeur de protection en cas d'événement de crédit touchant l'un des émetteurs de référence. Lorsque la différence entre la perte due à un événement de crédit et la prime périodique est positive, l'acheteur de protection reçoit généralement une compensation monétaire du montant correspondant. Lorsque la différence est négative, le règlement au comptant est généralement versé au vendeur de protection. Les CDS sont évalués « marked to market » à chaque calcul de la valeur nette d'inventaire. La valeur de marché est basée sur les éléments d'évaluation prévus dans les contrats.

La plus-value ou moins-value non réalisée sur les CDS est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value/Moins-value nette non réalisée sur swaps », tandis que le mouvement de ces montants ainsi que le montant réalisé sont présentés dans l'état des opérations et des variations des actifs nets, respectivement aux postes « Variation de la plus-ou moins-value nette non réalisée sur swaps » et « Bénéfice net / Perte nette réalisé(e) sur swaps ».

Les intérêts à recevoir ou à payer sur CDS sont calculés à chaque valeur nette d'inventaire et sont présentés dans l'état des actifs nets, aux postes « Intérêts à recevoir sur swaps » et « Intérêts à payer sur swaps » et dans l'état des opérations et des variations des actifs nets, aux postes « Intérêts reçus sur swaps » et « Intérêts payés sur swaps ».

Les CDS ouverts à la date de clôture sont détaillés dans la section « Notes aux Etats Financiers - Etat des instruments dérivés ».

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Notes aux états financiers

2 - Principales méthodes comptables

2.10 - Evaluation des contrats de swaps

Evaluation des swaps de taux d'intérêts ("IRS")

Un swap de taux d'intérêt (« IRS ») est un contrat bilatéral dans lequel une partie échange une série de paiements d'intérêts contre une autre série de paiements d'intérêts avec l'autre partie (habituellement fixe contre flottant), basée sur un montant notionnel servant de base de calcul qui est habituellement non échangé. Les swaps de taux d'intérêt sont évalués à la valeur de marché à chaque valeur nette d'inventaire sur base des éléments d'évaluation fixés par le contrat et déterminés par l'agent de calcul.

La plus-value ou moins-value non réalisée sur les IRS est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value/Moins-value nette non réalisée sur swaps », tandis que le mouvement de ces montants ainsi que le montant réalisé sont présentés dans l'état des opérations et des variations des actifs nets, respectivement aux postes « Variation de la plus-ou moins-value nette non réalisée sur swaps » et « Bénéfice net / Perte nette réalisé(e) sur swaps ».

Les intérêts à recevoir ou à payer sur IRS sont calculés à chaque valeur nette d'inventaire et sont présentés dans l'état des actifs nets, aux postes « Intérêts à recevoir sur swaps » et « Intérêts à payer sur swaps » et dans l'état des opérations et des variations des actifs nets, aux postes « Intérêts reçus sur swaps » et « Intérêts payés sur swaps ».

Les contrats de swaps d'intérêt ouverts à la date de clôture sont détaillés dans la section « Notes aux Etats Financiers - Etat des instruments dérivés ».

Evaluation des Total Return Swaps ("TRS")

Un contrat d'échange sur rendement global (« Total Return Swap ») est un contrat dans lequel une partie (le payeur du rendement total) transfère l'intégralité de la performance économique d'une obligation de référence à l'autre partie (le receveur du rendement total). La performance économique totale comprend le revenu des intérêts et rémunérations, plus-values ou pertes résultant des mouvements du marché et les pertes de crédit. Le « Total Return Swap » est évalué à la valeur du marché à chaque date de calcul de la valeur nette d'inventaire. La valeur de marché estimée se fonde sur les éléments d'évaluation fixés dans les contrats et est obtenue auprès d'agents de notation tiers, de teneurs de marché ou sur la base de modèles internes.

La plus-value ou moins-value non réalisée sur « Total Return Swap » est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value/Moins-value nette non réalisée sur swaps », tandis que le mouvement de ces montants ainsi que le montant réalisé sont présentés dans l'état des opérations et des variations des actifs nets, respectivement aux postes « Variation de la plus-ou moins-value nette non réalisée sur swaps » et « Bénéfice net / Perte nette réalisé(e) sur swaps ».

Les intérêts à recevoir ou à payer sur « Total Return Swap » sont calculés à chaque valeur nette d'inventaire et sont présentés dans l'état des actifs nets, aux postes « Intérêts à recevoir sur swaps » et « Intérêts à payer sur swaps » et dans l'état des opérations et des variations des actifs nets, aux postes « Intérêts reçus sur swaps » et « Intérêts payés sur swaps ».

Les contrats de total return swaps ouverts à la date de clôture sont détaillés dans la section « Notes aux Etats Financiers - Etat des instruments dérivés ».

Evaluation des swaps d'inflation ("IFS")

Un swap d'inflation est un contrat bilatéral qui permet aux investisseurs, qui veulent se couvrir, de sécuriser un rendement lié à l'inflation par rapport à un indice d'inflation. L'acheteur de l'inflation (receveur de l'inflation) paie un taux fixe ou variable prédéterminé (minoré d'un spread). En échange, l'acheteur de l'inflation reçoit du vendeur de l'inflation (payeur de l'inflation) un(des) paiement(s) lié(s) à l'inflation. Le principal risque associé à un swap d'inflation réside dans sa sensibilité aux taux d'intérêt et à l'inflation : le payeur de l'inflation est confronté au risque d'inflation, à savoir aux changements susceptibles d'affecter la courbe de l'inflation. Il supporte également un risque lié aux taux d'intérêt, à savoir aux changements intervenus au niveau de la courbe des rendements nominaux. Les swaps d'inflation sont évalués « marked to market » à chaque calcul de la valeur nette d'inventaire sur base des éléments d'évaluation prévus dans les contrats.

La plus-value ou moins-value non réalisée sur les swaps d'inflation est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value/Moins-value nette non réalisée sur swaps », tandis que le mouvement de ces montants ainsi que le montant réalisé sont présentés dans l'état des opérations et des variations des actifs nets, respectivement aux postes « Variation de la plus-ou moins-value nette non réalisée sur swaps » et « Bénéfice net / Perte nette réalisé(e) sur swaps ».

Les intérêts à recevoir ou à payer sur swaps d'inflation sont calculés à chaque valeur nette d'inventaire et sont présentés dans l'état des actifs nets, aux postes « Intérêts à recevoir sur contrats swaps » et « Intérêts à payer sur contrats swaps » et dans l'état des opérations et des variations des actifs nets, aux postes « Intérêts reçus sur swaps » et « Intérêts payés sur swaps ».

Les contrats de swaps d'inflation ouverts à la date de clôture sont détaillés dans la section « Notes aux Etats Financiers - Etat des instruments dérivés ».

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Notes aux états financiers

2 - Principales méthodes comptables

2.10 - Evaluation des contrats de swaps

Evaluation des swaps d'indice

Un swap d'indice est un contrat bilatéral selon lequel une partie effectue un paiement basé sur un taux prédéfini, qui peut être fixe ou fluctuant, alors qu'une autre partie verse elle, un paiement basé sur le rendement d'un indice sous-jacent. Les swaps d'indice sont évalués « marked to market » à chaque valeur nette d'inventaire sur base du niveau de clôture de l'indice déterminé par l'agent de calcul.

La plus-value ou moins-value non réalisée sur les swaps d'indice est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value/Moins-value nette non réalisée sur swaps », tandis que le mouvement de ces montants ainsi que le montant réalisé sont présentés dans l'état des opérations et des variations des actifs nets, respectivement aux postes « Variation de la plus-ou moins-value nette non réalisée sur swaps » et « Bénéfice net / Perte nette réalisé(e) sur swaps ».

Les intérêts à recevoir ou à payer sur swaps d'indice sont calculés à chaque valeur nette d'inventaire et sont présentés dans l'état des actifs nets, aux postes « Intérêts à recevoir sur swaps » et « Intérêts à payer sur swaps » et dans l'état des opérations et des variations des actifs nets, aux postes « Intérêts reçus sur swaps » et « Intérêts payés sur swaps ».

Il n'y avait pas de swaps d'indice ouverts à la date de clôture.

2.11 - Revenus de dividendes et d'intérêts

Les dividendes sont enregistrés comme revenus à la date où les actions sont pour la première fois « ex-dividende ». Les intérêts courus produits par les titres sont provisionnés à chaque date de calcul de la valeur nette d'inventaire.

2.12 - Frais de constitution

Les frais de constitution sont imputés au prorata des actifs nets de chaque compartiment et amortis sur une période de 5 ans.

2.13 - Frais de transaction

Les frais de transaction sur titres sont comptabilisés séparément du coût d'acquisition dans le compte de charge intitulé « Frais de transaction ». Les frais sur transaction comprennent les frais d'encodage de chaque nouvelle transaction par le service en charge au sein de CACEIS Bank, Luxembourg Branch, les frais de courtage, les frais de la table de négociation de la Société de Gestion et les frais commerciaux liés aux transactions sur portefeuille-titres, contrats de change à terme, options, contrats de prise en pension et contrats futures (voir le détail des frais de transaction dans la partie « Autres notes aux états financiers »).

2.14 - Abréviations utilisées dans les portefeuilles-titres

PERP: Obligations perpétuelles

ZCP: Zéro coupon

CV: Obligations convertibles

3 - Commission de gestion

Selon les conditions de la convention de gestion conclue entre la SICAV et la Société de Gestion, cette dernière a droit à des honoraires de gestion calculés sous forme de pourcentage de la valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment, et/ou Classe et/ou Sous-classe correspondant(e).

Les taux annuels actuels maximum de la Commission de gestion sont indiqués dans les fiches des Compartiments, section « Commissions », reprises dans le Livre II du Prospectus. Ces taux incluent tous les frais de gestion hors frais de transaction (notamment, frais de courtage, impôts de bourse, etc.).

Les taux en vigueur au 28 février 2025 sont les suivants :

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Frais de gestion (taux effectif)	Frais de gestion (max)
GROUPAMA AVENIR EUROPE	Classe E3C EUR - Capitalisation	LU2486820355	0,88	0,90
	Classe NC EUR - Capitalisation	LU0675297237	1,74	1,80
	Classe NC USD Hedged -	LU1515102728	1,74	1,80
	Classe IC EUR - Capitalisation	LU0675296932	0,88	0,90
	Classe IC USD - Capitalisation	LU1515102991	0,88	0,90

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Notes aux états financiers

3 - Commission de gestion

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Frais de gestion (taux effectif)	Frais de gestion (max)
GROUPAMA AVENIR EUROPE	Classe IC USD Hedged -	LU1515103296	0,88	0,90
	Classe RC EUR - Capitalisation	LU1622556907	0,98	1,00
	Classe OAD EUR - Distribution	LU1501411687	0,03	0,90
	Classe OSD EUR - Distribution	LU2679895321	0,03	0,90
	Classe GD EUR - Distribution	LU0675297153	0,22	0,22
	Classe AC EUR - Capitalisation	LU1866781336	1,40	1,50
GROUPAMA AVENIR EURO FEEDER (précédemment Avenir Euro)	Classe NC EUR - Capitalisation	LU1150711494	1,72	1,80
	Classe IC EUR - Capitalisation	LU1150710686	0,90	0,90
	Classe RC EUR - Capitalisation	LU1622557202	1,00	1,00
GROUPAMA EUROPE ACTIVE EQUITY (précédemment Total Return All Cap Europe)	Classe NC EUR - Capitalisation	LU0857959612	1,04	1,40
	Classe IC EUR - Capitalisation	LU0857959455	0,62	0,70
	Classe OAD EUR - Distribution	LU1501412651	0,03	0,10
	Classe OSD EUR - Distribution	LU2679895750	0,03	0,10
	Classe GC EUR - Capitalisation	LU0857959539	0,22	0,22
	Classe GD EUR - Distribution	LU0987164919	0,22	0,22
	Classe OAC EUR - Capitalisation	LU1717594557	0,03	0,10
	Classe OSC EUR - Capitalisation	LU2679895834	0,03	0,10
GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE (précédemment European Convertible Bonds)	Classe NC EUR - Capitalisation	LU0571100824	1,00	1,00
	Classe NC USD - Capitalisation	LU1515103536	1,00	1,00
	Classe IC EUR - Capitalisation	LU0571100584	0,50	0,50
	Classe GD EUR - Distribution	LU0571100741	0,15	0,15
	Classe RC EUR - Capitalisation	LU1622557467	0,55	0,55
	Classe TC EUR - Capitalisation	LU2823929927	0,50	0,50
GROUPAMA EURO HIGH YIELD (précédemment Euro High Yield Bonds)	Classe NC EUR - Capitalisation	LU0571101558	1,04	1,20
	Classe ID EUR - Distribution	LU0571101129	0,52	0,60
	Classe IC EUR - Capitalisation	LU1151777965	0,52	0,60
	Classe OAD EUR - Distribution	LU1501412909	0,03	0,60
	Classe OSD EUR - Capitalisation	LU2679895677	0,03	0,60
	Classe RC EUR - Capitalisation	LU1622557541	0,57	0,65
	Classe GD EUR - Distribution	LU0571101475	0,15	0,15
	Classe SC EUR - Capitalisation	LU1749433204	0,35	0,50
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME	Classe NC EUR - Capitalisation	LU0571102010	0,70	1,00
	Classe ND EUR - Distribution	LU2473700214	0,70	1,00
	Classe IC EUR - Capitalisation	LU0571101715	0,50	0,50
	Classe ID EUR - Distribution	LU0857959968	0,50	0,50
	Classe OAD EUR - Distribution	LU1501413113	0,03	0,50
	Classe OSD EUR - Distribution	LU2679896055	0,03	0,50
	Classe GD EUR - Distribution	LU0571101988	0,50	0,50
	Classe PC EUR - Capitalisation	LU1251655087	0,20	0,40
	Classe RC EUR - Capitalisation	LU1622557624	0,55	0,55
	Classe RD EUR - Distribution	LU2473700305	0,55	0,55
GROUPAMA NEW DEAL EUROPE	Classe NC EUR - Capitalisation	LU0987164596	1,40	1,70
	Classe IC EUR - Capitalisation	LU0987164240	0,70	0,85
	Classe GD EUR - Distribution	LU0987164323	0,18	0,50
GROUPAMA DYNAMIC BOND (précédemment Total Return Bonds)	Classe NC EUR - Capitalisation	LU1226626759	1,00	1,60
	Classe IC EUR - Capitalisation	LU1226621792	0,50	0,80
GROUPAMA GLOBAL BOND (précédemment Global Bonds)	Classe NC EUR - Capitalisation	LU1501413972	1,04	1,30
	Classe IC EUR - Capitalisation	LU1501414277	0,52	0,60

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Notes aux états financiers

3 - Commission de gestion

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Frais de gestion (taux effectif)	Frais de gestion (max)
GROUPAMA GLOBAL BOND (précédemment Global Bonds)	Classe OAD EUR - Distribution	LU1501414517	0,03	0,60
GROUPAMA AVENIR PME EUROPE (précédemment Avenir Small Cap)	Classe EC EUR - Capitalisation	LU2486818888	2,04	2,50
	Classe E1C EUR - Capitalisation	LU2486818961	2,04	2,80
	Classe E2C EUR - Capitalisation	LU2486819001	1,52	1,60
	Classe E3C EUR - Capitalisation	LU2486819183	1,35	1,50
	Classe NC EUR - Capitalisation	LU1611031870	2,04	2,50
	Classe IC EUR - Capitalisation	LU1611032092	1,42	1,50
	Classe RC EUR - Capitalisation	LU1611032258	1,52	1,60
	Classe OAD EUR - Distribution	LU1611032506	0,03	0,10
	Classe OSD EUR - Distribution	LU2679897376	0,03	0,10
	Classe GD EUR - Distribution	LU1611032688	0,22	0,90
GROUPAMA GLOBAL INFLATION SHORT DURATION	Classe NC EUR - Capitalisation	LU1717592262	0,70	1,00
	Classe IC EUR - Capitalisation	LU1717592346	0,35	0,50
	Classe RC EUR - Capitalisation	LU1717592429	0,40	0,60
	Classe OAC EUR - Capitalisation	LU1717592692	0,03	0,10
	Classe OSC EUR - Capitalisation	LU2679896642	0,03	0,10
	Classe GD EUR - Distribution	LU1717592775	0,15	0,25
	Classe SC EUR - Capitalisation	LU1717592932	0,30	0,50
GROUPAMA EURO FINANCIAL DEBT FEEDER (précédemment Legacy)	Classe IC EUR - Capitalisation	LU1856264152	0,80	0,90
	Classe JC EUR - Capitalisation	LU1856264236	0,64	0,90
GROUPAMA GLOBAL CONVERTIBLE (précédemment Global Convertible Bonds)	Classe NC EUR - Capitalisation	LU1856264822	1,20	1,40
	Classe IC EUR - Capitalisation	LU1856265043	0,60	0,70
	Classe GD EUR - Distribution	LU1856265472	0,15	0,25
	Classe SC EUR - Capitalisation	LU1856265555	0,40	0,50
	Classe VD EUR - Distribution	LU2293580655	0,03	0,20
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS	Classe NC EUR - Capitalisation	LU1891750868	1,20	1,40
	Classe NC USD - Capitalisation	LU2823930180	1,20	1,40
	Classe NC CHF - Capitalisation	LU2823930263	1,20	1,40
	Classe IC EUR - Capitalisation	LU2550878602	0,60	0,70
	Classe IC USD - Capitalisation	LU2823930347	0,60	0,70
	Classe IC CHF - Capitalisation	LU2823930420	0,60	0,70
	Classe RC EUR - Capitalisation	LU1891751080	0,65	0,80
	Classe OAC EUR - Capitalisation	LU1891751163	0,03	0,20
	Classe OSC EUR - Capitalisation	LU2679895917	0,03	0,20
	Classe GD EUR - Distribution	LU1891751247	0,20	0,40
	Classe SC EUR - Capitalisation	LU1891751320	0,30	0,40
GROUPAMA GLOBAL DISRUPTION	Classe EC EUR - Capitalisation	LU2486819936	1,60	2,00
	Classe NC EUR - Capitalisation	LU1897556517	1,60	2,00
	Classe IC EUR - Capitalisation	LU1897556350	0,80	1,00
	Classe IC USD - Capitalisation	LU1897556434	0,80	1,00
	Classe RC EUR - Capitalisation	LU1897556780	0,90	1,10
	Classe OAD EUR - Distribution	LU1897556608	0,03	0,20
	Classe OSD EUR - Distribution	LU2679896212	0,03	0,20
GROUPAMA CORPORATE HYBRID (précédemment Hybrid Corporate Bonds)	Classe NC EUR - Capitalisation	LU2023296242	1,15	1,40
	Classe IC EUR - Capitalisation	LU2023296168	0,60	0,70
	Classe GD EUR - Distribution	LU2023296085	0,15	0,40
	Classe SD EUR - Distribution	LU2023296671	0,45	0,50
	Classe SC EUR - Distribution	LU2679896568	0,45	0,50

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Notes aux états financiers

3 - Commission de gestion

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Frais de gestion (taux effectif)	Frais de gestion (max)
GROUPAMA CORPORATE HYBRID (précédemment Hybrid Corporate Bonds)	Classe OSC EUR - Capitalisation	LU2679896485	0,03	0,10
GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2028 (précédemment High Yield Maturity 2028)	Classe GD EUR - Distribution	LU2527589332	0,15	0,40
	Classe IC EUR - Capitalisation	LU2527589415	0,40	0,40
	Classe NC EUR - Capitalisation	LU2527589688	0,80	1,00
	Classe ND EUR - Distribution	LU2527589761	0,80	1,00
	Classe RC EUR - Capitalisation	LU2527589845	0,45	0,45
	Classe RD EUR - Distribution	LU2527589928	0,45	0,45
	Classe SC EUR - Capitalisation	LU2527590009	0,00	0,40
GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2029 (précédemment GROUPAMA HIGH YIELD MATURITY 5)	Classe GD EUR - Distribution	LU2695021696	0,15	0,40
	Classe IC EUR - Capitalisation	LU2695021423	0,40	0,50
	Classe NC EUR - Capitalisation	LU2695021340	0,80	1,00
	Classe RC EUR - Capitalisation	LU2695020961	0,45	0,45
	Classe SC EUR - Capitalisation	LU2695022405	0,30	0,30

4 - Commission de performance

La Société de Gestion a droit à une commission de performance comme définie dans le tableau ci-dessous.

La méthode de calcul des commissions de performance de ces compartiments et des classes d'actions concernées est détaillée dans le Prospectus de la SICAV actuellement en vigueur.

Compartiments	Performance	Indice de référence
GROUPAMA AVENIR EUROPE	20% de la surperformance nette de frais par rapport à l'indice	MSCI Europe Small Cap (dividendes nets réinvestis)
GROUPAMA AVENIR EURO FEEDER (précédemment Avenir Euro)	20% de la surperformance nette de frais par rapport à l'indice	MSCI Europe Small Cap (dividendes nets réinvestis)
GROUPAMA EUROPE ACTIVE EQUITY (précédemment Total Return All Cap Europe)	20% de la surperformance nette de frais par rapport à l'indice	MSCI Europe (dividendes nets réinvestis en Euro)
GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE (précédemment European Convertible Bonds)	20% de la surperformance nette de frais par rapport à l'indice	FTSE Europe convertible
GROUPAMA EURO HIGH YIELD (précédemment Euro High Yield Bonds)	20% TTC de la surperformance nette de frais pour une performance au-delà de l'indice	ICE BofA BB-B Euro High Yield Constrained Index
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME	20% TTC de la surperformance nette de frais pour une performance au-delà de l'indice	ESTER capitalisé
GROUPAMA DYNAMIC BOND (précédemment Total Return Bonds)	10% TTC de la surperformance nette de frais pour une performance au-delà de l'indice	Bloomberg Euro Aggregate
GROUPAMA GLOBAL BOND (précédemment Global Bonds)	20% TTC de la surperformance nette de frais pour une performance au-delà de l'indice	Bloomberg Global Aggregate ex China, S.Korea, Taiwan – Total Return EUR Hedged
GROUPAMA AVENIR PME EUROPE (précédemment Avenir Small Cap)	20% de la surperformance nette de frais par rapport à l'indice	MSCI EMU Micro Cap (dividendes nets réinvestis)
GROUPAMA GLOBAL INFLATION SHORT DURATION	10% de la surperformance nette de frais pour une performance au-delà de l'indice	Blomberg World Government Inflation-Linked Bond 1-5 ans (couvert en euros) coupons nets réinvestis
GROUPAMA GLOBAL CONVERTIBLE (précédemment Global Convertible Bonds)	20% de la surperformance nette de frais par rapport à l'indice	FTSE Global Focus Hedged Convertible Index (EUR)
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS	20% TTC de la surperformance nette de frais pour une performance au-delà de l'indice	ESTER capitalisé
GROUPAMA GLOBAL DISRUPTION	10% de la surperformance nette de frais pour une performance au-delà de l'indice	Msci world (dividendes nets réinvestis)

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Notes aux états financiers

4 - Commission de performance

GROUPAMA CORPORATE HYBRID (précédemment Hybrid Corporate Bonds)	15% de la surperformance nette de frais pour une performance au-delà de l'indice	ICE Bofa Euro Hybrid Non-Financial 5% Constrained Custom Index
GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2028 (précédemment High Yield Maturity 2028)	15% TTC de la surperformance nette de frais pour une performance au-delà de l'indice	ESTER capitalisé
GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2029 (GROUPAMA HIGH YIELD MATURITY 5)	15% TTC de la surperformance nette de frais pour une performance brute annualisée supérieure à 5%	le Compartiment ne cherche pas à répliquer un indicateur de référence.

En application des orientations ESMA sur les commissions de performance (ESMA34-39-992) et la Circulaire CSSF 20/764, le tableau ci-dessous présente le montant des commissions de performance chargées pour chaque catégorie d'actions concernée ainsi que le pourcentage de ces commissions calculé en fonction de la Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») de la catégorie d'actions. Seules les catégories d'actions pour lesquelles des commissions de performance ont été chargées sont présentées.

Compartiments	Classe d'actions	Code ISIN	Devise du compartiment	Montants des commissions de performance au 28/02/25 (en devise du compartiment)	VNI moyenne de la Classe d'actions (en devise du compartiment)	% de la VNI moyenne de la Classe d'actions
GROUPAMA AVENIR EUROPE	Classe OAD EUR - Distribution	LU1501411687	EUR	1,80	19.033.926,98	0,00
				1,80		
GROUPAMA EUROPE ACTIVE EQUITY (précédemment Total Return All Cap Europe)	Classe IC EUR – Capitalisation	LU0857959455	EUR	557,78	334.473.518,30	0,00
	Classe OAD EUR - Distribution	LU1501412651	EUR	11,46	87.533.358,60	0,00
				569,24		
GROUPAMA EURO HIGH YIELD (précédemment Euro High Yield Bonds)	Classe NC EUR - Capitalisation	LU0571101558	EUR	0,09	56.899,82	0,00
	Classe ID EUR - Distribution	LU0571101129	EUR	1.804,99	4.543.500,69	0,04
	Classe OAD EUR - Distribution	LU1501412909	EUR	16.502,56	5.871.645,64	0,28
	Classe RC EUR - Capitalisation	LU1622557541	EUR	389,30	683.193,17	0,06
	Classe GD EUR - Distribution	LU0571101475	EUR	62.372,77	31.545.892,63	0,20
	Classe SC EUR - Capitalisation	LU1749433204	EUR	4.148,96	2.692.834,66	0,15
				85.218,67		
GROUPAMA DYNAMIC BOND (précédemment Total Return Bonds)	Classe NC EUR - Capitalisation	LU1226626759	EUR	367.202,52	264.159.331,50	0,14
				367.202,52		
GROUPAMA GLOBAL BOND (précédemment Global Bonds)	Classe IC EUR - Capitalisation	LU1501414277	EUR	75.671,76	36.200.986,10	0,21
	Classe OAD EUR - Distribution	LU1501414517	EUR	79.681,59	53.632.538,36	0,15
				155.353,35		

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Notes aux états financiers

4 - Commission de performance

GROUPAMA AVENIR PME EUROPE (précédemment Avenir Small Cap)	Classe EC EUR - Capitalisation	LU2486818888	EUR	6,60	565,13	1,17
	Classe E1C EUR - Capitalisation	LU2486818961	EUR	14.960,15	1.838.754,25	0,81
	Classe E2C EUR - Capitalisation	LU2486819001	EUR	4,89	563,26	0,87
	Classe E3C EUR - Capitalisation	LU2486819183	EUR	1.882,69	231.354,48	0,81
	Classe NC EUR - Capitalisation	LU1611031870	EUR	192.931,08	33.948.224,76	0,57
	Classe IC EUR - Capitalisation	LU1611032092	EUR	3.699,41	2.651.417,59	0,14
	Classe RC EUR - Capitalisation	LU1611032258	EUR	1.974,82	482.780,65	0,41
	Classe OAD EUR - Distribution	LU1611032506	EUR	236.181,06	23.679.535,12	1,00
	Classe GD EUR - Distribution	LU1611032688	EUR	174.408,04	32.043.575,30	0,54
				626.048,74		
GROUPAMA GLOBAL INFLATION SHORT DURATION	Classe IC EUR - Capitalisation	LU1717592346	EUR	21.603,36	94.314.363,26	0,02
	Classe RC EUR - Capitalisation	LU1717592429	EUR	0,51	2.044,81	0,02
	Classe OAC EUR - Capitalisation	LU1717592692	EUR	37.935,67	119.726.030,98	0,03
	Classe SC EUR - Capitalisation	LU1717592932	EUR	5.231,30	17.508.147,33	0,003
				64.770,84		
GROUPAMA GLOBAL CONVERTIBLE (précédemment Global Convertible Bonds)	Classe NC EUR - Capitalisation	LU1856264822	EUR	3,51	100.563,05	0,00
				3,51		
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS	Classe NC EUR - Capitalisation	LU1891750868	EUR	538.248,44	190.316.854,31	0,28
	Classe IC EUR - Capitalisation	LU2550878602	EUR	419.389,11	89.965.529,13	0,47
	Classe IC CHF - Capitalisation	LU2823930420	EUR	0,20	1.069,06	0,02
	Classe RC EUR - Capitalisation	LU1891751080	EUR	110,11	5.005.421,43	0,00
	Classe OAC EUR - Capitalisation	LU1891751163	EUR	33.637,74	8.554.299,36	0,39
	Classe GD EUR - Distribution	LU1891751247	EUR	157.008,20	45.267.744,07	0,35
	Classe SC EUR - Capitalisation	LU1891751320	EUR	34.082,89	48.606.101,03	0,07
				1.182.476,69		
GROUPAMA GLOBAL DISRUPTION	Classe EC EUR - Capitalisation	LU2486819936	USD	4.762,86	7.575.695,34	0,06
	Classe NC EUR - Capitalisation	LU1897556517	USD	5.214,33	211.497.343,73	0,00
	Classe IC EUR - Capitalisation	LU1897556350	USD	1.994,56	87.974.623,82	0,00
	Classe RC EUR - Capitalisation	LU1897556780	USD	28,13	1.099.807,26	0,00
	Classe OAD EUR - Capitalisation	LU1897556608	USD	201,63	49.910.309,36	0,00
				12.201,51		

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Notes aux états financiers

4 - Commission de performance

GROUPAMA CORPORATE HYBRID (précédemment Hybrid Corporate Bonds)	Classe SC EUR - Distribution	LU2679896568	EUR	2.016,76	1.721.710,83	0,12
				2.016,76		
GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2028 (précédemment High Yield Maturity 2028)	Classe IC EUR - Capitalisation Classe NC EUR - Capitalisation Classe ND EUR - Distribution	LU2527589415	EUR	288,25	29.651.626,82	0,00
		LU2527589688	EUR	1.208,10	1.554.610,07	0,08
		LU2527589761	EUR	64,37	134.276,95	0,05
				1.560,72		
GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2029 (précédemment GROUPAMA HIGH YIELD MATURITY 5)	Classe GD EUR - Distribution	LU2695021696	EUR	54.959,98	12.384.820,98	0,44
	Classe IC EUR - Capitalisation	LU2695021423	EUR	4,35	1.031,98	0,42
	Classe NC EUR - Capitalisation	LU2695021340	EUR	3,77	1.030,34	0,37
	Classe RC EUR - Capitalisation	LU2695020961	EUR	4,22	1.031,58	0,41
	Classe SC EUR - Capitalisation	LU2695022405	EUR	174.597,95	44.645.227,82	0,39
				229.570,27		

5 - Commission de banque dépositaire

La commission de banque dépositaire perçue par CACEIS Bank, Luxembourg Branch est de 0,01% par an, payable trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net moyen de la sous-classe pour le trimestre considéré. La SICAV supporte également les frais des sous-dépositaires qui sont inclus dans le poste «Commission de dépositaire».

6 - Commission d'administration

En sa qualité d'agent administratif délégué, agent de transfert délégué et teneur de registre délégué, CACEIS Bank, Luxembourg Branch reçoit une commission d'administration pour l'ensemble des actions de la SICAV de 0,20% maximum. Ce taux annuel de 0,20% maximum est payable mensuellement et calculé sur base de l'actif net moyen de chaque Sous-classe pour le mois considéré.

7 - Frais de transaction

La Société de Gestion a mis en place une table de négociation indépendante afin d'assurer la meilleure exécution des ordres et de la sélection des intermédiaires pour la SICAV. Sauf disposition contraire prévue à la section « Commissions » du Livre II du Prospectus pour chaque Compartiment, une commission de transaction est perçue par la Société de Gestion lors de l'exécution des ordres.

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Notes aux états financiers

7 - Frais de transaction

Le taux maximum des commissions de transactions s'applique selon la grille tarifaire suivante :

Types d'actifs	Taux maximum*
Action	0,10%
Obligation convertible	0,05%
Obligation corporate	0,05%
ETF	0,05%
Change	0,005%
Swap de taux d'intérêt	0,02%
Obligation souveraine	0,03%
CDS/ABS	0,03%
Dérivés Listés ¹	2 €

*Calculé sur la valeur de l'ordre

¹ Le taux de la commission de transaction s'applique par lot de dérivés listés et non pas sur le notionnel traité.

8 - Taxe d'abonnement

La SICAV est régie par les lois fiscales luxembourgeoises. En vertu de la législation et des règlements en vigueur actuellement au Luxembourg, elle est soumise à une taxe d'abonnement au taux annuel de 0,05%, payable trimestriellement et calculée sur ses avoirs nets à la fin de chaque trimestre. Ce taux est toutefois réduit à 0,01% dans les cas et sous les conditions visées à l'article 174 (2) de la loi de 2010 telle que modifiée, et notamment pour les compartiments et/ou classes réservées à des Investisseurs Institutionnels.

Les actifs nets investis en OPC déjà soumis à la taxe d'abonnement prévue par l'article 129 (3) de la loi modifiée du 17 décembre 2010 sont exonérés de la taxe d'abonnement.

9 - Structure Maître-Nourricier

Le **compartiment GROUPAMA AVENIR EURO FEEDER (précédemment Avenir Euro)** (le « Compartiment-Nourricier ») est un compartiment nourricier selon l'article 77 de la loi modifiée de 2010. Les compartiments nourriciers doivent investir au moins 85% de leurs actifs dans les fonds maîtres. Ce Compartiment est un Compartiment nourricier de l'OPCVM GROUPAMA AVENIR EURO (le « Fonds-Maître »). Il n'investira que dans la part de capitalisation « OSC » du Fonds-Maître.

Au 28 février 2025, le Compartiment-Nourricier détient 99,96% de l'actif net de la part « OSC » du Fonds-Maître et 0,30% de l'actif net total du Fonds-Maître.

L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est le même que celui du Fonds-Maître, à savoir obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, le MSCI EMU Small Cap (cours de clôture, dividendes nets réinvestis). La performance du compartiment pourra être inférieure à celle de son maître, GROUPAMA AVENIR EURO, compte tenu de ses propres frais de gestion.

Pour atteindre son objectif de gestion, le Fonds-Maître adopte un style de gestion active qui repose sur un processus au sein duquel se distinguent quatre grandes phases :

- La génération des idées d'investissement
- L'analyse des valeurs
- Leur valorisation
- La décision d'investissement

L'univers d'investissement est composé d'actions de petites et moyennes capitalisations. Le gérant se garde la possibilité d'investir dans des sociétés de plus grandes capitalisations. Le poids accordé aux petites et moyennes capitalisations par rapport aux grandes capitalisations n'est pas figé mais reste prépondérant, il varie en fonction des opportunités de marché.

Au niveau du Fonds-Maître, les frais, charges et dépenses liés aux investissements sont des frais d'exploitation et des frais de gestion couvrant tous les frais facturés directement au Fonds-Maître à l'exception des frais de transaction.

Au 28 février 2025, les frais maximum d'exploitation et de gestion chargés au Fonds-Maître pour la part OSC sont de 0,10%.

Au 28 février 2025, la totalité des frais chargés au Compartiment-Nourricier et au Fonds-Maître est la suivante :

Compartiment-Nourricier	Total des Frais en EUR
GROUPAMA AVENIR EURO FEEDER (précédemment Avenir Euro)	51.777,55
Fonds-Maître	
Total des Frais en EUR	
GROUPAMA AVENIR EURO - Part OSC	5.459,46

Le montant total des frais s'élève à 57.235,08 euros, soit un montant représentant 4,18% de l'actif net.

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Notes aux états financiers

9 - Structure Maître-Nourricier

Le **compartiment GROUPAMA EURO FINANCIAL DEBT FEEDER (précédemment Legacy)** est un compartiment nourricier de l'OPCVM GROUPAMA EURO FINANCIAL DEBT. Les actifs du Compartiment GROUPAMA EURO FINANCIAL DEBT FEEDER (précédemment Legacy) sont composés à au moins 85% et en permanence de parts « OAD » du FCP GROUPAMA EURO FINANCIAL DEBT, et, à titre accessoire, de liquidités.

Au 28 février 2025, le Compartiment-Nourricier détient 26,46% de l'actif net de la part « OAD » du Fonds-Maître et 4,68% de l'actif net total du Fonds-Maître.

L'objectif de gestion du Compartiment-Nourricier est le même que celui de son maître, à savoir obtenir sur l'horizon minimum d'investissement recommandé de 4 ans, un rendement annualisé égal ou supérieur à celui de l'indice composé à 40% de l'indice ICE BofA Contingent Capital (couvert en Euro) et à 60% de l'indice ICE BofA Euro Financial après déduction des frais de gestion.

Au 28 février 2025, la totalité des frais chargés au Compartiment Nourricier et au Fonds-Maître est la suivante :

Compartiment-Nourricier	Total des Frais en EUR
GROUPAMA EURO FINANCIAL DEBT FEEDER (précédemment Legacy)	102.685,98

Fonds-Maître	Total des Frais en EUR
GROUPAMA EURO FINANCIAL DEBT - Part OAD	8.724,38

Le montant total des frais s'élève à 104.994,63 euros, soit un montant représentant 0,65% de l'actif net.

Le prospectus, les rapports annuels et semi-annuels des deux Fonds-Maîtres, ainsi que les informations concernant ces derniers sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.fr ou sur simple demande en adressant un courrier au siège social Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque F-75008 Paris.

10 - Distribution de dividendes

Le Fonds a distribué les dividendes suivants au cours de l'exercice clôturant le 28 février 2025 :

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Devise	Dividende	Ex-date	Date de paiement
GROUPAMA AVENIR EUROPE	Classe OAD EUR - Distribution	LU1501411687	EUR	7,42	06/08/24	09/08/24
	Classe GD EUR - Distribution	LU0675297153	EUR	23,39	06/08/24	09/08/24
GROUPAMA EUROPE ACTIVE EQUITY (précédemment Total Return All Cap Europe)	Classe OAD EUR - Distribution	LU1501412651	EUR	33,84	06/08/24	09/08/24
	Classe GD EUR - Distribution	LU0987164919	EUR	38,34	06/08/24	09/08/24
GROUPAMA EURO HIGH YIELD (précédemment Euro High Yield Bonds)	Classe ID EUR - Distribution	LU0571101129	EUR	48,60	06/08/24	09/08/24
	Classe OAD EUR - Distribution	LU1501412909	EUR	44,53	06/08/24	09/08/24
	Classe GD EUR - Distribution	LU0571101475	EUR	35,50	06/08/24	09/08/24
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME	Classe ND EUR - Distribution	LU2473700214	EUR	1,68	06/08/24	09/08/24
	Classe ID EUR - Distribution	LU0857959968	EUR	23,73	06/08/24	09/08/24
	Classe OAD EUR - Distribution	LU1501413113	EUR	16,80	06/08/24	09/08/24
	Classe GD EUR - Distribution	LU0571101988	EUR	24,62	06/08/24	09/08/24
	Classe RD EUR - Distribution	LU2473700305	EUR	1,94	06/08/24	09/08/24
GROUPAMA NEW DEAL EUROPE	Classe GD EUR - Distribution	LU0987164323	EUR	17,34	06/08/24	09/08/24
GROUPAMA GLOBAL BOND (précédemment Global Bonds)	Classe OAD EUR - Distribution	LU1501414517	EUR	21,32	06/08/24	09/08/24
GROUPAMA AVENIR PME EUROPE (précédemment Avenir Small Cap)	Classe OAD EUR - Distribution	LU1611032506	EUR	7,70	06/08/24	09/08/24
	Classe GD EUR - Distribution	LU1611032688	EUR	12,05	06/08/24	09/08/24
GROUPAMA GLOBAL INFLATION SHORT DURATION	Classe GD EUR - Distribution	LU1717592775	EUR	4,84	06/08/24	09/08/24
GROUPAMA GLOBAL CONVERTIBLE (précédemment Global Convertible Bonds)	Classe GD EUR - Distribution	LU1856265472	EUR	0,11	06/08/24	09/08/24
	Classe VD EUR - Distribution	LU2293580655	EUR	7,37	06/08/24	09/08/24
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS	Classe GD EUR - Distribution	LU1891751247	EUR	14,88	06/08/24	09/08/24

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Notes aux états financiers

10 - Distribution de dividendes

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Devise	Dividende	Ex-date	Date de paiement
GROUPAMA GLOBAL DISRUPTION	Classe OSD EUR - Distribution	LU2679896212	EUR	0,22	06/08/24	09/08/24
GROUPAMA CORPORATE HYBRID (précédemment Hybrid Corporate Bonds)	Classe GD EUR - Distribution	LU2023296085	EUR	27,37	06/08/24	09/08/24
	Classe SD EUR - Distribution	LU2023296671	EUR	5,36	06/08/24	09/08/24
GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2028 (précédemment High Yield Maturity 2028)	Classe GD EUR - Distribution	LU2527589332	EUR	33,72	06/08/24	09/08/24
	Classe ND EUR - Distribution	LU2527589761	EUR	3,12	06/08/24	09/08/24
	Classe RD EUR - Distribution	LU2527589928	EUR	2,26	06/08/24	09/08/24

11 - Mécanisme de "Swing pricing"

Dans certains cas, les souscriptions, rachats et conversions au sein d'un Compartiment peuvent avoir un impact négatif sur la valeur nette d'inventaire par action. Lorsque les souscriptions, rachats et conversions au sein d'un Compartiment entraînent l'obligation pour le Compartiment en question d'acheter et/ou de vendre des actifs sous-jacents, la valeur de ces actifs peut être affectée par les écarts entre offre et demande, les coûts de transactions ainsi que par certaines dépenses y afférentes telles que frais de transactions, frais de courtage et taxes. Cette opération est susceptible d'avoir un impact négatif sur la valeur nette d'inventaire par action; on parle alors de «dilution» des actionnaires. Dans le but de protéger les investisseurs existants ou restants contre les effets potentiels de dilution, la SICAV a la possibilité d'appliquer la méthode du swing pricing, telle que décrite ci-dessous.

La méthode du swing pricing permet d'ajuster la valeur nette d'inventaire par action à l'aide d'un swing factor, c'est-à-dire grâce à un pourcentage donné, fixé par le Conseil d'Administration pour chaque Compartiment. Ce swing factor représente ainsi une estimation des écarts entre offre et demande d'actifs dans lesquels le Compartiment investit ainsi qu'une estimation des différents coûts d'opérations, taxes et dépenses y afférentes contractés par le Compartiment lors de l'achat et/ou de la vente des actifs sous-jacents. En règle générale, le swing factor ne dépassera pas 2% de la valeur nette d'inventaire par action, à moins qu'il n'en soit stipulé autrement au sein des fiches des Compartiments. Un rapport périodique sera émis dans le but de vérifier la pertinence du «swing factor» par rapport aux conditions du marché.

Le Conseil d'Administration détermine s'il convient d'adopter un swing partiel ou un swing complet. Dans le cas d'un swing partiel, la valeur nette d'inventaire par action sera revue à la hausse ou à la baisse lorsque les souscriptions ou rachats nets excèdent un certain seuil tel que déterminé par le Conseil d'Administration pour chaque Compartiment (le « Seuil de Swing »). Dans le cas d'un swing complet, aucun Seuil de Swing ne sera appliqué. Le swing factor aura les effets suivants sur les souscriptions et rachats :

1) Lorsque, pour un Jour d'Evaluation donné, un Compartiment se trouve dans une situation de souscriptions nettes (i.e. en termes de valeur, les souscriptions sont supérieures aux rachats) (au-dessus du Seuil de Swing, le cas échéant), la valeur nette d'inventaire par action sera revue à la hausse à l'aide du swing factor; et

2) Lorsque, pour un Jour d'Evaluation donné, un Compartiment se trouve dans une situation de rachats nets (i.e. en termes de valeur, les rachats sont supérieurs aux souscriptions) (au-dessus du Seuil de Swing, le cas échéant), la valeur nette d'inventaire par action sera revue à la baisse à l'aide du swing factor.

L'application du mécanisme de swing pricing peut engendrer une volatilité accrue de la valeur nette d'inventaire par action du Compartiment par rapport à une situation où ce mécanisme ne serait pas appliqué. Le mécanisme de swing pricing demeure sans incidence sur le calcul et le prélèvement des commissions de surperformance, lesquels continuent d'être déterminés selon les modalités prévues dans la documentation réglementaire du fonds, indépendamment de l'ajustement éventuel de la valeur nette d'inventaire par action du Compartiment résultant de l'application du swing pricing.

Le Conseil d'Administration a mis en place le swing pricing pour le compartiment ci-dessous :

GROUPAMA AVENIR EUROPE*
GROUPAMA EUROPE ACTIVE EQUITY (précédemment Total Return All Cap Europe)*
GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE (précédemment European Convertible Bonds)*
GROUPAMA EURO HIGH YIELD (précédemment Euro High Yield Bonds)*
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME*
GROUPAMA NEW DEAL EUROPE*
GROUPAMA DYNAMIC BOND (précédemment Total Return Bonds)*
GROUPAMA GLOBAL BOND (précédemment Global Bonds)*
GROUPAMA AVENIR PME EUROPE (précédemment Avenir Small Cap) *
GROUPAMA GLOBAL INFLATION SHORT DURATION*
GROUPAMA GLOBAL CONVERTIBLE (précédemment Global Convertible Bonds)
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS*
GROUPAMA GLOBAL DISRUPTION*
GROUPAMA CORPORATE HYBRID (précédemment Hybrid Corporate Bonds)*
GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2028 (précédemment High Yield Maturity 2028)*
GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2029 (précédemment GROUPAMA HIGH YIELD MATURITY 5)*

* Le compartiment a appliqué le swing durant l'année fiscale.

A la date de clôture, le mécanisme du swing pricing n'a été appliqué sur aucune Valeur Nette d'Inventaire.

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Notes aux états financiers

12 - Collatéral

Au 28 février 2025, le collatéral reçu ou payé composé des dépôts de marge pour les contrats futures et options ainsi que le collatéral détenu ou payé pour réduire l'exposition des instruments dérivés OTC, est détaillé comme suit :

Compartiments	Devise	Contreparties	Type de collatéral	Montant du collatéral reçu en EUR	Montant du collatéral payé en EUR
GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE (précédemment European Convertible Bonds)	EUR	BNP Paribas	Cash	130.000,00	20.000,00
	EUR	State Street Bank Europe	Cash		
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME	EUR	CACEIS Bank*	Cash	450.000,00	385.000,00
	EUR	Goldman Sachs	Cash		2.710.000,00
	EUR	JP Morgan	Cash		250.000,00
	EUR	Société Générale	Cash	870.000,00	
	EUR	Citigroup	Cash		1.260.000,00
	EUR	BNP Paribas	Cash		
	EUR	Deutsche Bank	Cash	260.000,00	
	EUR	Morgan Stanley	Cash		
GROUPAMA DYNAMIC BOND (précédemment Total Return Bonds)	EUR	Morgan Stanley	Cash	150.000,00	1.970.000,00
	EUR	Nomura	Cash	100.000,00	
	EUR	JP Morgan	Cash	50.000,00	
	EUR	Deutsche Bank	Cash		
GROUPAMA GLOBAL BOND (précédemment Global Bonds)	EUR	Natixis	Cash		130.000,00
	EUR	Morgan Stanley	Cash		120.000,00
GROUPAMA GLOBAL INFLATION SHORT DURATION	EUR	JP Morgan	Cash	680.000,00	575.000,00
	EUR	Natixis	Cash		1.040.000,00
	EUR	Citigroup	Cash		10.000,00
	EUR	Crédit Agricole	Cash		
	EUR	Goldman Sachs	Cash		
GROUPAMA GLOBAL CONVERTIBLE (précédemment Global Convertible Bonds)	EUR	CACEIS Bank*	Cash	540.000,00	25.000,00
	EUR	BNP Paribas	Cash		
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS	EUR	CACEIS Bank*	Cash		190.000,00
	EUR	Goldman Sachs	Cash		2.315.000,00
	EUR	Morgan Stanley	Cash		760.000,00
	EUR	Citigroup	Cash	540.000,00	
	EUR	BNP Paribas	Cash	440.000,00	
	EUR	JP Morgan	Cash	3.275.000,00	
	EUR	Deutsche Bank	Cash	1.200.000,00	
GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2028 (précédemment High Yield Maturity 2028)	EUR	Natixis	Cash		40.000,00
	EUR	BNP Paribas	Cash		90.000,00
	EUR	Nomura	Cash		830.000,00

*Compte pledge CACEIS

13 - Autres dépenses

Les autres dépenses comprennent principalement les frais d'agence de paiement, les frais de traduction, les frais de risques, les frais de consultants, les frais liés au DIC et les frais d'opérations.

14 - Transactions avec des parties liées

La Société de Gestion mentionne que trois transactions entre portefeuille de la SICAV et d'autres portefeuilles gérés par la Société de Gestion ont été réalisées au cours de l'exercice.

Groupama Euro High Yield et Groupama CR High Yield concernant des titres obligataires. Cette transaction a été réalisée dans le respect des procédures internes de Groupama Asset Management et a permis au portefeuille Groupama Euro High Yield de vendre ces titres selon une exécution mid-market, ce qui lui est plus favorable que le prix « bid » ainsi que d'économiser des frais d'exécution.

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Notes aux états financiers

14 - Transactions avec des parties liées

Groupama Dynamic Bond et Groupama Dynamic Medium Term Bond concernant des titres obligataires. Cette transaction a été réalisée dans le respect des procédures internes de Groupama Asset Management et a permis au portefeuille Groupama Dynamic Bond d'acheter ces titres selon une exécution « mid-market » -1 cent, ce qui lui est plus favorable qu'au prix « ask » ainsi que d'économiser des frais d'exécution.

Groupama Corporate Hybrid et Groupama Astorg Euro Spread concernant des titres obligataires. Cette transaction a été réalisée dans le respect des procédures internes de Groupama Asset Management et a permis au portefeuille Groupama Corporate Hybrid d'acheter ces titres selon une exécution « mid-market » -1 cent, ce qui lui est plus favorable qu'au prix « ask » ainsi que d'économiser des frais d'exécution.

15 - Changement dans la composition du portefeuille-titres

La liste des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille-titres de chaque compartiment au cours de la période sous revue est disponible gratuitement au siège social de la SICAV.

16 - Événements significatifs au cours de l'exercice

Le Conseil d'Administration de la SICAV a pris note d'événements économiques ou géopolitiques importants au cours de l'exercice : une baisse de l'inflation, des tensions géopolitiques persistantes, notamment en Ukraine, au Moyen Orient, et des politiques monétaires restrictives des banques centrales qui ont pu entraîner une volatilité accrue et des ajustements économiques significatifs. Les élections américaines avec la victoire de D. Trump, dont les politiques envisagées ont dans un premier temps été accueillies favorablement par les marchés mondiaux, puis dans un second temps générée de l'incertitude. Les prévisions de croissance ont ainsi pu être révisées à la baisse.

Le Conseil d'Administration prend note que la Politique de gestion de tous nos portefeuilles (mandats et gestion collective) continue de respecter les embargos en vigueur liés à la guerre en Ukraine et les listes de sanctions. Aucune entité ou personne sous mesures de gel des avoirs n'a été détectée sur l'activité de Groupama Asset Management.

Une surveillance quotidienne de la mise à jour de ces mesures est en place ainsi que des contrôles renforcés, notamment au niveau des émetteurs.

En matière de cyber sécurité : nous continuons de mobiliser notre écosystème, d'informer nos parties prenantes des actions à conduire et conduites et de mener en collaboration avec le Groupe Groupama une démarche d'amélioration continue, qui passe par une veille, une mise en œuvre des préconisations des autorités reconnues en la matière (ANSSI, NSA...), des évolutions technologiques et des actions de sensibilisation, formation internes.

En particulier, des règles de filtrage des connexions en provenance et à destination des pays en crise ont été renforcées, voire bloquées.

17 - Événements post-clôture

Aucun événement important survenu après la date du rapport n'a nécessité une publication dans les états financiers.

En effet, si les nombreuses annonces du Président Trump après sa prise de fonction en janvier 2025, avec un paroxysme avec « liberation day » début avril 2025 ont eu des impacts sensibles sur les marchés financiers, elles ne remettent pas en cause la sincérité des états financiers de Groupama Fund au 28 février 2025.

Il est à noter que le compartiment Euro High Yield 2028 sera liquidé en date du 19/05/2025 et que le compartiment NEW DEAL EUROPE sera liquidé le 09/07/2025.

18 - Informations relatives au règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*)

Les informations sur les caractéristiques environnementales et/ou les caractéristiques sociales et/ou les investissements durables sont disponibles dans la section SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION ("SFDR") (non auditée) et ses annexes pertinentes, le cas échéant.

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)
**Informations supplémentaires non
auditées**

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Informations supplémentaires non auditées

Politique de rémunération

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment et conformément aux exigences de la directive SFDR, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité, au niveau de la fixation des objectifs comme de la détermination des rémunérations variables ainsi qu'aux orientations MIF.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2024, 104.4 Mrds d'actifs dont 17% de FIA, 36% d'OPCVM et 47% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- La responsable Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Les Responsables de pôle de recherche et stratégie ESG
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
 - Opérations
 - Juridique
 - Marketing
 - Informatique

Par ailleurs, Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Concerné au sens de la directive MIF II. Ces Personnels Concernés ne sont pas considérés comme preneurs de risques. Il s'agit :

- Du Directeur Service Clients
- Des responsables relations filiales et relations Groupe

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année et qui comprennent pour les fonctions concernées un objectif de durabilité et, pour les gérants de portefeuille, le strict respect du cadre de gestion, du cadre ESG et des politiques en matière de durabilité ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Informations supplémentaires non auditées

Politique de rémunération

- Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : par exemple certains postes de junior ou certains postes de gérants comportant une part plus importante de commercialisation)

Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de conformité au cadre de gestion (notamment du cadre ESG et des risques de durabilité, respect de la Politique Energie Fossiles, de la Politique d'exclusion des armes controversées, de la Politique des grands risques ESG définies par Groupama AM). Ainsi, dans le cadre de la gestion financière d'OPC et en particulier d'OPC justifiant d'un label ISR ou d'OPC ou mandats qui assurent la promotion de caractéristique environnementales ou sociales (article 8 SFDR) ou qui poursuivent un objectif d'investissement durable (article 9 SFDR), les gérants ont pour objectif la performance financière tout en prenant en compte des enjeux extra-financiers dans leurs actes de gestion, qui se traduisent en contraintes dans leur processus d'investissement.

- Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des facteurs de durabilité, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations
- La Direction des Ressources Humaines s'assure que les objectifs du Personnel Concerné au sens de MIF II ne les incitent pas à agir contre l'intérêt des clients ou à favoriser leur intérêt au détriment de celui des clients

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1.

Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous forme de cash indexé et sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné. Le cas échéant, ce malus peut être étendu au(x) Responsable(s) de la personne sanctionnée sur proposition de la Direction Générale au Comité des Rémunérations.

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Informations supplémentaires non auditées

Politique de rémunération

1.2.3. La rémunération variable collective

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit principalement en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

Florence Soulé de Lafont, Présidente
Franck Guiader
Olivier Pequeux
Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - ✓ le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
 - ✓ la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2024 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Deux recommandations ont été émises et adoptées par le Comité des Rémunérations ; Elles ne remettent pas en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2024.

Masse salariale 2024	30 149 532 euros
<i>Dont rémunérations variables versées en 2024</i>	<i>8 052 665 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2020 et versé en 2024 (3^è tiers)</i>	<i>85 927 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2021 et versé en 2024 (2^è tiers)</i>	<i>219 740 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2022 et versé en 2024 (1^{er} tiers)</i>	<i>138 620 euros</i>

La Masse Salariale 2024 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 98 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2024 de l'ensemble du personnel Identifié	16 823 961 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (55 collaborateurs)</i>	<i>9 906 883 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>6 917 078 euros</i>

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Informations supplémentaires non auditées

Politique de rémunération

Adaptation de ces informations à la SICAV GROUPAMA FUND

Pour l'application de cette politique à la SICAV GROUPAMA FUND, les éléments quantitatifs précédents sont recalculés par application d'un prorata correspondant à la proportion des encours de GROUPAMA FUND par rapport aux encours totaux gérés par Groupama Asset Management au 31/12/2024, soit un prorata de 3.02% (=3.784 Md€ / 104.4 Md€).

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2024.

Masse salariale 2024 (prorata GROUPAMA FUND)	1 092 776 euros
<i>Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2024</i>	<i>291 781 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2020 et versé en 2024 (3^e tiers)</i>	<i>3 114 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2021 et versé en 2024 (2^e tiers)</i>	<i>7 965 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2022 et versé en 2024 (1^{er} tiers)</i>	<i>5 024 euros</i>

La Masse Salariale 2024 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 98 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2024 de l'ensemble du personnel Identifié (prorata GROUPAMA FUND)	609 788 euros
Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (55 collaborateurs)	359 077 euros
Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques	250 711 euros

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Informations supplémentaires non auditées

Méthode de détermination du risque global

Les compartiments ci-dessous utilisent l'approche par les engagements afin de contrôler et mesurer le risque global :

GROUPAMA AVENIR EUROPE
GROUPAMA AVENIR EURO FEEDER (précédemment Avenir Euro)
GROUPAMA EUROPE ACTIVE EQUITY (précédemment Total Return All Cap Europe)
GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE (précédemment European Convertible Bonds)
GROUPAMA EURO HIGH YIELD (précédemment Euro High Yield Bonds)
GROUPAMA NEW DEAL EUROPE
GROUPAMA DYNAMIC BOND (précédemment Total Return Bonds)
GROUPAMA GLOBAL BOND (précédemment Global Bonds)
GROUPAMA AVENIR PME EUROPE (précédemment Avenir Small Cap)
GROUPAMA GLOBAL INFLATION SHORT DURATION
GROUPAMA EURO FINANCIAL DEBT FEEDER (précédemment Legacy)
GROUPAMA GLOBAL CONVERTIBLE (précédemment Global Convertible Bonds)
GROUPAMA GLOBAL DISRUPTION
GROUPAMA CORPORATE HYBRID (précédemment Hybrid Corporate Bonds)
GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2028 (précédemment High Yield Maturity 2028)
GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2029 (précédemment GROUPAMA HIGH YIELD MATURITY 5)

Les compartiments ci-dessous utilisent l'approche par la VaR absolue afin de contrôler et mesurer le risque global :

Compartiment	Méthode de détermination du risque global	Modèle VaR	Limite VaR (99%, 20j)	VaR minimale (en % limite VaR)	VaR maximale (en % limite VaR)	VaR moyenne (en % limite VaR)	Niveau moyen de levier atteint durant l'année
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME	VaR (Value at Risk) absolue	Historical simulation	2,50%	6.05%	48.07%	13.24%	125.87%
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS	VaR (Value at Risk) absolue	Historical simulation	3,00%	4.16%	41.96%	14.20%	281.33%

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives à SFTR (Securities Financing Transactions Regulation)

TOTAL RETURN SWAP	GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS
Actifs	<i>En Eur</i>
En valeur absolue	369.754,73
En % de la valeur nette d'inventaire totale	0,09%
Ventilation des transactions sur base de la date de maturité résiduelle	<i>En EUR</i>
Moins d'1 jour	-
De 1 jour à 1 semaine	73.246,83
De 1 semaine à 1 mois	275.744,10
De 1 mois à 3 mois	20.763,80
De 3 mois à 1 an	-
Plus d'1 an	-
Opérations ouvertes	-
Les 10 principales contreparties	<i>En EUR</i>
Première contrepartie	BNP-PARIBAS SA PARIS
Volumes bruts des positions ouvertes	369.754,73
Pays du domicile	France
Garanties reçues	
Type:	
Obligations	-
Qualité (Rating de l'émetteur des obligations en garantie):	-
Devise:	
CHF	-
Ventilation sur base de la date de maturité résiduelle:	-
Moins d'1 jour	-
De 1 jour à 1 semaine	-
De 1 semaine à 1 mois	-
De 1 mois à 3 mois	-
De 3 mois à 1 an	-
Plus d'1 an	-
Opérations ouvertes	-
Revenus et coûts	
<i>Revenus du fonds:</i>	
En valeur absolue	-
En % des revenus bruts	-
<i>Coûts du fonds:</i>	1.113.404,83
Revenus de la Société de Gestion	
En valeur absolue	-
En % des revenus bruts	-
Revenus des tiers	
En valeur absolue	-
En % des revenus bruts	-

Identifiant d'entité juridique : 222100R9RTGZS6TP1L35

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : _

■ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif social** :

☒ ☐ ☒ Non

✖ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 58,16%

- ✖ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

- ✘ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

- ✘ ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment promouvait des caractéristiques environnementales et sociales au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») des titres détenus en portefeuille.

L'analyse de ces critères ESG aboutit à une note ESG de 0 à 100, qui s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels :

- Environnement (biodiversité, gestion des déchets...) ;
- Social (formation des salariés, relations fournisseurs ...) ;
- Gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).

Dans cette optique, le Compartiment a mis en œuvre une approche « Best-in-Universe » et a procédé également à l'exclusion de certaines valeurs.

Au 28 février 2025, 90,68% des investissements ont atteints les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Exercice comptable	Indicateurs ESG	OPC	Indicateur de référence
		Mesure	Mesure
02/2024 - 02/2025	Créations nettes d'emplois (%)	8,67	5,2
02/2024 - 02/2025	Politique en matière des droits de l'homme (%)	85,67	91,8
02/2024 - 02/2025	Note ESG	56,55	56,28
02/2024 - 02/2025	Part d'investissement durable	58,16%	N/A

Aucun de ces indicateurs n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Exercice comptable	Indicateurs ESG	OPC	Indicateur de référence
		Mesure	Mesure
02/2023 - 02/2024	Créations nettes d'emplois (%)	16,36	6,66
02/2023 - 02/2024	Politique en matière des droits de l'homme (%)	90,25	90,84
02/2023 - 02/2024	Note ESG	57,72	56,15

02/2023 - 02/2024	Part d'investissement durable	53,25%	N/A
02/2022 - 02/2023	Créations nettes d'emplois (%)	15,94	6,52
02/2022 - 02/2023	Politique en matière des droits de l'homme (%)	85,7	24,3
02/2022 - 02/2023	Note ESG	53,06	49,98
02/2022 - 02/2023	Part d'investissement durable	48,77	N/A

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Au cours de cet exercice comptable, notre approche des investissements durables s'est basée sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.

- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;
- La performance ESG de l'émetteur ;
- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;
- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Part des investissements durables	58,16%

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif d'investissement durable car toute entreprise contribuant négativement à au moins un ODD n'a pas été considérée comme répondant à l'objectif d'investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'est effectuée à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/> .

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
0,00	1



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 (Tonne de CO2 équivalente)	312,35	2 400,32		
		Émissions de GES de niveau 2 (Tonne de CO2 équivalente)	253,96	918,61		
		Émissions de GES de niveau 3 (Tonne de CO2 équivalente)	13 713,87	41 785,42		
		Émissions totales de GES (Tonne de CO2 équivalente)	14 278,84	45 997,20		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	130,11	215,68		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	439,75	298,82		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (Pourcentage)	0,06	0,36		
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui	39,94	45,25		

		provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (Pourcentage)				
	6.Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (Gigawatt par M EUR de CA Emetteur)	0,94	0,04		
Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (Pourcentage)	0,00	0,62		
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	0,00	0,53		
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	0,57	1 037,36		
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Pourcentage)	0,00	0,57		
	11.Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends	1	0,07		

		permettant de remédier à de telles violations (Pourcentage)				
	12.Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (Pourcentage)	5,21	2,03		
	13.Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (Pourcentage)	39,80	33,01		
	14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (Pourcentage)	0,00	0,00		
Environnement	15.Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (Pourcentage)	N/A	N/A		
Social	16.Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. (Pourcentage)	N/A	N/A		

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	90,63

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3.Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	196,27



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/03/2024 au 28/02/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASM INTERNATIONAL NV (XAMS)	Technologies de l'Information	4.83%	Pays-Bas
ASHTED GROUP PLC (XLON)	Industrie	4.45%	Royaume-Uni
REPLY SPA (MTAA)	Technologies de l'Information	4.33%	Italie
TEMENOS AG - REG (XVTX)	Technologies de l'Information	4.00%	Suisse
FINECOBANK SPA (MTAA)	Finance	3.39%	Italie
INDUTRADE AB (XSTO)	Industrie	3.33%	Suède
STRAUMANN HOLDING AG-REG (XSWX)	Santé	3.16%	Suisse
HALMA PLC (XLON)	Technologies de l'Information	3.16%	Royaume-Uni
ALTEN SA (XPAR)	Technologies de l'Information	2.96%	France
KARDEX HOLDING AG-REG (XSWX)	Industrie	2.90%	Suisse
DIPLOMA PLC (XLON)	Industrie	2.88%	Royaume-Uni
FORTNOX AB (XNGM)	Technologies de l'Information	2.75%	Suède
SIXT SE (XETR)	Industrie	2.63%	Allemagne
MELEXIS NV (XBRU)	Technologies de l'Information	2.51%	Belgique
VUSIONGROUP (XPAR)	Technologies de l'Information	2.44%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Veuillez trouver l'information relative à la proportion d'investissements liés à la durabilité dans les sous-sections suivantes.

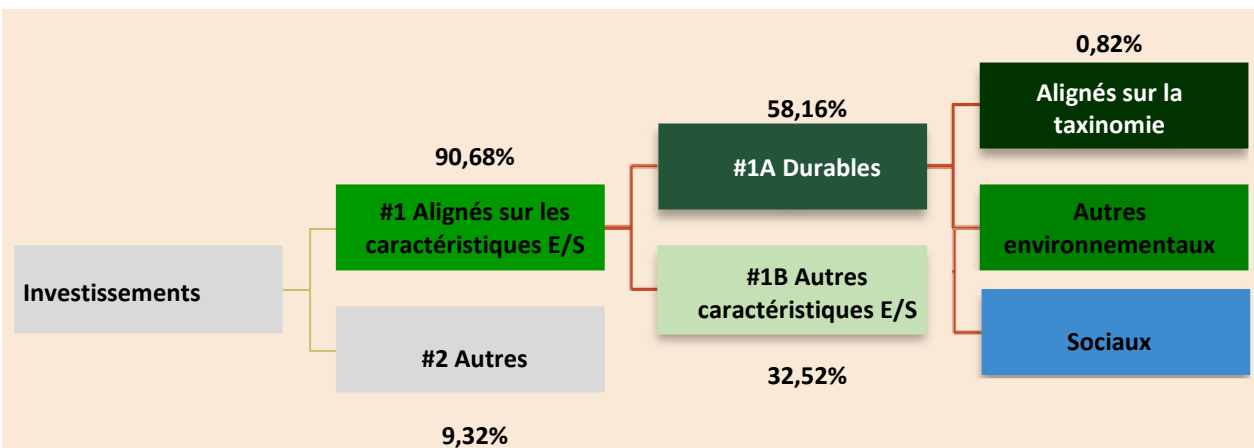
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 28/02/2025, au sein du portefeuille :

- La proportion d'investissements atteignant les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment s'élevait à 90,68% (#1 ci-dessous), excluant les OPC monétaires et les liquidités.
- La proportion d'investissements durables s'élevait à 58,16% (#1A ci-dessous)
- La proportion d'investissements alignés sur la taxinomie était de 0,82%.
- La proportion d'autres investissements était de 9,32% (#2 ci-dessous)

La base de calcul de la part d'investissement durable est l'actif net total.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

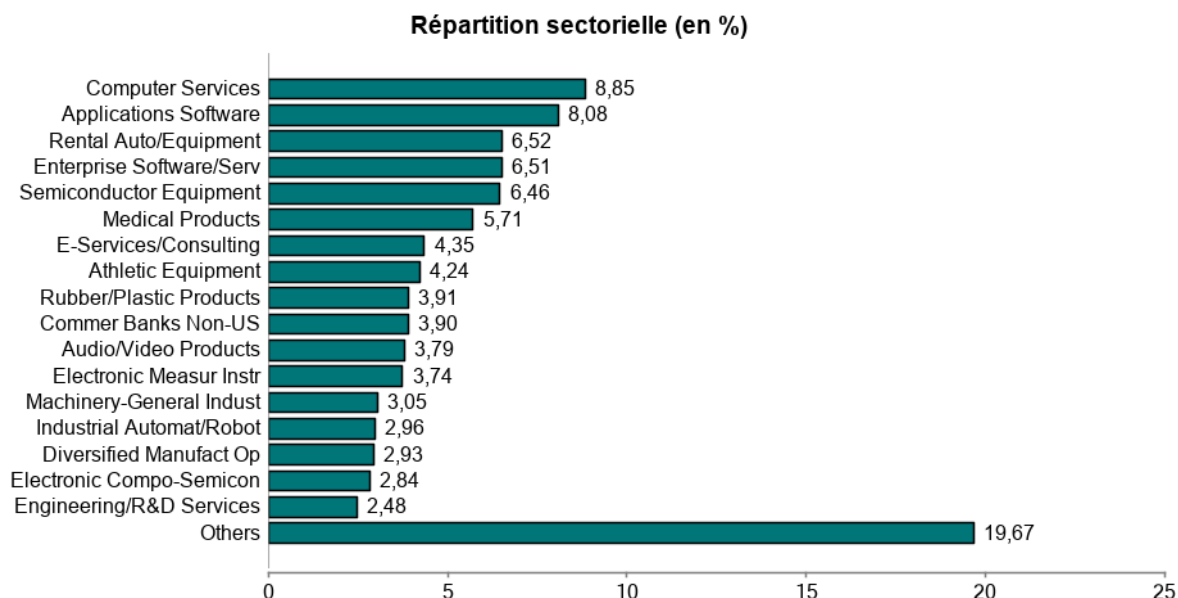
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs et sous-secteurs suivants en se basant sur la classification *BICS* :



Aucun investissement n'a été réalisé dans des actifs qui tirent des revenus de la prospection, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.

Bien que le Compartiment n'ait pris aucun engagement à réaliser des investissements durables



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

alignés sur la taxinomie de l'UE au niveau précontractuel, pendant la période de référence, le Compartiment a tout de même investi 0.82% dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE. Ce pourcentage n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie¹ de l'UE ?

☐ Oui

☐

Nucléaire

☐

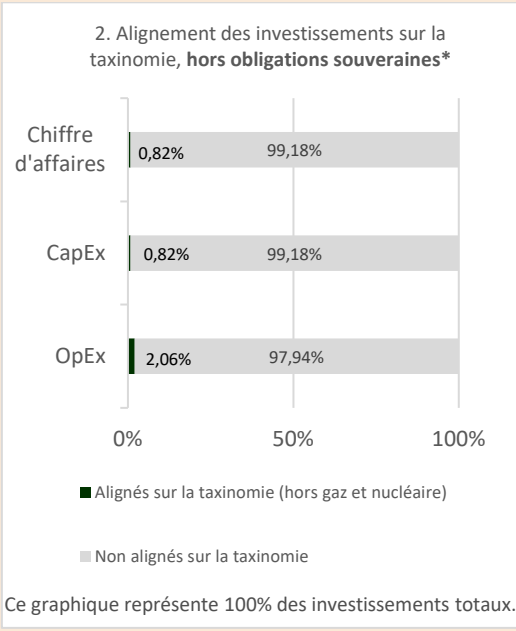
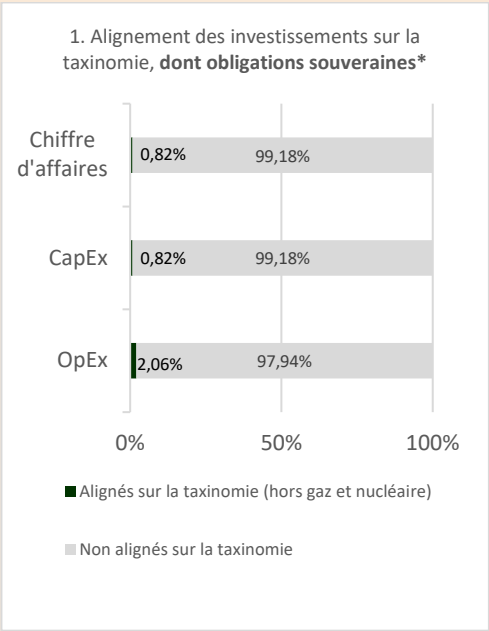
Gaz fossile

☒ Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires	0,08%
Part d'investissements durables réalisés dans des activités habilitantes	0,09%

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE
2025	0,82%
2024	0,10%
2023	-



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie	57,34%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » représentait 9.32% et était composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.

Cette catégorie comprenait également les OPC monétaires et les liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires.

A l'exception des OPC monétaires labellisés ISR gérés directement par Groupama Asset Management, aucune garantie environnementale ou sociale minimale n'était mise en oeuvre pour les investissements compris pour la catégorie « #2 Autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et / ou sociales au cours de la période de référence ?

Conformément à l'engagement, le taux de couverture ESG du portefeuille est resté supérieur à 90%. Aucune société en portefeuille n'a fait partie des 20% des valeurs les moins bien notées de l'univers. Les engagements concernant les indicateurs de pourcentage moyen de la croissance du nombre d'employés sur une année (note moyenne pondérée du fonds supérieure à celle de l'indice de référence avec un taux de couverture d'au moins 90%) et de pourcentage d'émetteurs ayant une politique en matière des droits de l'Homme pour le respect des droits humains (note moyenne pondérée du fonds supérieure à celle de l'indice de référence avec un taux de couverture d'au moins 70%) ont été également respectés.

De plus, le Compartiment n'a pas investi dans des actifs qui ne respectent pas la politique d'exclusion appliquée.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable



En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐

Oui

☒ ☐ ☒

Non

☐ Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif environnemental** : _

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** :

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 45,14%

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, **mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment promouvait des caractéristiques environnementales et sociales au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») des titres détenus en portefeuille.

L'analyse de ces critères ESG aboutit à une note ESG de 0 à 100, qui s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels :

- Environnement (biodiversité, gestion des déchets...);
- Social (formation des salariés, relations fournisseurs ...);
- Gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).

Dans cette optique, le Compartiment a mis en œuvre une approche « Best-in-Universe » et a procédé également à l'exclusion de certaines valeurs.

Au 28 février 2025, 90,67% des investissements ont atteint les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Exercice comptable	Indicateurs ESG	OPC	Indicateur de référence
		Mesure	Mesure
02/2024 - 02/2025	Créations nettes d'emplois (%)	8,71	5,45
02/2024 - 02/2025	Politique en matière des droits de l'homme (%)	90,67	96,5
02/2024 - 02/2025	Note ESG	59,65	60
02/2024 - 02/2025	Part d'investissement durable	45,14	N/A

Aucun de ces indicateurs n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Exercice comptable	Indicateurs ESG	OPC	Indicateur de référence
		Mesure	Mesure
02/2023 - 02/2024	Créations nettes d'emplois (%)	11,19	5,25
02/2023 - 02/2024	Politique en matière des droits de l'homme (%)	98,66	94,4
02/2023 - 02/2024	Note ESG	62,99	60,3
02/2023 - 02/2024	Part d'investissement durable	58,06	N/A

02/2022 - 02/2023	Créations nettes d'emplois (%)	13,46	5,14
02/2022 - 02/2023	Politique en matière des droits de l'homme (%)	90,42	54,4
02/2022 - 02/2023	Note ESG	60,8	49,98
02/2022 - 02/2023	Part d'investissement durable	63,48%	N/A

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Au cours de cet exercice comptable, notre approche des investissements durables s'est basée sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.

- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;
- La performance ESG de l'émetteur ;
- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;
- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Part des investissements durables	45,14%

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif d'investissement durable car toute entreprise contribuant négativement à au moins un ODD n'a pas été considérée comme répondant à l'objectif d'investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'est effectuée à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/>.

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
0,00	2



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 (Tonne de CO2 équivalente)	2 486,75	8 821,55		
		Émissions de GES de niveau 2 (Tonne de CO2 équivalente)	1 824,48	3 602,00		
		Émissions de GES de niveau 3 (Tonne de CO2 équivalente)	88 528,15	181 060,25		
		Émissions totales de GES (Tonne de CO2 équivalente)	92 825,81	196 713,44		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	206,95	283,16		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	482,22	355,81		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (Pourcentage)	0,15	0,41		
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources	43,86	45,26		

		d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (Pourcentage)				
	6.Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (Gigawatt par M EUR de CA Emetteur)	0,04	0,06		
Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (Pourcentage)	0,00	0,57		
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	0,01	0,59		
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	1,01	1 546,98		
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Pourcentage)	0,00	0,64		
	11.Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier	2	0,05		

		à de telles violations (Pourcentage)				
	12.Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (Pourcentage)	3,11	2,01		
	13.Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (Pourcentage)	38,11	33,23		
	14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (Pourcentage)	0,00	0,00		
Environnement	15.Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (Pourcentage)	N/A	N/A		
Social	16.Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. (Pourcentage)	N/A	N/A		

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	140,79

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3.Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	307,78



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/03/2024 au 28/02/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
REPLY SPA (MTAA)	Technologies de l'Information	5.81%	Italie
ASM INTERNATIONAL NV (XAMS)	Technologies de l'Information	5.24%	Pays-Bas
ID LOGISTICS GROUP (XPAR)	Industrie	5.13%	France
FINECOBANK SPA (MTAA)	Finance	4.93%	Italie
BRUNELLO CUCINELLI SPA (MTAA)	Consommation Discrétionnaire	4.59%	Italie
ALTEN SA (XPAR)	Technologies de l'Information	4.15%	France
CTS EVENTIM AG & CO KGAA (XETR)	Services de Communication	3.07%	Allemagne
BREMBO SPA (MTAA)	Consommation Discrétionnaire	2.98%	Italie
MELEXIS NV (XBRU)	Technologies de l'Information	2.91%	Belgique
VUSIONGROUP (XPAR)	Technologies de l'Information	2.78%	France
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES (XAMS)	Technologies de l'Information	2.71%	Pays-Bas
GROUPAMA MONETAIRE - IC	OPC	2.68%	France
DO & CO AG (XWBO)	Industrie	2.66%	Autriche



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Veuillez trouver l'information relative à la proportion d'investissements liés à la durabilité dans les sous-sections suivantes.

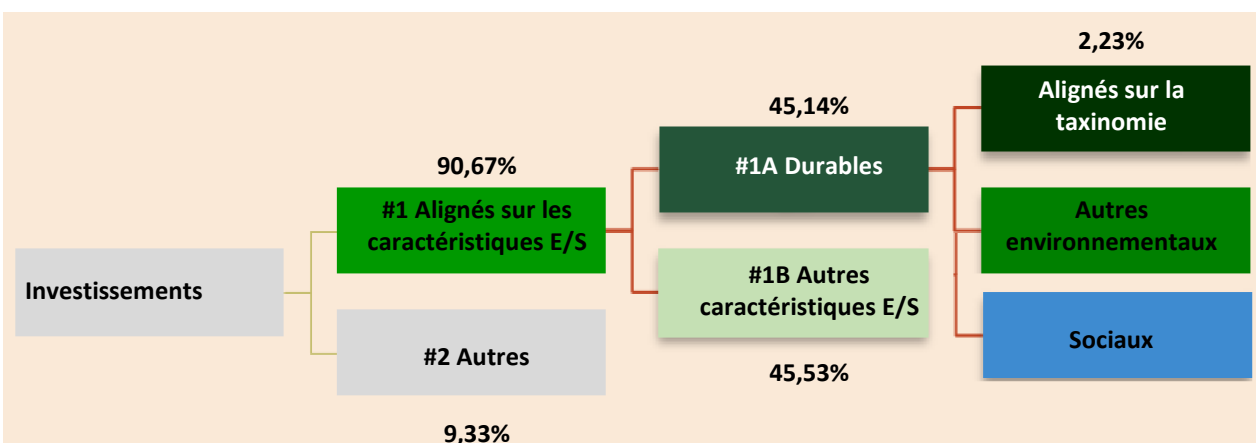
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 28/02/2025, au sein du portefeuille :

- La proportion d'investissements atteignant les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment s'élevait à 90,67% (#1 ci-dessous), excluant les OPC monétaires et les liquidités.
- La proportion d'investissements durables s'élevait à 45,14% (#1A ci-dessous)
- La proportion d'investissements alignés sur la taxinomie était de 2,23%.
- La proportion d'autres investissements était de 9,33% (#2 ci-dessous)

La base de calcul de la part d'investissement durable est l'actif net total.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

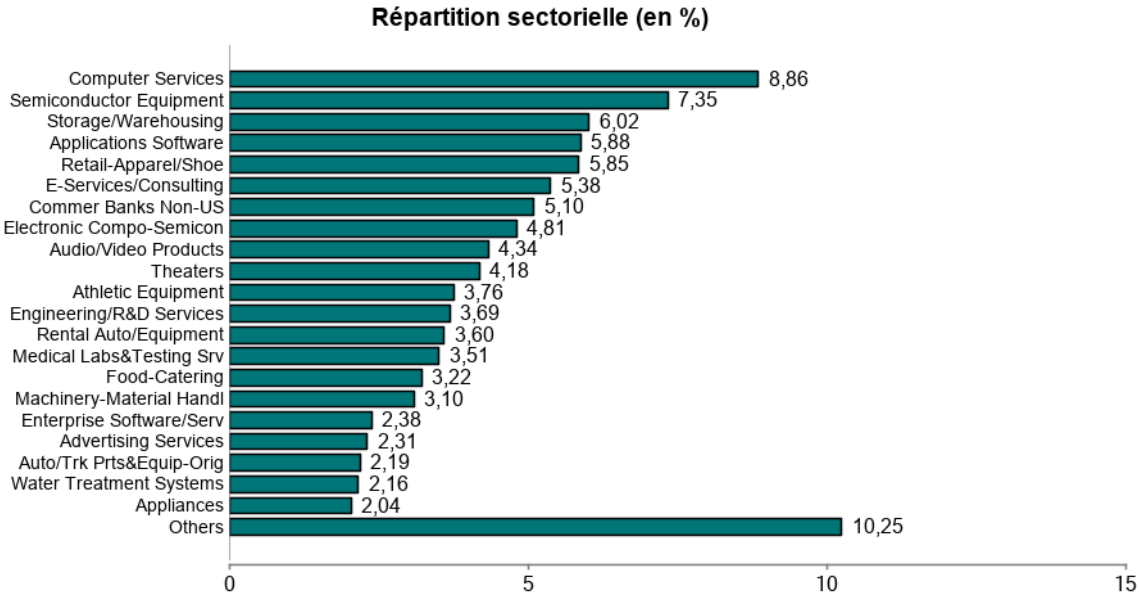
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs et sous-secteurs suivants en se basant sur la classification BICS :



Aucun investissement n'a été réalisé dans des actifs qui tirent des revenus de la prospection, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Bien que le Compartiment n'ait pris aucun engagement à réaliser des investissements durables alignés sur la taxonomie de l'UE au niveau précontractuel, pendant la période de référence, le Compartiment a tout de même investi 2,23% dans des investissements durables alignés sur la taxonomie de l'UE. Ce pourcentage n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie¹ de l'UE ?

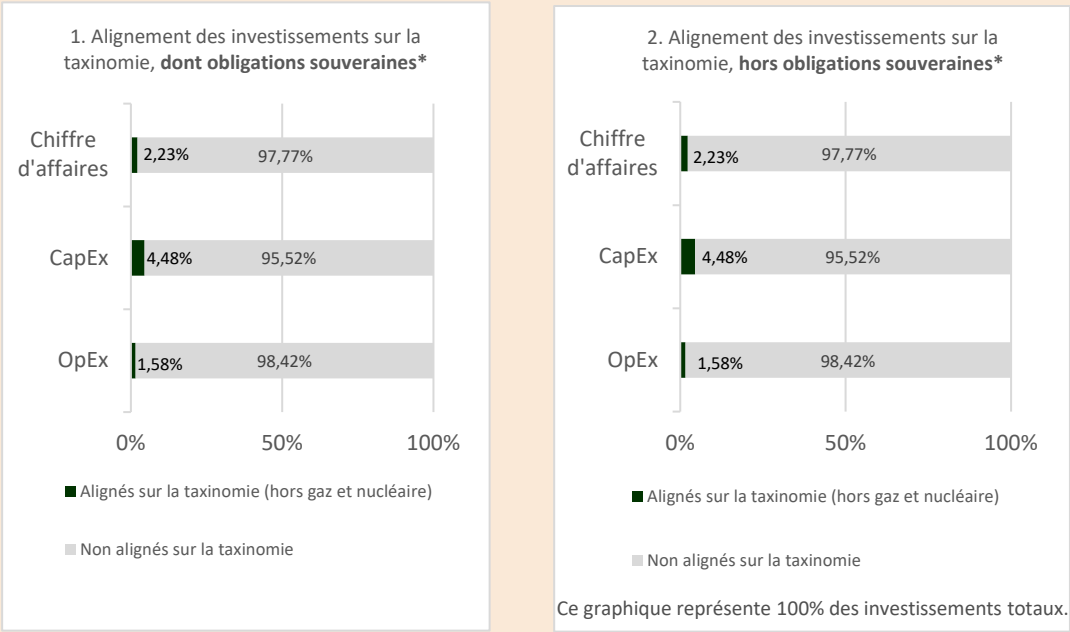
- ☐ Oui
- ☐ Nucléaire
- ☐ Gaz fossile
- ☒ Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

a

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires	0,37%
Part d'investissements durables réalisés dans des activités habilitantes	0,56%

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE
2025	2,23%
2024	-
2023	-



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie	42,91%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » représentait 9,33% et était composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.

Cette catégorie comprenait également les OPC monétaires et les liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires.

A l'exception des OPC monétaires labellisés ISR gérés directement par Groupama Asset Management, aucune garantie environnementale ou sociale minimale n'était mise en œuvre pour les investissements compris pour la catégorie « #2 Autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période de référence ?

Conformément à l'engagement, le taux de couverture ESG du portefeuille est resté supérieur à 90%. Les sociétés voyant leur note ESG se dégrader pour se situer dans les 20% des valeurs les moins bien notées de l'univers ont été cédées (Robertet). Enfin, les engagements concernant les indicateurs de pourcentage moyen de la croissance du nombre d'employés sur une année (note moyenne pondérée du fonds supérieure à celle de l'indice de référence avec un taux de couverture d'au moins 90%) et de pourcentage d'émetteurs ayant une politique en matière des droits de l'Homme pour le respect des droits humains (note moyenne pondérée du fonds supérieure à celle de l'indice de référence avec un taux de couverture d'au moins 70%) ont été également respectés.

De plus, le Compartiment n'a pas investi dans des actifs qui ne respectent pas la politique d'exclusion appliquée.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***
Non applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

Dénomination du produit : GROUPAMA EUROPE
ACTIVE EQUITY

Identifiant d'entité 5493008Z1DKG87NM2R36
juridique :

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un objectif environnemental : _

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un objectif social :

☒ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 87,08%

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment promouvait des caractéristiques environnementales et sociales au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») des titres détenus en portefeuille.

L'analyse de ces critères ESG aboutit à une note ESG de 0 à 100, qui s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels :

- Environnement (biodiversité, gestion des déchets...) ;
- Social (formation des salariés, relations fournisseurs ...) ;
- Gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).

Dans cette optique, le Compartiment a mis en œuvre une approche « Best-in-Universe » et a procédé également à l'exclusion de certaines valeurs.

Au 28 février 2025, 98,63% des investissements ont atteint les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Exercice comptable	Indicateurs ESG	OPC	OPC	Univers d'investissement ESG	Univers d'investissement ESG
		Mesure	Taux de couverture	Mesure	Taux de couverture
02/2024 - 02/2025	Conseil à majorité d'indépendants (%)	96,72	98,63	60,38	100
02/2024 - 02/2025	Intensité carbone (t CO ²)	333	100	411,33	88,09
02/2024 - 02/2025	Note ESG	74,68	98,63	50	100

	Part d'investissement durable
02/2024 - 02/2025	87,08%

Aucun de ces indicateurs n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

• ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Exercice comptable	Indicateurs ESG	OPC	OPC	Univers d'investissement ESG	Univers d'investissement ESG
		Mesure	Taux de couverture	Mesure	Taux de couverture
02/2023 - 02/2024	Conseil à majorité d'indépendants (%)	90,88	99,68	60,18	100
02/2023 - 02/2024	Intensité carbone (t CO ²)	345	99,59	466,66	46,86
02/2023 - 02/2024	Note ESG	76,4	100	60	100
02/2022 - 02/2023	Conseil à majorité d'indépendants (%)	79,69	100	59,04	100
02/2022 - 02/2023	Intensité carbone (t CO ²)	417	98,66	528,23	39,26
02/2022 - 02/2023	Note ESG	74,33	100	60	100

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

	Part d'investissement durable
02/2023 - 02/2024	50,58%
02/2022 - 02/2023	44,21%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Au cours de cet exercice comptable, notre approche des investissements durables s'est basée sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.

- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;

- La performance ESG de l'émetteur ;
- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;
- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Part des investissements durables	87,08%

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif d'investissement durable car toute entreprise contribuant négativement à au moins un ODD n'a pas été considérée comme répondant à l'objectif d'investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'est effectuée à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/>.

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
0,00	2



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 (Tonne de CO2 équivalente)	18 181,90	16 386,08		
		Émissions de GES de niveau 2 (Tonne de CO2 équivalente)	6 208,13	6 044,02		
		Émissions de GES de niveau 3 (Tonne de CO2 équivalente)	223 510,06	543 138,23		
		Émissions totales de GES (Tonne de CO2 équivalente)	247 844,75	565 263,97		
	2.Empreinte carbone	Empreinte carbone (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	380,64	2 005,76		
	3.Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	824,02	5 563,28		

	4.Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (Pourcentage)	8,83	7,11		
	5.Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (Pourcentage)	35,22	34,41		
	6.Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (Gigawatt par M EUR de CA Emetteur)	0,29	0,36		
Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (Pourcentage)	4,05	1,38		
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	0,01	644,89		
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	1,99	145 820,85		
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Pourcentage)	0,00	11,44		
	11.Absence de processus et de mécanismes de conformité	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des	2	0,01		

	permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (Pourcentage)				
	12.Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (Pourcentage)	7,07	9,06		
	13.Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (Pourcentage)	41,83	37,21		
	14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (Pourcentage)	0,00	0,00		
Environnement	15.Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (Pourcentage)	N/A	N/A		
Social	16.Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. (Pourcentage)	N/A	N/A		

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	345,94

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3.Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	203,07



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/03/2024 au 28/02/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
NOVO NORDISK A/S-B (XCSE)	Santé	4.71%	Danemark
ASML HOLDING NV (XAMS)	Technologies de l'Information	4.20%	Pays-Bas
ASTRAZENECA PLC (XLON)	Santé	3.87%	Royaume-Uni
SCHNEIDER ELECTRIC SE (XPAR)	Industrie	3.60%	France
SAP SE (XETR)	Technologies de l'Information	3.59%	Allemagne
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG (XETR)	Services de Communication	3.56%	Allemagne
NOVARTIS AG-REG (XVTX)	Santé	3.45%	Suisse
IBERDROLA SA (XMAD)	Services aux Collectivités	3.13%	Espagne
MUENCHENER RUECKVER AG-REG (XETR)	Finance	3.02%	Allemagne
INTESA SANPAOLO (MTAA)	Finance	2.86%	Italie
HSBC HOLDINGS PLC (XLON)	Finance	2.65%	Royaume-Uni
NESTLE SA-REG (XVTX)	Biens de Consommation de Base	2.61%	Suisse
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN (XPAR)	Industrie	2.36%	France
TOTALENERGIES SE (XPAR)	Énergie	2.25%	France
ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC (XLON)	Industrie	2.22%	Royaume-Uni



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Veuillez trouver l'information relative à la proportion d'investissements liés à la durabilité dans les sous-sections suivantes.

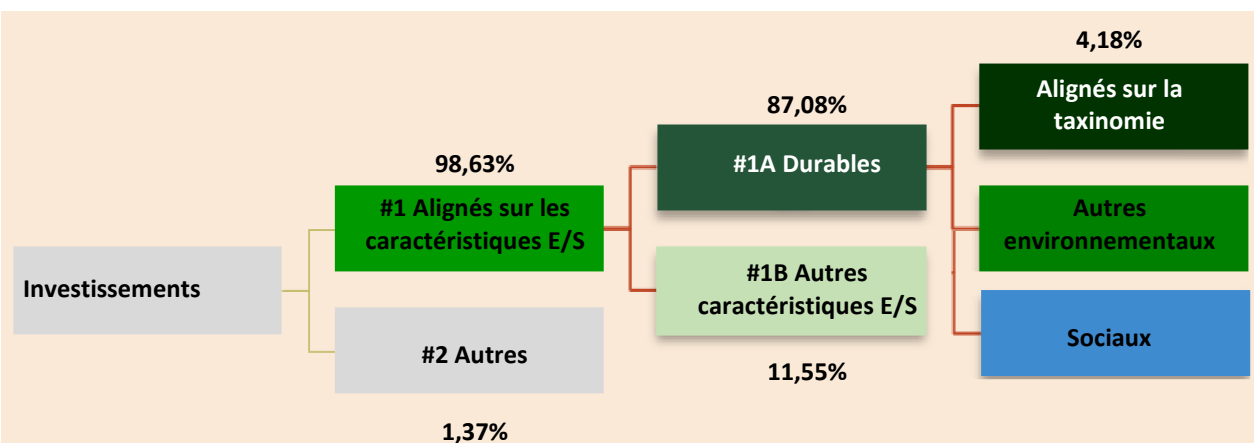
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 28/02/2025, au sein du portefeuille :

- La proportion d'investissements atteignant les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment s'élevait à 98,63% (#1 ci-dessous), excluant les OPC monétaires et les liquidités.
- La proportion d'investissements durables s'élevait à 87,08% (#1A ci-dessous)
- La proportion d'investissements alignés sur la taxinomie était de 4,18%.
- La proportion d'autres investissements était de 1,37% (#2 ci-dessous)

La base de calcul de la part d'investissement durable est l'actif net total.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

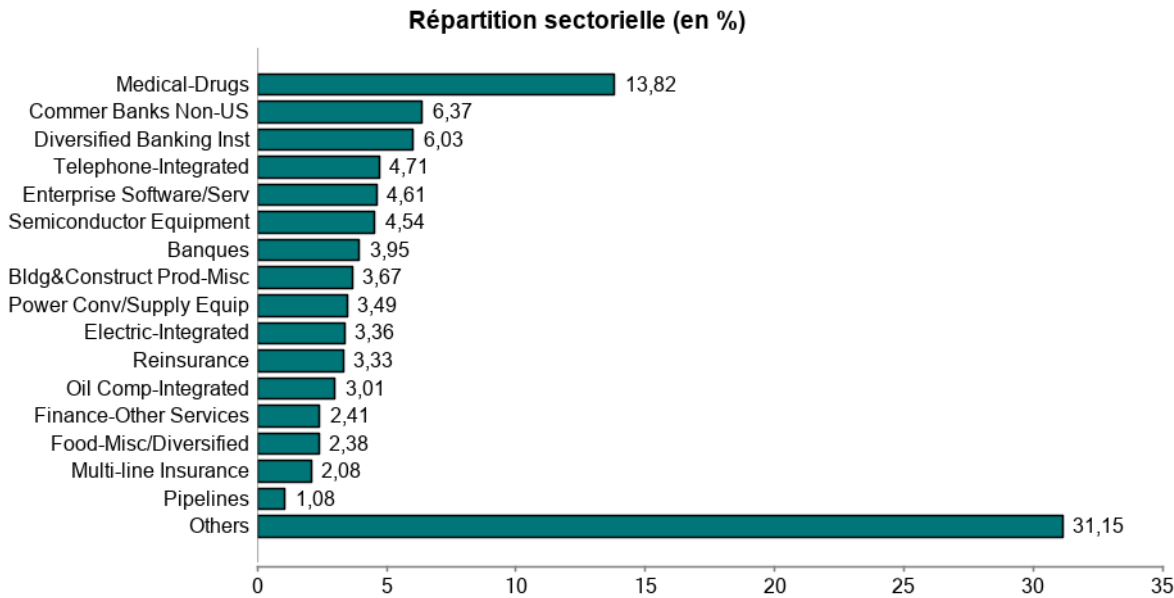
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs et sous-secteurs suivants en se basant sur la classification *BICS* :



Aucun investissement n'a été réalisé dans des actifs qui tirent des revenus de la prospection, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Bien que le Compartiment n'ait pris aucun engagement à réaliser des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au niveau précontractuel, pendant la période de référence, le Compartiment a tout de même investi 4,18% dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE. Ce pourcentage n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

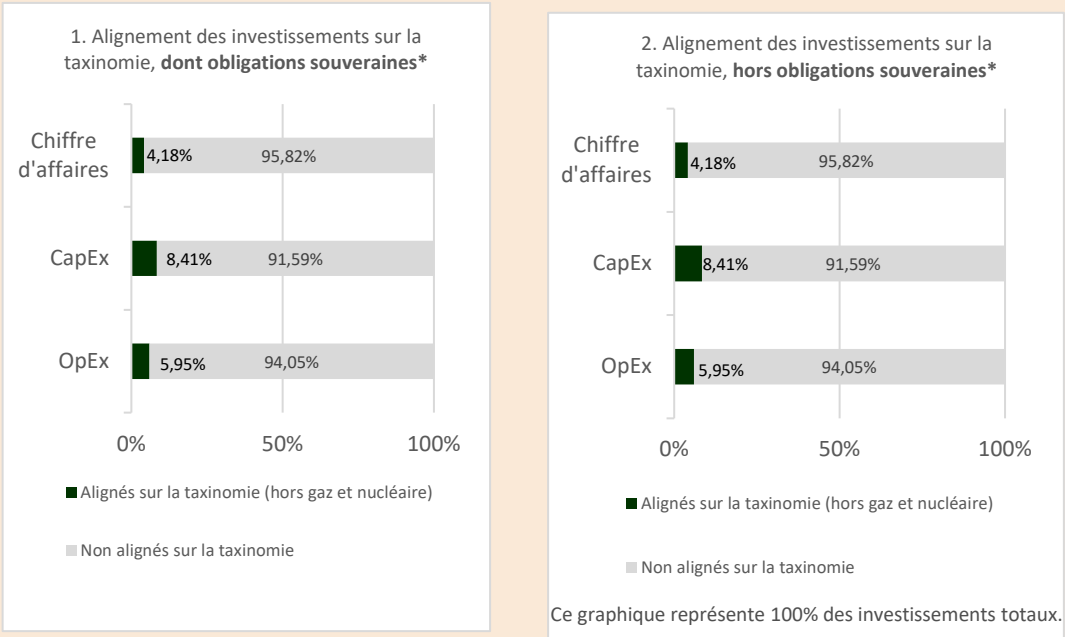
Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie¹ de l'UE ?

- ☐ Oui
- ☐ Nucléaire ☐ Gaz fossile
- ☒ Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires	0,01%
Part d'investissements durables réalisés dans des activités habilitantes	2,86%

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE
2025	4,18%
2024	3,08%
2023	-



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie	82,9%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » représentait 1,37% composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.

Cette catégorie comprenait également les OPC monétaires et les liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires.

A l'exception des OPC monétaires labellisés ISR gérés directement par Groupama Asset Management, aucune garantie environnementale ou sociale minimale n'était mise en œuvre pour les investissements compris pour la catégorie « #2 Autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période de référence?

Suivi des controverses et exclusion de l'univers d'investissement en cas de grands risques avérés.

Conformément à l'engagement, le taux de couverture ESG du portefeuille est resté supérieur à 90% et le score ESG du portefeuille est resté supérieur à celui de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées durant tout l'exercice. L'engagement de supériorité par rapport à l'univers sur les indicateurs d'indépendance des administrateurs et d'intensité carbone a également été respecté.

De plus, le Compartiment n'a pas investi dans des actifs qui ne respectent pas la politique d'exclusion appliquée.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable



En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

Dénomination du produit : GROUPAMA EUROPE
CONVERTIBLE

Identifiant d'entité juridique : 549300ZU1JS3OLG73Y93

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Oui

Non

☐

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _

☐

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :

☒

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 67,98%

☒

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒

ayant un objectif social

☐

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment promouvait des caractéristiques environnementales et sociales au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») des titres détenus en portefeuille.

L'analyse de ces critères ESG aboutit à une note ESG de 0 à 100, qui s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels :

- Environnement (biodiversité, gestion des déchets...) ;
- Social (formation des salariés, relations fournisseurs ...) ;
- Gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).

Dans cette optique, le Compartiment a mis en œuvre une approche « Best-in-Universe » et a procédé également à l'exclusion de certaines valeurs.

Au 28 février 2025, 95,66% des investissements ont atteint les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

	Note ESG Fonds	Note ESG Univers
02/2024 - 02/2025	72,48	60

	Part d'investissement durable
02/2024 - 02/2025	67,98%

Aucun de ces indicateurs n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

	Note ESG Fonds	Note ESG Univers
02/2023 - 02/2024	72,66	60
02/2022 - 02/2023	73,95	60

	Part d'investissement durable
02/2023 - 02/2024	39,16%
02/2022 - 02/2023	41,87%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment contribué les investissements durables effectués y ont-ils ?

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Au cours de cet exercice comptable, notre approche des investissements durables s'est basée sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.

- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;
- La performance ESG de l'émetteur ;
- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;
- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Part des investissements durables	67,98%

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif d'investissement durable car toute entreprise contribuant négativement à au moins un ODD n'a pas été considérée comme répondant à l'objectif d'investissement durable.

Pour les obligations vertes, sociales et durables, cette absence de préjudice est vérifiée à travers l'analyse systématique de la performance ESG de l'émetteur.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'est effectuée à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/>.

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
0,00	4



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption
 Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 (Tonne de CO2 équivalente)	38 789,38	244 595,71		
		Émissions de GES de niveau 2 (Tonne de CO2 équivalente)	4 794,16	12 349,11		
		Émissions de GES de niveau 3 (Tonne de CO2 équivalente)	180 109,83	883 508,73		
		Émissions totales de GES (Tonne de CO2 équivalente)	223 683,60	1 138 863,37		
	2.Empreinte carbone	Empreinte carbone (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	588,21	3 016,20		
	3.Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	936,26	3 124,30		

	4.Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (Pourcentage)	3,08	3,43		
	5.Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (Pourcentage)	34,10	19,14		
	6.Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (Gigawatt par M EUR de CA Emetteur)	0,27	0,25		
Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (Pourcentage)	0,02	1,01		
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	0,01	184,25		
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	1,98	16 456,38		
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises	0,00	12,12		

		multinationales (Pourcentage)				
	11.Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (Pourcentage)	4	0,06		
	12.Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (Pourcentage)	7,69	4,63		
	13.Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (Pourcentage)	39,50	32,43		
	14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (Pourcentage)	0,00	0,00		
Environnement	15.Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (Pourcentage)	N/A	N/A		
Social	16.Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. (Pourcentage)	N/A	N/A		

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	7 537,83

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3.Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	423,32



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/03/2024 au 28/02/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
GROUPAMA MONETAIRE - IC	OPC	4.20%	France
STMICROELECTRONICS NV (MTAA)	Convertible	3.91%	Suisse
SCHNEIDER ELECTRIC SE (XPAR)	CAPITAL_GOODS	3.32%	France
SAFRAN SA (XPAR)	CAPITAL_GOODS	2.74%	France
CELLNEX TELECOM SA (XMAD)	COMMUNICATIONS	2.41%	Espagne
PUMA SE (XETR)	Convertible	2.22%	France
INTL CONSOLIDATED AIRLINE-DI (XLON)	TRANSPORTATION	2.05%	Royaume-Uni
MTU AERO ENGINES AG (XETR)	CAPITAL_GOODS	2.01%	Allemagne
CELLNEX TELECOM SA (XMAD)	COMMUNICATIONS	1.93%	Espagne
EVONIK INDUSTRIES AG (XETR)	CAPITAL_GOODS	1.91%	Allemagne
PIRELLI & C SPA (MTAA)	CAPITAL_GOODS	1.75%	Italie
RHEINMETALL AG (XETR)	Convertible	1.67%	Allemagne
BUREAU VERITAS SA (XPAR)	INDUSTRIAL_OTHER	1.67%	France
EDENRED (XPAR)	CONSUMER_CYCLICAL	1.65%	France
SPIE SA (XPAR)	CAPITAL_GOODS	1.64%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Veuillez trouver l'information relative à la proportion d'investissements liés à la durabilité dans les sous-sections suivantes.

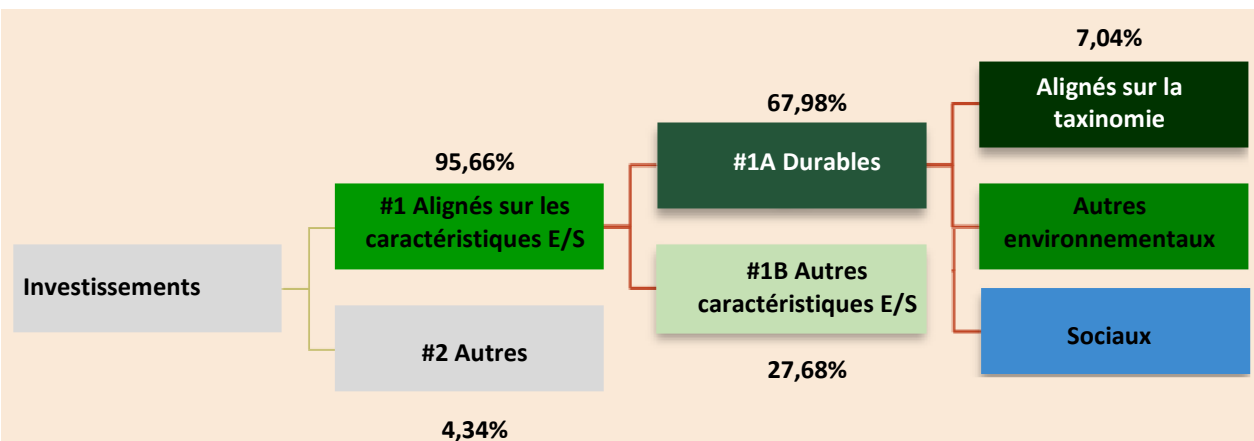
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 28/02/2025, au sein du portefeuille :

- La proportion d'investissements atteignant les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment s'élevait à 95,66% (#1 ci-dessous), excluant les OPC monétaires et les liquidités.
- La proportion d'investissements durables s'élevait à 67,98% (#1A ci-dessous)
- La proportion d'investissements alignés sur la taxinomie était de 7,04%.
- La proportion d'autres investissements était de 4,34% (#2 ci-dessous)

La base de calcul de la part d'investissement durable est l'actif net total.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

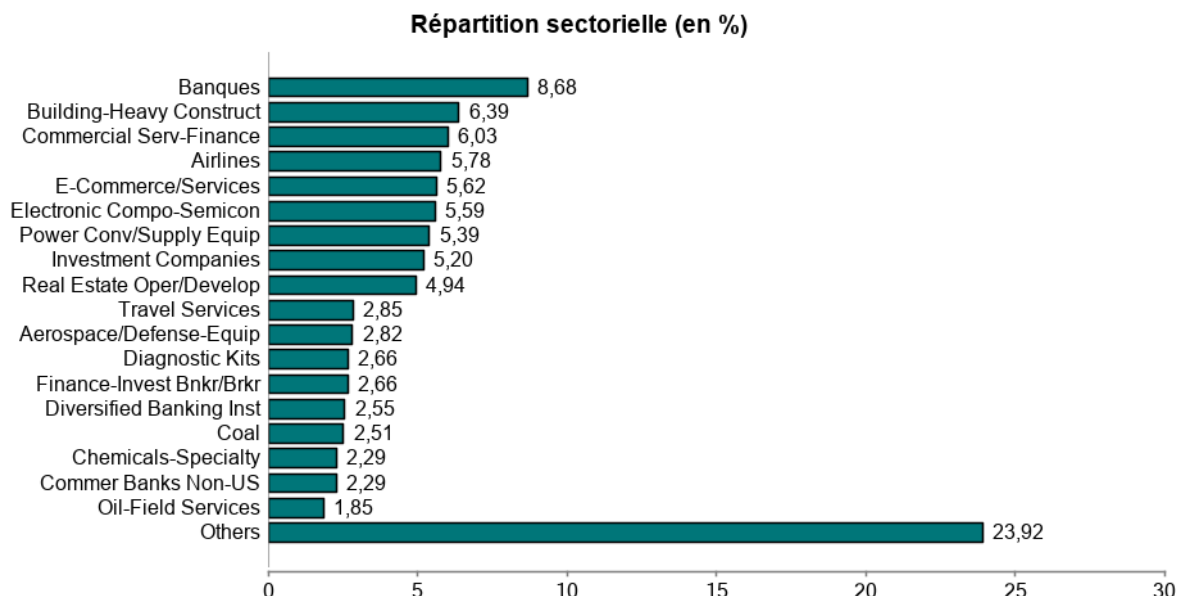
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs et sous-secteurs suivants en se basant sur la classification *BICS* :



Aucun investissement n'a été réalisé dans des actifs qui tirent des revenus de la prospection, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Bien que le Compartiment n'ait pris aucun engagement à réaliser des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au niveau précontractuel, pendant la période de référence, le Compartiment a tout de même investi 7,04% dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE. Ce pourcentage n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie¹ de l'UE ?

Oui



Nucléaire



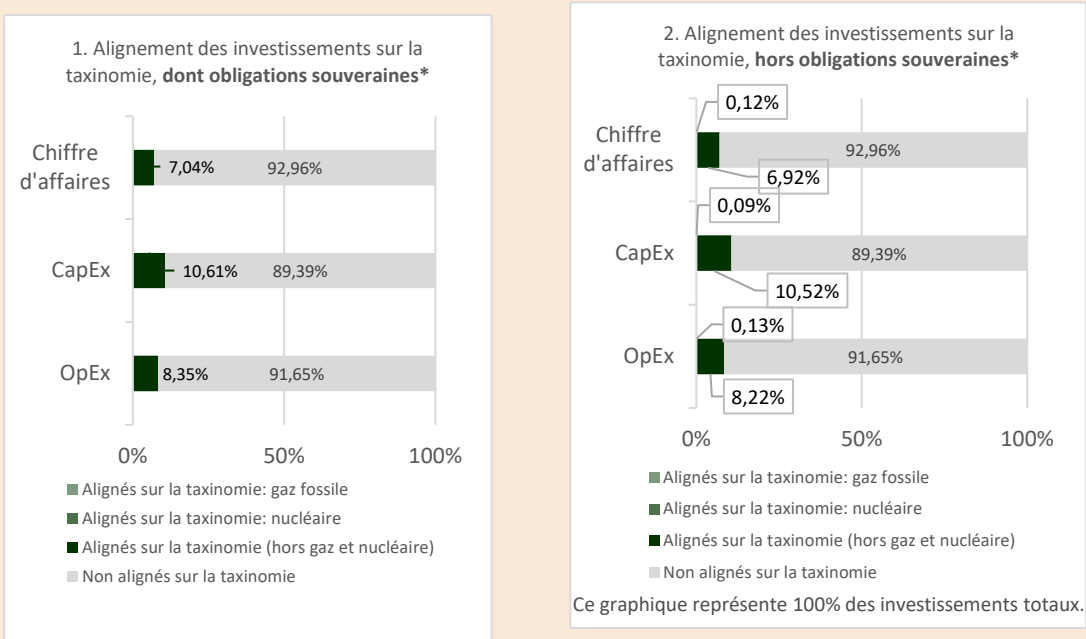
Gaz fossile

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires	0,29%
Part d'investissements durables réalisés dans des activités habilitantes	4,88%

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE
2025	7,04%
2024	5,87%
2023	-



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie	60,94%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » représentait 4,34% et était composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.

Cette catégorie comprenait également les OPC monétaires et les liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires.

A l'exception des OPC monétaires labellisés ISR gérés directement par Groupama Asset Management, aucune garantie environnementale ou sociale minimale n'était mise en oeuvre pour les investissements compris pour la catégorie « #2 Autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période de référence ?

Le fonds GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE est classé article 8 SFDR et a pour objectif d'avoir un taux de couverture du portefeuille en termes de notation ESG minimum de 90%. Le fonds va exclure certains secteurs controversés comme les armes controversées, le Charbon, Les Energies Fossiles Non Conventionnelles (politique GAM), les jeux d'argent et le tabac. Cela concerne par exemple dans l'univers d'investissement des valeurs comme Glencore (Charbon) et Avolta (Tabac). Nous suivons comme indicateur ESG la note ESG globale du fonds en se basant sur la note du sous-jacent des convertibles. Le fonds doit avoir une note ESG moyenne de 20% supérieure à celle de son univers d'investissement soit une note ESG supérieure à 60 pour le fonds. L'univers d'investissement du fonds est l'ensemble des valeurs cotées européennes suivies par notre prestataire Moody's Vigeo Eiris. Les valeurs classées sur la liste des Grands Risques de Durabilité de Groupama AM sont également exclues.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable



En quoi l'indice de référence diffèrait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

Dénomination du produit : GROUPAMA
HIGH YIELD

EURO

Identifiant d'entité juridique : 549300SJ1HHWCUDX0M69

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : _

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif social** :

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 51,25%

- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment promouvait des caractéristiques environnementales et sociales au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») des titres détenus en portefeuille.

L'analyse de ces critères ESG aboutit à une note ESG de 0 à 100, qui s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels :

- Environnement (biodiversité, gestion des déchets...) ;
- Social (formation des salariés, relations fournisseurs ...) ;
- Gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).

Dans cette optique, le Compartiment a mis en œuvre une approche « Best-in-Universe » et a procédé également à l'exclusion de certaines valeurs.

Au 28 février 2025, 81,01% des investissements ont atteint les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

	Note S Fonds	Note S Univers
02/2024 - 02/2025	62,37	50

	Part d'investissement durable
02/2024 - 02/2025	51,25%

Aucun de ces indicateurs n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

	Note S Fonds	Note S Univers
02/2023 - 02/2024	68,61	50

	Part d'investissement durable
02/2023 - 02/2024	40,03%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Au cours de cet exercice comptable, notre approche des investissements durables s'est basée sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.

- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;

- La performance ESG de l'émetteur ;

- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;

- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Part des investissements durables	51,25%

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif d'investissement durable car toute entreprise contribuant négativement à au moins un ODD n'a pas été considérée comme répondant à l'objectif d'investissement durable.

Pour les obligations vertes, sociales et durables, cette absence de préjudice est vérifiée à travers l'analyse systématique de la performance ESG de l'émetteur.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'est effectuée à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

et 11, portant sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/>.

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
0,00	40



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 (Tonne de CO2 équivalente)	2 700,57	22 547,39		
		Émissions de GES de niveau 2 (Tonne de CO2 équivalente)	448,75	1 712,49		
		Émissions de GES de niveau 3 (Tonne de CO2 équivalente)	17 305,95	172 879,09		
		Émissions totales de GES (Tonne de CO2 équivalente)	18 594,66	191 705,58		
	2.Empreinte carbone	Empreinte carbone (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	383,56	3 200,93		
	3.Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	405,43	1 477,02		
	4.Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (Pourcentage)	8,10	7,61		
	5.Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (Pourcentage)	22,41	23,88		
Biodiversité	6.Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (Gigawatt par M EUR de CA Emetteur)	0,22	0,39		
	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (Pourcentage)	1,51	1,06		
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires	0,01	227,13		

		d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)				
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	1,59	33 067,33		
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Pourcentage)	0,00	9,56		
	11.Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (Pourcentage)	40	0,06		
	12.Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (Pourcentage)	7,75	4,37		
	13.Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (Pourcentage)	21,28	24,65		
	14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (Pourcentage)	0,00	0,00		
Environnement	15.Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (Pourcentage)	N/A	N/A		
Social	16.Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre	N/A	N/A		

		absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. (Pourcentage)				

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	419,39

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3.Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	330,26



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/03/2024 au 28/02/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
GROUPAMA ENTREPRISES - IC	OPC	2.05%	France
DOUGR 8 1/4 10/01/26 - 15/04/24	CONSUMER_CYCLICAL	1.32%	Allemagne
TELEFO 5.7522 PERP - 15/04/73	COMMUNICATIONS	0.94%	Pays-Bas
XS1684385591 - 19/09/29	COMMUNICATIONS	0.76%	Japon
ISPIM 6.184 02/20/34 - 20/02/34	BANKING	0.72%	Italie
POSIM 2 5/8 PERP - 24/06/73	OWNED_NO_GUARANTEE	0.72%	Italie
XS2648489388 - 31/07/30	TRANSPORTATION	0.71%	Royaume-Uni
MCLIM 6 1/8 11/15/26 - 15/11/26	CONSUMER_NON_CYCLICAL	0.69%	Italie
CMZB 6 3/4 10/05/33 - 05/10/33	BANKING	0.66%	Allemagne
ADRBID Float 02/01/29 - 01/02/29	COMMUNICATIONS	0.65%	Pays-Bas
KILOTO Float 07/31/30 - 31/07/30	CAPITAL_GOODS	0.64%	France
XS1991034825 - 15/05/26	COMMUNICATIONS	0.64%	Irlande
ILDFF 6 7/8 04/15/31 - 15/04/31	COMMUNICATIONS	0.64%	France
XS2402071760 - 01/11/27	CONSUMER_CYCLICAL	0.63%	France
CECGR 6 1/4 07/15/29 - 15/07/29	CONSUMER_CYCLICAL	0.63%	Allemagne



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Veuillez trouver l'information relative à la proportion d'investissements liés à la durabilité dans les sous-sections suivantes.

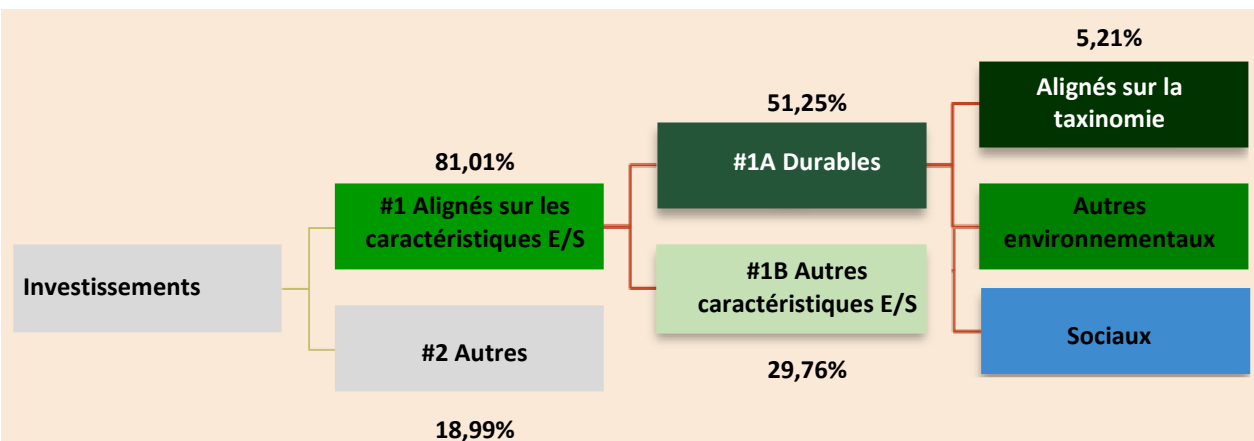
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 28/02/2025, au sein du portefeuille :

- La proportion d'investissements atteignant les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment s'élevait à 81,01% (#1 ci-dessous), excluant les OPC monétaires et les liquidités.
- La proportion d'investissements durables s'élevait à 51,25% (#1A ci-dessous)
- La proportion d'investissements alignés sur la taxinomie était de 5,21%.
- La proportion d'autres investissements était de 18,99% (#2 ci-dessous)

La base de calcul de la part d'investissement durable est l'actif net total.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

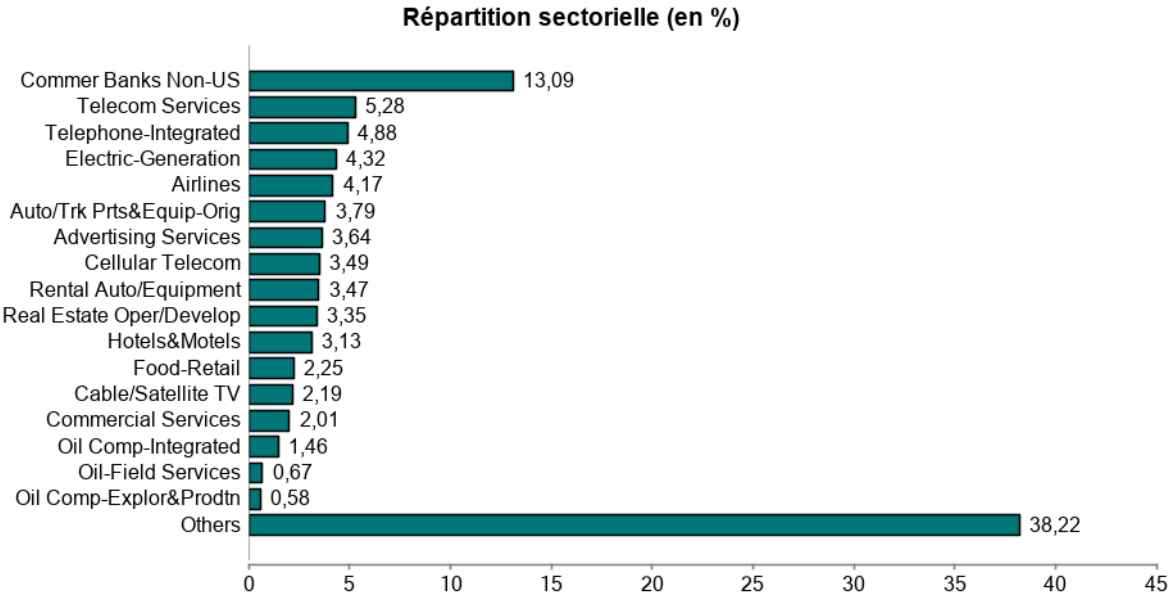
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs et sous-secteurs suivants en se basant sur la classification BICS :



Aucun investissement n’a été réalisé dans des actifs qui tirent des revenus de la prospection, de l’extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l’UE ?

Bien que le Compartiment n’ait pris aucun engagement à réaliser des investissements durables alignés sur la taxinomie de l’UE au niveau précontractuel, pendant la période de référence, le Compartiment a tout de même investi 5,21% dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l’UE. Ce pourcentage n’a pas fait l’objet d’une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d’un examen par un ou plusieurs tiers.

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie¹ de l'UE ?

Oui

☒ Nucléaire

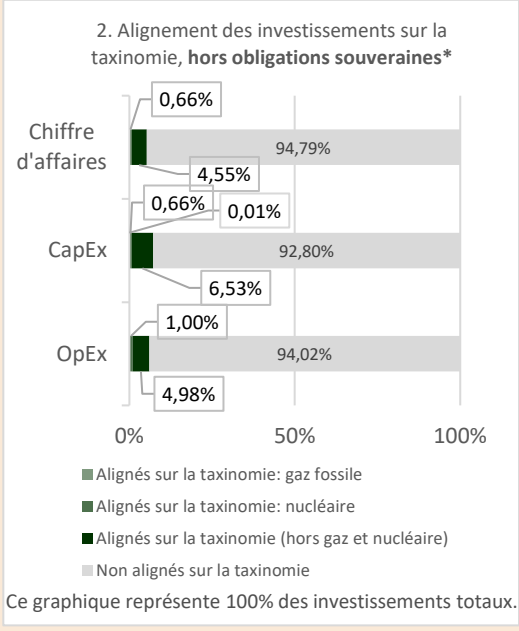
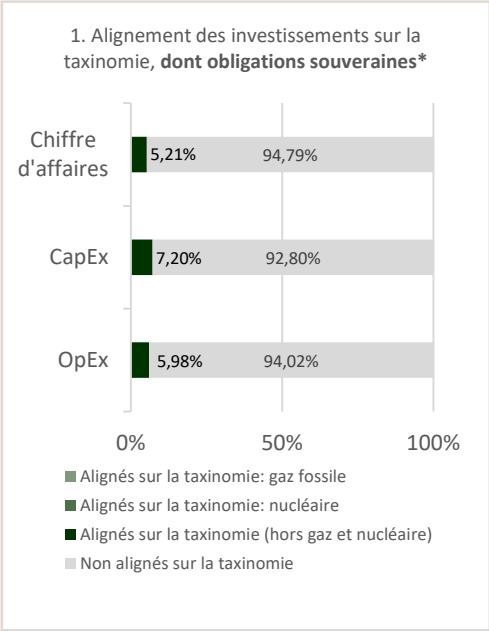
☒ Gaz fossile

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires	0,18%
Part d'investissements durables réalisés dans des activités habilitantes	2,4%

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE
2025	5,21%
2024	3,99%
2023	-



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie	46,04%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » représentait 18,99% et était composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.

Cette catégorie comprenait également les OPC monétaires et les liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires.

A l'exception des OPC monétaires labellisés ISR gérés directement par Groupama Asset Management, aucune garantie environnementale ou sociale minimale n'était mise en œuvre pour les investissements compris pour la catégorie « #2 Autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période de référence ?

La note moyenne ESG du portefeuille Groupama EURO High Yield est d'environ 62.4/100 contre un univers à 50. Le taux de couverture est d'environ 81.1%. Le fonds par ailleurs applique les exclusions sur les filières jugées non compatibles avec la politique ESG de Groupama AM (exclusion Charbon, Energies fossiles non conventionnelles et armes controversées) et applique l'approche climat.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable



En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable



Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif

Non applicable



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Dénomination du produit : GROUPAMA ALPHA
FIXED INCOME

Identifiant d'entité juridique : 549300PUXYGGFGQY0G06

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un objectif environnemental : _

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un objectif social :

☒ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 85,53%

- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment promouvait des caractéristiques environnementales et sociales au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») des titres détenus en portefeuille.

L'analyse de ces critères ESG aboutit à une note ESG de 0 à 100, qui s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels :

- Environnement (biodiversité, gestion des déchets...) ;
- Social (formation des salariés, relations fournisseurs ...) ;
- Gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).

Dans cette optique, le Compartiment a mis en œuvre une approche « Best-in-Universe » et a procédé également à l'exclusion de certaines valeurs.

Au 28 février 2025, 99,89% des investissements ont atteint les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

	Note ESG Fonds	Note ESG Univers
02/2024 - 02/2025	70,51	50

	Part d'investissement durable
02/2024 - 02/2025	85,53%

Aucun de ces indicateurs n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

	Note ESG Fonds	Note ESG Univers
02/2023 - 02/2024	70,79	50
02/2022 - 02/2023	78,27	50

	Part d'investissement durable
02/2023 - 02/2024	40,47%
02/2022 - 02/2023	33,8%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Au cours de cet exercice comptable, notre approche des investissements durables s'est basée sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la

distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.
- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;
- La performance ESG de l'émetteur ;
- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;
- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Part des investissements durables	85,53%

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif d'investissement durable car toute entreprise contribuant négativement à au moins un ODD n'a pas été considérée comme répondant à l'objectif d'investissement durable.

Pour les obligations vertes, sociales et durables, cette absence de préjudice est vérifiée à travers l'analyse systématique de la performance ESG de l'émetteur.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'est effectuée à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/>.

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
0,00	7



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 (Tonne de CO2 équivalente)	281 520,26	827 040,82		
		Émissions de GES de niveau 2 (Tonne de CO2 équivalente)	23 339,97	48 421,40		
		Émissions de GES de niveau 3 (Tonne de CO2 équivalente)	544 564,95	4 410 901,03		
		Émissions totales de GES (Tonne de CO2 équivalente)	849 127,50	5 222 118,65		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	1 155,89	5 985,74		
	3.Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	1 047,11	3 029,74		
	4.Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (Pourcentage)	7,45	12,23		
	5.Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (Pourcentage)	59,64	30,66		
	6.Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires	0,43	0,40		

		d'investissements, par secteur à fort impact climatique (Gigawatt par M EUR de CA Emetteur)				
Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (Pourcentage)	4,54	1,11		
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	0,00	158,86		
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	67,11	12 685,14		
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Pourcentage)	0,00	25,73		
	11.Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (Pourcentage)	7	0,05		
	12.Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (Pourcentage)	7,92	5,34		

	13.Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (Pourcentage)	33,26	33,37		
	14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (Pourcentage)	0,00	0,00		
Environnement	15.Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (Pourcentage)	N/A	N/A		
Social	16.Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. (Pourcentage)	N/A	N/A		

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	727,96

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3.Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	267,53



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/03/2024 au 28/02/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
GROUPAMA ULTRA SHORT TERM - IC	OPC	1.54%	France
SLOREP 3 03/10/34 - 10/03/34	TREASURIES	1.40%	Slovénie
BBVASM 6 PERP - 29/06/72	BANKING	1.15%	Espagne
BTPS 4.2 03/01/34 - 01/03/34	TREASURIES	1.06%	Italie
UBS 1 1/4 07/17/25 - 17/07/25	BANKING	1.06%	Suisse
FLEMSH 3 1/2 06/22/45 - 22/06/45	LOCAL_AUTHORITIES	1.02%	Belgique
VW 3 3/8 PERP - 27/06/72	CONSUMER_CYCLICAL	1.01%	Pays-Bas
NEUCP ARCMIT 20240131 20240328 4.105 - 28/03/24	BASIC_INDUSTRY	0.95%	Luxembourg
TENN 2.995 PERP - 01/06/72	OWNED_NO_GUARANTEE	0.90%	Pays-Bas
UBS 1 1/4 04/17/25 - 17/04/25	BANKING	0.86%	Suisse
HOLNSW 3 PERP - 05/07/72	CAPITAL_GOODS	0.83%	Luxembourg
ACHMEA 3 1/8 06/11/36 - 11/06/36	MORTGAGE_ASSETS	0.83%	Pays-Bas
ISHARES EURO HY CORP	OPC	0.77%	Irlande
ASABRE 0.01 04/19/24 - 19/04/24	CONSUMER_NON_CYCLICAL	0.77%	Japon
EDF 4 PERP - 04/10/72	OWNED_NO_GUARANTEE	0.73%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

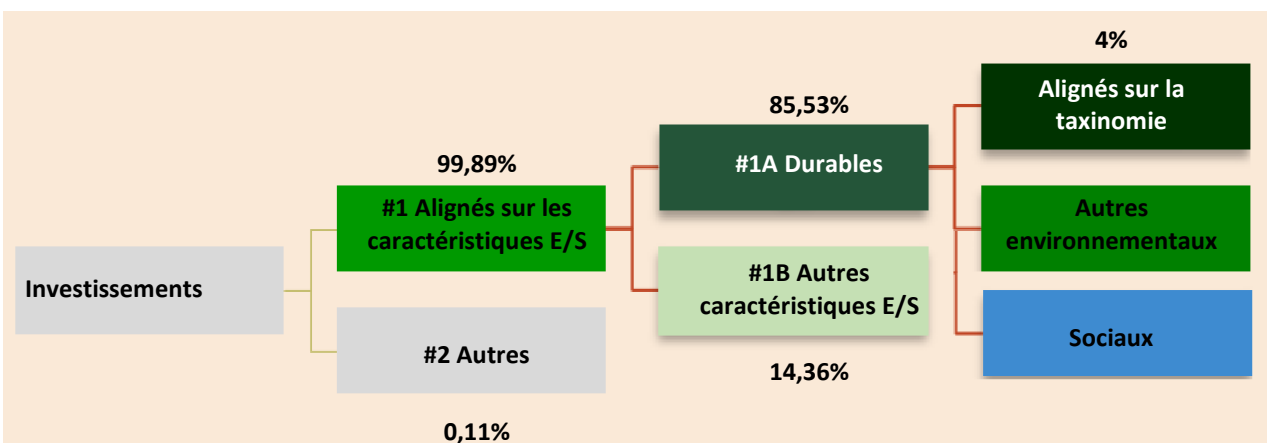
Veuillez trouver l'information relative à la proportion d'investissements liés à la durabilité dans les sous-sections suivantes.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 28/02/2025, au sein du portefeuille :

- La proportion d'investissements atteignant les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment s'élevait à 99,89% (#1 ci-dessous), excluant les OPC monétaires et les liquidités.
- La proportion d'investissements durables s'élevait à 85,53% (#1A ci-dessous)
- La proportion d'investissements alignés sur la taxinomie était de 4%.
- La proportion d'autres investissements était de 0,11% (#2 ci-dessous)

La base de calcul de la part d'investissement durable est l'actif net total.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

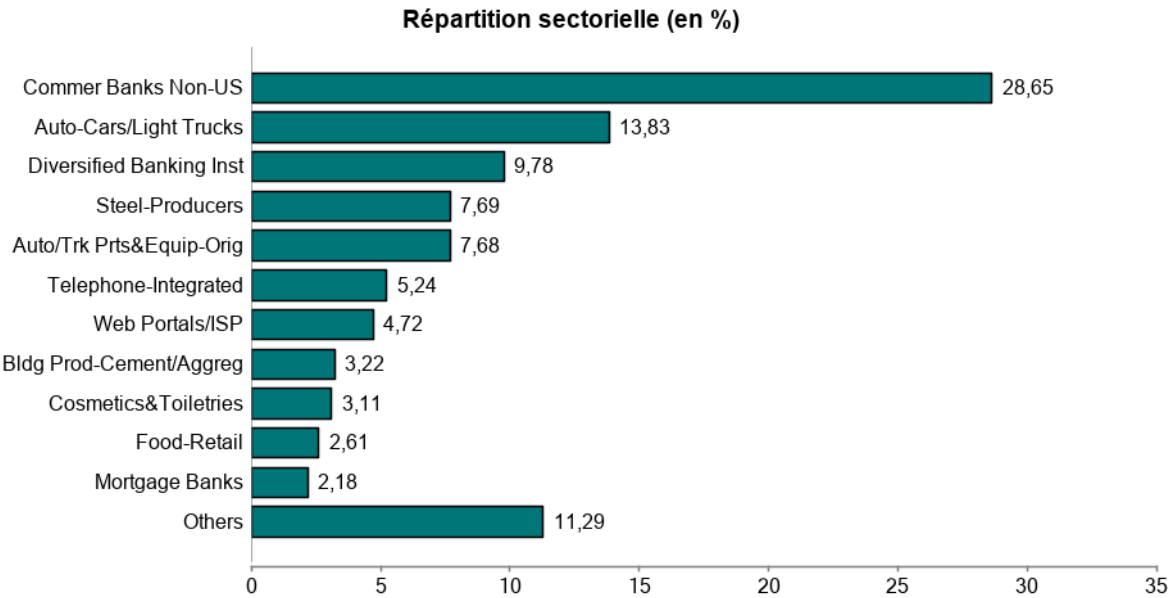
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs et sous-secteurs suivants en se basant sur la classification BICS :



Aucun investissement n’a été réalisé dans des actifs qui tirent des revenus de la prospection, de l’extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.

Bien que le Compartiment n’ait pris aucun engagement à réaliser des investissements durables



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l’UE ?

alignés sur la taxinomie de l’UE au niveau précontractuel, pendant la période de référence, le Compartiment a tout de même investi 4% dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l’UE. Ce pourcentage n’a pas fait l’objet d’une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d’un examen par un ou plusieurs tiers.

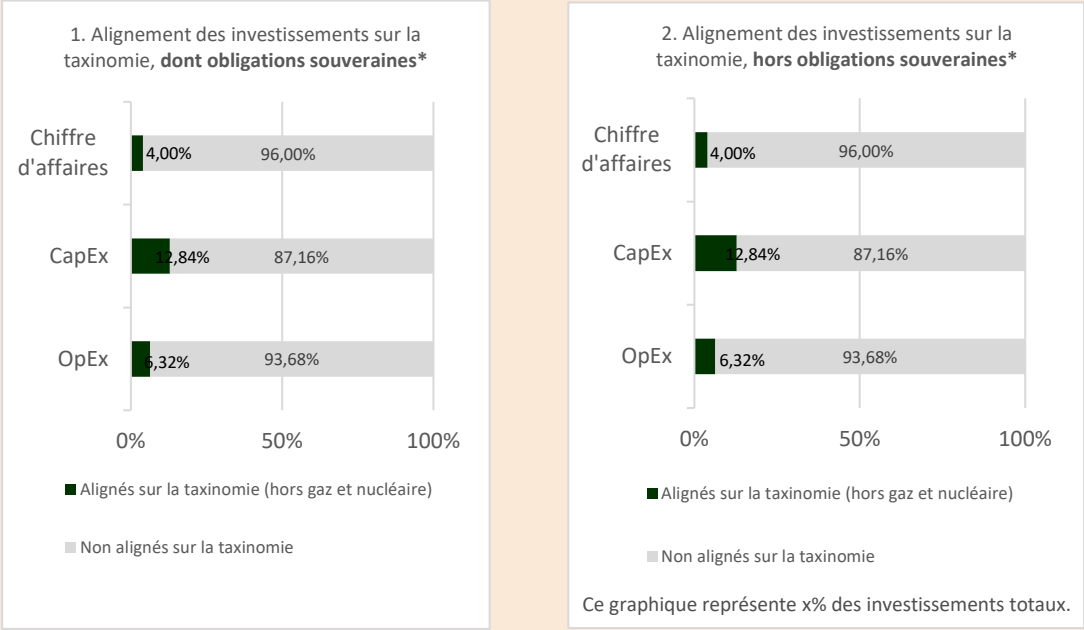
Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie¹ de l'UE ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Nucléaire
- ☐ Gaz fossile

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour se conformer à la taxinomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires	0,6%
Part d'investissements durables réalisés dans des activités habilitantes	3,69%

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE
2025	4%
2024	3,29%
2023	-



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie	81,53%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » représentait 0,11% et était composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.

Cette catégorie comprenait également les OPC monétaires et les liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires.

A l'exception des OPC monétaires labellisés ISR gérés directement par Groupama Asset Management, aucune garantie environnementale ou sociale minimale n'était mise en oeuvre pour les investissements compris pour la catégorie « #2 Autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période de référence ?

Suivi des controverses et exclusion de l'univers d'investissement en cas de grands risques avérés.

Conformément à l'engagement, le taux de couverture ESG du portefeuille est resté supérieur à 90% et le score ESG du portefeuille est resté supérieur à celui de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées durant tout l'exercice.

De plus, le Compartiment n'a pas investi dans des actifs qui ne respectent pas la politique d'exclusion appliquée.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable



En quoi l'indice de référence diffèrait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable



Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

Dénomination du produit : GROUPAMA
DEAL EUROPE

NEW

Identifiant d'entité juridique : 549300EZYG4QFWRGGQ39

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : _

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif social** :

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 81,57%

- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment promouvait des caractéristiques environnementales et sociales au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») des titres détenus en portefeuille.

L'analyse de ces critères ESG aboutit à une note ESG de 0 à 100, qui s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels :

- Environnement (biodiversité, gestion des déchets...) ;
- Social (formation des salariés, relations fournisseurs ...) ;
- Gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).

Dans cette optique, le Compartiment a mis en œuvre une approche « Best-in-Universe » et a procédé également à l'exclusion de certaines valeurs.

Au 28 février 2025, 95,9% des investissements ont atteint les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

	Note S Fonds	Note S Univers
02/2024 - 02/2025	87,92	50

	Part d'investissement durable
02/2024 - 02/2025	81,57%

Aucun de ces indicateurs n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

	Note S Fonds	Note S Univers
02/2023 - 02/2024	90,19	60
02/2022 - 02/2023	90,09	60

	Part d'investissement durable
02/2023 - 02/2024	44,92%
02/2022 - 02/2023	46,03%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Au cours de cet exercice comptable, notre approche des investissements durables s'est basée sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.

- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;
- La performance ESG de l'émetteur ;
- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;
- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Part des investissements durables	81,57%

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif d'investissement durable car toute entreprise contribuant négativement à au moins un ODD n'a pas été considérée comme répondant à l'objectif d'investissement durable.

Pour les obligations vertes, sociales et durables, cette absence de préjudice est vérifiée à travers l'analyse systématique de la performance ESG de l'émetteur *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'est effectuée à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/>.

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
1,62	6



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de

						référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 (Tonne de CO2 équivalente)	522,68	1 947,22		
		Émissions de GES de niveau 2 (Tonne de CO2 équivalente)	250,38	780,78		
		Émissions de GES de niveau 3 (Tonne de CO2 équivalente)	6 659,12	41 425,96		
		Émissions totales de GES (Tonne de CO2 équivalente)	7 432,16	38 194,04		
	2.Empreinte carbone	Empreinte carbone (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	413,35	1 723,96		
	3.Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	631,44	1 361,79		
	4.Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (Pourcentage)	7,59	6,02		
Biodiversité	5.Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (Pourcentage)	42,76	42,74		
	6.Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (Gigawatt par M EUR de CA Emetteur)	0,34	0,42		
	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (Pourcentage)	1,83	1,31		
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi,	0,00	2 113,30		

		en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)				
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	1,29	509 766,58		
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Pourcentage)	1,62	7,28		
	11.Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (Pourcentage)	6	0,04		
	12.Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (Pourcentage)	3,36	5,41		
	13.Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (Pourcentage)	38,76	36,29		
	14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (Pourcentage)	0,00	0,00		
Environnement	15.Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (Pourcentage)	N/A	N/A		
Social	16.Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays	N/A	N/A		

		bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. (Pourcentage)				

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	3 235,12

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3.Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	312,93



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/03/2024 au 28/02/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING NV (XAMS)	Technologies de l'Information	3.12%	Pays-Bas
SCHNEIDER ELECTRIC SE (XPAR)	Industrie	3.02%	France
ASTRAZENECA PLC (XLON)	Santé	2.87%	Royaume-Uni
CAFFIL 0 1/2 02/19/27 - 19/02/27	PUBLIC_SECTOR_LOANS	2.45%	France
DGFP 1 5/8 01/18/29 - 18/01/29	TRANSPORTATION	2.23%	France
MRKGR 1 5/8 06/25/2079 - 25/06/79	CONSUMER_NON_CYCLICAL	2.21%	Allemagne
EQUINOR ASA (XOSL)	Énergie	2.21%	Norvège
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN (XPAR)	Industrie	2.13%	France
NESTLE SA-REG (XVTX)	Biens de Consommation de Base	2.09%	Suisse
NOVNVX 1 5/8 11/09/26 - 09/11/26	CONSUMER_NON_CYCLICAL	2.07%	Luxembourg
LONNVX 1 5/8 04/21/27 - 21/04/27	CONSUMER_NON_CYCLICAL	2.05%	Belgique
ORAFP 1 3/4 PERP - 19/03/74	COMMUNICATIONS	2.02%	France
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG (XETR)	Services de Communication	2.02%	Allemagne
WLNFP 0 7/8 06/30/27 - 30/06/27	TECHNOLOGY	2.02%	France
DSVDC 0 1/2 03/03/31 - 03/03/31	TRANSPORTATION	1.97%	Pays-Bas



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Veuillez trouver l'information relative à la proportion d'investissements liés à la durabilité dans les sous-sections suivantes.

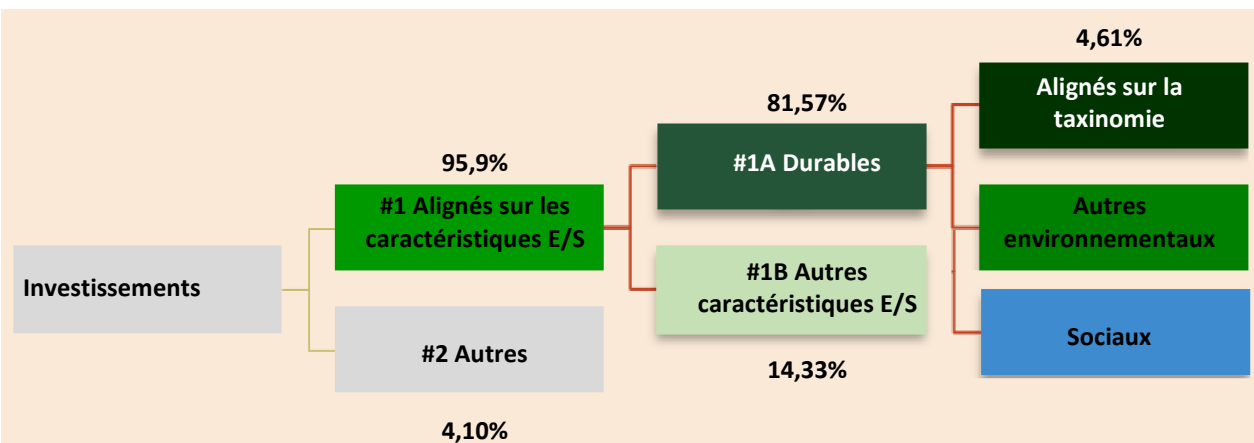
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 28/02/2025, au sein du portefeuille :

- La proportion d'investissements atteignant les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment s'élevait à 95,9% (#1 ci-dessous), excluant les OPC monétaires et les liquidités.
- La proportion d'investissements durables s'élevait à 81,57% (#1A ci-dessous)
- La proportion d'investissements alignés sur la taxinomie était de 4,61%.
- La proportion d'autres investissements était de 4,10% (#2 ci-dessous)

La base de calcul de la part d'investissement durable est l'actif net total.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

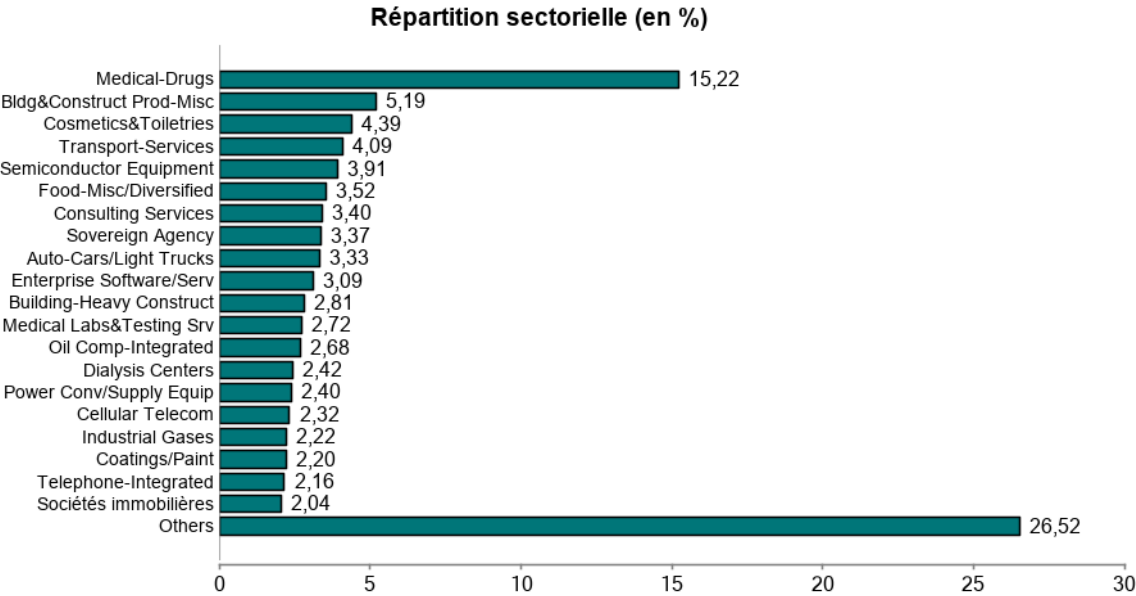
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs et sous-secteurs suivants en se basant sur la classification BICS :



Aucun investissement n'a été réalisé dans des actifs qui tirent des revenus de la prospection, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Bien que le Compartiment n'ait pris aucun engagement à réaliser des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au niveau précontractuel, pendant la période de référence, le Compartiment a tout de même investi 4,61% dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE. Ce pourcentage n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

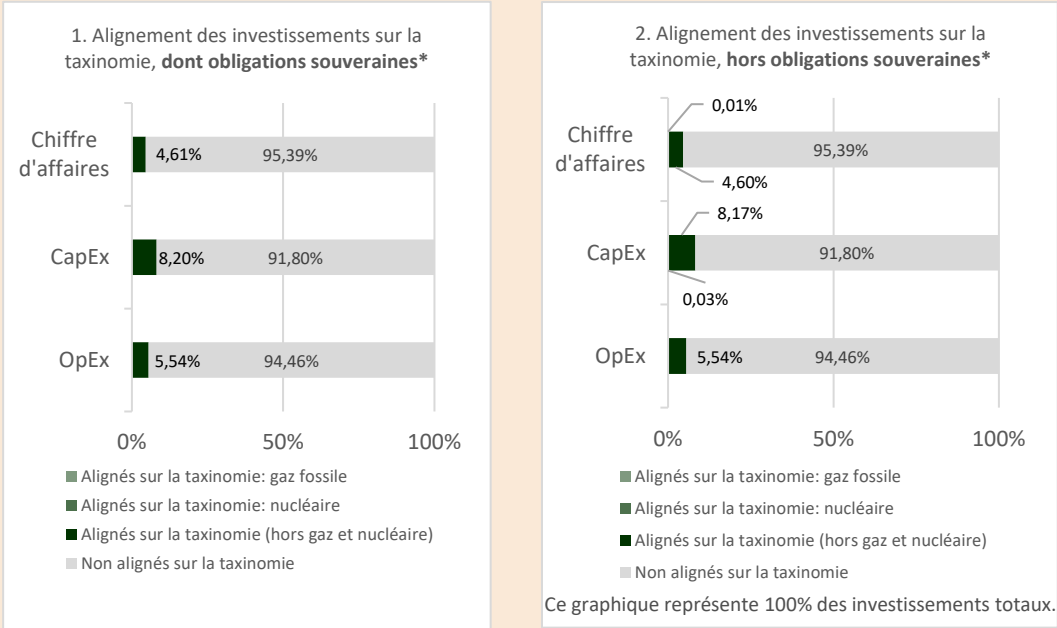
Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie¹ de l'UE ?

- ☒ Oui
- ☒ Nucléaire
- ☒ Gaz fossile
- ☐ Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires	0,08%
Part d'investissements durables réalisés dans des activités habilitantes	3,16%

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE
2025	4,61%
2024	4,2%
2023	-



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie	76,96%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » représentait 4,10% et était composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.

Cette catégorie comprenait également les OPC monétaires et les liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires.

A l'exception des OPC monétaires labellisés ISR gérés directement par Groupama Asset Management, aucune garantie environnementale ou sociale minimale n'était mise en œuvre pour les investissements compris pour la catégorie « #2 Autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période de référence ?

GROUPAMA NEW DEAL EUROPE est un fonds diversifié, investissant dans des entreprises françaises et européennes qui œuvrent à la sécurisation de la production ou à sa relocalisation, à la prévention et au traitement des maladies et qui participent aux mutations technologiques et sociétales induites par une crise sanitaire historique. La gestion implémente une approche Environnementale, Sociétale et de Gouvernance (ESG) visant à sélectionner sur le pilier social, en excluant 20% des valeurs les moins bien notées de son univers d'investissement, les entreprises répondant à des critères sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs, etc.). Les entreprises sont également sélectionnées au travers de leurs contributions aux Objectifs de Développement Durable (« ODD ») définis par l'ONU. De plus, les filières jugées non compatibles avec la politique d'engagement de Groupama AM notamment dans le charbon et les armes controversées sont exclues. Enfin, les sociétés classées sur la liste des Grands Risques de Durabilité de Groupama AM sont également exclues c'est-à-dire les valeurs controversées ou dont la gouvernance est jugée très mauvaise.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable



En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable



Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

Dénomination du produit : GROUPAMA DYNAMIC BOND

Identifiant d'entité juridique : 549300KYCIHQ4BTHS034

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : _

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif social** :

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 41,28%

- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment promouvait des caractéristiques environnementales et sociales au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») des titres détenus en portefeuille.

L'analyse de ces critères ESG aboutit à une note ESG de 0 à 100, qui s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels :

- Environnement (biodiversité, gestion des déchets...) ;
- Social (formation des salariés, relations fournisseurs ...) ;
- Gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).

Dans cette optique, le Compartiment a mis en œuvre une approche « Best-in-Universe » et a procédé également à l'exclusion de certaines valeurs.

Au 28 février 2025, 95,38% des investissements ont atteint les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

	Note ESG Fonds	Note ESG Univers
02/2024 - 02/2025	75,98	50

	Part d'investissement durable
02/2024 - 02/2025	41,28%

Aucun de ces indicateurs n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

• **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

	Note ESG Fonds	Note ESG Univers
02/2023 - 02/2024	70,17	50
02/2022 - 02/2023	78,23	50

	Part d'investissement durable
02/2023 - 02/2024	30,03%
02/2022 - 02/2023	41,88%

Quels étaient les objectifs des investissements - durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Au cours de cet exercice comptable, notre approche des investissements durables s'est basée sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la

distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.
- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;
- La performance ESG de l'émetteur ;
- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;
- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Part des investissements durables	41,28%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif d'investissement durable car toute entreprise contribuant négativement à au moins un ODD n'a pas été considérée comme répondant à l'objectif d'investissement durable.

Pour les obligations vertes, sociales et durables, cette absence de préjudice est vérifiée à travers l'analyse systématique de la performance ESG de l'émetteur.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'est effectuée à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/>.

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
23	58



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption
 Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 (Tonne de CO2 équivalente)	26 547,97	51 550,95		
		Émissions de GES de niveau 2 (Tonne de CO2 équivalente)	2 334,60	4 300,67		
		Émissions de GES de niveau 3 (Tonne de CO2 équivalente)	97 047,86	558 481,42		
		Émissions totales de GES (Tonne de CO2 équivalente)	124 188,05	579 293,72		
	2.Empreinte carbone	Empreinte carbone (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	212,74	2 892,68		
	3.Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	333,71	2 142,48		

	4.Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (Pourcentage)	2,51	10,08		
	5.Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (Pourcentage)	47,37	27,45		
	6.Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (Gigawatt par M EUR de CA Emetteur)	0,11	0,34		
Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (Pourcentage)	0,57	0,83		
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	0,00	153,08		
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	3,75	26 827,28		
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Pourcentage)	23	11,79		
	11.Absence de processus et de mécanismes de conformité	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des	58	0,06		

	permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (Pourcentage)				
	12.Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (Pourcentage)	6,71	5,95		
	13.Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (Pourcentage)	15,74	22,84		
	14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (Pourcentage)	0,00	0,00		
Environnement	15.Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (Pourcentage)	N/A	N/A		
Social	16.Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. (Pourcentage)	N/A	N/A		

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1 093,01

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3.Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	176,21



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/03/2024 au 28/02/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TII 0 1/4 07/15/29 - 15/07/29	TREASURIES	6.58%	USA
FRTR 1.85 07/25/27 - 25/07/27	TREASURIES	5.05%	France
DBR 2.4 11/15/30 - 15/11/30	TREASURIES	4.70%	Allemagne
SMGB 6 1/2 01/19/27 - 19/01/27	SOVEREIGN	4.63%	Saint-Marin
FRTR 1 1/4 05/25/34 - 25/05/34	TREASURIES	4.43%	France
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS - IC	OPC	3.42%	France
SPGB 3 1/4 04/30/34 - 30/04/34	TREASURIES	3.36%	Espagne
GROUPAMA CORPORATE HYBRID - IC	OPC	2.08%	France
TII 0 1/8 01/15/32 - 15/01/32	TREASURIES	2.06%	USA
SPGB 2.55 10/31/32 - 31/10/32	TREASURIES	1.73%	Espagne
ROMANI 5 5/8 02/22/36 - 22/02/36	SOVEREIGN	1.51%	Roumanie
GROUPAMA EURO HIGH YIELD - ID	OPC	1.50%	France
F 6 1/8 05/15/28 - 15/05/28	CONSUMER_CYCLICAL	1.14%	USA
EU 3 12/04/34 - 04/12/34	SUPRANATIONAL	0.94%	Belgique
FRTR 2 1/2 09/24/27 - 24/09/27	TREASURIES	0.92%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

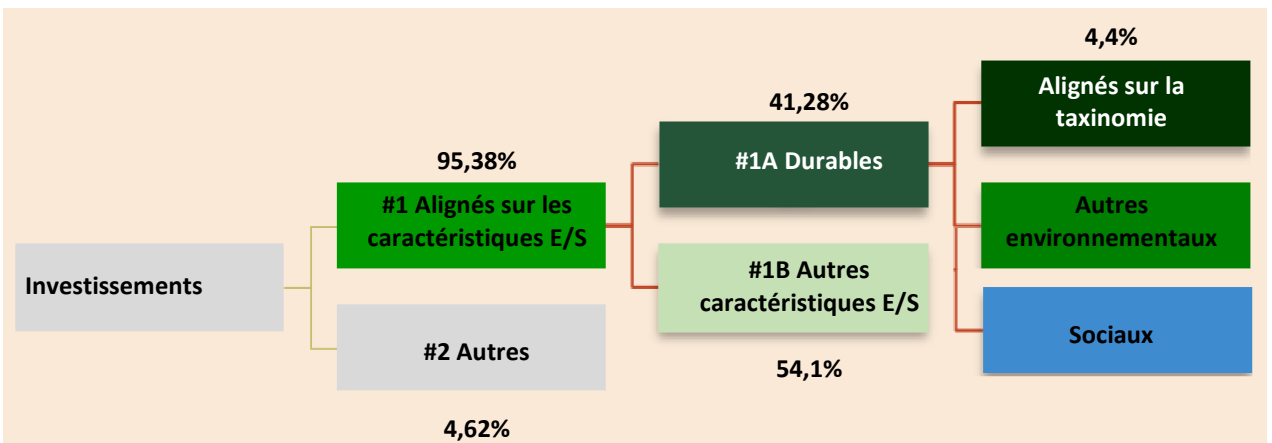
Veuillez trouver l'information relative à la proportion d'investissements liés à la durabilité dans les sous-sections suivantes.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 28/02/2025, au sein du portefeuille :

- La proportion d'investissements atteignant les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment s'élevait à 95,38% (#1 ci-dessous), excluant les OPC monétaires et les liquidités.
- La proportion d'investissements durables s'élevait à 41,28% (#1A ci-dessous)
- La proportion d'investissements alignés sur la taxinomie était de 4,4%.
- La proportion d'autres investissements était de 4,62% (#2 ci-dessous)

La base de calcul de la part d'investissement durable est l'actif net total.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

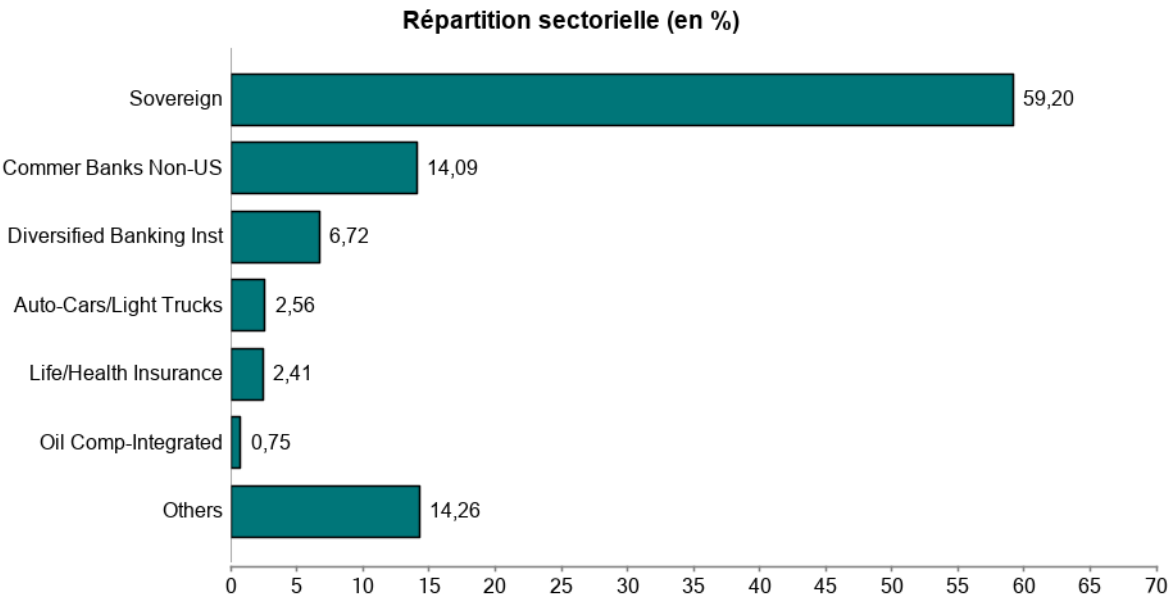
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs et sous-secteurs suivants en se basant sur la classification *BICS* :



Aucun investissement n’a été réalisé dans des actifs qui tirent des revenus de la prospection, de l’extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l’UE ?

Bien que le Compartiment n’ait pris aucun engagement à réaliser des investissements durables alignés sur la taxonomie de l’UE au niveau précontractuel, pendant la période de référence, le Compartiment a tout de même investi 4,4% dans des investissements durables alignés sur la taxonomie de l’UE. Ce pourcentage n’a pas fait l’objet d’une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d’un examen par un ou plusieurs tiers.

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l’énergie nucléaire conformes à la taxonomie¹ de l’UE ?

☒ **Oui**

☐ **Non**

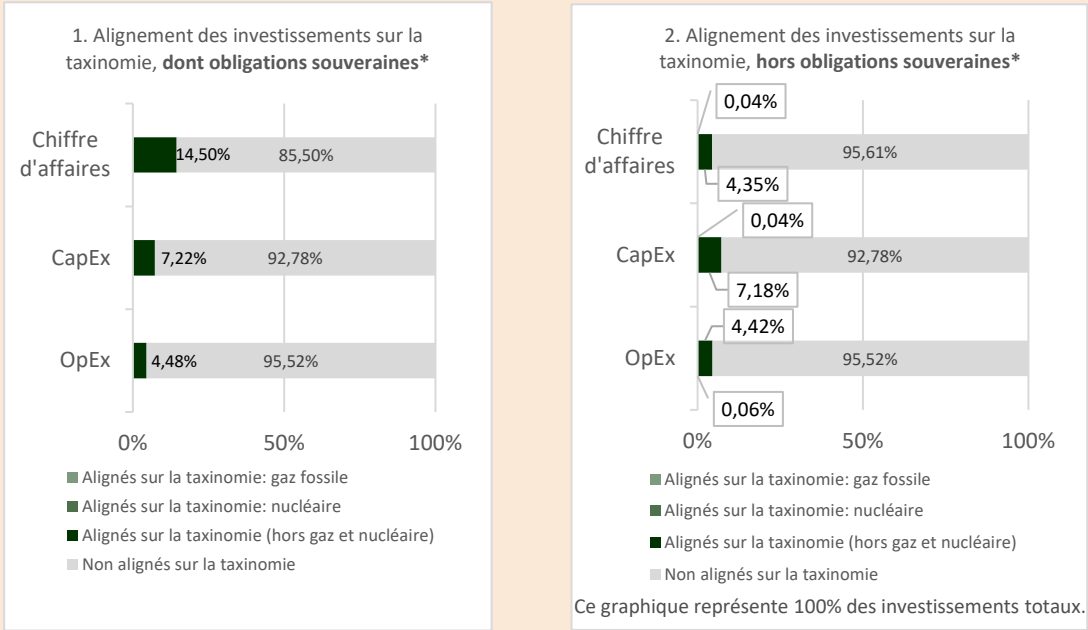
☒ **Nucléaire**

☐ **Gaz fossile**

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires	0,56%
Part d'investissements durables réalisés dans des activités habilitantes	1,53%

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE
2025	4,4%
2024	4,9%
2023	-



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie	36,88%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » représentait 4,62% et était composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.

Cette catégorie comprenait également les OPC monétaires et les liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires.

A l'exception des OPC monétaires labellisés ISR gérés directement par Groupama Asset Management, aucune garantie environnementale ou sociale minimale n'était mise en oeuvre pour les investissements compris pour la catégorie « #2 Autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période de référence ?

Suivi des controverses et exclusion de l'univers d'investissement en cas de grands risques avérés.

Conformément à l'engagement, le taux de couverture ESG du portefeuille est resté supérieur à 90% et le score ESG du portefeuille est resté supérieur à celui de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées durant tout l'exercice.

De plus, le Compartiment n'a pas investi dans des actifs qui ne respectent pas la politique d'exclusion appliquée.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable



En quoi l'indice de référence diffèrait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable



Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

Dénomination du produit : GROUPAMA GLOBAL BOND

Identifiant d'entité juridique : 222100S2QZW00F4XUY52

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : _

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif social** :

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 44,7%

- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment promouvait des caractéristiques environnementales et sociales au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») des titres détenus en portefeuille.

L'analyse de ces critères ESG aboutit à une note ESG de 0 à 100, qui s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels :

- Environnement (biodiversité, gestion des déchets...) ;
- Social (formation des salariés, relations fournisseurs ...) ;
- Gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).

Dans cette optique, le Compartiment a mis en œuvre une approche « Best-in-Universe » et a procédé également à l'exclusion de certaines valeurs.

Au 28 février 2025, 99,33% des investissements ont atteint les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Exercice comptable	Indicateurs ESG	OPC	OPC	Univers d'investissement ESG	Univers d'investissement ESG
		Mesure	Taux de couverture (%)	Mesure	Taux de couverture (%)
02/2024 - 02/2025	Conseil à majorité d'indépendants (%)	90,11	43,67	49,59	98,07
02/2024 - 02/2025	Politique en matière des droits de l'homme (%)	43,6	43,67	91,51	98,07
02/2024-02/2025	Note ESG	77,66	99,33	50	100,00
02/2024-02/2025	Part d'investissement durable	44,7	N/A	N/A	N/A

Aucun de ces indicateurs n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

• ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Exercice comptable	Indicateurs ESG	OPC	OPC	Univers d'investissement ESG	Univers d'investissement ESG
		Mesure	Taux de couverture (%)	Mesure	Taux de couverture (%)
02/2023 - 02/2024	Conseil à majorité d'indépendants (%)	87,1	42,53	48,94	98,14
02/2023 - 02/2024	Politique en matière des droits de l'homme (%)	41,81	42,53	90,85	98,14
02/2023-02/2024	Note ESG	80,66	95,86	60	100

02/2023-02/2024	Part d'investissement durable	26,84	NA	N/A	N/A
02/2022 - 02/2023	Conseil à majorité d'indépendants (%)	82,13	44,16	48,57	98,79
02/2022 - 02/2023	Politique en matière des droits de l'homme (%)	42,87	44,16	88,84	98,79
02/2022 - 02/2023	Note ESG	81,54	95,41	60	98,79
02/2022 - 02/2023	Part d'investissement durable	26,47	N/A	N/A	N/A

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Au cours de cet exercice comptable, notre approche des investissements durables s'est basée sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.

- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;
- La performance ESG de l'émetteur ;
- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;
- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Part des investissements durables	44,7%

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif d'investissement durable car toute entreprise contribuant négativement à au moins un ODD n'a pas été considérée comme répondant à l'objectif d'investissement durable.

Pour les obligations vertes, sociales et durables, cette absence de préjudice est vérifiée à travers l'analyse systématique de la performance ESG de l'émetteur.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'est effectuée à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/> .

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
2	54



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 (Tonne de CO2 équivalente)	2 410,93	23 883,29		
		Émissions de GES de niveau 2 (Tonne de CO2 équivalente)	426,59	2 625,82		
		Émissions de GES de niveau 3 (Tonne de CO2 équivalente)	15 070,19	248 868,12		
		Émissions totales de GES (Tonne de CO2 équivalente)	17 852,74	265 951,57		
	2.Empreinte carbone	Empreinte carbone (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	298,97	1 143,47		
	3.Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	397,22	1 212,78		

	4.Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (Pourcentage)	4,04	4,51		
	5.Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (Pourcentage)	45,78	28,45		
	6.Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (Gigawatt par M EUR de CA Emetteur)	0,16	0,14		
Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (Pourcentage)	0,72	0,42		
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	0,04	135,85		
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	1,38	9 120,81		
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Pourcentage)	2	8,18		
	11.Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de	54	0,05		

		remédier à de telles violations (Pourcentage)				
	12.Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (Pourcentage)	5,65	4,02		
	13.Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (Pourcentage)	18,35	16,06		
	14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (Pourcentage)	0,00	0,00		
Environnement	15.Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (Pourcentage)	N/A	N/A		
Social	16.Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. (Pourcentage)	N/A	N/A		

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	244,33

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3.Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	144,51



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/03/2024 au 28/02/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
T 3 1/8 08/31/27 - 31/08/27	TREASURIES	3.27%	USA
T 4 7/8 10/31/28 - 31/10/28	TREASURIES	2.64%	USA
T 4 1/8 11/15/32 - 15/11/32	TREASURIES	2.64%	USA
GROUPAMA ENTREPRISES - IC	OPC	2.13%	France
GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS - IC	OPC	2.12%	France
SMGB 6 1/2 01/19/27 - 19/01/27	SOVEREIGN	2.07%	Saint-Marin
T 2 7/8 05/15/52 - 15/05/52	TREASURIES	1.73%	USA
T 0 5/8 08/15/30 - 15/08/30	TREASURIES	1.44%	USA
T 3 1/2 01/31/30 - 31/01/30	TREASURIES	1.31%	USA
JGB 1 1/2 03/20/33 - 20/03/33	TREASURIES	1.25%	Japon
JGB 2.3 06/20/27 - 20/06/27	TREASURIES	1.24%	Japon
T 3 08/15/52 - 15/08/52	TREASURIES	1.21%	USA
JGB 2.1 03/20/26 - 20/03/26	TREASURIES	1.11%	Japon
POLAND 1 03/07/29 - 07/03/29	SOVEREIGN	1.04%	Pologne
GEHC 5.905 11/22/32 - 22/11/32	CONSUMER_NON_CYCLICAL	0.93%	USA



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

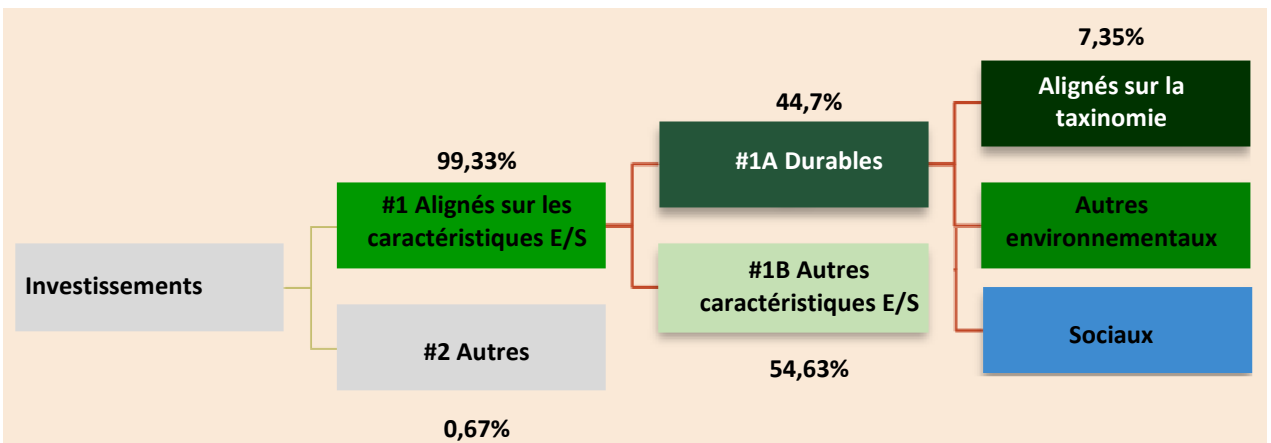
Veuillez trouver l'information relative à la proportion d'investissements liés à la durabilité dans les sous-sections suivantes.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 28/02/2025, au sein du portefeuille :

- La proportion d'investissements atteignant les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment s'élevait à 99,33% (#1 ci-dessous), excluant les OPC monétaires et les liquidités.
- La proportion d'investissements durables s'élevait à 44,7% (#1A ci-dessous)
- La proportion d'investissements alignés sur la taxinomie était de 7,35%.
- La proportion d'autres investissements était de 0,67% (#2 ci-dessous)

La base de calcul de la part d'investissement durable est l'actif net total.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

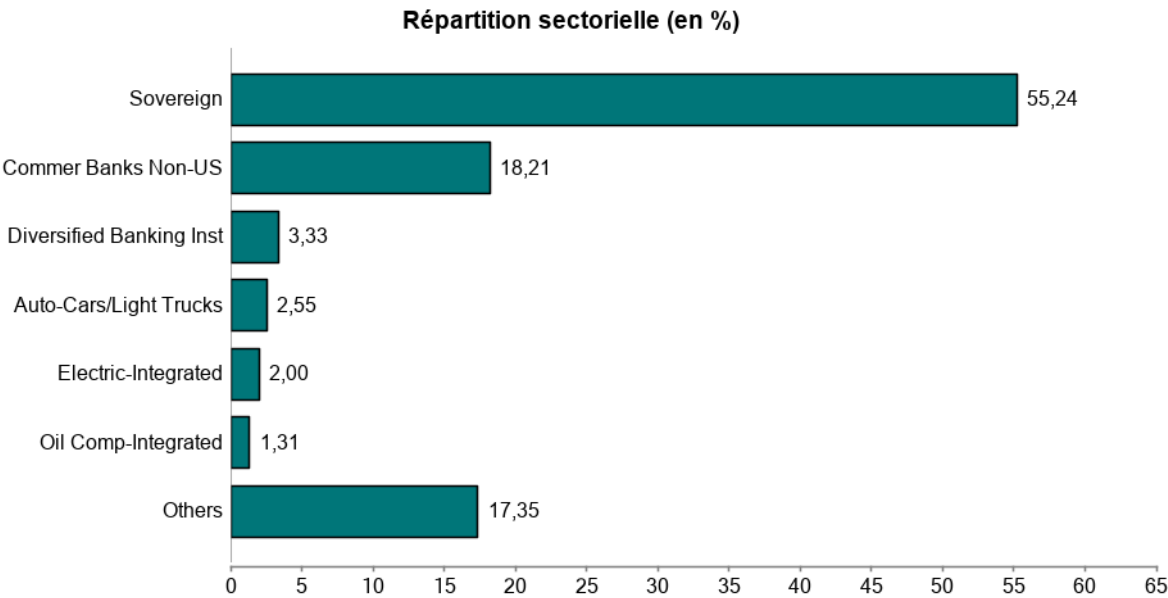
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs et sous-secteurs suivants en se basant sur la classification BICS :



Aucun investissement n’a été réalisé dans des actifs qui tirent des revenus de la prospection, de l’extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l’UE ?

Bien que le Compartiment n’ait pris aucun engagement à réaliser des investissements durables alignés sur la taxinomie de l’UE au niveau précontractuel, pendant la période de référence, le Compartiment a tout de même investi 7,35% dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l’UE. Ce pourcentage n’a pas fait l’objet d’une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d’un examen par un ou plusieurs tiers.

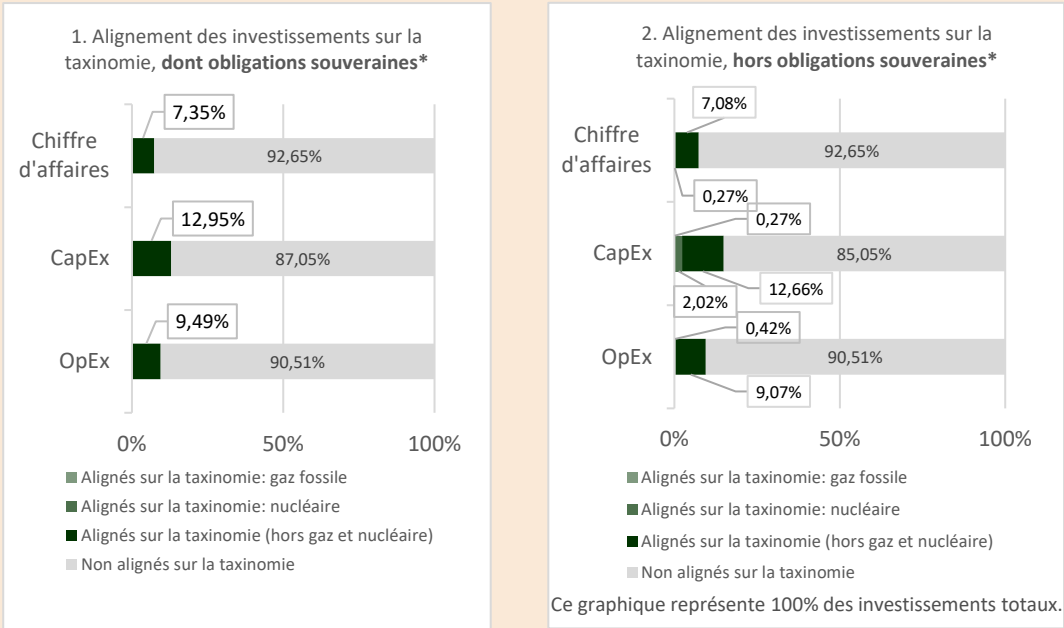
Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l’énergie nucléaire conformes à la taxonomie¹ de l’UE ?

- ☒ Oui
- ☒ Non
- ☒ Nucléaire
- ☒ Gaz fossile

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires	0,34%
Part d'investissements durables réalisés dans des activités habilitantes	3,07

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE
2025	7,35%
2024	3,24%
2023	-



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie	37,35%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » représentait 0,67% et était composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.

Cette catégorie comprenait également les OPC monétaires et les liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires.

A l'exception des OPC monétaires labellisés ISR gérés directement par Groupama Asset Management, aucune garantie environnementale ou sociale minimale n'était mise en oeuvre pour les investissements compris pour la catégorie « #2 Autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période de référence ?

Suivi des controverses et exclusion de l'univers d'investissement en cas de grands risques avérés. Conformément à l'engagement, le taux de couverture ESG du portefeuille est resté supérieur à 90% et le score ESG du portefeuille est resté supérieur à celui de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées durant tout l'exercice.

De plus, le Compartiment n'a pas investi dans des actifs qui ne respectent pas la politique d'exclusion appliquée.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable



En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

Dénomination du produit : GROUPAMA
PME EUROPE

AVENIR

Identifiant d'entité juridique : 222100008EAE1R8IBD91

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : _

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif social** :

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 15,18%

- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

L'approche ESG développée par Groupama Asset Management reposait sur une analyse quantitative et qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance des valeurs dans lesquelles elle est investie.

L'analyse de ces critères ESG s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels :

- Environnement (biodiversité, gestion des déchets...) ;
- Social (formation des salariés, relations fournisseurs ...) ;
- Gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment consistaient en la favorisation de la création nette d'emploi des entreprises investies et également l'exclusion de certaines valeurs.

Au 28 février 2025, 42,1% des investissements ont atteints les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Exercice comptable	Indicateurs ESG	OPC	OPC	Univers d'investissement ESG	Univers d'investissement ESG
		Mesure	Taux de couverture	Mesure	Taux de couverture
02/2024 - 02/2025	Créations nettes d'emplois (%)	13,94	83,49	2,15	99,92

	Part d'investissement durable
02/2024 - 02/2025	15,18%

Aucun de ces indicateurs n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Exercice comptable	Indicateurs ESG	OPC	OPC	Univers d'investissement ESG	Univers d'investissement ESG
		Mesure	Taux de couverture	Mesure	Taux de couverture
02/2023 - 02/2024	Créations nettes d'emplois (%)	13,15	88,69	4,39	99,85
		Mesure	Taux de couverture	Mesure	Taux de couverture
02/2022 - 02/2023	Créations nettes d'emplois (%)	17,76	85,4	3,45	99,71

	Part d'investissement durable
02/2023 - 02/2024	29,64%
02/2022 - 02/2023	27,77%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Au cours de cet exercice comptable, notre approche des investissements durables s'est basée sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.

- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;
- La performance ESG de l'émetteur ;
- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;
- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Part des investissements durables	15,18%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif d'investissement durable car toute entreprise contribuant négativement à au moins un ODD n'a pas été considérée comme répondant à l'objectif d'investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'est effectuée à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/>.

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
0,00	18



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 (Tonne de CO2 équivalente)	624,05	0,07		
		Émissions de GES de niveau 2 (Tonne de CO2 équivalente)	1 291,26	0,00		
		Émissions de GES de niveau 3 (Tonne de CO2 équivalente)	20 040,10	0,04		
		Émissions totales de GES (Tonne de CO2 équivalente)	21 955,36	0,11		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	205,22	0,00		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	300,39	0,04		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (Pourcentage)	0,00	0,00		
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (Pourcentage)	634,42	1 731,22		
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (Gigawatt par M EUR de CA Emetteur)	0,01	0,01		

Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (Pourcentage)	0,00	0,22		
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	0,00	0,00		
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	0,50	416,65		
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Pourcentage)	0,00	0,00		
	11.Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (Pourcentage)	18	0,13		
	12.Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (Pourcentage)	1,38	0,20		
	13.Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (Pourcentage)	27,93	11,90		
	14.Exposition à des armes	Part d'investissement dans des sociétés qui	0,00	0,00		

	controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (Pourcentage)				
Environnement	15.Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (Pourcentage)	N/A	N/A		
Social	16.Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. (Pourcentage)	N/A	N/A		

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	216,68

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3.Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	294,84



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/03/2024 au 28/02/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
DO & CO AG (XWBO)	Industrie	5.01%	Autriche
WAVESTONE (XPAR)	Technologies de l'Information	3.86%	France
PUUILO OYJ (XHEL)	Consommation Discrétionnaire	3.84%	Finlande
SESA SPA (MTAA)	Technologies de l'Information	3.64%	Italie
VUSIONGROUP (XPAR)	Technologies de l'Information	3.51%	France
NEXUS AG (XETR)	Santé	3.35%	Allemagne
BTS GROUP AB-B SHARES (XSTO)	Industrie	3.32%	Suède
MENSCH UND MASCHINE SOFTWARE (XETR)	Technologies de l'Information	3.22%	Allemagne
ATOSS SOFTWARE SE (XETR)	Technologies de l'Information	2.99%	Allemagne

ID LOGISTICS GROUP (XPAR)	Industrie	2.81%	France
ELMOS SEMICONDUCTOR SE (XETR)	Technologies de l'Information	2.72%	Allemagne
FLATEXDEGIRO AG (XETR)	Finance	2.56%	Allemagne
QT GROUP OYJ (XHEL)	Technologies de l'Information	2.48%	Finlande
SWORD GROUP (XPAR)	Technologies de l'Information	2.38%	Luxembourg
ADESSO SE (XETR)	Technologies de l'Information	2.34%	Allemagne



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Veillez trouver l'information relative à la proportion d'investissements liés à la durabilité dans les sous-sections suivantes.

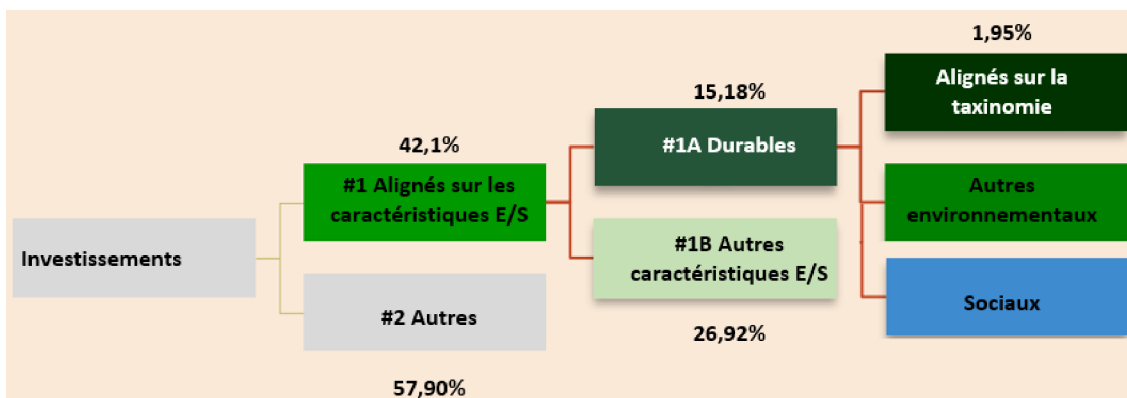
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 28/02/2025, au sein du portefeuille :

- La proportion d'investissements atteignant les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment s'élevait à 42,1% (#1 ci-dessous), excluant les OPC monétaires et les liquidités.
- La proportion d'investissements durables s'élevait à 15,18% (#1A ci-dessous)
- La proportion d'investissements alignés sur la taxinomie était de 1,95%.
- La proportion d'autres investissements était de 57,90% (#2 ci-dessous)

La base de calcul de la part d'investissement durable est l'actif net total.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

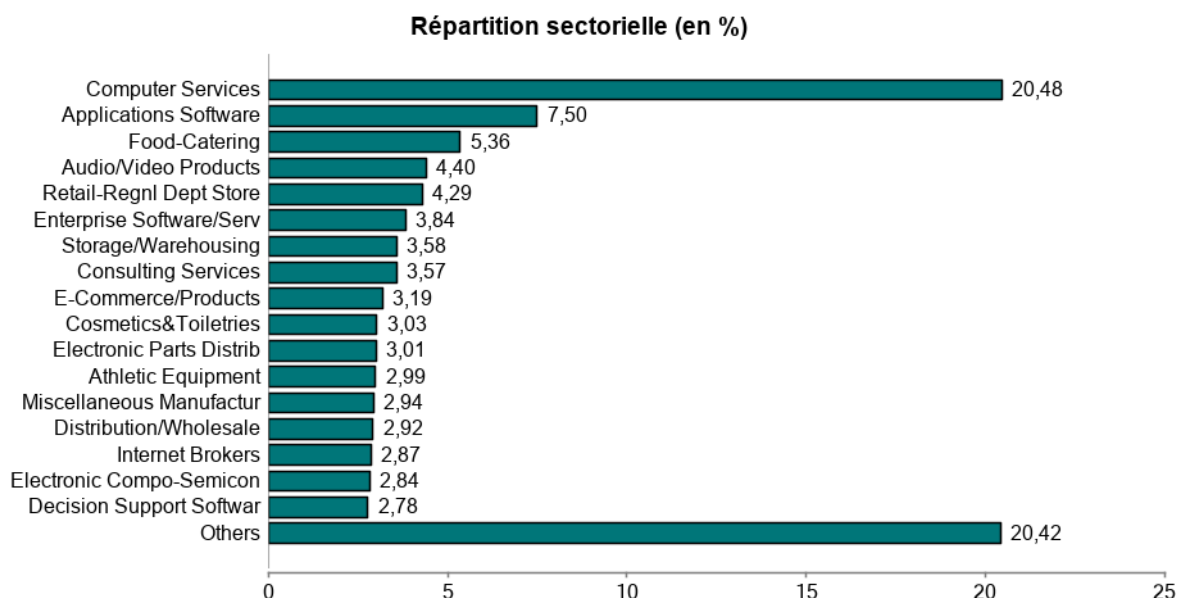
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs et sous-secteurs suivants en se basant sur la classification BICS :



Aucun investissement n'a été réalisé dans des actifs qui tirent des revenus de la prospection, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Bien que le Compartiment n'ait pris aucun engagement à réaliser des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au niveau précontractuel, pendant la période de référence, le Compartiment a tout de même investi 1,95% dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE. Ce pourcentage n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie¹ de l'UE ?

☐ Oui

☐

Nucléaire

☐

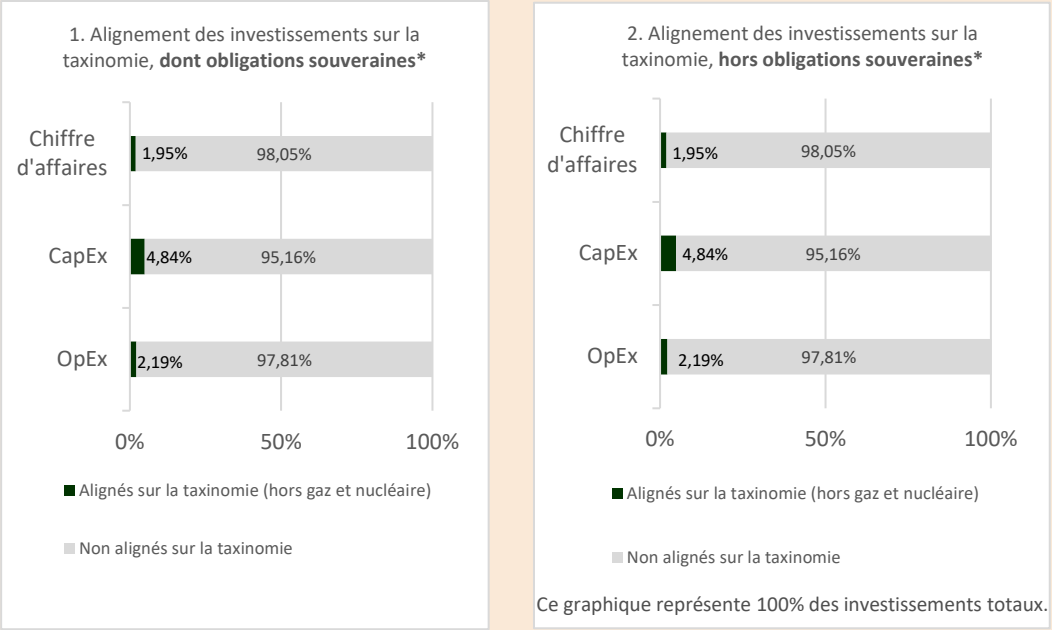
Gaz fossile

☒ Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires	0,99%
Part d'investissements durables réalisés dans des activités habilitantes	0,63%

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE
2025	1,95%
2024	1,18%
2023	-



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie	13,23%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle étaient leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » représentait 57,90% et était composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.

Cette catégorie comprenait également les OPC monétaires et les liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires.

A l'exception des OPC monétaires labellisés ISR gérés directement par Groupama Asset Management, aucune garantie environnementale ou sociale minimale n'était mise en oeuvre pour les investissements compris pour la catégorie « #2 Autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période de référence ?

Conformément à l'engagement, le taux de couverture ESG du portefeuille est resté supérieur à 30% avec limitation d'investir dans le dernier quintile des notations extra-financières de l'univers d'investissement à hauteur de 1,5% par valeur. Les mesures de création nette d'emplois ont été meilleures que l'indicateur de référence en moyenne durant tout l'exercice.

De plus, le Compartiment n'a pas investi dans des actifs qui ne respectent pas la politique d'exclusion appliquée.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable



En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable



Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

Dénomination du produit : GROUPAMA GLOBAL Identifiant d'entité 5493007R7HQO7QMCRM91
INFLATION SHORT juridique :
DURATION

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 1,12%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment promouvait des caractéristiques environnementales et sociales au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») des titres détenus en portefeuille.

L'analyse de ces critères ESG aboutit à une note ESG de 0 à 100, qui s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels :

- Environnement (biodiversité, gestion des déchets...) ;
- Social (formation des salariés, relations fournisseurs ...) ;
- Gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).

Dans cette optique, le Compartiment a mis en œuvre une approche « Best-in-Universe » et a procédé également à l'exclusion de certaines valeurs.

Au 28 février 2025, 99,33% des investissements ont atteint les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

	Note ESG Fonds	Note ESG Univers
02/2024 - 02/2025	69,05	50

	Part d'investissement durable
02/2024 - 02/2025	1,12%

Aucun de ces indicateurs n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

	Note ESG Fonds	Note ESG Univers
02/2023 - 02/2024	72,44	50

	Part d'investissement durable
02/2023 - 02/2024	-

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ??

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Au cours de cet exercice comptable, notre approche des investissements durables s'est basée sur :

- 1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de

l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.

- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;
- La performance ESG de l'émetteur ;
- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;
- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Part des investissements durables	1,12%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif d'investissement durable car toute entreprise contribuant négativement à au moins un ODD n'a pas été considérée comme répondant à l'objectif d'investissement durable.

Pour les obligations vertes, sociales et durables, cette absence de préjudice est vérifiée à travers l'analyse systématique de la performance ESG de l'émetteur.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'est effectué à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/> ».

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
0,00	99



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 (Tonne de CO2 équivalente)	N/A	N/A		
		Émissions de GES de niveau 2 (Tonne de CO2 équivalente)	N/A	N/A		
		Émissions de GES de niveau 3 (Tonne de CO2 équivalente)	N/A	N/A		
		Émissions totales de GES (Tonne de CO2 équivalente)	N/A	N/A		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	N/A	N/A		
	3.Intensité de GES des sociétés	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	N/A	N/A		

	bénéficiaires des investissements	(Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)				
	4.Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (Pourcentage)	N/A	N/A		
	5.Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (Pourcentage)	N/A	N/A		
	6.Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (Gigawatt par M EUR de CA Emetteur)	N/A	N/A		
Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (Pourcentage)	N/A	N/A		
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	N/A	N/A		
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	N/A	N/A		
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Pourcentage)	N/A	N/A		

	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (Pourcentage)	N/A	N/A		
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (Pourcentage)	N/A	N/A		
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (Pourcentage)	N/A	N/A		
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (Pourcentage)	N/A	N/A		
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (Pourcentage)	305,66	184,50		
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. (Pourcentage)	80,93	80,33		



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/03/2024 au 28/02/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
EU 3 1/4 02/04/50 - 04/02/50	SUPRANATIONAL	5.89%	Belgique
FRTR 0.95 07/25/43 - 25/07/43	TREASURIES	4.97%	France
TII 0 1/2 01/15/28 - 15/01/28	TREASURIES	3.42%	USA
TII 2 3/8 01/15/27 - 15/01/27	TREASURIES	2.96%	USA
SPGBEI 1.15 11/30/36 - 30/11/36	TREASURIES	2.92%	Espagne
TII 0 3/8 01/15/27 - 15/01/27	TREASURIES	2.73%	USA
TII 0 1/4 07/15/29 - 15/07/29	TREASURIES	2.67%	USA
TII 2 3/8 10/15/28 - 15/10/28	TREASURIES	2.64%	USA
TII 0 3/8 07/15/27 - 15/07/27	TREASURIES	2.63%	USA
TII 3 5/8 04/15/28 - 15/04/28	TREASURIES	2.59%	USA
TII 0 3/8 07/15/25 - 15/07/25	TREASURIES	2.56%	USA
TII 1 1/4 04/15/28 - 15/04/28	TREASURIES	2.55%	USA
TII 0 1/8 10/15/26 - 15/10/26	TREASURIES	2.52%	USA
TII 0 1/8 04/15/27 - 15/04/27	TREASURIES	2.52%	USA
TII 0 1/8 04/15/26 - 15/04/26	TREASURIES	2.51%	USA



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

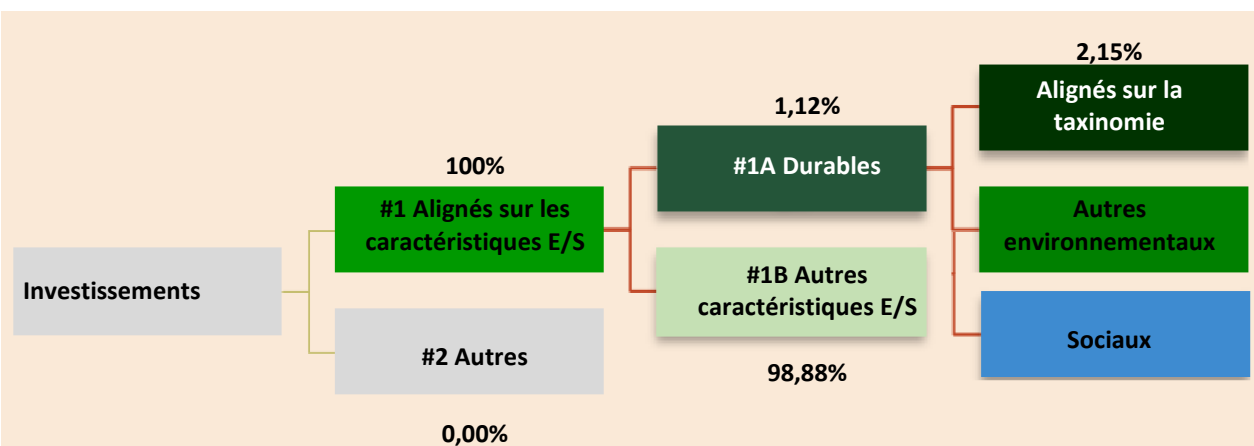
Veuillez trouver l'information relative à la proportion d'investissements liés à la durabilité dans les sous-sections suivantes.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 28/02/2025, au sein du portefeuille :

- La proportion d'investissements atteignant les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment s'élevait à 100% (#1 ci-dessous), excluant les OPC monétaires et les liquidités.
- La proportion d'investissements durables s'élevait à 1,12% (#1A ci-dessous)¹
- La proportion d'investissements alignés sur la taxinomie était de 2,15%.
- La proportion d'autres investissements était de 98,88% (#2 ci-dessous)

La base de calcul de la part d'investissement durable est l'actif net total.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

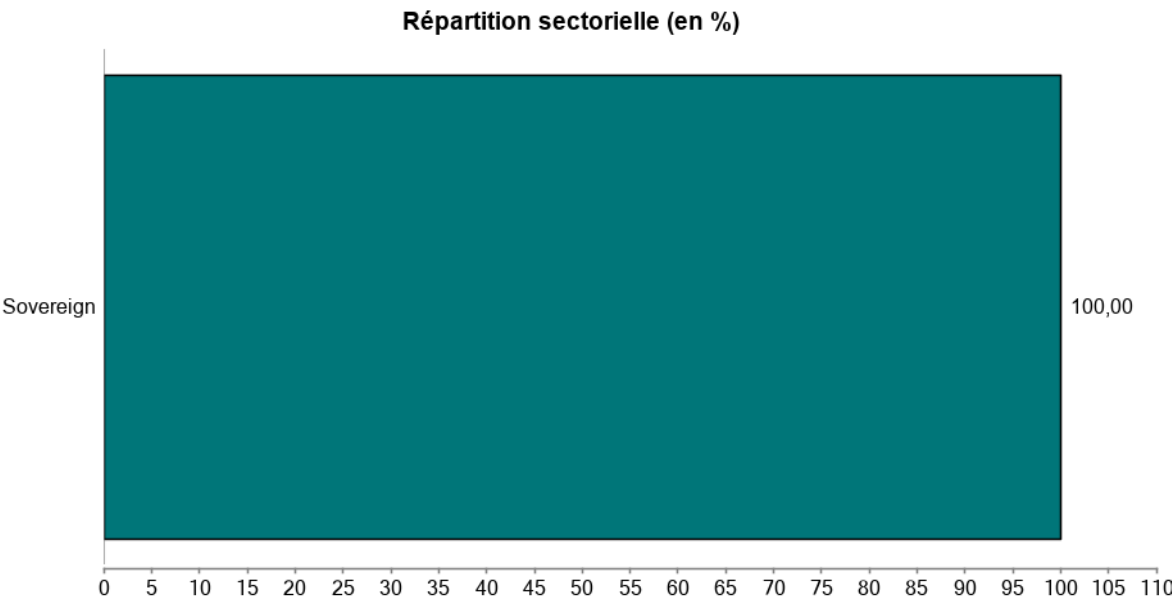
- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

¹ Ce niveau d'investissements durables relativement faible s'explique par l'allocation du fonds en obligations souveraines. Les obligations souveraines ne sont pas éligibles à la méthodologie d'évaluation des contributions aux Objectifs de Développement Durable (ODD), telle que définie dans notre approche de l'Investissement durable, détaillée dans le présent document (questions « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ? »).

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs et sous-secteurs suivants en se basant sur la classification BICS :



Aucun investissement n’a été réalisé dans des actifs qui tirent des revenus de la prospection, de l’extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.



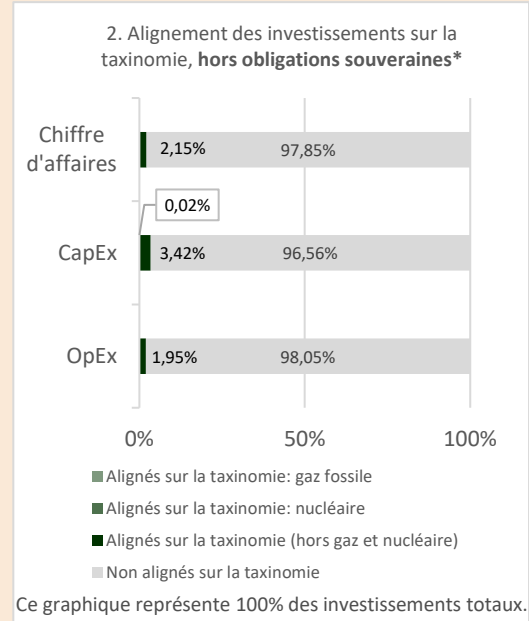
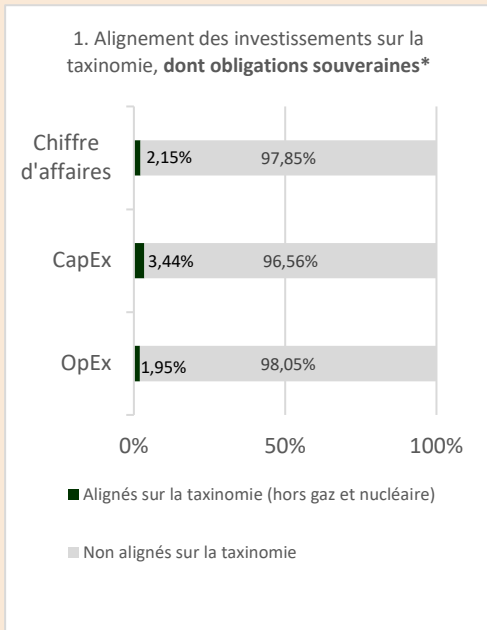
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l’UE ?

Bien que le Compartiment n’ait pris aucun engagement à réaliser des investissements durables alignés sur la taxinomie de l’UE au niveau précontractuel, pendant la période de référence, le Compartiment a tout de même investi 2,15% dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l’UE. Ce pourcentage n’a pas fait l’objet d’une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d’un examen par un ou plusieurs tiers.

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie² de l'UE ?**

☒ **Oui**
☒ **Nucléaire** ☒ **Gaz fossile**
☐ **Non**

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires	0,3%
Part d'investissements durables réalisés dans des activités habilitantes	0,73%

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE
2025	2,15%
2024	99,01%
2023	-



- Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie	1,03%



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



- Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Part d'investissements durables sur le plan social	-



- Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La catégorie « #2 Autres » représentait 0% et était composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.



- Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période de référence ?**

Suivi des controverses et exclusion de l'univers d'investissement en cas de grands risques avérés. Conformément à l'engagement, le taux de couverture ESG du portefeuille est resté supérieur à 90% et le score ESG du portefeuille est resté supérieur à celui de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées durant tout l'exercice.

De plus, le Compartiment n'a pas investi dans des actifs qui ne respectent pas la politique d'exclusion appliquée.



- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***
Non applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
Non applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
Non applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
Non applicable

Dénomination du produit : GROUPAMA
FINANCIAL
FEEDER

EURO
DEBT

Identifiant d'entité juridique : 549300KIQ513U2CA1E66

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : _

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif social** :

☒ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 75,68%

- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

L'OPCVM promouvait des caractéristiques environnementales et sociales au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») des titres détenus en portefeuille.

Dans cette optique, l'OPCVM met en œuvre une approche « Best-in-Universe » et procède également à l'exclusion de certaines valeurs.

Le Fonds promouvait les caractéristiques ESG suivantes :

- Environnement (biodiversité, gestion des déchets...) ;
- Social (formation des salariés, relations fournisseurs ...) ;

- Gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).

Au 28 février 2025, 84,44% des investissements ont atteint les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

	Note ESG Fonds	Note ESG Univers
02/2024 - 02/2025	71,27	50

Aucun de ces indicateurs n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Au cours de cet exercice comptable, notre approche des investissements durables s'est basée sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.

- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;
- La performance ESG de l'émetteur ;
- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;
- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Part des investissements durables	75,68%

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif d'investissement durable car toute entreprise contribuant négativement à au moins un ODD n'a pas été considérée comme répondant à l'objectif d'investissement durable.

Pour les obligations vertes, sociales et durables, cette absence de préjudice est vérifiée à travers l'analyse systématique de la performance ESG de l'émetteur.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'est effectuée à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/>.

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
0,00	20



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 (Tonne de CO2 équivalente)	1 697,90			
		Émissions de GES de niveau 2 (Tonne de CO2 équivalente)	277,61			
		Émissions de GES de niveau 3 (Tonne de CO2 équivalente)	31 770,58			
		Émissions totales de GES (Tonne de CO2 équivalente)	24 164,66			
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	72,88			
	3.Intensité de GES des sociétés	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	292,29			

	bénéficiaires des investissements	(Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)				
	4.Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (Pourcentage)	0,32			
	5.Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (Pourcentage)	76,70			
	6.Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (Gigawatt par M EUR de CA Emetteur)	0,01			
Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (Pourcentage)	0,00			
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	0,02			
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	1,02			
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Pourcentage)	0,00			

	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (Pourcentage)	20			
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (Pourcentage)	14,24			
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (Pourcentage)	32,59			
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (Pourcentage)	0,00			
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (Pourcentage)	N/A	N/A		
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. (Pourcentage)	N/A	N/A		

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	38,34

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3.Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	107,58



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/03/2024 au 28/02/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CCFHL 5 1/4 10/15/41 - 15/10/41	FINANCIAL_OTHER	2.21%	France
USIMIT 5 3/4 PERP - 18/06/72	INSURANCE	2.10%	Italie
IKB 6.53 01/31/28 - 31/01/28	BANKING	2.04%	Allemagne
LBOLD 6 PERP - 15/12/73	BANKING	1.98%	Allemagne
SANTAN 1 PERP - 15/03/73	BANKING	1.98%	Espagne
UCGIM 8 PERP - 03/06/72	Obligations	1.97%	Italie
ISPIM 6 1/4 PERP - 16/11/72	BANKING	1.86%	Italie
AVLN 3 7/8 07/03/44 - 03/07/44	INSURANCE	1.66%	Royaume-Uni
COVBS 6 7/8 PERP - 18/09/72	Obligations	1.64%	Royaume-Uni
KA 6 1/2 PERP - 15/11/73	BANKING	1.61%	Autriche
UBS 7 PERP - 19/02/73	BANKING	1.59%	Suisse
FINBAN 7 1/2 PERP - 11/09/73	BANKING	1.55%	Italie
ASRND 5 PERP - 30/09/72	INSURANCE	1.48%	Pays-Bas
AGEAS (XBRU)	MORTGAGE_ASSETS	1.46%	Belgique
RLMI 10 1/8 PERP - 25/11/73	INSURANCE	1.43%	Royaume-Uni



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Veuillez trouver l'information relative à la proportion d'investissements liés à la durabilité dans les sous-sections suivantes.

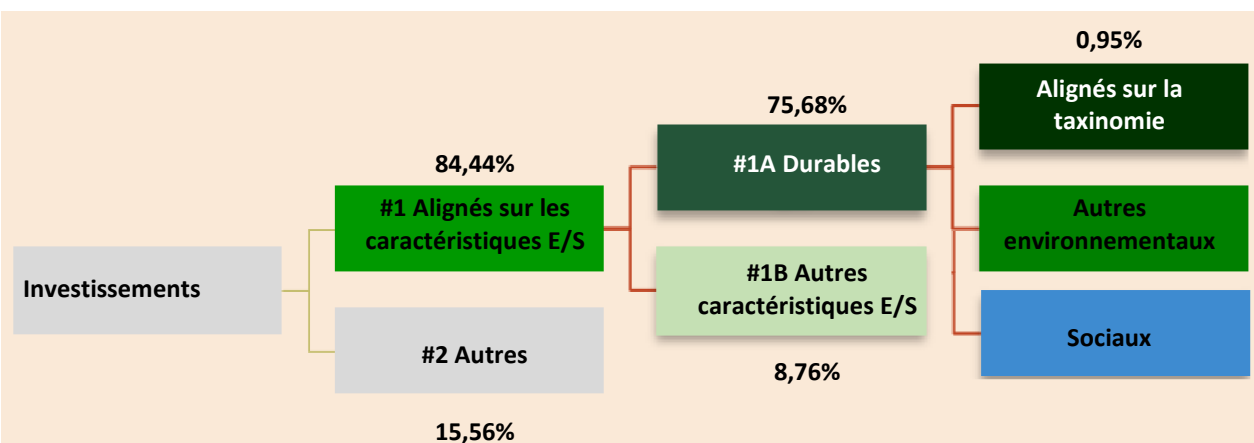
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 28/02/2025, au sein du portefeuille :

- La proportion d'investissements atteignant les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment s'élevait à 84,44% (#1 ci-dessous), excluant les OPC monétaires et les liquidités.
- La proportion d'investissements durables s'élevait à 75,68% (#1A ci-dessous)
- La proportion d'investissements alignés sur la taxinomie était de 0,95%.
- La proportion d'autres investissements était de 15,56% (#2 ci-dessous)

La base de calcul de la part d'investissement durable est l'actif net total.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

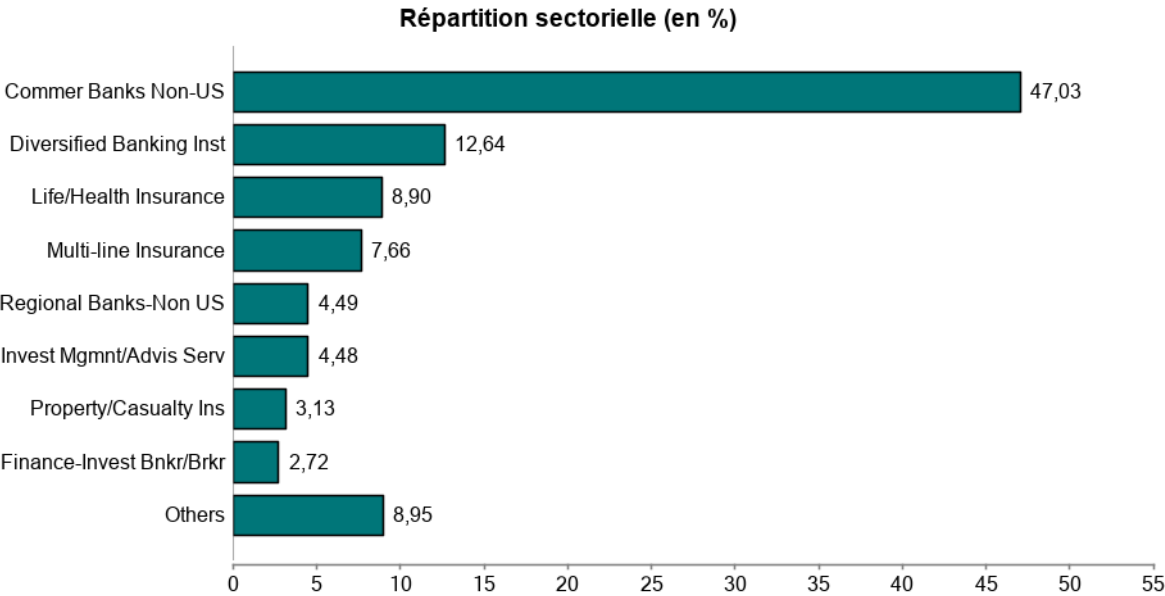
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs et sous-secteurs suivants en se basant sur la classification BICS :



Aucun investissement n’a été réalisé dans des actifs qui tirent des revenus de la prospection, de l’extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l’UE ?

Bien que le Compartiment n’ait pris aucun engagement à réaliser des investissements durables alignés sur la taxinomie de l’UE au niveau précontractuel, pendant la période de référence, le Compartiment a tout de même investi 0,95% dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l’UE. Ce pourcentage n’a pas fait l’objet d’une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d’un examen par un ou plusieurs tiers.

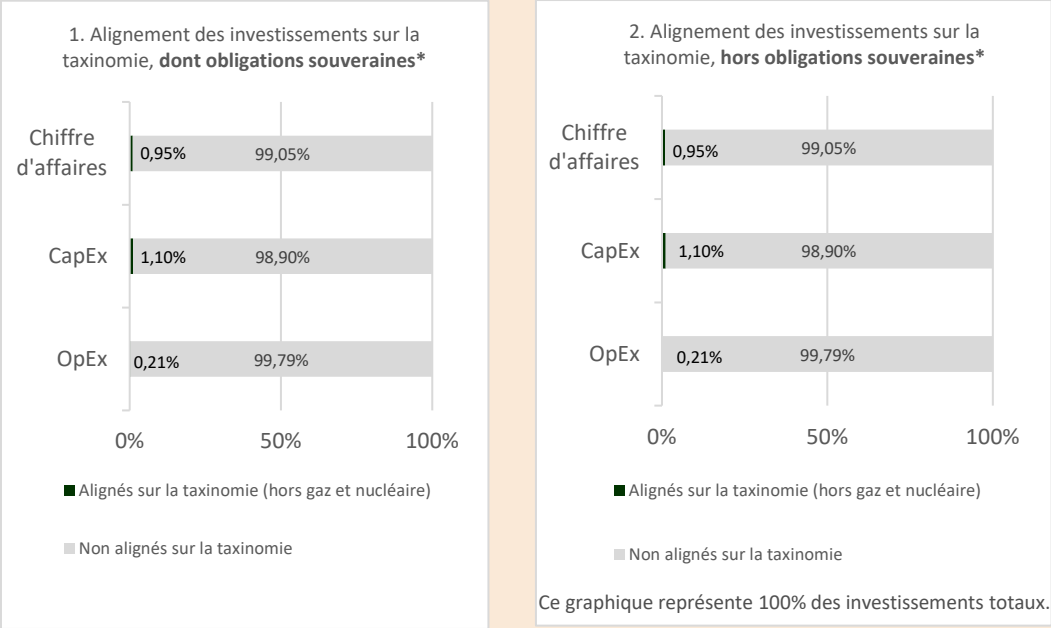
Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l’énergie nucléaire conformes à la taxonomie¹ de l’UE ?

- ☐ Oui
- ☐ Nucléaire
- ☐ Gaz fossile
- ☒ Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires	0,02%
Part d'investissements durables réalisés dans des activités habilitantes	0,05%



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie	74,73%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » représentait 15,56% et était composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.

Cette catégorie comprenait également les OPC monétaires et les liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires.

A l'exception des OPC monétaires labellisés ISR gérés directement par Groupama Asset Management, aucune garantie environnementale ou sociale minimale n'était mise en œuvre pour les investissements compris pour la catégorie « #2 Autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période de référence ?

Le fonds a affiché un taux de couverture constamment au-dessus de 75% tout au long de l'année.

En tant que fonds article 8 le fonds ne peut investir sur les émetteurs présents sur la liste des grand risques ESG.

Deutsche Bank est sorti de la liste en décembre 2024.

Le fonds par ailleurs applique les exclusions sur les filières jugées non compatibles avec la politique ESG de Groupama AM (exclusion Charbon, Energies fossiles non conventionnelles et armes controversées) et applique l'approche climat.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable



En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

Dénomination du produit : GROUPAMA GLOBAL
CONVERTIBLE

Identifiant d'entité juridique : 549300JFG11VLTNO7G87

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif

environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : _

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** :

☒ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 50,78%**

- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

L'approche ESG développée par Groupama Asset Management reposait sur une analyse quantitative et qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance des valeurs dans lesquelles elle est investie.

L'analyse de ces critères ESG s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels :

- Environnement (biodiversité, gestion des déchets...) ;
- Social (formation des salariés, relations fournisseurs ...) ;

- Gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment consistaient en la favorisation de la création nette d’emploi des entreprises investies et également l’exclusion de certaines valeurs.

Au 28 février 2025, 77,63% des investissements ont atteints les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Exercice comptable	Indicateurs ESG	OPC	OPC	Univers d'investissement ESG	Univers d'investissement ESG
		Mesure	Taux de couverture	Mesure	Taux de couverture
02/2024 - 02/2025	Créations nettes d'emplois (%)	4,51	84,53	2,21	98,71

	Part d’investissement durable
02/2024 - 02/2025	50,78%

Aucun de ces indicateurs n’a fait l’objet d’une garantie fournie par un auditeur ou d’un examen par un tiers.

- ...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Exercice comptable	Indicateurs ESG	OPC	OPC	Univers d'investissement ESG	Univers d'investissement ESG
		Mesure	Taux de couverture	Mesure	Taux de couverture
02/2023 - 02/2024	Créations nettes d'emplois (%)	10,56	81,21	5	98,51
02/2022 - 02/2023	Créations nettes d'emplois (%)	23,07	86,23	4,42	98,1

	Part d’investissement durable
02/2023 - 02/2024	36,15%
02/2022 - 02/2023	35,92%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Au cours de cet exercice comptable, notre approche des investissements durables s'est basée sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.

- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;
- La performance ESG de l'émetteur ;
- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;
- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Part des investissements durables	50,78%

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif d'investissement durable car toute entreprise contribuant négativement à au moins un ODD n'a pas été considérée comme répondant à l'objectif d'investissement durable.

Pour les obligations vertes, sociales et durables, cette absence de préjudice est vérifiée à travers l'analyse systématique de la performance ESG de l'émetteur.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'est effectuée à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/>.

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales

PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

	directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
44	10



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 (Tonne de CO2 équivalente)	7 285,27	57 029,42		
		Émissions de GES de niveau 2 (Tonne de CO2 équivalente)	953,54	1 317,11		
		Émissions de GES de niveau 3 (Tonne de CO2 équivalente)	23 736,31	75 149,20		
		Émissions totales de GES (Tonne de CO2 équivalente)	31 975,06	134 443,52		
	2.Empreinte carbone	Empreinte carbone (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	294,49	1 325,13		
	3.Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	668,15	1 292,17		
	4.Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (Pourcentage)	5,79	5,07		
	5.Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (Pourcentage)	39,59	0,07		

	6.Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (Gigawatt par M EUR de CA Emetteur)	0,23	0,21		
Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (Pourcentage)	1,33	1,01		
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	0,00	106,59		
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	0,58	11 969,42		
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Pourcentage)	44	6,99		
	11.Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (Pourcentage)	10	0,13		
	12.Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (Pourcentage)	3,24	2,17		

	13.Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (Pourcentage)	33,54	24,91		
	14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (Pourcentage)	0,00	0,00		
Environnement	15.Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (Pourcentage)	N/A	N/A		
Social	16.Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. (Pourcentage)	N/A	N/A		

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	3 229,30

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3.Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	223,44



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/03/2024 au 28/02/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SCHNEIDER ELECTRIC SE (XPAR)	CAPITAL_GOODS	1.90%	France
DEXCOM INC (XNGS)	CONSUMER_NON_CYCLICAL	1.53%	USA
MICROSOFT CORP (XNGS)	BANKING	1.47%	Royaume-Uni
AKAMAI TECHNOLOGIES INC (XNGS)	Convertible	1.44%	USA
CELLNEX TELECOM SA (XMAD)	COMMUNICATIONS	1.44%	Espagne
SPLUNK INC (XNGS)	Convertible	1.44%	USA
DATADOG INC - CLASS A (XNGS)	Convertible	1.38%	USA
NICE LTD - SPON ADR (XNGS)	Convertible	1.37%	Israël
SHOCKWAVE MEDICAL INC (XNGS)	Convertible	1.32%	USA
BILL HOLDINGS INC (XNYS)	Convertible	1.23%	USA
CYBERARK SOFTWARE LTD/ISRAEL (XNGS)	Convertible	1.21%	Israël
STMICROELECTRONICS NV (MTAA)	Convertible	1.16%	Suisse
SK HYNIX INC (XKRX)	TECHNOLOGY	1.11%	République de Corée
FORD MOTOR CO (XNYS)	CONSUMER_CYCLICAL	1.09%	USA
HUBSPOT INC (XNYS)	Convertible	1.07%	USA



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Veuillez trouver l'information relative à la proportion d'investissements liés à la durabilité dans les sous-sections suivantes.

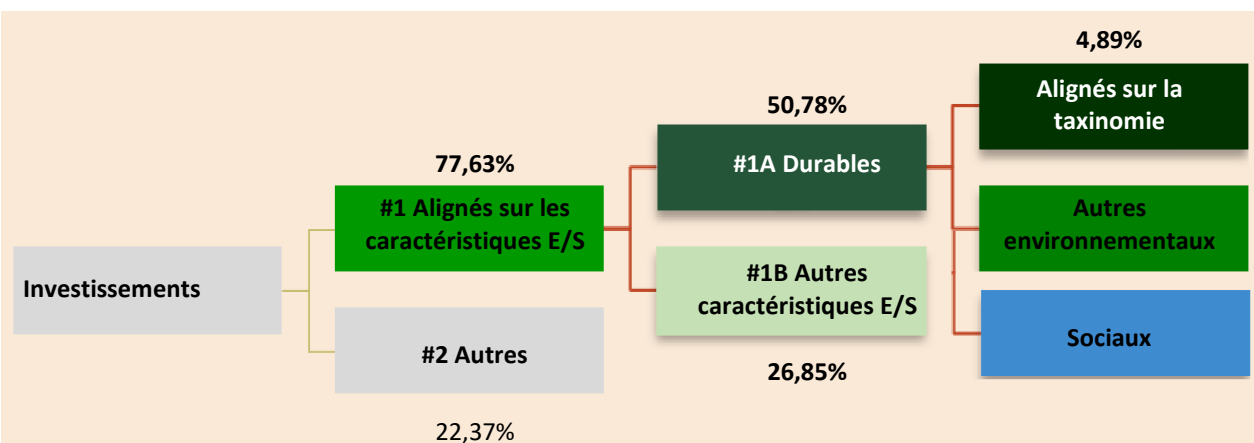
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 28/02/2025, au sein du portefeuille :

- La proportion d'investissements atteignant les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment s'élevait à 77,63% (#1 ci-dessous), excluant les OPC monétaires et les liquidités.
- La proportion d'investissements durables s'élevait à 50,78% (#1A ci-dessous)
- La proportion d'investissements alignés sur la taxinomie était de 4,89%.
- La proportion d'autres investissements était de 22,37% (#2 ci-dessous)

La base de calcul de la part d'investissement durable est l'actif net total.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

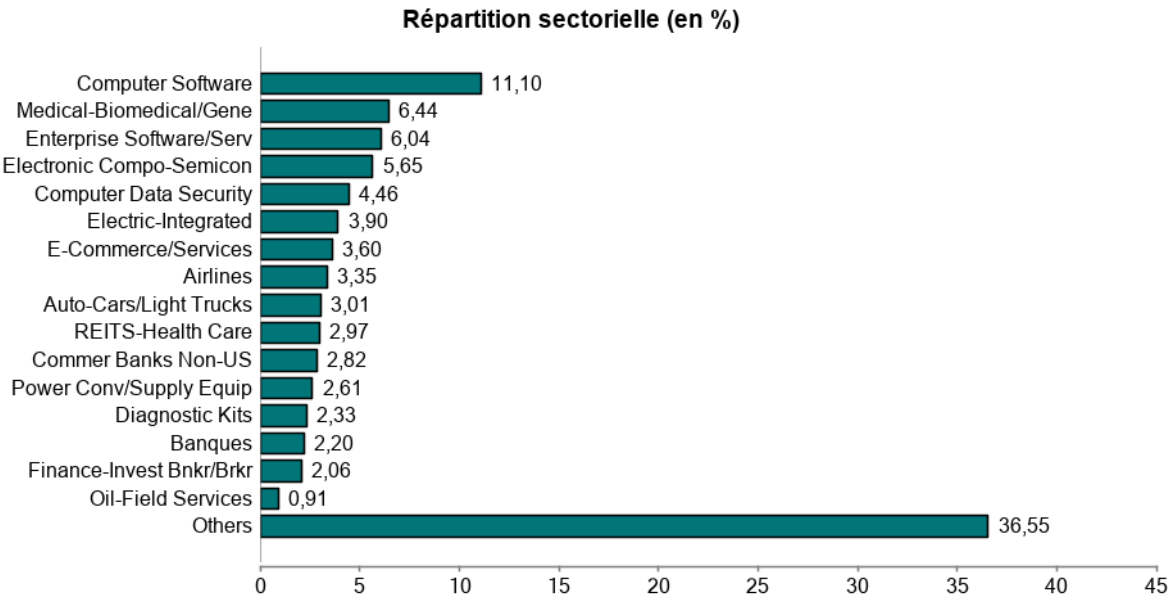
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs et sous-secteurs suivants en se basant sur la classification BICS :



Aucun investissement n'a été réalisé dans des actifs qui tirent des revenus de la prospection, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Bien que le Compartiment n'ait pris aucun engagement à réaliser des investissements durables alignés sur la taxonomie de l'UE au niveau précontractuel, pendant la période de référence, le Compartiment a tout de même investi 4,89% dans des investissements durables alignés sur la taxonomie de l'UE. Ce pourcentage n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie¹ de l'UE ?

Oui



Nucléaire



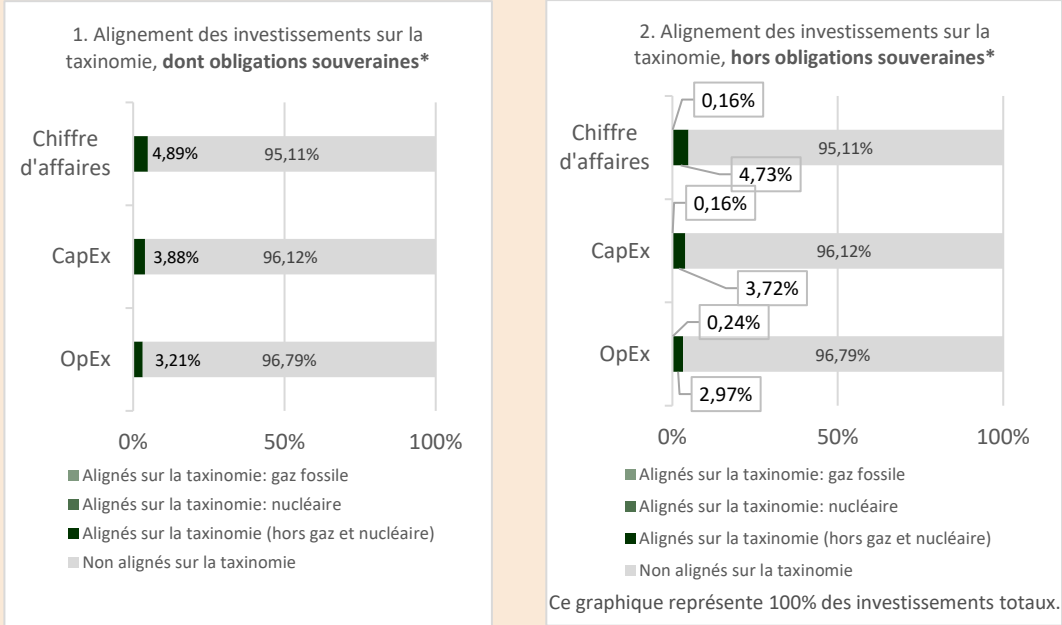
Gaz fossile

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires	0,03%
Part d'investissements durables réalisés dans des activités habilitantes	1,89%

Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE
2025	4,89%
2024	5,42%
2023	-



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie	45,89%

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » représentait 22,37% et était composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.

Cette catégorie comprenait également les OPC monétaires et les liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires.

A l'exception des OPC monétaires labellisés ISR gérés directement par Groupama Asset Management, aucune garantie environnementale ou sociale minimale n'était mise en oeuvre pour les investissements compris pour la catégorie « #2 Autres ».

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période de référence ?

Le fonds GROUPAMA GLOBAL CONVERTIBLE est classé article 8 SFDR et a exclu certains secteurs controversés comme les armes controversées, le Charbon, Les Energies Fossiles Non Conventionnelles (politique GAM), les jeux d'argent et le tabac. Cela concerne par exemple dans l'univers d'investissement des valeurs comme Glencore, PPL Corp, POSCO et Southern Co (exposition Charbon), Avolta (exposition Tabac), et DraftKings (jeux d'argent). L'univers d'investissement du fonds est l'ensemble des valeurs cotées mondiales (Etats-Unis, Europe, Japon, Asie) suivies par notre prestataire Moody's Vigeo Eiris. Les valeurs classées sur la liste des Grands Risques de Durabilité de Groupama AM ont également été exclues. On peut citer notamment le sous-jacent Uber qui est présent dans cette liste et ayant des convertibles en circulation. Nous avons trois mois pour vendre une valeur dégradée une fois celle-ci entre sur notre liste des Grands Risques de Durabilité. Nous suivons comme indicateurs ESG la création nette d'emplois (Pilier S) et l'indicateur conseil à « majorité indépendant » (Pilier G). L'objectif étant d'avoir une moyenne pondérée annuelle du portefeuille (en analysant le sous-jacents) en % d'actif supérieure à celle de notre univers d'investissement sur l'indicateur créations nettes d'emplois (Pilier S) avec un taux de couverture supérieur à 75% (hors liquidités et OPCVM monétaires). Ainsi qu'une surexposition en % d'actif sur les sous-jacents du portefeuille en relatif à notre univers d'investissement sur l'indicateur conseil à « majorité indépendant » (Pilier G).



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.





Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

Dénomination du produit : GROUPAMA ALPHA
FIXED INCOME PLUS

Identifiant d'entité juridique : 549300EFW8DMNHVZEY38

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : _

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif social** :

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 76,51%

- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment promouvait des caractéristiques environnementales et sociales au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») des titres détenus en portefeuille.

L'analyse de ces critères ESG aboutit à une note ESG de 0 à 100, qui s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels :

- Environnement (biodiversité, gestion des déchets...) ;
- Social (formation des salariés, relations fournisseurs ...) ;
- Gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).

Dans cette optique, le Compartiment a mis en œuvre une approche « Best-in-Universe » et a procédé également à l'exclusion de certaines valeurs.

Au 28 février 2025, 99,85% des investissements ont atteint les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

	Note ESG Fonds	Note ESG Univers
02/2024 - 02/2025	67,05	50

	Part d'investissement durable
02/2024 - 02/2025	76,51%

Aucun de ces indicateurs n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

	Note ESG Fonds	Note ESG Univers
02/2023 - 02/2024	67,42	50
02/2022 - 02/2023	74,41	50

	Part d'investissement durable
02/2023 - 02/2024	49,54%
02/2022 - 02/2023	45,57%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Au cours de cet exercice comptable, notre approche des investissements durables s'est basée sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de

l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.

- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;
- La performance ESG de l'émetteur ;
- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;
- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Part des investissements durables	76,51%

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif d'investissement durable car toute entreprise contribuant négativement à au moins un ODD n'a pas été considérée comme répondant à l'objectif d'investissement durable.

Pour les obligations vertes, sociales et durables, cette absence de préjudice est vérifiée à travers l'analyse systématique de la performance ESG de l'émetteur.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'est effectuée à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/> .

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
0,00	10



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 (Tonne de CO2 équivalente)	116 058,44	77 057,94		
		Émissions de GES de niveau 2 (Tonne de CO2 équivalente)	9 303,11	5 045,25		
		Émissions de GES de niveau 3 (Tonne de CO2 équivalente)	210 425,26	463 269,80		
		Émissions totales de GES (Tonne de CO2 équivalente)	335 580,49	543 769,83		
	2.Empreinte carbone	Empreinte carbone (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	819,60	5 742,19		
	3.Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	864,81	1 982,68		
	4.Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (Pourcentage)	6,89	7,60		
	5.Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (Pourcentage)	323,72	29,42		
	6.Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (Gigawatt par M EUR de CA Emetteur)	0,24	0,43		
Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la	6,22	1,00		

		biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (Pourcentage)				
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	0,00	136,70		
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	60,39	14 509,94		
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Pourcentage)	0,00	20,16		
	11.Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (Pourcentage)	10	0,04		
	12.Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (Pourcentage)	7,50	5,44		
	13.Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (Pourcentage)	29,98	33,86		
	14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (Pourcentage)	0,00	0,00		
Environnement	15.Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (Pourcentage)	N/A	N/A		

Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. (Pourcentage)	N/A	N/A		

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	609,79

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	918,43



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/03/2024 au 28/02/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
RFGB 3 09/15/34 - 15/09/34	TREASURIES	3.69%	Finlande
GROUPAMA ULTRA SHORT TERM - IC	OPC	1.97%	France
ISHARES EURO HY CORP	OPC	1.42%	Irlande
ISHARES CORE EURO CORP BOND	OPC	1.38%	Irlande
SOGRPR 3 3/8 05/25/45 - 25/05/45	OWNED_NO_GUARANTEE	1.35%	France
ISHARES USD HY CORP USD DIST	OPC	1.30%	Irlande
SPGBEI 1.15 11/30/36 - 30/11/36	TREASURIES	1.14%	Espagne
TTEFP 1 3/4 PERP - 04/04/24	ENERGY	0.97%	France
NEUCP ORANOF 20240322 20240422 4.105 - 22/04/24	TCN	0.97%	France
FLEMSH 3 1/2 06/22/45 - 22/06/45	LOCAL_AUTHORITIES	0.93%	Belgique
BFCM 3 3/4 02/01/33 - 01/02/33	BANKING	0.90%	France
FRTR 0 3/4 05/25/53 - 25/05/53	TREASURIES	0.87%	France
NEUCP ORANOF 20240422 20240722 4.155 - 22/07/24	OWNED_NO_GUARANTEE	0.86%	France
BTPS 4.1 04/30/46 - 30/04/46	TREASURIES	0.86%	Italie
NEUCP ILIAD 20240319 20240419 4.45 - 19/04/24	COMMUNICATIONS	0.85%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Veuillez trouver l'information relative à la proportion d'investissements liés à la durabilité dans les sous-sections suivantes.

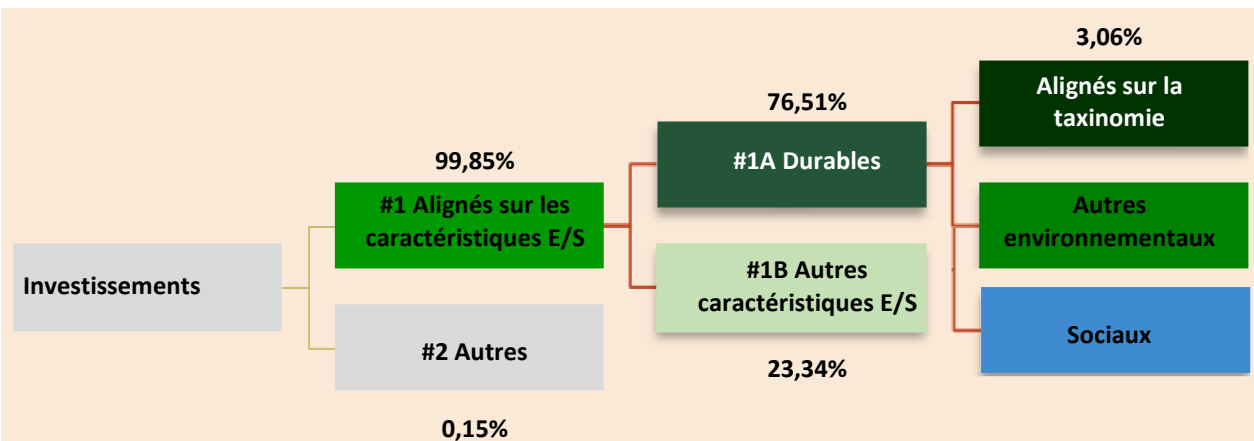
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 28/02/2025, au sein du portefeuille :

- La proportion d'investissements atteignant les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment s'élevait à 99,85% (#1 ci-dessous), excluant les OPC monétaires et les liquidités.
- La proportion d'investissements durables s'élevait à 76,51% (#1A ci-dessous)
- La proportion d'investissements alignés sur la taxinomie était de 3,06%.
- La proportion d'autres investissements était de 0,15% (#2 ci-dessous)

La base de calcul de la part d'investissement durable est l'actif net total.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

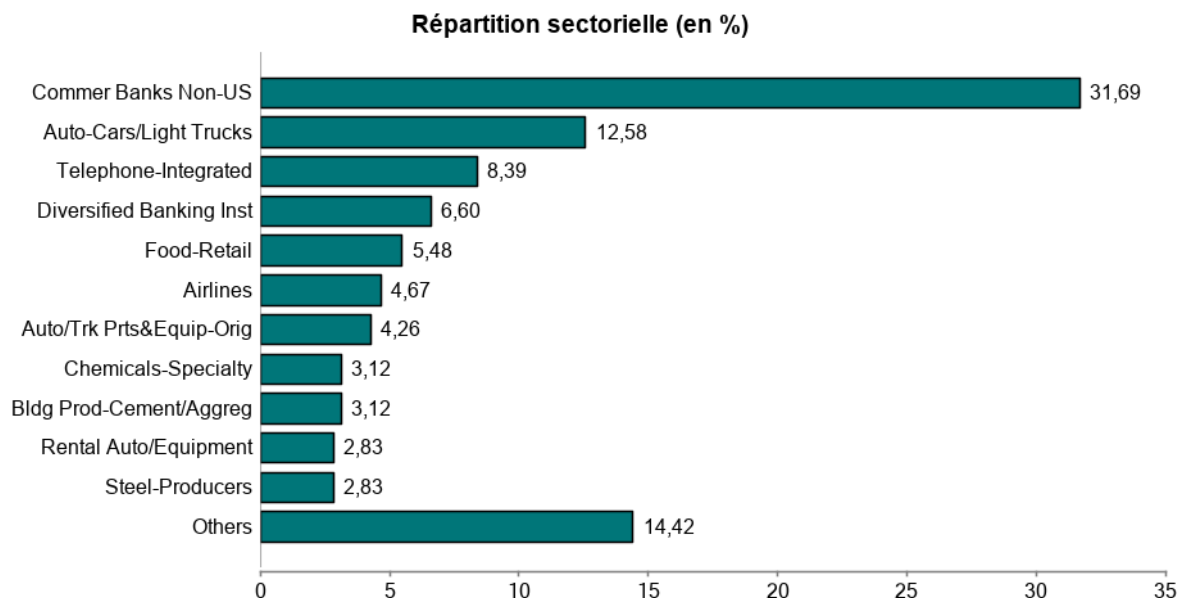
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs et sous-secteurs suivants en se basant sur la classification BICS :



Aucun investissement n'a été réalisé dans des actifs qui tirent des revenus de la prospection, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Bien que le Compartiment n'ait pris aucun engagement à réaliser des investissements durables alignés sur la taxonomie de l'UE au niveau précontractuel, pendant la période de référence, le Compartiment a tout de même investi 3,06% dans des investissements durables alignés sur la taxonomie de l'UE. Ce pourcentage n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

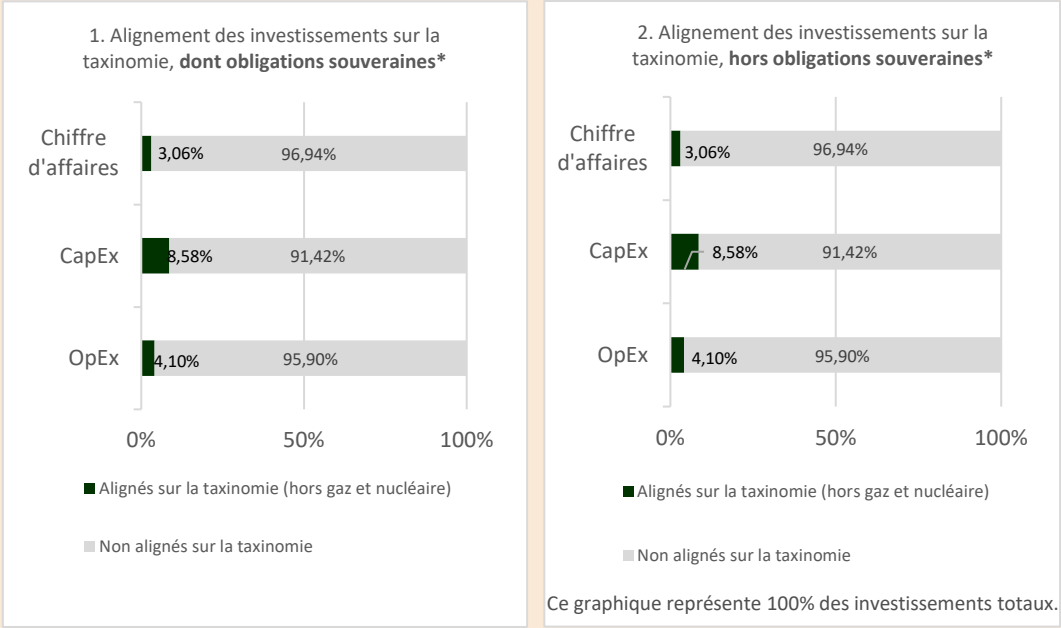
Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie¹ de l'UE ?

- ☐ Oui
☐ Nucléaire ☐ Gaz fossile
☒ Non

¹Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires	0,1%
Part d'investissements durables réalisés dans des activités habilitantes	2,85%

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE
2025	3,06%
2024	2,42%
2023	-



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie	73,45%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » représentait 0,15% et était composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.

Cette catégorie comprenait également les OPC monétaires et les liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires.

A l'exception des OPC monétaires labellisés ISR gérés directement par Groupama Asset Management, aucune garantie environnementale ou sociale minimale n'était mise en oeuvre pour les investissements compris pour la catégorie « #2 Autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période de référence ?

Suivi des controverses et exclusion de l'univers d'investissement en cas de grands risques avérés.

Conformément à l'engagement, le taux de couverture ESG du portefeuille est resté supérieur à 90% et le score ESG du portefeuille est resté supérieur à celui de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées durant tout l'exercice.

De plus, le Compartiment n'a pas investi dans des actifs qui ne respectent pas la politique d'exclusion appliquée.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable



En quoi l'indice de référence diffèrait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable



Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

Dénomination du produit : GROUPAMA
DISRUPTION

GLOBAL

Identifiant d'entité juridique : 549300C5YZFPC8ROE198

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : _

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif social** :

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 73,62%

- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

L'approche ESG développée par Groupama Asset Management reposait sur une analyse quantitative et qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance des valeurs dans lesquelles elle est investie.

L'analyse de ces critères ESG s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels :

- Environnement (biodiversité, gestion des déchets...) ;
- Social (formation des salariés, relations fournisseurs ...) ;
- Gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment consistaient en la favorisation de la création nette d'emploi des entreprises investies et également l'exclusion de certaines valeurs.

Dans cette optique, le Compartiment a procédé également à l'exclusion de certaines valeurs et à l'établissement d'un score ESG.

Au 28 février 2025, 94,24% des investissements ont atteint les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Exercice comptable	Indicateurs ESG	OPC	OPC	Univers d'investissement ESG	Univers d'investissement ESG
		Mesure	Taux de couverture	Mesure	Taux de couverture
02/2024 - 02/2025	Créations nettes d'emplois (%)	8,97	98,96	2,21	98,71

	Part d'investissement durable
02/2024 - 02/2025	73,62%

Aucun de ces indicateurs n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

• ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Exercice comptable	Indicateurs ESG	OPC	OPC	Univers d'investissement ESG	Univers d'investissement ESG
		Mesure	Taux de couverture	Mesure	Taux de couverture
02/2023 - 02/2024	Créations nettes d'emplois (%)	13,14	99,43	5	98,51
		Mesure	Taux de couverture	Mesure	Taux de couverture
02/2022 - 02/2023	Créations nettes d'emplois (%)	10,55	96,42	4,42	98,1

	Part d'investissement durable
02/2023 - 02/2024	39,54%
02/2022 - 02/2023	33,49%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Au cours de cet exercice comptable, notre approche des investissements durables s'est basée sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.

- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;
- La performance ESG de l'émetteur ;
- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;
- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Part des investissements durables	73,62%

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif d'investissement durable car toute entreprise contribuant négativement à au moins un ODD n'a pas été considérée comme répondant à l'objectif d'investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'est effectuée à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/>.

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
4,60	2

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 (Tonne de CO2 équivalente)	5 120,08	3 392,64		
		Émissions de GES de niveau 2 (Tonne de CO2 équivalente)	1 099,49	783,12		
		Émissions de GES de niveau 3 (Tonne de CO2 équivalente)	100 718,29	74 248,73		
		Émissions totales de GES (Tonne de CO2 équivalente)	106 909,34	78 684,24		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	215,24	359,84		
	3.Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	747,15	436,13		
	4.Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (Pourcentage)	11,69	8,35		
	5.Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (Pourcentage)	32,90	45,35		
	6.Intensité de consommation	Consommation d'énergie en GWh par million	0,09	0,09		

	d'énergie par secteur à fort impact climatique	d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (Gigawatt par M EUR de CA Emetteur)				
Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (Pourcentage)	0,00	1,09		
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	0,01	0,29		
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	132,09	9 381,05		
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Pourcentage)	4,60	5,00		
	11.Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (Pourcentage)	2	0,08		
	12.Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (Pourcentage)	3,74	2,62		

	13.Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (Pourcentage)	32,69	27,01		
	14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (Pourcentage)	0,00	0,00		
Environnement	15.Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (Pourcentage)	N/A	N/A		
Social	16.Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. (Pourcentage)	N/A	N/A		

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	275,14

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3.Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	239,49



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/03/2024 au 28/02/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
INTUITIVE SURGICAL INC (XNGS)	Santé	5.30%	USA
MICROSOFT CORP (XNGS)	Technologies de l'Information	5.28%	USA
BROADCOM INC (XNGS)	Technologies de l'Information	5.19%	USA
MOTOROLA SOLUTIONS INC (XNYS)	Technologies de l'Information	5.10%	USA
BAKER HUGHES CO (XNYS)	Énergie	4.99%	USA
TECK RESOURCES LTD-CLS B (XTSE)	Matériaux de base	4.93%	Canada
REGENERON PHARMACEUTICALS (XNGS)	Santé	4.51%	USA
NVIDIA CORP (XNGS)	Technologies de l'Information	4.43%	USA
PALO ALTO NETWORKS INC (XNYS)	Technologies de l'Information	4.14%	USA
CADENCE DESIGN SYS INC (XNGS)	Technologies de l'Information	3.93%	USA
CYBERARK SOFTWARE LTD/ISRAEL (XNGS)	Technologies de l'Information	3.77%	Israël



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Veuillez trouver l'information relative à la proportion d'investissements liés à la durabilité dans les sous-sections suivantes.

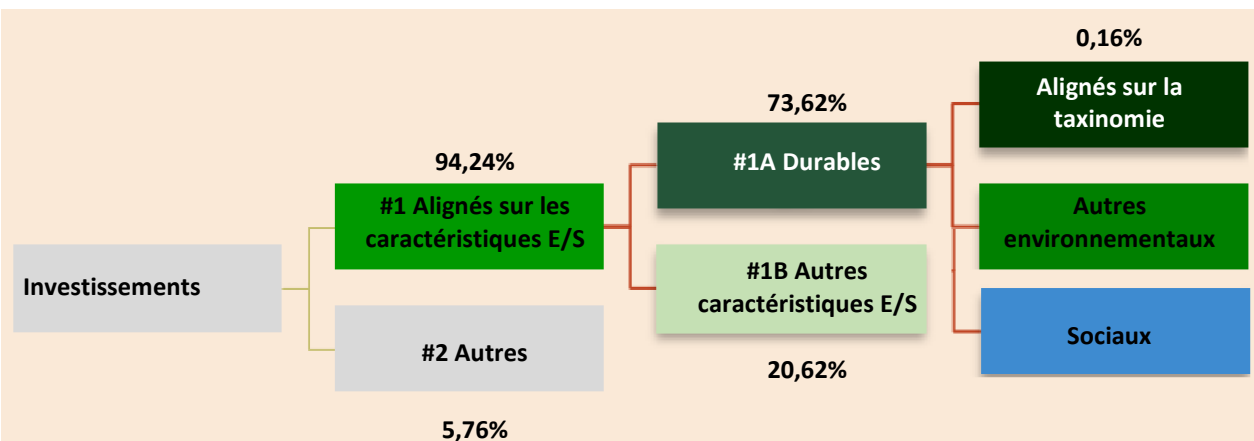
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 28/02/2025, au sein du portefeuille :

- La proportion d'investissements atteignant les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment s'élevait à 94,24% (#1 ci-dessous), excluant les OPC monétaires et les liquidités.
- La proportion d'investissements durables s'élevait à 73,62% (#1A ci-dessous)
- La proportion d'investissements alignés sur la taxinomie était de 0,16%.
- La proportion d'autres investissements était de 5,76% (#2 ci-dessous)

La base de calcul de la part d'investissement durable est l'actif net total.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

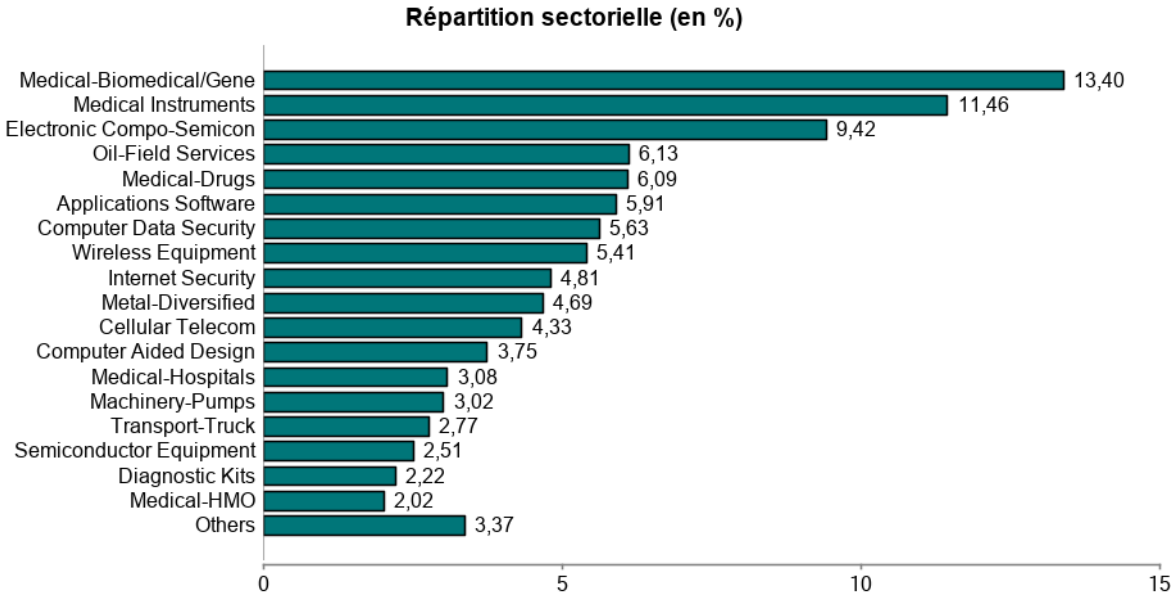
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs et sous-secteurs suivants en se basant sur la classification *BICS* :



Aucun investissement n'a été réalisé dans des actifs qui tirent des revenus de la prospection, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Bien que le Compartiment n'ait pris aucun engagement à réaliser des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au niveau précontractuel, pendant la période de référence, le Compartiment a tout de même investi 0,16% dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE. Ce pourcentage n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie¹ de l'UE ?

☒ **Oui**

☒ **Nucléaire**

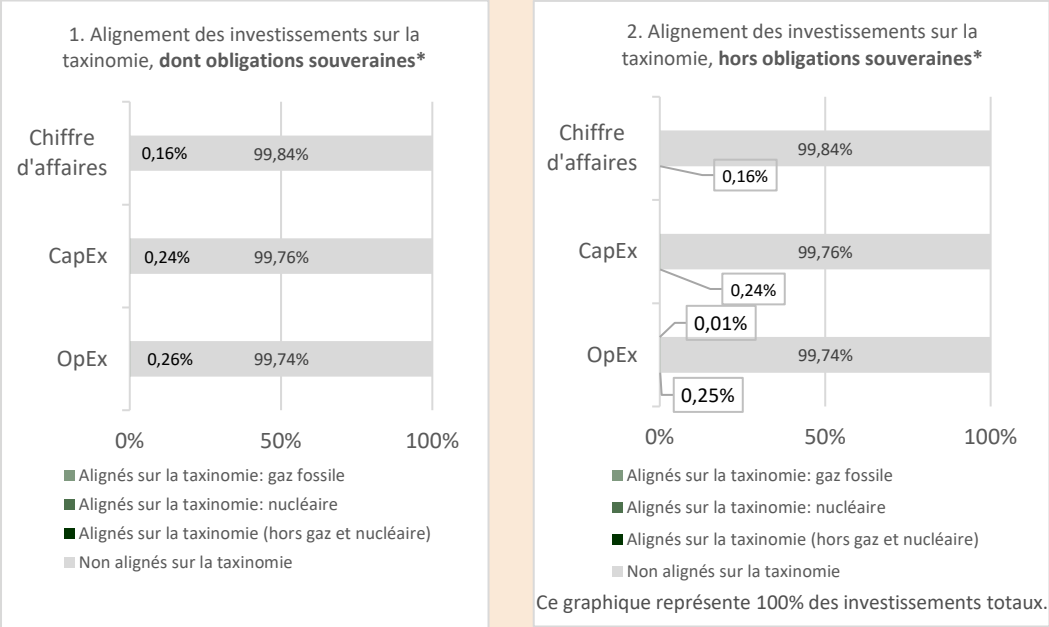
☐ **Gaz fossile**

☐ **Non**

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires	0,01%
Part d'investissements durables réalisés dans des activités habilitantes	0,05%

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE
2025	0,160%
2024	0,020%
2023	-



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie	73,46%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » représentait 5,76% et était composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.

Cette catégorie comprenait également les OPC monétaires et les liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires.

A l'exception des OPC monétaires labellisés ISR gérés directement par Groupama Asset Management, aucune garantie environnementale ou sociale minimale n'était mise en oeuvre pour les investissements compris pour la catégorie « #2 Autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période de référence ?

Durant l'exercice le fonds a respecté notre engagement : - Exclusion des valeurs appartenant à la liste des « Grands Risques ESG » : Groupama Asset Management suit une liste de valeurs identifiées comme étant particulièrement porteuses de risques ESG (liste des « Grands Risques ESG »); - Exclusion des filières jugées non compatibles avec la politique d'engagement de Groupama Asset Management : sont exclues du périmètre d'investissement du Compartiment les entreprises reconnues impliquées dans les activités liées aux armes controversées (bombes à sous-munition et mines anti-personnel, armement à l'uranium appauvri). - Application de la politique énergie fossile de Groupama Asset Management : exclusion des sociétés dont l'activité relève de l'extraction de charbon, de la production d'énergie liée au charbon et non réinvestissement des Energies Fossiles Non Conventionnelles (EFNC) : • Pétrole et gaz conventionnels et non conventionnels : Exclusions des entreprises impliquées dans de nouveaux projets de champs pétroliers et gaziers (entreprises figurant sur la liste amont du GOGEL qui engagent des dépenses d'exploration). • Pétrole et du gaz non conventionnels : Exclusion des entreprises qui tirent plus de 10 % de leur production du pétrole et du gaz non conventionnels. • Charbon : exclusion des entreprises qui ne répondent pas à l'un des critères ci-dessous : a. Chiffre d'affaires : maximum de 10 b. Production annuelle : maximum 10 Mt c. Capacité de production : maximum de 5 GW - Critère de la création nette moyenne d'emplois créés durant une période de trois ans : le score moyen de cet indicateur pour le compartiment doit être significativement supérieur à celui de son univers de référence. Le résultat de la sélection de titres en portefeuille donne lieu à un taux de couverture de cet indicateur minimum de 90% du portefeuille, excluant les OPC monétaire et liquidités. Le portefeuille favorise une sélection d'entreprises dont les créations nettes d'emploi sont positives. - Part minimum d'investissement durable de 25%.

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

Dénomination du produit : GROUPAMA
CORPORATE HYBRID

Identifiant d'entité 549300534MV06JBY6Z31
juridique :

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : _

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif social** :

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 76,14%

- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment promouvait des caractéristiques environnementales et sociales au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») des titres détenus en portefeuille.

L'analyse de ces critères ESG aboutit à une note ESG de 0 à 100, qui s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels :

- Environnement (biodiversité, gestion des déchets...) ;
- Social (formation des salariés, relations fournisseurs ...) ;
- Gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).

Dans cette optique, le Compartiment a mis en œuvre une approche « Best-in-Universe » et a procédé également à l'exclusion de certaines valeurs.

Au 28 février 2025, 98,93% des investissements ont atteint les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

	Note ESG Fonds	Note ESG Univers
02/2024 - 02/2025	74,75	50

	Part d'investissement durable
02/2024 - 02/2025	76,14%

Aucun de ces indicateurs n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

	Note ESG Fonds	Note ESG Univers
02/2023 - 02/2024	81,02	50

	Part d'investissement durable
02/2023 - 02/2024	16,65%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Au cours de cet exercice comptable, notre approche des investissements durables s'est basée sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.

- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;

- La performance ESG de l'émetteur ;

- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;

- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Part des investissements durables	76,14%

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif d'investissement durable car toute entreprise contribuant négativement à au moins un ODD n'a pas été considérée comme répondant à l'objectif d'investissement durable.

Pour les obligations vertes, sociales et durables, cette absence de préjudice est vérifiée à travers l'analyse systématique de la performance ESG de l'émetteur.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'est effectuée à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/>.

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
4,36	3



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 (Tonne de CO2 équivalente)	22 627,03	68 750,28		

		Émissions de GES de niveau 2 (Tonne de CO2 équivalente)	2 663,87	6 427,03		
		Émissions de GES de niveau 3 (Tonne de CO2 équivalente)	125 421,12	378 365,54		
		Émissions totales de GES (Tonne de CO2 équivalente)	121 390,78	453 986,94		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	834,78	4 762,86		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	986,24	3 726,26		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (Pourcentage)	38,94	42,92		
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (Pourcentage)	32,10	28,68		
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (Gigawatt par M EUR de CA Emetteur)	0,77	1,55		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (Pourcentage)	5,79	3,87		
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	0,02	582,45		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires	3,76	150 498,43		

		d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)				
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Pourcentage)	4,36	21,31		
	11.Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (Pourcentage)	3	0,06		
	12.Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (Pourcentage)	7,39	5,03		
	13.Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (Pourcentage)	37,41	36,94		
	14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (Pourcentage)	0,00	0,00		
Environnement	15.Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (Pourcentage)	N/A	N/A		
Social	16.Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations	N/A	N/A		

		unies ou, le cas échéant, du droit national. (Pourcentage)				

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1 384,63

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3.Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	417,18



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/03/2024 au 28/02/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ANVAU 1 5/8 03/11/2081 - 11/03/81	ELECTRIC	2.88%	Australie
GROUPAMA MONETAIRE - IC	OPC	2.77%	France
BPLN 3 1/4 PERP - 22/06/73	ENERGY	2.70%	Royaume-Uni
ENIIM 3 3/8 PERP - 13/10/73	ENERGY	1.93%	Italie
IBESM 2 1/4 PERP - 28/04/73	ELECTRIC	1.86%	Pays-Bas
BRITEL 8 3/8 12/20/2083 - 20/12/83	COMMUNICATIONS	1.79%	Royaume-Uni
BATSLN 3 3/4 PERP - 27/09/73	CONSUMER_NON_CYCLICAL	1.73%	Royaume-Uni
POSIM 2 5/8 PERP - 24/06/73	OWNED_NO_GUARANTEE	1.72%	Italie
IBESM 1.874 PERP - 28/04/73	ELECTRIC	1.70%	Pays-Bas
BATSLN 3 PERP - 27/12/73	CONSUMER_NON_CYCLICAL	1.66%	Royaume-Uni
VIEFP 2 1/2 PERP - 20/04/73	UTILITY_OTHER	1.59%	France
EDF 3 3/8 PERP - 15/09/73	OWNED_NO_GUARANTEE	1.41%	France
ENELIM 6 5/8 PERP - 16/07/73	ELECTRIC	1.32%	Italie
ABESM 3.248 PERP - 24/02/74	TRANSPORTATION	1.27%	Pays-Bas
XS2815887372 - 21/05/30	NATURAL_GAS	1.25%	Royaume-Uni



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

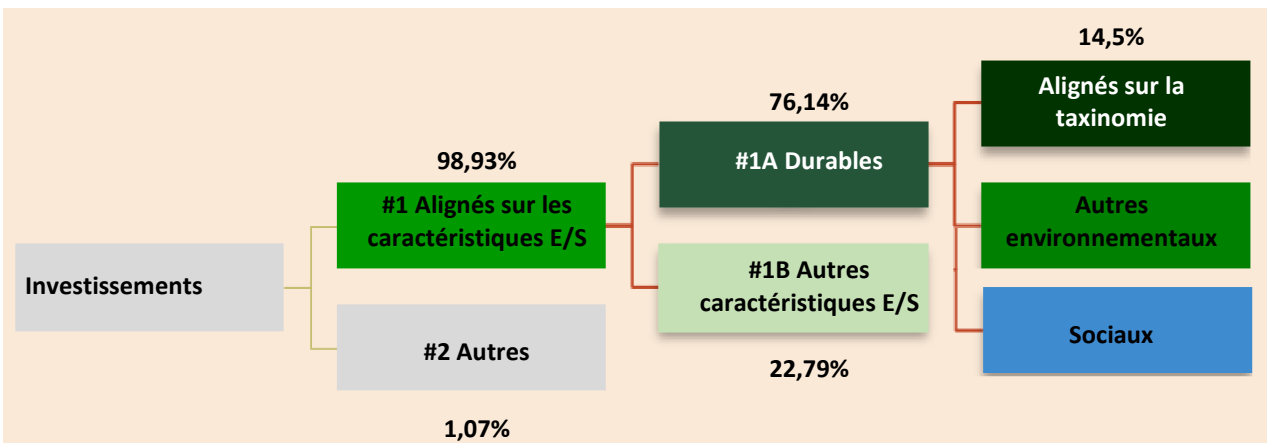
Veuillez trouver l'information relative à la proportion d'investissements liés à la durabilité dans les sous-sections suivantes.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 28/02/2025, au sein du portefeuille :

- La proportion d'investissements atteignant les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment s'élevait à 98,93% (#1 ci-dessous), excluant les OPC monétaires et les liquidités.
- La proportion d'investissements durables s'élevait à 76,14% (#1A ci-dessous)
- La proportion d'investissements alignés sur la taxinomie était de 14,5%.
- La proportion d'autres investissements était de 1,07% (#2 ci-dessous)

La base de calcul de la part d'investissement durable est l'actif net total.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

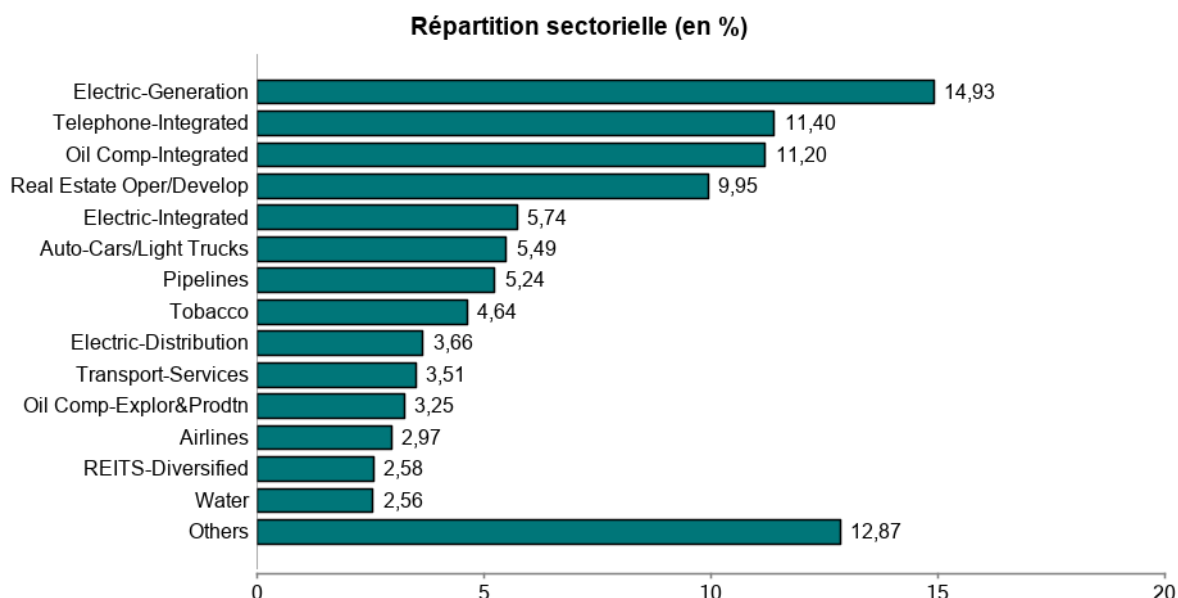
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs et sous-secteurs suivants en se basant sur la classification *BICS* :



Aucun investissement n'a été réalisé dans des actifs qui tirent des revenus de la prospection, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Bien que le Compartiment n'ait pris aucun engagement à réaliser des investissements durables alignés sur la taxonomie de l'UE au niveau précontractuel, pendant la période de référence, le Compartiment a tout de même investi 14,5% dans des investissements durables alignés sur la taxonomie de l'UE. Ce pourcentage n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie¹ de l'UE ?

☒ **Oui**

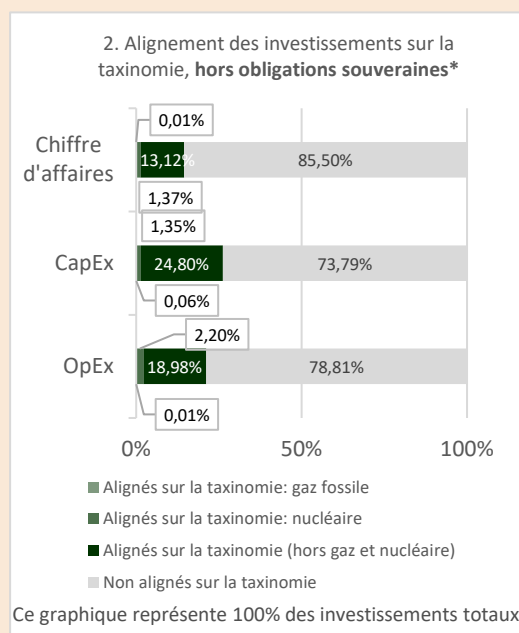
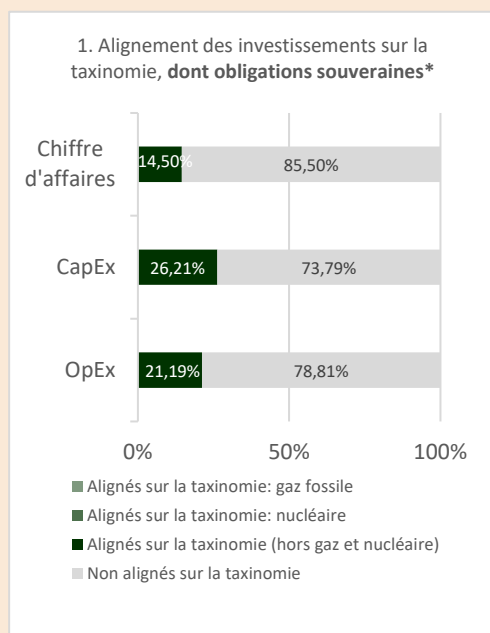
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

✗ Nucléaire
Non

✗ Gaz fossile

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires	0,28%
Part d'investissements durables réalisés dans des activités habilitantes	5,74%

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE
2025	14,5%
2024	13,03%
2023	-



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie	61,64%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » représentait 1,07% et était composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.

Cette catégorie comprenait également les OPC monétaires et les liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires.

A l'exception des OPC monétaires labellisés ISR gérés directement par Groupama Asset Management, aucune garantie environnementale ou sociale minimale n'était mise en œuvre pour les investissements compris pour la catégorie « #2 Autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période de référence ?

Le fonds affiche un taux de couverture extrêmement élevé à plus de 96% fin février pour une notation de 74%. En tant que fonds article 8 le fonds ne peut investir sur les émetteurs présents sur la liste des grand risques ESG. Grand City est sorti de la liste en décembre 2024 tandis que Bayer reste présent. Le fonds par ailleurs applique les exclusions sur les filières jugées non compatibles avec la politique ESG de Groupama AM (exclusion Charbon, Energies fossiles non conventionnelles et armes controversées) et applique l'approche climat. Pour ces raisons le fonds ne peut investir sur la plupart des utilities US ainsi que sur Var Energy et OMV.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable



En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable



Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

Dénomination du produit : GROUPAMA EUROPE
HIGH YIELD 2028

Identifiant d'entité 549300VKLHPD6ZCLZQ98
juridique :

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : _

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif social** :

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 64,83%

- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment promouvait des caractéristiques environnementales et sociales au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») des titres détenus en portefeuille.

L'analyse de ces critères ESG aboutit à une note ESG de 0 à 100, qui s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels :

- Environnement (biodiversité, gestion des déchets...) ;
- Social (formation des salariés, relations fournisseurs ...) ;
- Gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).

Dans cette optique, le Compartiment a mis en œuvre une approche « Best-in-Universe » et a procédé également à l'exclusion de certaines valeurs.

Au 28 février 2025, 95,22% des investissements ont atteint les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

	Note S Fonds	Note S Univers
02/2024 - 02/2025	68,32	50

	Part d'investissement durable
02/2024 - 02/2025	64,83%

Aucun de ces indicateurs n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

	Note S Fonds	Note S Univers
02/2023 - 02/2024	63,74	50
02/2022 - 02/2023	68,45	50

	Part d'investissement durable
02/2023 - 02/2024	37,56%
02/2022 - 02/2023	37,52%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Au cours de cet exercice comptable, notre approche des investissements durables s'est basée sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la

distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.
- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;
- La performance ESG de l'émetteur ;
- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;
- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Part des investissements durables	64,83%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n’ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d’investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif d’investissement durable car toute entreprise contribuant négativement à au moins un ODD n’a pas été considérée comme répondant à l’objectif d’investissement durable.

Pour les obligations vertes, sociales et durables, cette absence de préjudice est vérifiée à travers l’analyse systématique de la performance ESG de l’émetteur.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s’est effectuée à plusieurs niveaux de notre démarche d’investissement durable : la politique d’exclusions, la politique d’engagement et la méthodologie d’analyse ESG interne. Les indicateurs d’incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d’analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l’OCDE et de l’absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s’appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l’Homme, des droits du travail, de l’éthique des affaires ou encore le respect de l’environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l’indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d’impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/> .

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d’exclusions et notre politique d’engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d’exclusions.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l’annexe ESG du rapport périodique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme ? Description détaillée :

La méthodologie d’analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l’OCDE et de l’absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s’appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l’Homme, des droits du travail, de l’éthique des affaires ou encore le respect de l’environnement.

PAI 10. Part d’investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l’OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 11. Part d’investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 (Tonne de CO2 équivalente)	2 655,08	91 688,25		
		Émissions de GES de niveau 2 (Tonne de CO2 équivalente)	456,78	2 772,18		
		Émissions de GES de niveau 3 (Tonne de CO2 équivalente)	15 401,98	389 981,68		
		Émissions totales de GES (Tonne de CO2 équivalente)	18 513,82	467 053,79		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	671,77	4 147,35		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	542,45	1 220,83		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (Pourcentage)	1,58	2,26		
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (Pourcentage)	15,41	27,33		
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact	0,08	0,11		

		climatique (Gigawatt par M EUR de CA Emetteur)				
Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (Pourcentage)	0,00	0,84		
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	0,00	118,65		
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	2,29	15 117,33		
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Pourcentage)	0,00	10,87		
	11.Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (Pourcentage)	28	0,08		
	12.Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (Pourcentage)	6,57	3,49		
	13.Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (Pourcentage)	25,73	24,45		

	14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (Pourcentage)	0,00	0,00		
Environnement	15.Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (Pourcentage)	N/A	N/A		
Social	16.Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. (Pourcentage)	N/A	N/A		

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	61 717,94

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3.Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	404,05



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/03/2024 au 28/02/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
GROUPAMA ENTREPRISES - IC	OPC	2.99%	France
BAMIIM 6 01/21/28 - 21/01/28	BANKING	2.24%	Italie
IPDEBV Float 06/15/28 - 20/06/24	TECHNOLOGY	2.15%	Pays-Bas
AFFP 8 1/8 05/31/28 - 31/05/28	TRANSPORTATION	2.10%	France
NEXIIM 1 5/8 04/30/26 - 30/04/26	TECHNOLOGY	1.97%	Italie
IHOVER 8 3/4 05/15/28 - 15/05/28	CONSUMER_CYCLICAL	1.89%	Allemagne
ADEBNO 3 11/15/27 - 29/05/24	CONSUMER_CYCLICAL	1.87%	Norvège
LORCAT 4 09/18/27 - 18/09/27	COMMUNICATIONS	1.79%	Espagne
INEGRP 6 5/8 05/15/28 - 15/05/28	BASIC_INDUSTRY	1.78%	Royaume-Uni
FNACFP 2 5/8 05/30/26 - 30/05/24	CONSUMER_CYCLICAL	1.74%	France
ZFFNGR 2 1/2 10/23/27 - 23/10/27	CONSUMER_CYCLICAL	1.69%	Pays-Bas
RENAUL 2 1/2 04/01/28 - 01/04/28	CONSUMER_CYCLICAL	1.63%	France
FRFP 5 3/8 05/28/27 - 28/05/27	CONSUMER_CYCLICAL	1.61%	France
PICSUR 5 3/8 07/01/27 - 01/07/27	CONSUMER_NON_CYCLICAL	1.60%	Luxembourg
TVOYFH 2 5/8 03/31/27 - 31/03/27	ELECTRIC	1.58%	Finlande



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Veuillez trouver l'information relative à la proportion d'investissements liés à la durabilité dans les sous-sections suivantes.

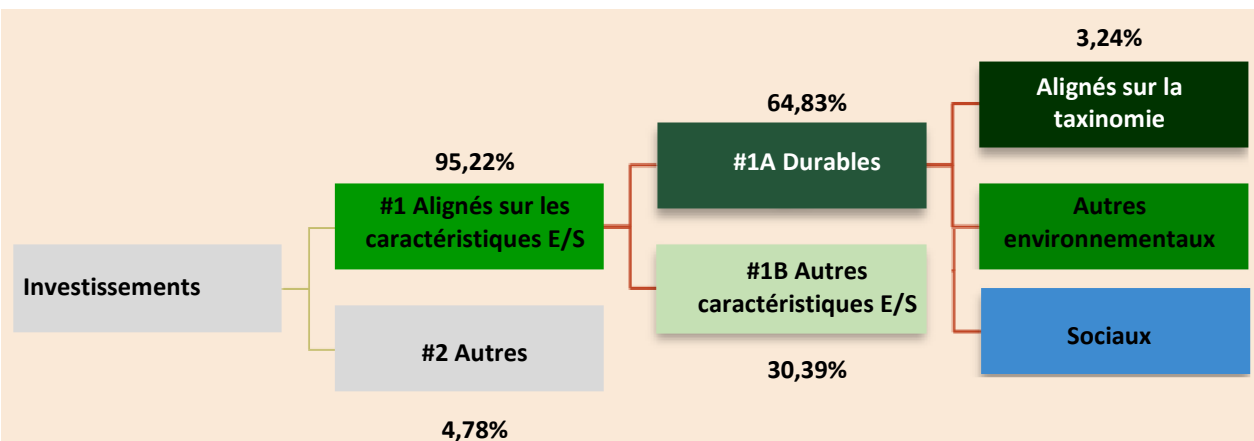
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 28/02/2025, au sein du portefeuille :

- La proportion d'investissements atteignant les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment s'élevait à 95,22% (#1 ci-dessous), excluant les OPC monétaires et les liquidités.
- La proportion d'investissements durables s'élevait à 64,83% (#1A ci-dessous)
- La proportion d'investissements alignés sur la taxinomie était de 3,24%.
- La proportion d'autres investissements était de 4,78% (#2 ci-dessous)

La base de calcul de la part d'investissement durable est l'actif net total.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

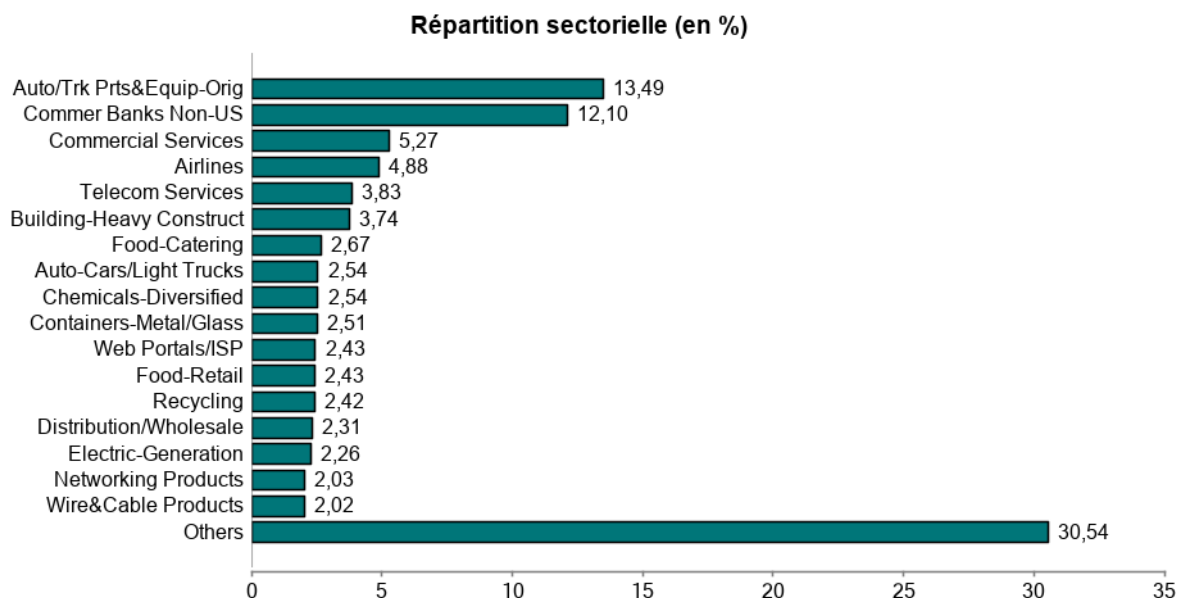
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs et sous-secteurs suivants en se basant sur la classification BICS :



Aucun investissement n'a été réalisé dans des actifs qui tirent des revenus de la prospection, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Bien que le Compartiment n'ait pris aucun engagement à réaliser des investissements durables alignés sur la taxonomie de l'UE au niveau précontractuel, pendant la période de référence, le Compartiment a tout de même investi 3,24% dans des investissements durables alignés sur la taxonomie de l'UE. Ce pourcentage n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

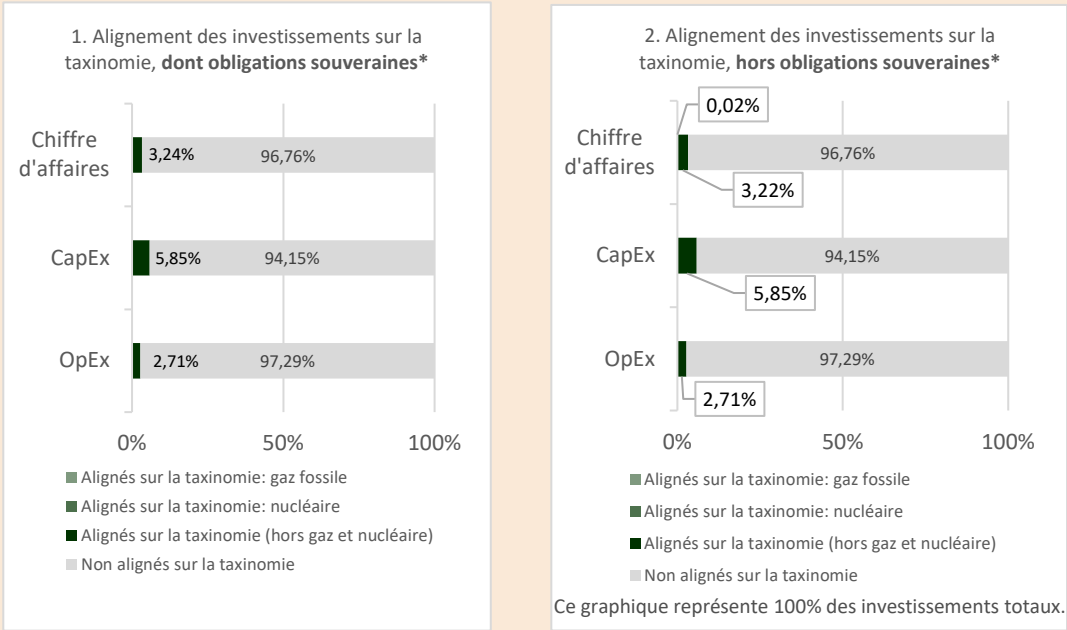
Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie¹ de l'UE ?

☒ **Oui**
☒ **Nucléaire** ☐ **Gaz fossile**
☐ **Non**

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour se conformer à la taxinomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires	0,07%
Part d'investissements durables réalisés dans des activités habilitantes	1,75%

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE
2025	3,24%
2024	2,03%
2023	-



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie	61,59%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » représentait 4,78% et était composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.

Cette catégorie comprenait également les OPC monétaires et les liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires.

A l'exception des OPC monétaires labellisés ISR gérés directement par Groupama Asset Management, aucune garantie environnementale ou sociale minimale n'était mise en œuvre pour les investissements compris pour la catégorie « #2 Autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période de référence ?

La note moyenne ESG du portefeuille Groupama Europe High Yield 2028 est d'environ 68.3/100 contre un univers à 50. Le taux de couverture est d'environ 93.25%. Le fonds par ailleurs applique les exclusions sur les filières jugées non compatibles avec la politique ESG de Groupama AM (exclusion Charbon, Energies fossiles non conventionnelles et armes controversées) et applique l'approche climat.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable



En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable



Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif

Non applicable



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Dénomination du produit : GROUPAMA EUROPE
HIGH YIELD 2029

Identifiant d'entité juridique : 636700S8REZGK08O8030

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : _

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif social** :

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 40,87%

- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment promouvait des caractéristiques environnementales et sociales au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») des titres détenus en portefeuille.

L'analyse de ces critères ESG aboutit à une note ESG de 0 à 100, qui s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels :

- Environnement (biodiversité, gestion des déchets...) ;
- Social (formation des salariés, relations fournisseurs ...) ;
- Gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).

Dans cette optique, le Compartiment a mis en œuvre une approche « Best-in-Universe » et a procédé également à l'exclusion de certaines valeurs.

L'univers d'investissement est divisé en cinq quintiles, chaque quintile représentant 20% de l'univers d'investissement, en nombre de valeurs. Les valeurs notées Quintile 1 représentent les meilleures notes ESG au sein de l'univers d'investissement, tandis que les valeurs notées Quintile 5, représentent les plus mauvaises. Le Compartiment a privilégié les investissements dans les valeurs appartenant aux Quintiles 1 à 4.

Au 28 février 2025, 83,69% des investissements ont atteint les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

	Note S Fonds	Note S Univers
02/2024 - 02/2025	54,37	50

	Part d'investissement durable
02/2024 - 02/2025	40,87%

Aucun de ces indicateurs n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Au cours de cet exercice comptable, notre approche des investissements durables s'est basée sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.

- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;
- La performance ESG de l'émetteur ;
- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;
- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Part des investissements durables	40,87%

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif d'investissement durable car toute entreprise contribuant négativement à au moins un ODD n'a pas été considérée comme répondant à l'objectif d'investissement durable.

Pour les obligations vertes, sociales et durables, cette absence de préjudice est vérifiée à travers l'analyse systématique de la performance ESG de l'émetteur.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'est effectuée à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score,

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/>.

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
0,02	54



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 (Tonne de CO2 équivalente)	3 992,97			

		Émissions de GES de niveau 2 (Tonne de CO2 équivalente)	578,76			
		Émissions de GES de niveau 3 (Tonne de CO2 équivalente)	19 199,02			
		Émissions totales de GES (Tonne de CO2 équivalente)	23 761,37			
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	313,02			
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	247,36			
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (Pourcentage)	0,55			
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (Pourcentage)	77,68			
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (Gigawatt par M EUR de CA Emetteur)	0,04			
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (Pourcentage)	1,41			
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	0,05			
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires	5,08			

		d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)				
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Pourcentage)	0,02			
	11.Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (Pourcentage)	54			
	12.Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (Pourcentage)	9,09			
	13.Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (Pourcentage)	15,68			
	14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (Pourcentage)	0,00			
Environnement	15.Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (Pourcentage)	N/A	N/A		
Social	16.Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations	N/A	N/A		

		unies ou, le cas échéant, du droit national. (Pourcentage)				

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	61,41

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3.Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	316,34



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/03/2024 au 28/02/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
GROUPAMA ENTREPRISES - IC	OPC	5.10%	France
SYABGR 7 7/8 01/31/31 - 31/01/31	CONSUMER_NON_CYCLICAL	2.34%	Luxembourg
ETLFP 9 3/4 04/13/29 - 13/04/29	COMMUNICATIONS	2.21%	France
ILDFF 5 5/8 10/15/28 - 15/10/28	COMMUNICATIONS	2.20%	France
IPDEBV 8 06/15/28 - 15/06/28	TECHNOLOGY	2.14%	Pays-Bas
ADRBID 10 02/15/29 - 15/02/29	COMMUNICATIONS	2.12%	Pays-Bas
BERFRA 6 1/2 07/18/30 - 18/07/30	CONSUMER_CYCLICAL	2.09%	France
THOEUR 6 3/4 02/01/30 - 01/02/30	CONSUMER_CYCLICAL	2.08%	France
MOBLUX 7 05/15/30 - 15/05/30	CONSUMER_CYCLICAL	2.08%	France
ZIGGO 3 3/8 02/28/30 - 28/02/30	COMMUNICATIONS	2.01%	Pays-Bas
LOXAM 5 3/4 07/15/27 - 18/02/25	CAPITAL_GOODS	2.01%	France
VERISR 5 1/4 02/15/29 - 15/02/29	CONSUMER_CYCLICAL	2.00%	Suède
ASSEMB 6 1/4 07/01/30 - 01/07/30	INDUSTRIAL_OTHER	1.98%	Suède
BITELV 6 06/15/31 - 15/06/31	COMMUNICATIONS	1.96%	Luxembourg
EIRCOM 5 3/4 12/15/29 - 15/12/29	COMMUNICATIONS	1.93%	Irlande



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Veuillez trouver l'information relative à la proportion d'investissements liés à la durabilité dans les sous-sections suivantes.

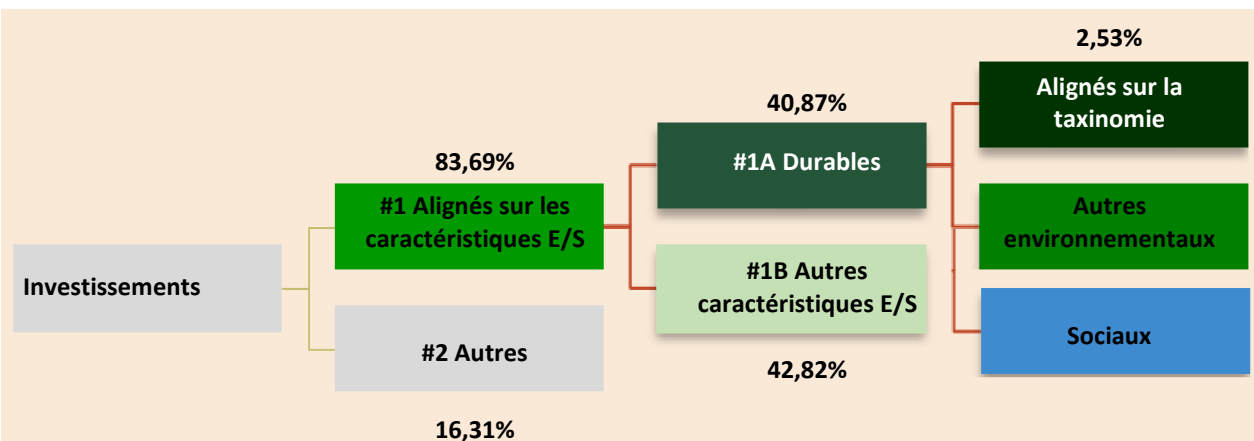
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 28/02/2025, au sein du portefeuille :

- La proportion d'investissements atteignant les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment s'élevait à 83,69% (#1 ci-dessous), excluant les OPC monétaires et les liquidités.
- La proportion d'investissements durables s'élevait à 40,87% (#1A ci-dessous)
- La proportion d'investissements alignés sur la taxinomie était de 2,53%.
- La proportion d'autres investissements était de 16,31% (#2 ci-dessous)

La base de calcul de la part d'investissement durable est l'actif net total.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

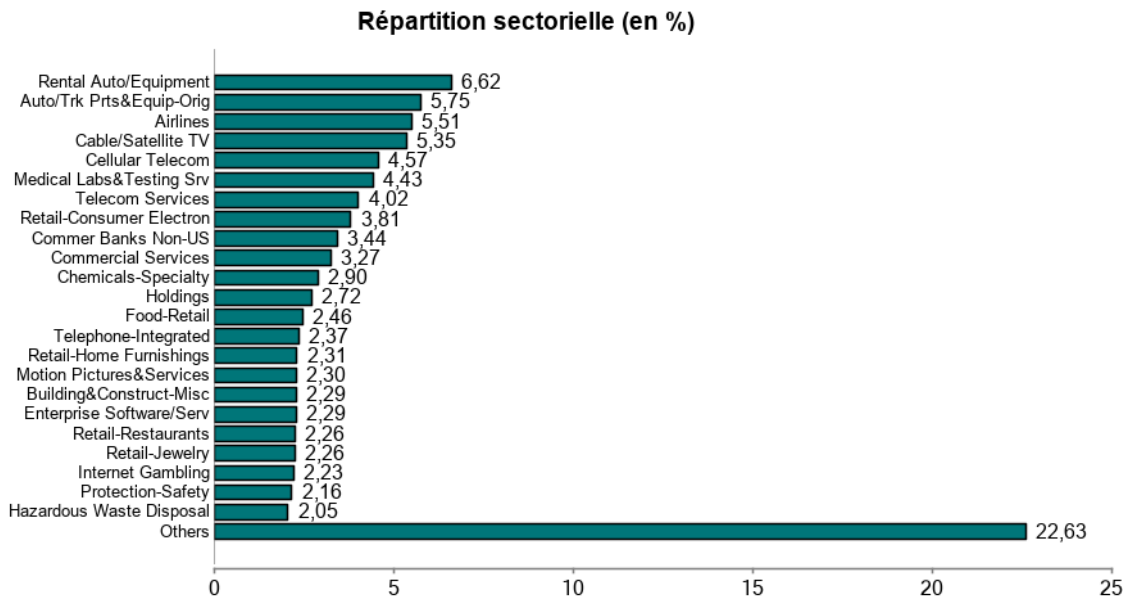
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs et sous-secteurs suivants en se basant sur la classification *BICS* :



Aucun investissement n'a été réalisé dans des actifs qui tirent des revenus de la prospection, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Bien que le Compartiment n'ait pris aucun engagement à réaliser des investissements durables alignés sur la taxonomie de l'UE au niveau précontractuel, pendant la période de référence, le Compartiment a tout de même investi 2,53% dans des investissements durables alignés sur la taxonomie de l'UE. Ce pourcentage n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

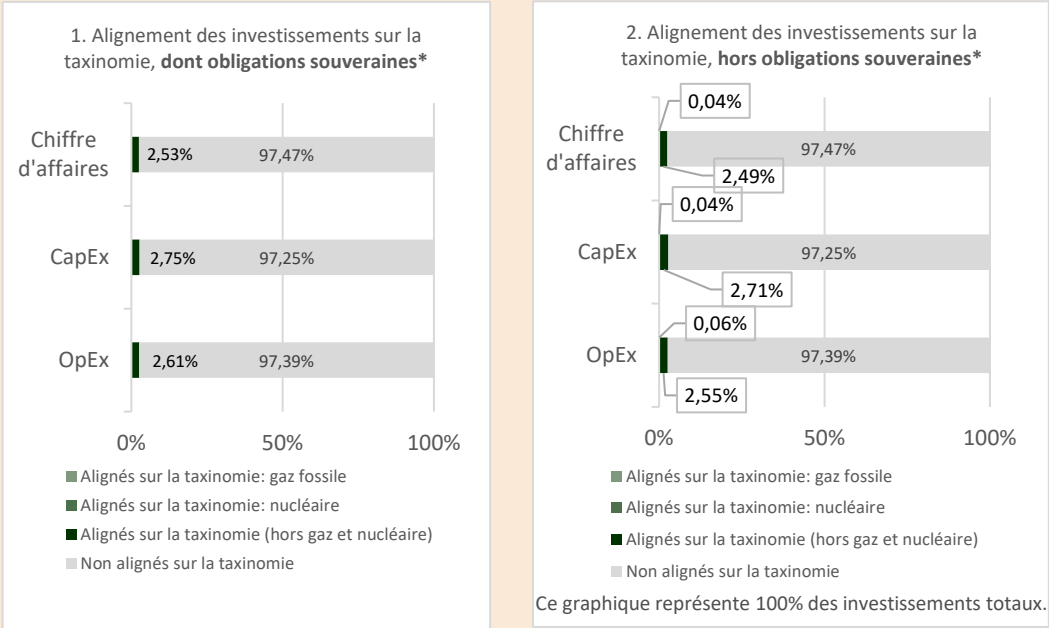
Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie¹ de l'UE ?

- ☒ **Oui**
- ☒ **Nucléaire**
- ☐ **Gaz fossile**
- ☐ **Non**

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires	0,05%
Part d'investissements durables réalisés dans des activités habilitantes	0,67%



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie	38,34%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » représentait 16,31% et était composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.

Cette catégorie comprenait également les OPC monétaires et les liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires.

A l'exception des OPC monétaires labellisés ISR gérés directement par Groupama Asset Management, aucune garantie environnementale ou sociale minimale n'était mise en œuvre pour les investissements compris pour la catégorie « #2 Autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période de référence ?

La note moyenne ESG du portefeuille Groupama Europe High Yield 2029 est d'environ 54.3/100 contre un univers à 50. Le taux de couverture est d'environ 85.69%. Le fonds par ailleurs applique les exclusions sur les filières jugées non compatibles avec la politique ESG de Groupama AM (exclusion Charbon, Energies fossiles non conventionnelles et armes controversées) et applique l'approche climat.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable



En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable



Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable